



ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



5.1

Caractéristiques physiques du territoire

Caractéristiques physiques du territoire

Topographie

Description de la topographie

La Communauté de communes s'étend sur 715 km². Le relief est façonné par le réseau hydrographique, il est constitué de plateaux et de vallées.

Le territoire compte 2 plaines caractéristiques du secteur : la plaine d'Argentan et la plaine de Sées. Le réseau hydrographique façonne les vallées sur le territoire.

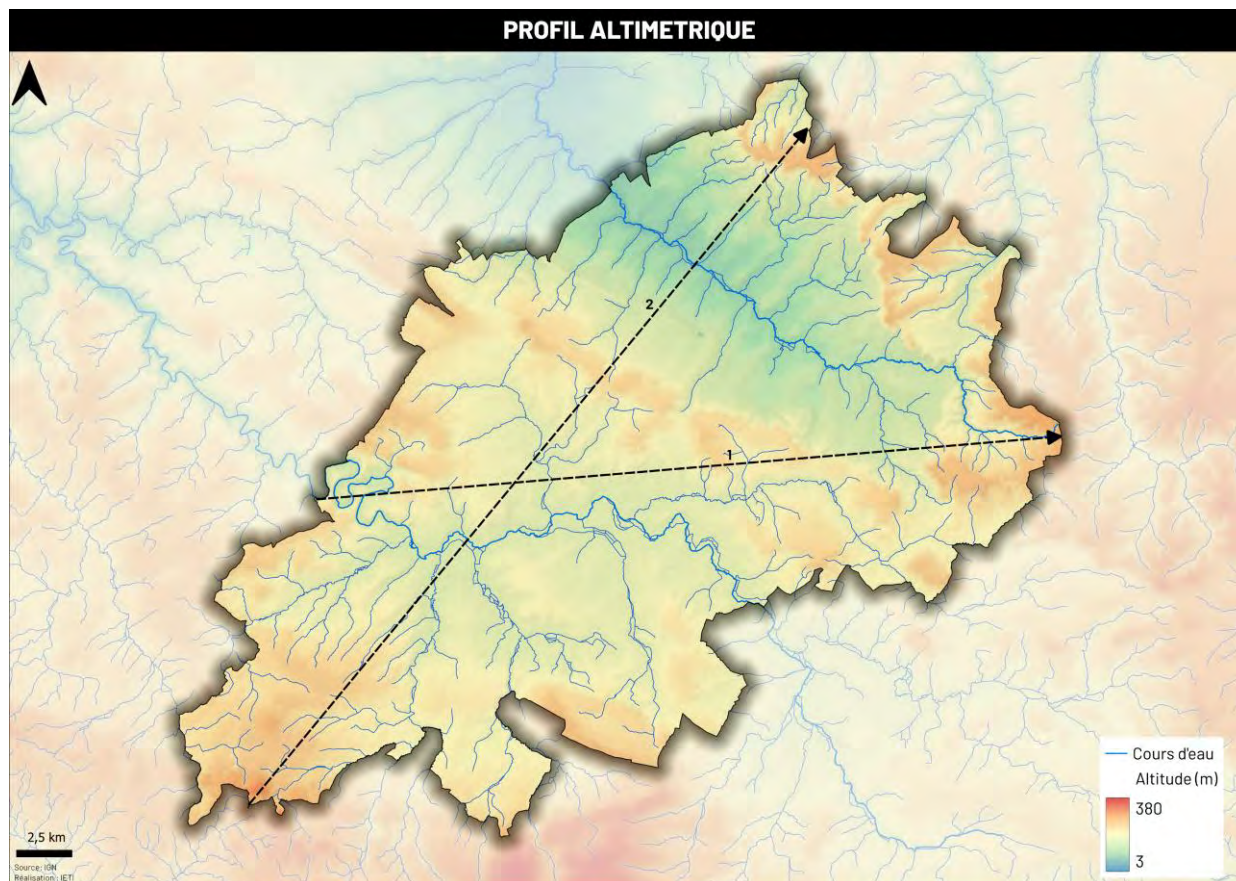
La plaine d'Argentan étale sa platitude vers 170-180m.



Plaine d'Argentan à Sentilly, fermée au nord par la forêt de la Grande Gouffern

Source : CRTE Terres d'Argentan Interco

→ Le relief sur le territoire est peu marqué. Cependant la présence de deux vallées peut-être à l'origine de phénomène de ruissellement, pluie torrentielle, érosion des sols.



Caractéristiques physiques du territoire

Géologie

Socle géologique intercommunal

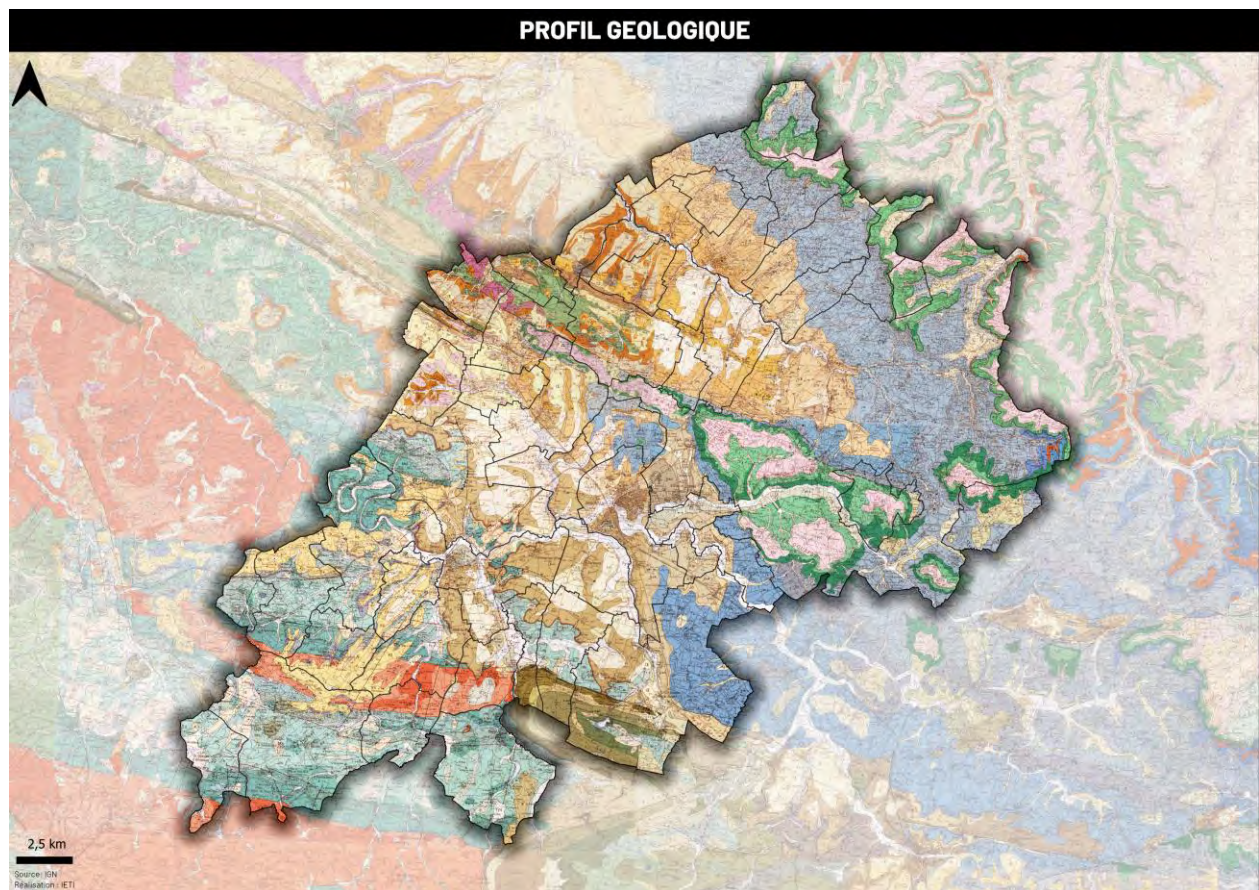
Le socle géologique intercommunal est diversifié.

Les principales formations géologiques sont le calcaire et le limons. On note également la présence d'alluvions et de colluvions au niveau des cours d'eau du territoire.

Il y a également la présence d'argile sur l'intercom qui peut être à l'origine de dégradations à cause du retrait-gonflement des argiles.

Le territoire est aussi sujet au risque radon issu du radium présent dans la roche.

→ La communauté de communes dispose d'un socle géologique relativement varié qui constitue à la fois une opportunité (agriculture, ressource) mais est susceptible d'engendrer des risques (retrait-gonflement des argiles).

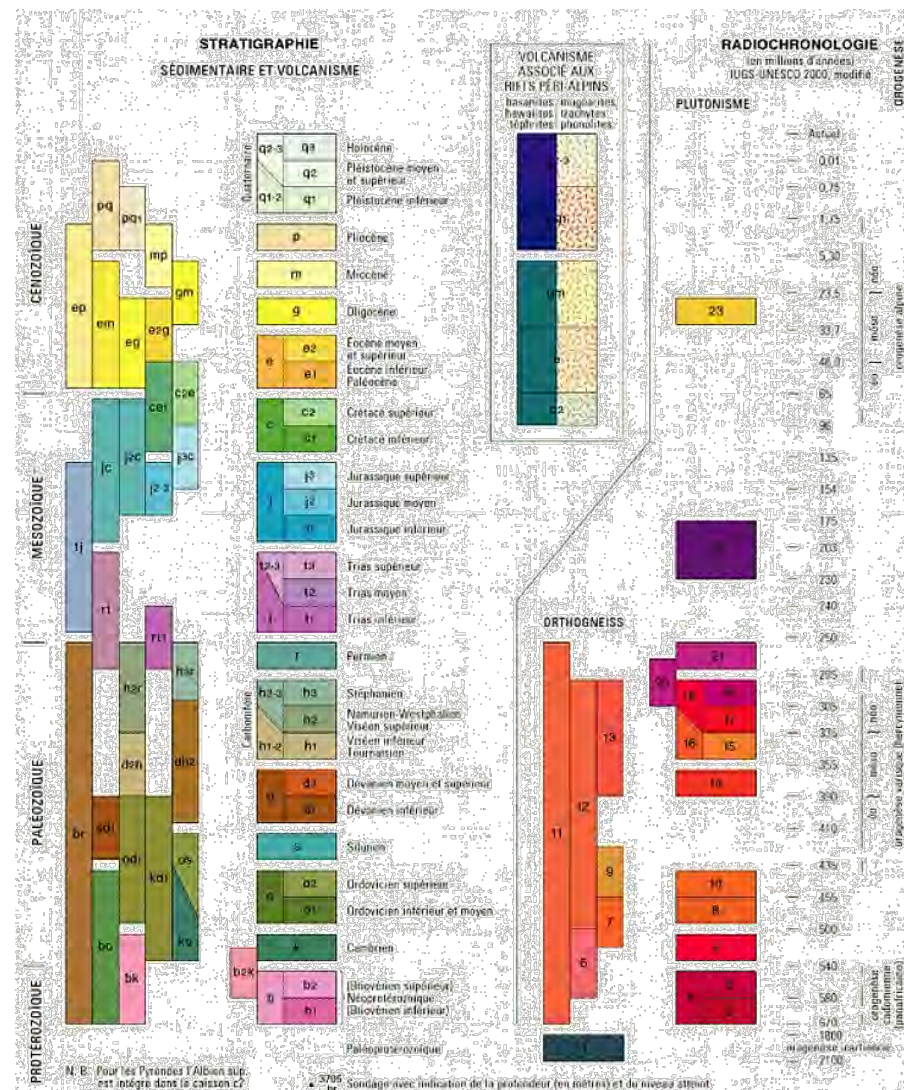
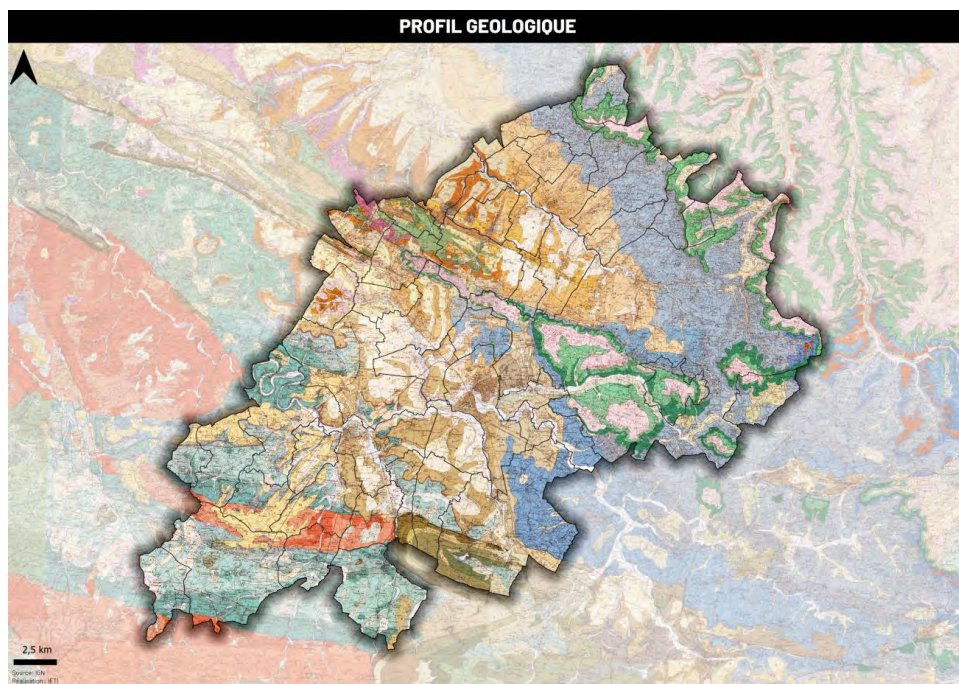


Caractéristiques physiques du territoire

Géologie

Légende de la carte géologique

(également pour la page précédente)



Caractéristiques physiques du territoire

Climat

Données météorologiques

La station météorologique d'Argentan est la plus proche de la communauté de communes d'Argentan Interco. La station se situe à 170 mètres d'altitude. Ainsi nous avons les données sur une période d'environ 30 ans.

La communauté de communes se situe à moins de 80 km de la Manche et profite d'un climat tempéré océanique.

TEMPERATURES :

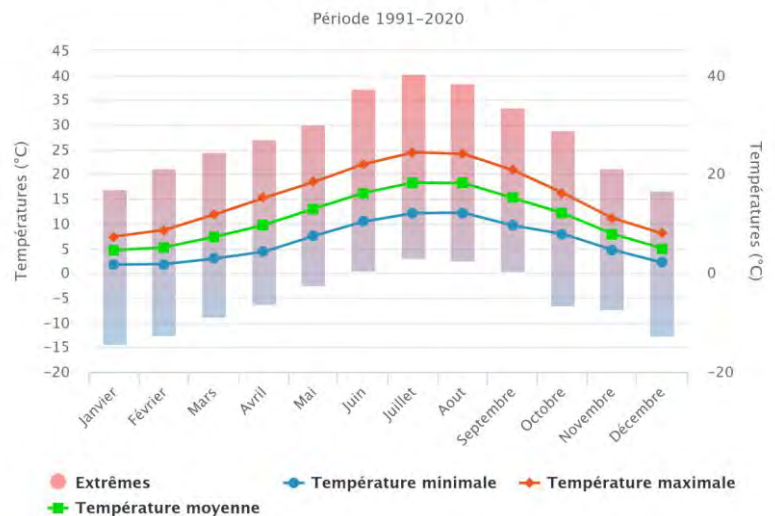
Sur la période de 1991 à 2020 la température moyenne était de 11,1 °C (+0,2°C par rapport à la période 1981-2010). Les mois de juillet et août sont les plus chauds de l'année avec une température moyenne de 18,3°C. Le 10 août 2003, soit durant un épisode de grande canicule, la commune enregistre le record de température avec 38,3 °C. Les mois de décembre et janvier sont les mois le plus froids avec une moyenne de 4,8°C (+0,5°C par rapport à 1981-2010).

PLUVIOMETRIE :

Les précipitations sont globalement homogènes sur l'ensemble de l'année avec des précipitations mensuelles oscillant entre 47,1 mm pour le mois de juin et 74,5mm pour le mois de décembre.

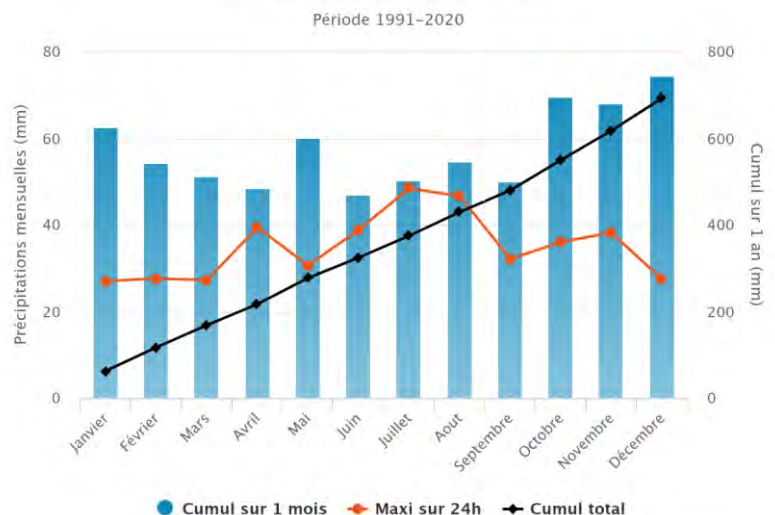
Le record de précipitations a été enregistré le 10 août 2002 avec près de 46,6 mm tombés en l'espace de 24h.

Températures à ARGENTAN



infoclimat.fr

Précipitations à ARGENTAN



infoclimat.fr

Caractéristiques physiques du territoire

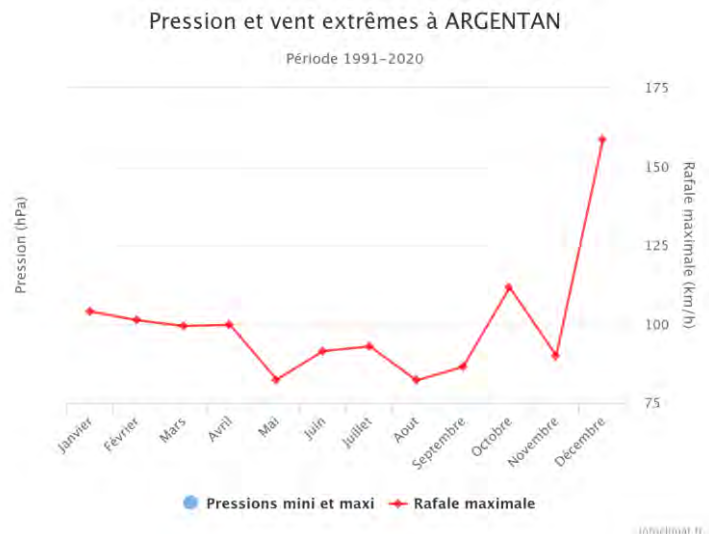
Climat

Données météorologiques

PRESSIION ET VENT :

Bien que peu précises, les données sur la pression, le vent et l'ensoleillement de la station d'Argentan démontrent sur une période de 30 ans, en l'occurrence entre 1991 et 2020, les rafales sont plus fortes entre novembre et décembre. La rafale maximale de 158,4 km/h a été enregistrée au moins de décembre.

- La communauté de communes d'Argentan Interco a une forte influence océanique. Son climat est de type « tempéré océanique ».
- La crise climatique induit une évolution des températures : une hausse du nombre de canicules et des périodes de sécheresses. De plus, on observe des rafales de vents plus fortes et une dérégulation des précipitations.
- Il s'agit pour le territoire d'anticiper ces changements et d'adapter son aménagement.



Caractéristiques physiques du territoire

Changement climatique

Effets du changement climatique

La Trajectoire de Réchauffement de référence pour l'Adaptation au Changement Climatique (TRACC) adoptée en 2023, vise à préciser à quoi s'adapter en termes de climat durant le 21^e siècle et propose trois scénarii: dans une France à +2°C, +2,7°C horizon 2050 et +4°C horizon 2100.

Elle se base sur le scénario RCP8.5, le scénario le plus pessimiste sans politique climatique déterminée établi par le GIEC.

Globalement, sur l'ensemble des scénarii énumérés ci-dessus on constate les tendances suivantes :

- Une augmentation des températures moyennes annuelles ;
- Une augmentation du nombre de jours de fortes chaleurs et de nuits tropicales ;
- Une modification du régime des précipitations pouvant se traduire soit par un déficit soit par un surplus ;
- Une augmentation du nombre de jours de sécheresses consécutifs.

Les risques suivants sont susceptibles de voir leur criticité augmenter avec le changement climatique. (Source: Climadiag)

Augmentation des risques

Les risques naturels

- Les inondations par ruissellement et par débordement en lien avec des épisodes pluvieux plus longs et plus intenses et sur un sol plus sec ;
- Les mouvements de terrain liés au retrait gonflement des argiles. Les longues périodes de sécheresse peuvent provoquer un tassement du sol, disloquant les fondations des habitations, des ponts, des installations industrielles et d'autres structures ;
- Les sécheresses et la diminution des ressources en eau disponible, en lien avec l'augmentation des températures et les changements de régime des précipitations ;
- Les canicules ;
- Le risque de feu de forêt.

Les risques pour la santé :

- La surmortalité des personnes sensibles aux fortes chaleurs ;
- Les pollens et le changement climatique : le changement climatique peut entraîner un changement des aires de répartition de certaines espèces végétales et ainsi favoriser l'implantation d'espèces allergisantes en milieu urbain ; la période de pollinisation de certaines espèces allergisante peut être augmentée.
- La dégradation de la qualité de l'air en lien avec l'augmentation des jours de fortes chaleurs qui favorise la formation d'ozone et autres polluants atmosphériques ;
- La dégradation de la qualité de la ressource en eau en raison des épisodes de sécheresses.

Caractéristiques physiques du territoire

Synthèse



- Une diversité topographique qui crée une diversité de paysages et confère un attrait au territoire (tourisme)
- Un climat peu contraignant pour les milieux naturels, les hommes, les constructions
- Un socle géologique propice au développement d'une agriculture diversifiée et à l'exploitation des ressources du sous-sol



- Un contexte géologique qui induit des risques
- La topographie du territoire accentue les risques de ruissellement et favorise son aggravation



- Le dérèglement climatique qui induit notamment une augmentation des phénomènes extrêmes (rafale de vent, pluies torrentielles, augmentation des températures et des phénomènes de canicules, baisse du nombre de jours annuel de gel)

ENJEUX

- L'adaptation du territoire au dérèglement climatique : ruissellement, retrait/gonflement des argiles, vents extrêmes, sécheresse d'un point de vue de la planification urbaine
- L'intégration du contexte géologique dans les choix de développement urbain
- La mise en valeur de la diversité du paysage et des points de vue permis par la topographie



5.2

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Documents cadres

Le schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 affirme la nécessité d'une « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux » (article L.212-1 du Code de l'environnement).

Cette loi institue le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) qui fixe des orientations fondamentales de gestion propres à chaque grand bassin hydrographique.

Conformément à l'article 3 de la loi sur l'Eau, **les SDAGE ont une portée juridique.**

Les services de l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent désormais en tenir compte pour toutes leurs décisions concernant l'eau et les milieux aquatiques. Les documents d'urbanisme doivent être conformes aux dispositions du SDAGE (article L.212-1 du Code de l'environnement).

La communauté de communes d'Terres d'Argentan Interco est concerné par les SAGE Orne Amont et Orne Moyenne.

ORIENTATION FONDAMENTALE	ORIENTATION	DISPOSITION
Pour un territoire vivant et résilient : des rivières fonctionnelles, des milieux humides préservés et une biodiversité en lien avec l'eau restaurée	1.1 Préserver les milieux humides et aquatiques continentaux et littoraux et les zones d'expansion des crues pour assurer la pérennité de leur fonctionnement	1.1 Identifier et protéger les milieux humides dans les documents régionaux de planification 1.1.2 Cartographier et protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme 1.1.3 Protéger les milieux humides et les espaces contribuant à limiter les risques d'inondation par débordement de cours d'eau ou par submersion marine dans les documents d'urbanisme
	1.2 Préserver le lit majeur des rivières et les milieux associés nécessaire au bon fonctionnement hydromorphologique et à l'atteinte du bon état	1.2.1 Cartographier et préserver le lit majeur et ses fonctionnalités
Réduire les pollutions diffuses en particulier sur les aires d'alimentation de captages d'alimentation en eau potable	2.1 Préserver la qualité de l'eau des captages d'eau potable et restaurer celle des plus dégradés	2.1.2 Protéger les captages dans les documents d'urbanisme 2.1.7 Lutter contre le ruissellement à l'amont des prises d'eau et des captages en zone karstique
	2.4 Aménager les bassins versants et les parcelles pour limiter le transfert des pollutions diffuses	2.4.2 Développer et maintenir les éléments fixes du paysage qui freinent les ruissellements
Pour un territoire sain : réduire les pressions ponctuelles	3.2 Améliorer la collecte des eaux usées et la gestion du temps de pluie pour supprimer les rejets d'eaux usées non traitées dans le milieu	3.2.2 Limiter l'imperméabilisation des sols et favoriser la gestion à la source des eaux de pluie dans les documents d'urbanisme, pour les secteurs ouverts à l'urbanisation 3.2.3 Améliorer la gestion des eaux pluviales des territoires urbanisés 3.2.5 Définir une stratégie d'aménagement du territoire qui prenne en compte tous les types d'événements pluvieux
Pour un territoire préparé : assurer la résilience des territoires et une gestion équilibrée de la ressource en eau face aux enjeux du changement climatique	4.1 Limiter les effets de l'urbanisation sur la ressource en eau et les milieux aquatiques	4.1.1 Adapter la ville aux canicules 4.1.3 Concilier aménagement et disposition des ressources en eau dans les documents d'urbanisme

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Documents cadres

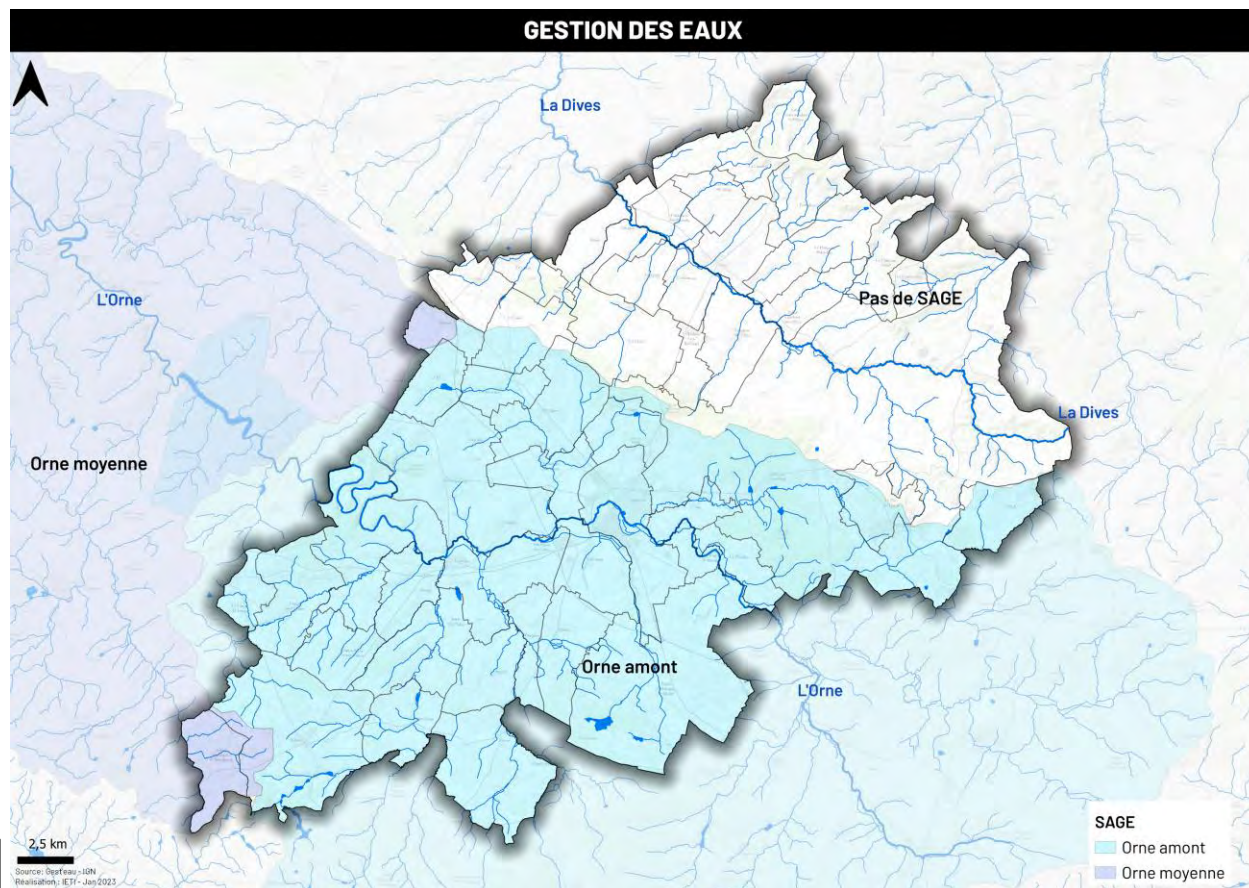
Terres d'Argentan Interco est concerné par les schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Orne amont et Orne moyenne

Le SDAGE se décline en sous-bassins : le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Ce dernier est élaboré par une commission locale de l'eau (CLE) à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente, à la fois en termes de développement économique, d'aménagement du territoire et de gestion durable de l'eau. Ces SAGE, tout comme les SDAGE, sont opposables aux tiers.

Les deux SAGE qui concernent une partie du territoire sont :

- Le PADG (plan d'aménagement et de gestion durable) sur Sage Orne Amont a été adopté par la CLE le 15 octobre 2015.
- Le PADG du SAGE Orne moyenne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 12 février 2013.

→ Seule une partie du territoire est concernée par un SAGE, le bassin versant de l'Orne. La partie nord, inclut dans le bassin versant de la Dives ne fait quant à elle par l'objet de schéma de gestion.



L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique sur la communauté de communes d'Terres d'Argentan Interco se compose de 62 ruisseaux, 13 rivières et 2 fleuves.

Les cours d'eau principaux sont les fleuves de l'Orne et de la Dives. Ces derniers sont alimentés par un réseau hydrographique dense.

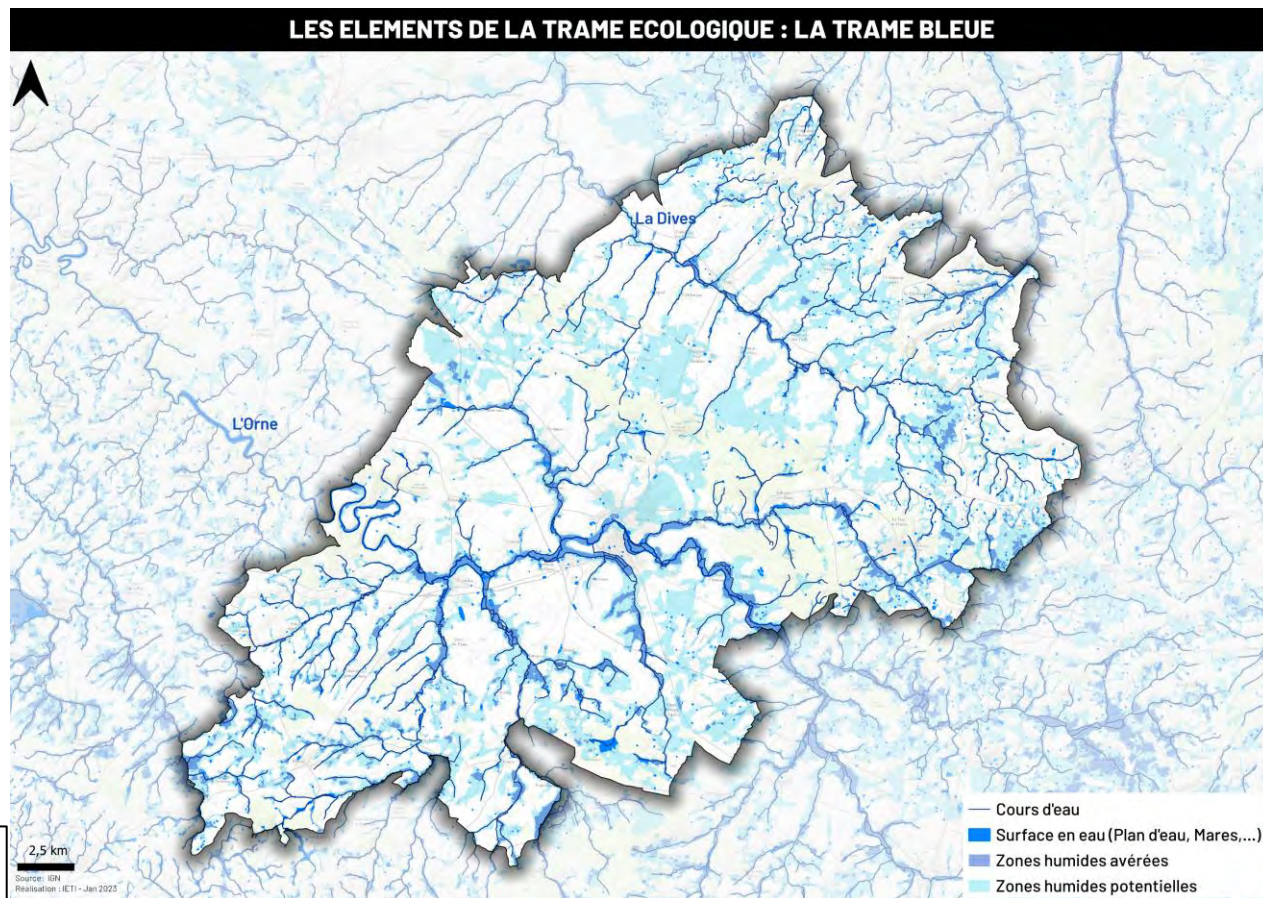
Il y a un lien important entre les cours d'eau et la Manche qui se trouve à moins de 80km de l'agglomération. En effet les deux fleuves se jettent dans la mer.

Le maillage hydrographique sur l'ensemble du territoire est très dense. Les zones humides sont elles aussi nombreuses et jouent un rôle important pour la biodiversité.

Le réseau hydrographique a façonné le territoire.

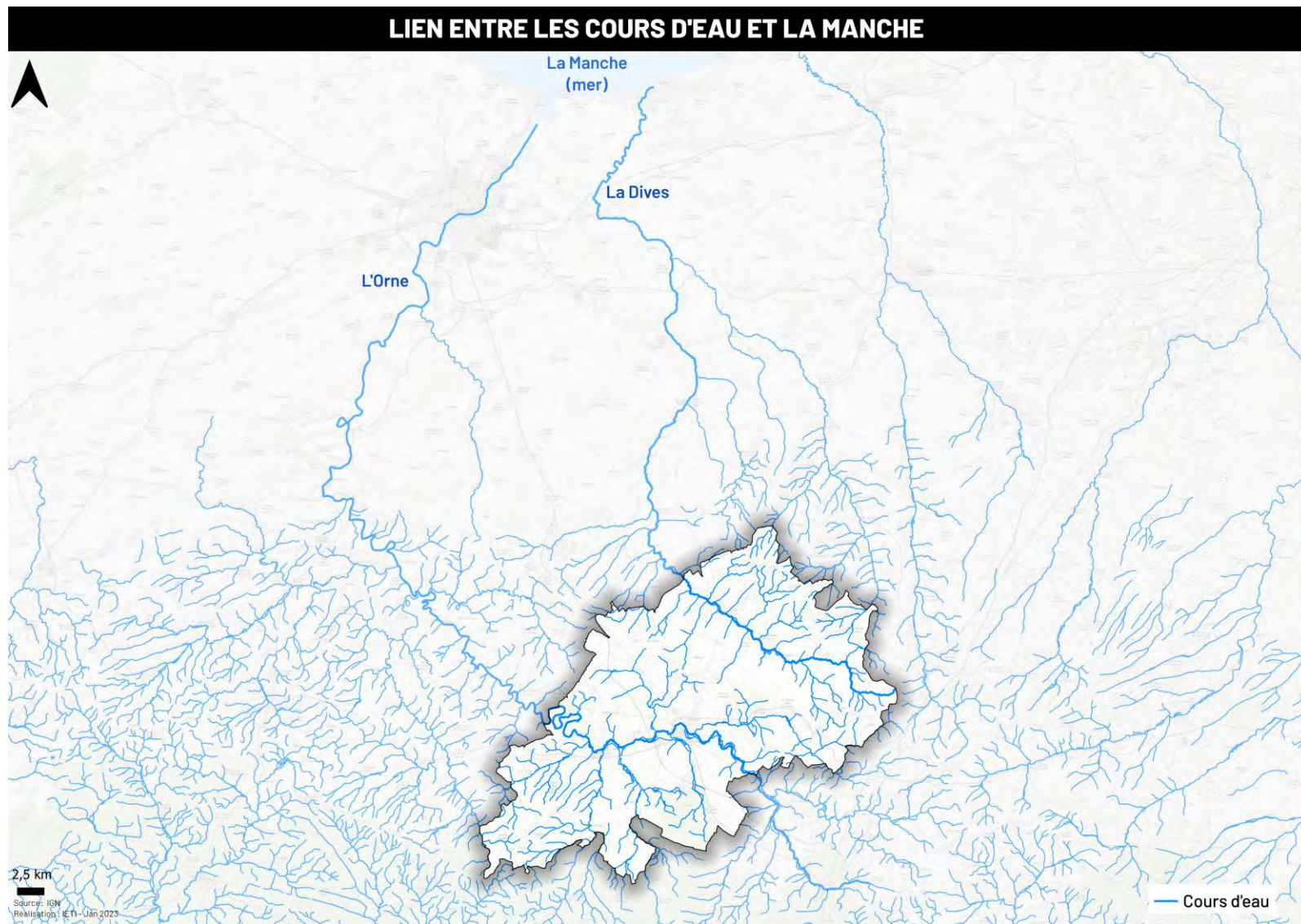
→ **Le réseau hydrographique est un atout sur le territoire de la communauté de communes.**

De ce fait il est important de préserver, protéger et surveiller la ressource en eau.



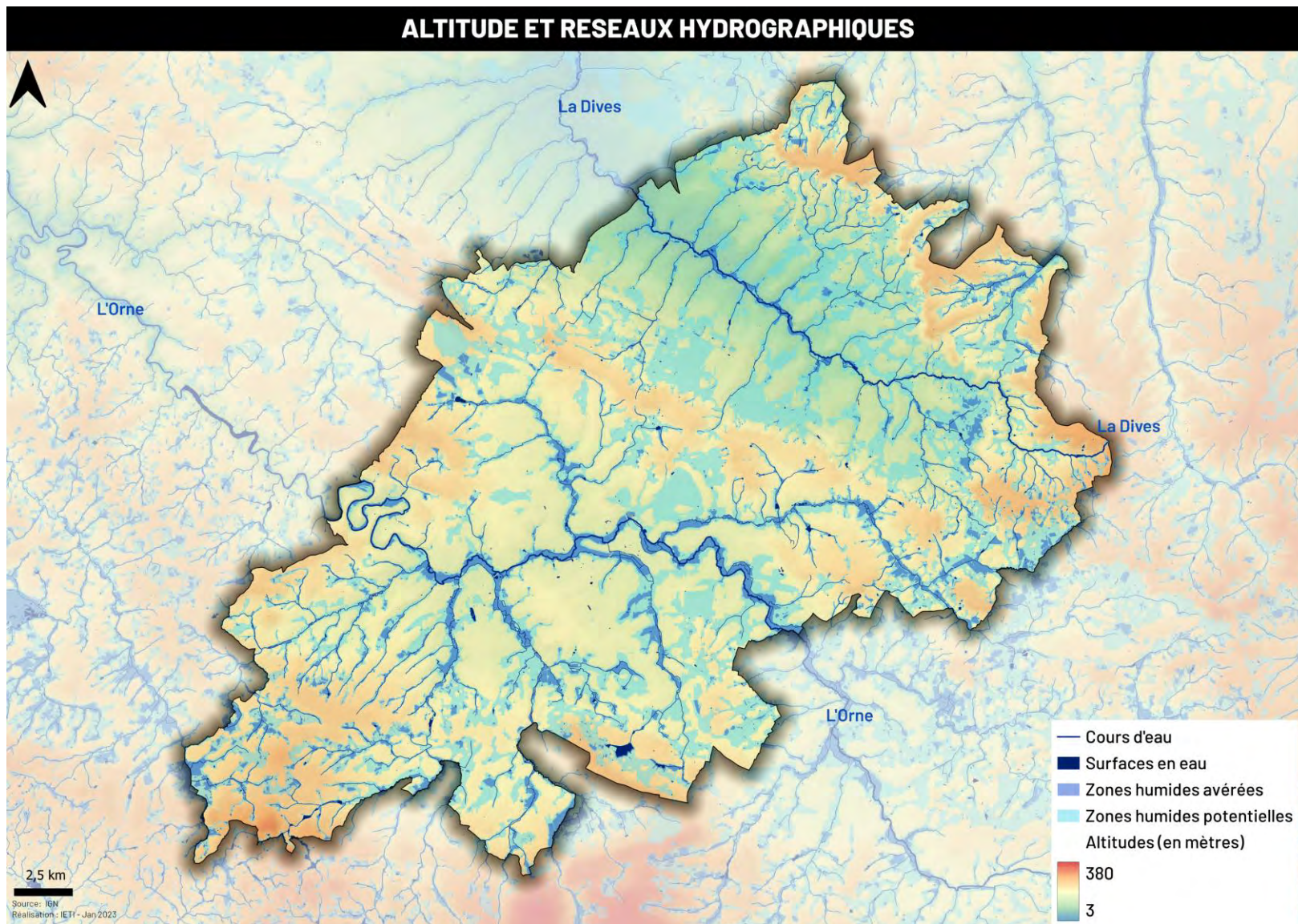
L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Réseau hydrographique



L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Lien entre la topographie et le réseau hydrographique



L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Qualité des masses d'eau

La qualité des masses d'eau

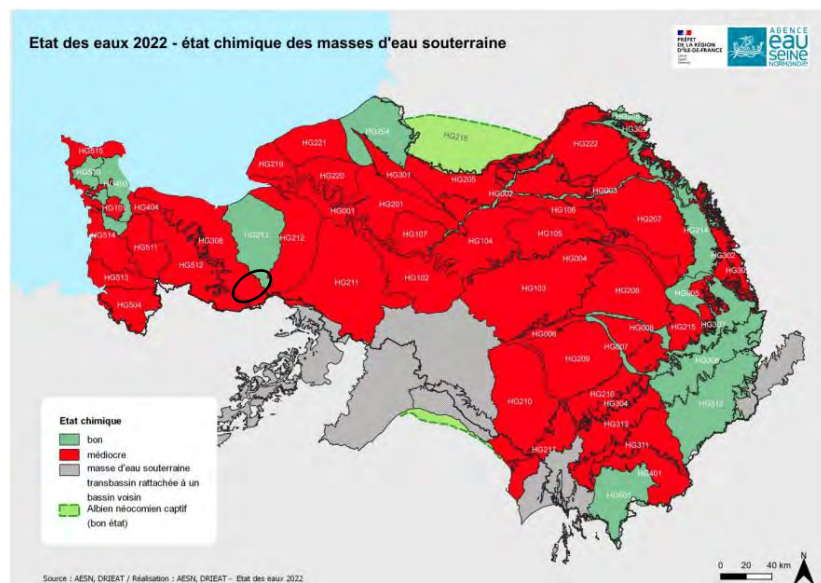
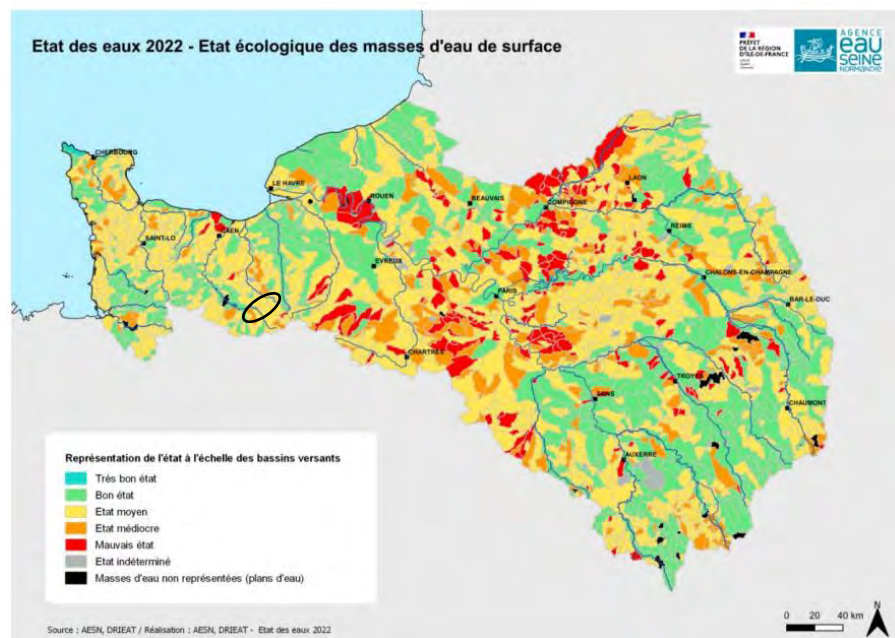
La qualité écologique des masses d'eaux superficielles est moyenne et la qualité chimique est relativement bonne.

Deux des trois masses d'eaux souterraines présentent un mauvais état chimique. Seule une masse d'eau souterraine présente un mauvais état quantitatif.

→ Globalement sur le territoire Terres d'Argentan Interco les masses d'eaux superficielles sont de moyenne qualité écologique et relativement bonne d'un point de vue chimique. Quant à la qualité des masses d'eau souterraines son état chimique est mauvais et son état quantitatif est relativement bon.

Ainsi il est important sur le territoire de :

- Mettre en place des pratiques pérennes dans l'agriculture, afin de limiter l'épandage de pesticides ;
- Surveiller et contrôler la qualité chimique et écologique des masses d'eaux superficielles et souterraines sur l'ensemble du territoire.



L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Qualité des masses d'eau

Masses d'eau superficielles

MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE
	Etat	Pression	Mesures/ Actions engagées	Etat
FRHR296 La Cance de la source au confluent de l'Orne	MOYEN	Macropolluants ponctuels	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées - Hors Directive ERU	MAUVAIS
FRHR296-I2163000 Ruisseau de bel usse	MOYEN	N.C.	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON
FRHR297 L'Udon de sa source au confluent de l'Orne (exclu)	MOYEN	N.C.	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON
FRHR298 La Maire de sa source au confluent de l'Orne (exclu)	BON	N.C.	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON
FRHR295 L'Orne du confluent de l'Ure (exclu) au confluent du Gué Blandin (exclus)	MOYEN	Micropolluants diffus dû à du rejet industriel	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR295-I2129000 Riviere l'houay	MEDIOCRE	Hydromorphologie	Réaliser une opération de restauration bassin versant de l'ORNE, entre Sarceaux et Putanges : l'houay : action terminée	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR281-I1139000 Ruisseau le meillon	BON	N.C.	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON
FRHR281-I1130650 Cours d'eau de l'étang des marettes	MOYEN	❖ Phosphore diffus, origines : lessivage sols agricoles ❖ Phytosanitaires diffus ❖ Hydromorphologie	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	inconnu

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Qualité des masses d'eau

Masses d'eau superficielles

MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE
	Etat	Pression	Mesures/ Actions engagées	Etat
FRHR281-I1160600 Rivière la filaine	MOYEN	❖ Phytosanitaires diffus, la substance cause de la contamination ou risque de contamination est le metazachlore ❖ Hydromorphologie, risque fort d'altération hydrologique	Mettre en place ou renforcer un outil de gestion concertée (hors SAGE)	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR281 La Dives de sa source au confluent de l'Ante (exclus)	MOYEN	❖ Nitrates diffus, origines : sols agricoles ❖ Hydromorphologie, risque faible d'altération hydrologique	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR281-I1137000 Ruisseau le radon	MOYEN	❖ Phosphore diffus, origines : lessivage sols agricoles ❖ Phytosanitaires diffus, substances causes de la contamination ou du risque de contamination : mcpa/chlortoluron/diflufenicanil/glyphosate/metazachlore/pendimethaline ❖ Hydromorphologie, risque faible d'altération hydrologique	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	inconnu
FRHR281-I1129000 Ruisseau du pont au sot	MEDIOCRE	Phytosanitaires diffus, substance cause de la contamination ou du risque de contamination : diflufenicanil	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON
FRHR284-I1330600 Rivière la monne	MOYEN	N.C.	N.C.	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR284-I1310600 Rivière la viette	BON	N.C.	N.C.	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Qualité des masses d'eau

Masses d'eau superficielles

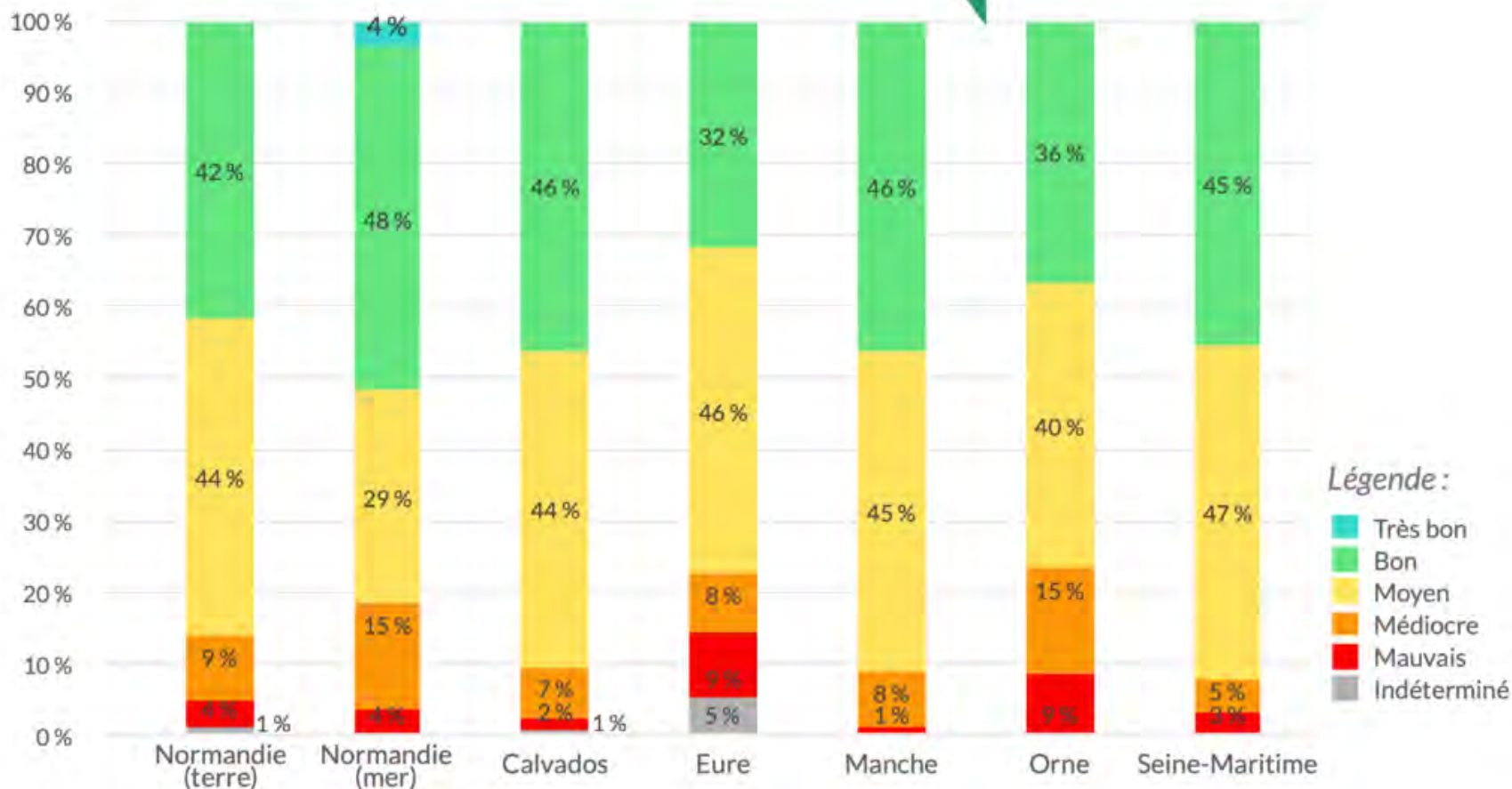
MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE			ETAT CHIMIQUE
	Etat	Pression	Mesures/ Actions engagées	Etat
FRHR284-I1302500 Ruisseau de Monternel	MOYEN	Phytoplanctons diffus, substance cause de la contamination ou du risque de contamination : nicosulfuron	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON
FRHR284 La Vie de sa source au confluent de la Dives (exclu)	MOYEN	Micropolluants ponctuels	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR281-I1110600 Rivière la barges	MOYEN	Macropolluants ponctuels	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	inconnu
FRHR292-I21-0400 Rivière l'ure	MOYEN	❖ Macropolluants ponctuels, origines : STEU ❖ Hydromorphologie, risque faible d'altération hydrologique	Equipped d'une STEP - Hors Directive ERU (agglomérations ≥2000 EH)	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR292 L'Orne de sa source au confluent de l'Ure (exclus)	MOYEN	Macropolluants ponctuels, origines : STEU	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	MAUVAIS avec ubiquistes BON sans ubiquistes
FRHR295-I2139000 Rivière la baize	MOYEN	❖ Nitrates diffus, origines : sols agricoles ❖ Hydromorphologie, risque moyen d'altération hydrologique	Il n'y a aucune action engagée ou terminée pour réduire cette pression	BON

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Qualité des masses d'eau

Masses d'eau superficielles

COMPARAISON DE L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES DE NORMANDIE PAR DÉPARTEMENTS (ÉTAT DES LIEUX 2019)



Source : ANBDD

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Qualité des masses d'eau

Masses d'eau souterraine

MASSE D'EAU	ETAT ECOLOGIQUE			ETAT QUANTITATIF
	Etat	Pression	Mesures/ Actions engagées	
FRHGH502 Socle de l'amont des bassins versant des côtes du Calvados de l'Aure à la Dives	MEDIOCRE	❖ Nitrates diffus : au moins 20% de la surface dégradée par les nitrates. Origine de la pollution : agricole ❖ Phytosanitaires diffus : au moins 20% de la surface déclassée par les pesticides	/	BON
FRHG308 Bathonien-bajocien de la plaine de Caen et du Bessin	MEDIOCRE	❖ Nitrates diffus dont plus de 20% de la surface dégradée par les nitrates ❖ Phytosanitaires diffus , forte réactivité de la nappe : surface déclassée par les pesticides plus de 20% ❖ Prélèvements	Elaboration d'un programme d'action AAC, engagée sur : - AAC Saint Vigor le Grand - AAC Barbeville - AAC Vaux sur Aura - AAC maisons - Bac de la source de Commeaux - AAC SEES	MEDIOCRE
FRHG213 Craie et marnes du Lieuvin-Ourche-Pays d'Auge – Bassin versant de la Touques	BON	RIEN qui explique l'état 2019 Pression susceptible d'empêcher l'atteinte du bon état en 2027 : Phytosanitaires diffus	Elaboration d'un programme d'action AAC	BON

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Synthèse réseau hydrographique et qualité de l'eau



- Le bon état quantitatif des eaux souterraines
- Un maillage dense du territoire par le réseau hydrographique
- Une biodiversité favorisée par la présence de zones humides



- Masses d'eaux superficielles : qualité écologique moyenne
- Masses d'eau souterraines : mauvais état chimique
- Une dégradation de la qualité des eaux souterraines (pollutions)



- Modification du régime pluvial (manque de précipitations, sécheresses, pluie torrentielle)
- Le transfert des polluants du sol vers les nappes souterraines ou vers les cours d'eau
- Apparition de nouveaux polluants

ENJEUX

- La préservation qualitative et quantitative de la ressource en eau
- La mise en valeur et la préservation des linéaires des cours d'eau
- La sensibilisation des habitants par rapport à la préservation de la ressource en eau

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

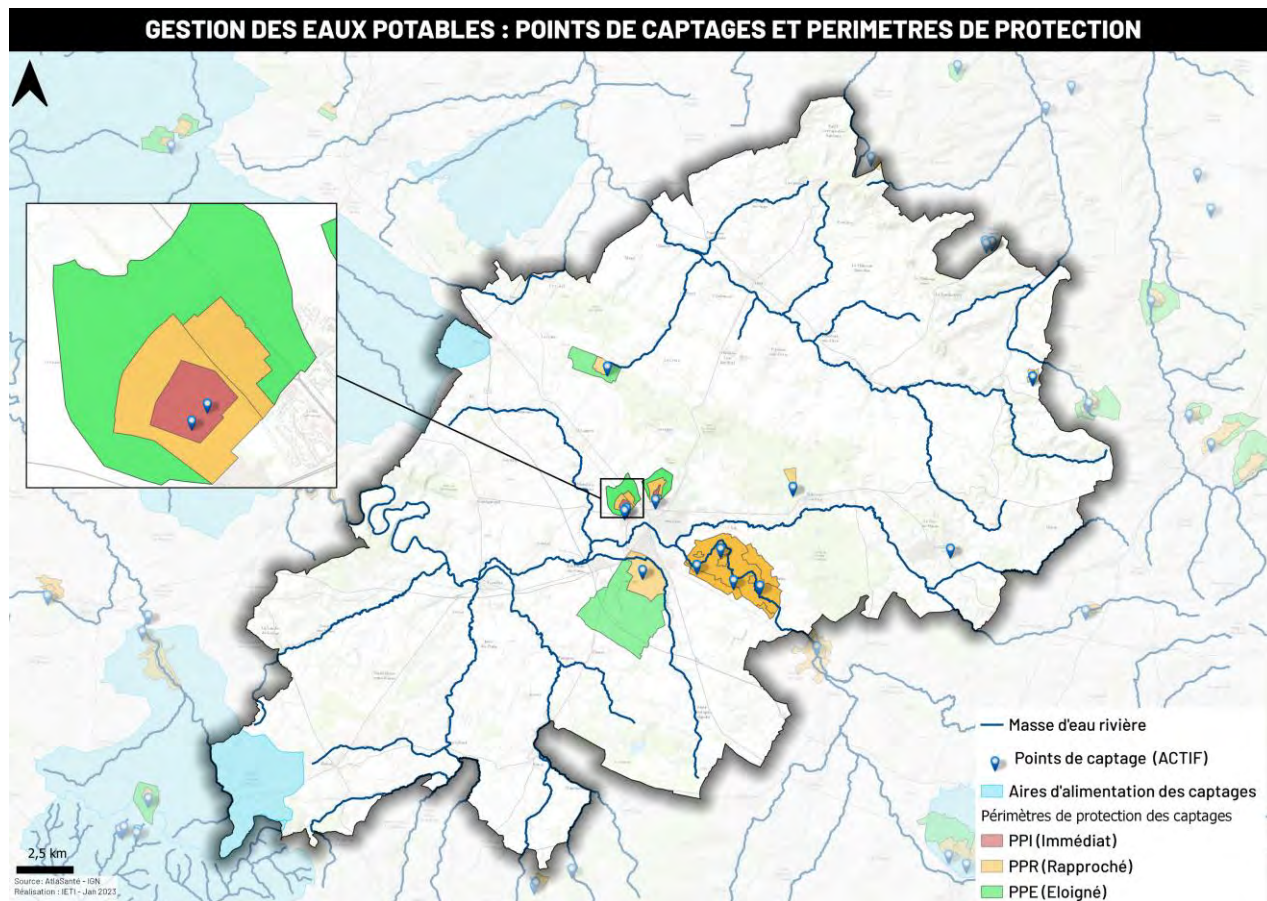
Les usages de l'eau

Sur le territoire de la communauté de communes, il est possible d'identifier 12 points de captages et 2 aires d'alimentations.

Les captages sont localisés à :

- Gouffern en Auge (Tête au loup, Couture et Mottet Silly)
- Argentan (Zone nord 1, zone nord 2 et Saint Roche F4)
- Juvigny-sur-Orne (Pres clos et Ferme au bout de bas)
- Anou-Le-Faucon (Port d'Anou)
- Sai (Genterie)
- Sarceaux (Vingt acres)
- Occagnes (Meillon)

Les périmètres de protection des captages permettent de garantir une bonne qualité de l'eau en protégeant les abords des points de captages des pollutions ponctuelles et accidentelles.



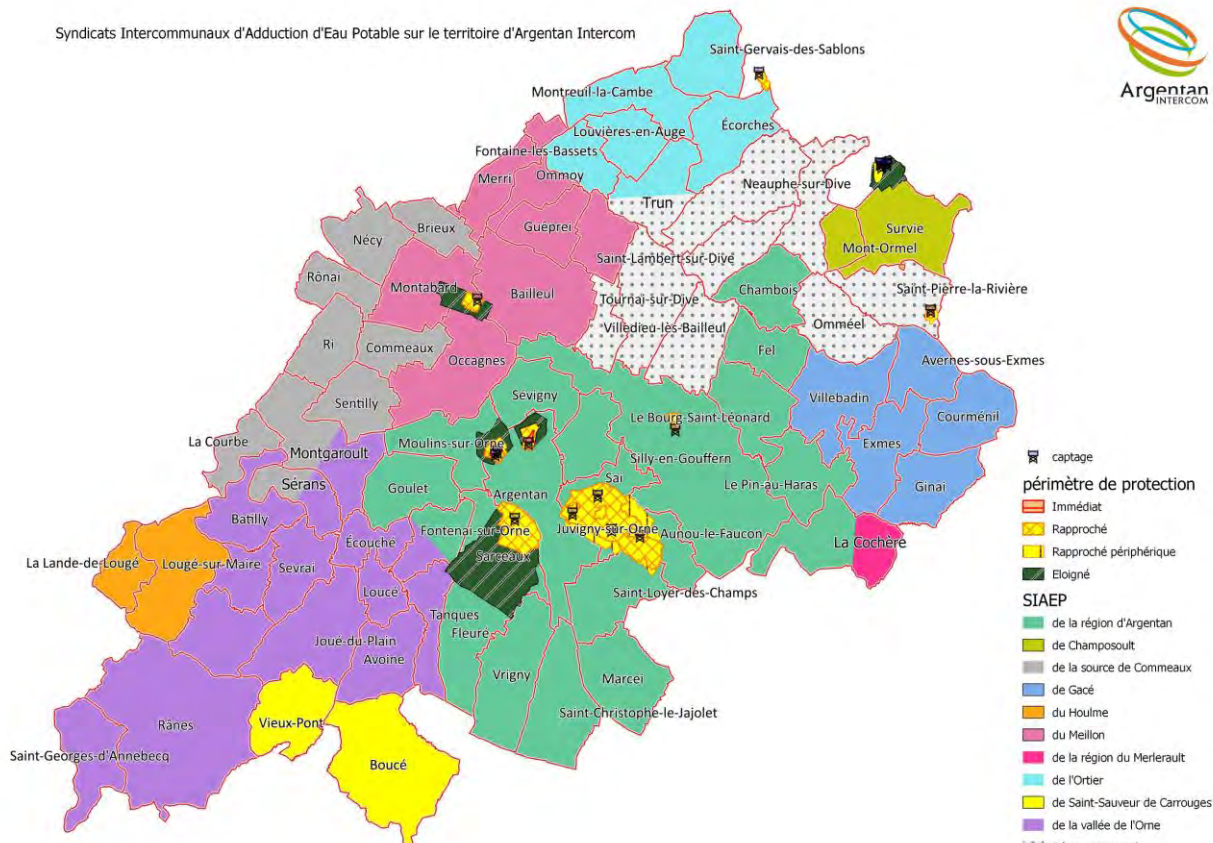
L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Les usages de l'eau

Les ouvrages d'exploitation sur l'intercommunalité

Il existe plusieurs types d'ouvrages en exploitation : prises d'eau superficielles, puits, sources ou encore forages.

→ L'eau potable sur la communauté de communes d'Argentan Interco est prélevée des eaux de surface et des eaux souterraines par forage dans les nappes souterraines.



L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

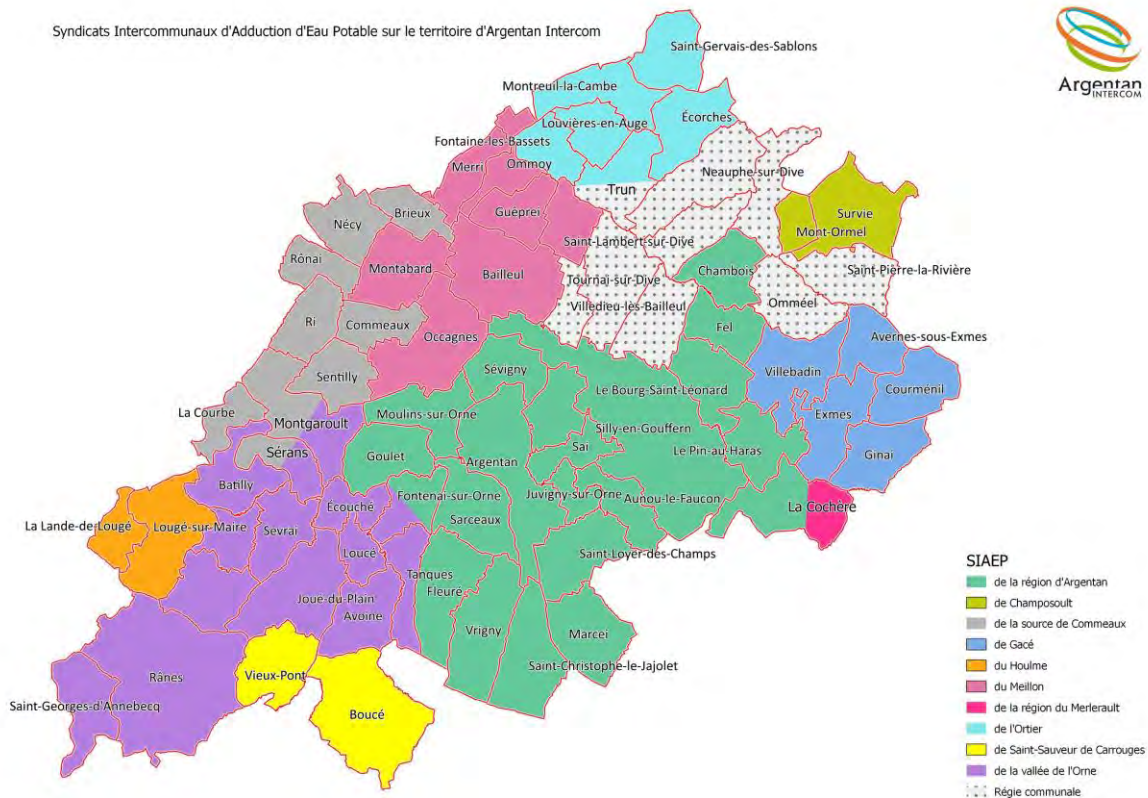
Alimentation en eau potable

La gestion de l'eau potable sur la communauté de communes

Une majorité des communes du territoire Terres d'Argentan Interco sont adhérentes du Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (SDE 61) qui est le garant d'une bonne gestion des ressources en eau. En plus de cela 40 des 49 communes du territoire ont adhéré à un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable dont le mode de gestion varie ; affermage, régie ou délégation de service public. On en compte 10 parmi eux :

- SMAEP de la Région Argentan compte 18 communes dont 13 communes sur l'interco
- SIAEP de la Vallée de l'Orne compte 16 communes dont 10 communes sur l'interco
- SIAEP du Meillon rassemble 7 communes de l'interco
- SIAEP de l'Ortier compte 12 communes dont 6 de l'interco
- SIAEP de la Source de Commeaux qui gère 7 communes sur l'interco
- SIAEP de la Région de Gacé qui gère 17 communes dont 2 sur l'interco
- SIAEP de Champosoult qui gère 7 communes dont 3 sur l'interco
- SMAEP de St Sauveur de Carrouges qui gère 8 communes dont 2 sur l'interco
- SMAEP de Houlme qui gère 32 communes dont 2 sur l'interco
- SMAEP de la Région de Merlerault qui gère 18 communes dont 1 sur l'interco

Enfin 9 communes de l'intercommunalité sont en régie communale.



L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Alimentation en eau potable

			COMPETENCES											
SIAEP / SMAEP	Communes totales	Communes sur Terres d'Argentan Interco	Distribution	Production	Protection	Traitement	Transfert	Stockage	Mode de gestion	Délegataire	Production annuelle en m³	Importations annuelles en m³	Exportations annuelles en m³	Nombres abonnés sur Terres d'Argentan Interco
SMAEP de la Région d'Argentan	18	13	X	X		X	X	X	Affermage	Véolia	1 589 012	3 524 (SMAEP Région Argentan-rural)	457 383 (SMAEP Région Argentan-rural) + 176 313 (SAEP Roche Brévaux)	6 439
											94 803	457 383 (SMAEP Région Argentan - Argentan) + 1 529 (Coudehard)	4 490 (CDC Sources de l'Orne - Almenèches) + 8 398 (SIAEP St-Sauveur de Carrouges) + 3 524 (SMAEP Région Argentan) + 42 (CDC Sources de l'Orne - Sées)	3 469
SIAEP de la Vallée de l'Orne	16	10	X	X		X	X	X	DSP	Véolia	285 020	971 (SMAEP St-Sauveur-de-Carrouges)	0	2 117
SIAEP du Meillon	7	7	X	X		X	X	X	REGIE	NC	174 602	6 881 (SAEP Roche Brévaux) + 810 (SIAEP de l'Ortier)	0	1 106
SIAEP de l'Ortier	12	6	X	X	X	X	X	X	Affermage	SAUR	204 082	139 423 (Vimoutiers) + 1 577 (SIE Pays d'Auge)	20 138 (Coudehard) + 1 577 (Neauphe) + 793 SIAEP Meillon + 22 537 (Vimoutiers)	330
SIAEP de la Source de Commeaux	8 (principal)	5	X	X			X		Affermage	SAUR	0	159 224 (SIAEP Région Argentan)	58 762 (SIAEP Commeaux - Nécý/Brieux)	565
	3 (Nécý et Brieux)	2									0	58 902 (SIAEP Source de Commeaux)	0	335
SIAEP de la Région de Gacé	17	2	X	X	X	X	X	X	Affermage	SAUR	812 006	0	8 317 (SIAEP Champosoult) + 155 072 (SAEP Région de Trun)	466
SIAEP de Champosoult	7	3 (Coudehard = 1 abonné)	X	X		X	X	X	REGIE	NC	97 262	4 204 (SIAEP Région de Gacé)	569 (?)	161
SMAEP de St Sauveur de Carrouges	8	2	X	X	X	X	X	X	Affermage	Véolia	125 620	8 398 (SIAEP Région Argentan)	971 (SIAEP Vallée de l'Orne)	487
SMAEP du Houlme	32	2	X	X		X	X	X	Affermage	SAUR	850 728	27 701 (Flers Agglo) + 54 093 (Syndicat de production Sud Calvados)	124 643 (Flers Agglo) + 1 551 (Falaise)	155
SMAEP de la Région du Merlerault	18	1	X	X	X	X	X	X	Affermage	SAUR	344 512	0	35 (CDC Sources de l'Orne) + 1 464 (SIAEP Merlerault)	29

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Alimentation en eau potable

			COMPETENCES											
REGIES communales	Communes totales	Communes sur Terres d'Argentan Interco	Distribution	Production	Protection	Traitement	Transfert	Stockage	Mode de gestion	Délégataire	Production annuelle en m³	Importations annuelles en m³	Exportations annuelles en m³	Nombres abonnés sur Terres d'Argentan Interco
Gouffern-en-Auge	Aubry-en-Exmes	Aubry-en-Exmes	X	X			X	X	REGIE	NC	0	14 938 (SAEP Région de Trun)	1 546	160
Gouffern-en-Auge	Omméel	Omméel	X	X		X	X	X			41 480	569 (SIAEP Champosoult)	0	186
	Saint-Pierre-la-Rivière	Saint-Pierre-la-Rivière												
Neauphe-sur-Dive	3	3 (Neauphe, St-Lambert et Ecorches)	X	X			X		REGIE	NC	0	29 027 (SAEP Région Trun) + 1 728 (SIAEP de l'Ortier)	0	109
Tournai-sur-Dive	1	1	X	X			X	X	REGIE	NC	0	17 651 (SAEP Région Trun) + 960 (Trun) + 1 130 (Gouffern-en-Auge)	0	179
Trun sud-ouest	1	1	X	X			X	X	Affermage	SAUR	0	89 322 (SAEP Région Trun)	1 018 (Tournai-sur-Dive)	660
Saint-Lambert-sur-Dive	1	1	X						REGIE	NC	0	10 381 (SAEP Région de Trun)	0	91
Villedieu-les-Bailleul	2	2 (1 abonné sur Coulonces)	X					X	REGIE	NC	0	14 860 (SAEP Région de Trun)	0	114
Coudehard	5	3 (Coudehard, Chambois et Neauphe)	X	X		X	X	X	REGIE	NC	0	20 873 (SIAEP de l'Ortier)	2 361 (SIAEP Région Argentan)	69

SAEP de la Région de Trun Gouffern-en-Auge, Neauphe-sur-Dive, Saint-Lambert-sur-Dive, Tournai-sur-Dive, Trun (Sud-ouest) et Villedieu-les-Bailleul

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Alimentation en eau potable

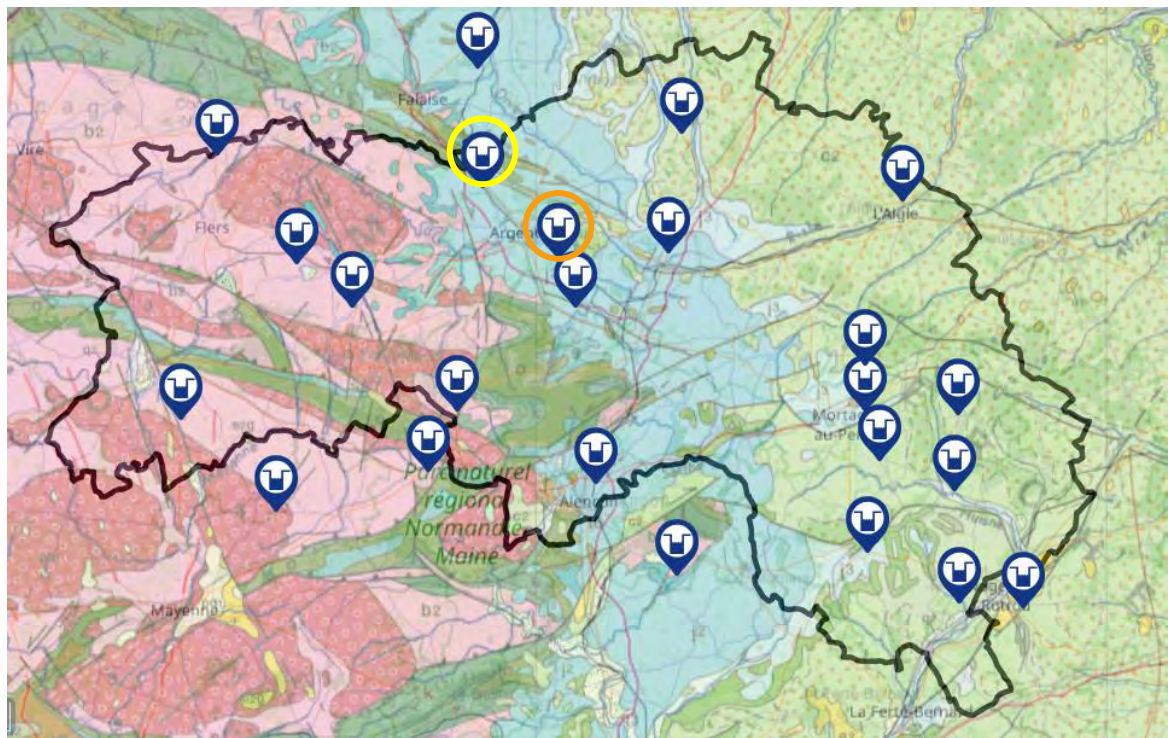
Le niveau d'eau sur le territoire

Le Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne (SDE 61) a réalisé un suivi des aquifères et de la situation piézométrique entre le 10 juin 2020 et le 10 juin 2021.

Ainsi grâce au suivi piézométrique sur deux communes de l'interco on recense les données suivantes :

- Sur la commune d'Occagnes (entourée en jaune) le niveau est plus haut en 2024 qu'en 2023 mais plus bas qu'en 2020
- Sur la commune de Saint-Loyer-Des-Champs (entourée en orange) le niveau est plus haut en 2024 qu'en 2023 mais plus bas qu'en 2020

→ Il est important de travailler sur la question de la gestion de l'eau et la pression de cette ressource. Il est aussi question de limiter les phénomènes de ruissellement pour que les nappes puissent se recharger.



Stations piézométriques départementales. Source SDE61

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Synthèse alimentation en eau potable



- De nombreux périmètres de protections des captages d'eau potable sur le territoire
- Plusieurs types d'ouvrages en exploitation : prises d'eau superficielles, puits, sources ou encore forages.



- Un risque de pollution
- Une situation piézométrique variée et plutôt critique à l'ouest du territoire



- Un niveau d'eau en baisse dans les nappes phréatiques malgré des augmentations périodiques

ENJEUX

- Adaptation à une diminution de la ressource en eau
- Garantir la qualité de l'eau et préserver sa quantité
- Surveiller le niveau d'eau des nappes phréatiques

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Assainissement des eaux usées et pluviales

Les obligations en matière de gestion de l'eau sont recensées dans les documents réglementaires suivants : Code Général des collectivités territoriales, Code de l'Environnement, Circulaire du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non collectif, Décret du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées.

Ainsi, il est obligatoire, notamment, de :

- Délimiter les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif des eaux usées, si possible à l'issue d'une étude générale de Schéma Directeur d'Assainissement ;
- Dans les zones d'assainissement collectif, mettre en œuvre, entretenir, surveiller les ouvrages d'assainissement sur le domaine public afin de garantir leur bon fonctionnement dans le respect des normes de rejet imposées par la réglementation ;
- Dans les zones d'assainissement collectif, contrôler la conformité des raccordements des usagers au réseau d'assainissement ;
- Dans les zones d'assainissement non collectif, contrôler la conformité des installations d'assainissement dans le domaine privé ;

- Délimiter les zones où des mesures doivent être prises pour assurer la maîtrise des eaux de ruissellement et les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et si besoin le traitement des eaux de ruissellement ;
- Mettre en place un règlement d'assainissement collectif et un règlement d'assainissement non collectif.

L'assainissement des eaux usées est une compétence communautaire. En revanche, l'assainissement pluvial est de compétence communale.

Le Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires Normandie (2030-2050)

En ce qui concerne la gestion des eaux le SRADDET fixe de grandes orientations avec lesquelles le PLUi doit être compatible :

- Limiter l'impact de l'urbanisation et des aménagements sur la biodiversité et les espaces naturels ;
- Préserver la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, de la terre à la mer.

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Assainissement des eaux usées et pluviales

La majorité des communes d'Terres d'Argentan Interco sont dotées d'un système d'assainissement collectif

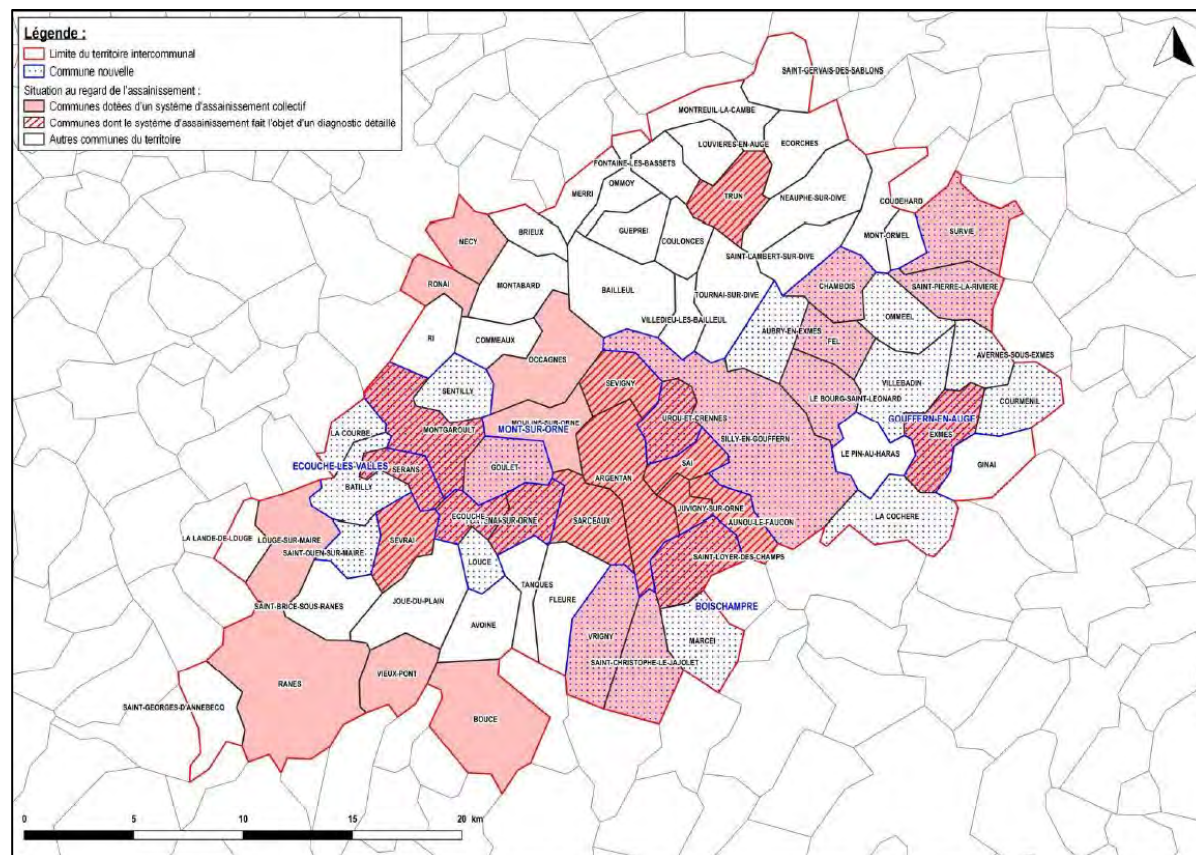
Terres d'Argentan Interco est chargé sur l'ensemble de son territoire de collecter, transporter et traiter les eaux usées.

En 2021, l'intercom a réalisé un schéma directeur d'assainissement qui a porté sur les systèmes de plus de 10 ans. L'étude a porté sur 32 des 49 communes d'Terres d'Argentan Interco desservies, tout ou en partie, par un système d'assainissement collectif. La compétence assainissement porte sur 18 systèmes d'assainissements collectifs qui rassemblent plus de 10 000 abonnés.

Le Schéma directeur d'assainissement a permis de mettre en avant des dysfonctionnements :

- Des apports d'eaux claires positifs parasites permanentes importants ;
- Des apports d'eaux claires parasites météoriques importants ;
- Des canalisations dégradées ;
- Des déversements au milieu naturel non connus au niveau de certains trop-pleins situés sur les réseaux de collecte ou en tête de traitement.

En 2023 l'interco lance un nouveau diagnostic pour les communes de Boucé, Bourg-Saint-Léonard, Chambois/Fel, Goulet, Lougé-sur-Maire et Occagnes.



Source : schéma directeur d'assainissement

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Assainissement des eaux usées et pluviales

Assainissement collectif

Depuis le 1er février 2022 Terres d'Argentan Interco a confié la gestion du réseau d'assainissement collectif à Eaux Normandie (filiale du groupe SUEZ). Le délégataire est chargé de l'entretien des 250km de canalisation d'eaux usées et de l'ensemble des stations de traitement des eaux usées.

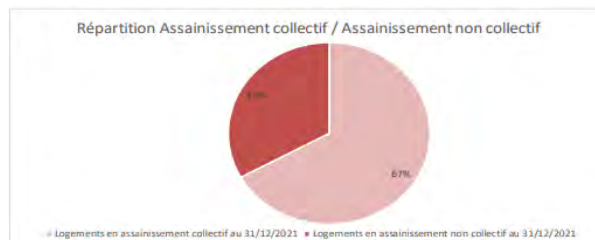
Ce nouveau contrat de gestion d'assainissement collectif a été signé le jeudi 6 janvier 2022 et concerne 24 des 49 communes de l'interco.

On compte sur le territoire 19 stations d'épuration (8 boues activées, 5 disques biologiques, 3 lits plantés de roseaux, 1 filtre à sable et 1 lagunage) et 114 postes de refoulement.

Assainissement non collectif

Aucune collectivité ne dispose d'un système collectif étendu à l'ensemble de son territoire. Par conséquent, le SPANC intervient sur l'ensemble des communes. La collectivité dépend de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le taux de couverture d'assainissement non collectif est de 33% sur le territoire.

→ Au total en 2021, 67% des logements étaient en assainissement collectif contre 33 % en assainissement non collectif.



Communes	Logements en assainissement collectif au 31/12/2021	Logements en assainissement non collectif au 31/12/2021	Nbre de logements TOTAL (INSEE 2018)
Argentan	7 759	30	7 789
Aunou le Faucon	66	58	124
Avonnes	0	122	122
Bailleul	9	304	313
Boischampré	228	373	601
Boucé	156	184	340
Brieux	0	53	53
Commeaux	0	78	78
Coudehard	0	62	62
Coulonces	0	105	105
Ecorches	0	66	66
Écouché les Vallées	833	392	1 225
Fleuré	0	104	104
Fontaine les Bassots	0	65	65
Ginal	0	52	52
Gouffern en Auge	1 116	1 040	2 156
Guéprel	0	76	76
Joué du Plain	0	134	134
Juvigny sur Orne	20	31	51
Lande de Lougé (la)	0	28	28
Lougé sur Maire	70	114	184
Louvières en Auge	0	53	53
Merri	0	98	98
Mont Ormel	0	43	43
Montabard	0	151	151
Montreuil la Cambe	0	38	38
Monts sur Orne	146	262	408
Moulins sur Orne	104	42	146
Neauphe sur Dive	0	87	87
Nécy	77	197	274
Occagnes	211	58	269
Ommoy	0	59	59
Pin au Haras (le)	0	161	161
Rânes	362	250	612
Ri	0	89	89
Rônai	45	36	81
Sai	71	46	117
Saint Brice sous Rânes	0	80	80
Saint Georges d'Annebecq	0	91	91
Saint Gervais des Sablons	0	57	57
Saint Lambert sur Dive	0	86	86
Sarceaux	417	41	458
Sévigney	109	45	154
Sevrai	47	73	120
Tanques	0	76	76
Tournai sur Dive	0	154	154
Trun	578	95	673
Vieux Pont	45	103	148
Villedieu les Bailleul	0	104	104
TOTAL	12 469	6 146	18 616

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Assainissement des eaux usées et pluviales

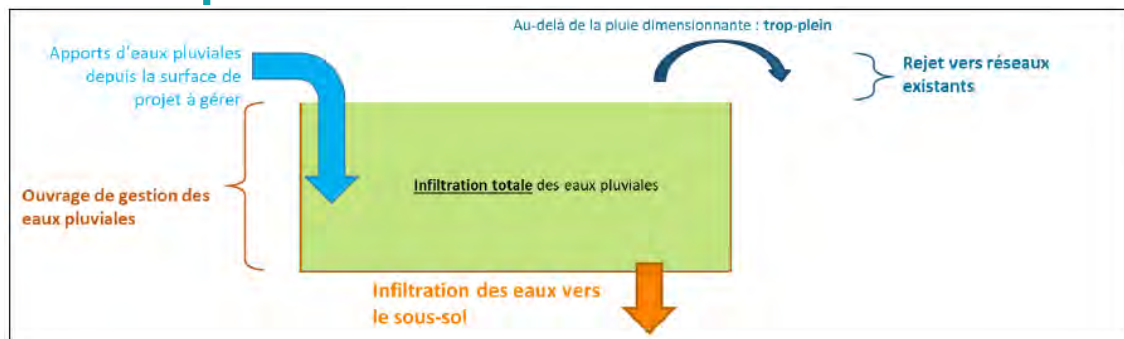
Assainissement pluvial

Depuis la loi NOTRe de 2015 les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communautés de communes au 1^{er} janvier 2020, cela inclut également la gestion des eaux pluviales.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur d'Assainissement Terres d'Argentan Interco a réalisé un Schéma Direction d'assainissement pluvial. Ainsi on y inscrit une démarche intégrée des eaux pluviales, ce dernier établit que « *l'infiltration des eaux pluviales sera systématiquement recherchée et sera imposée si les conditions et la réglementation le permettent* ».

Un cadre réglementaire à la gestion des eaux pluviales a été mis en place par le biais d'un règlement d'assainissement pluvial.

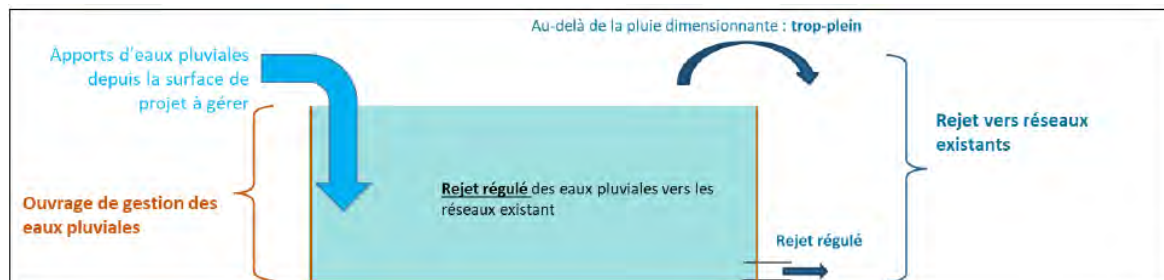
Le périmètre du zonage concerne les 49 communes de l'intercom. Ce dernier définit un coefficient d'imperméabilisation maximal autorisé sur différentes zones du territoire.



Principe de gestion à la parcelle en zone favorable à l'infiltration des eaux pluviales
Source : Règlement zonage eaux pluviales



Principe de gestion à la parcelle en zone moyennement favorable à l'infiltration des eaux pluviales



Principe de gestion à la parcelle en zone défavorable à l'infiltration des eaux pluviales

L'eau : hydrogéologie, hydrographie, gestion

Synthèse assainissement des eaux usées et pluviales



- La majorité des communes d'Argentan Interco dotées d'un système d'assainissement collectif
- Réflexion sur la gestion au point de chute des eaux pluviales
- Le schéma directeur d'assainissement collectif de 2021 a permis la réalisation d'un diagnostic complet des différents réseaux et ouvrages d'assainissement collectif du territoire intercommunal : meilleure connaissance du réseau



- Le Schéma Directeur ne concerne pas toutes les communes de l'intercom (32 sur 49)
- Une part importante d'assainissement non collectif sur le territoire (1/3)



- Augmentation de la pression sur les infrastructures et réseaux d'assainissement

ENJEUX

- Diminuer la pression sur les infrastructures et réseaux d'assainissement



5.3

La biodiversité et trames écologiques

Trames écologiques

Définitions

Définition des trames écologiques

Les trames écologiques (verte, bleue, noire...) analysent les continuités écologiques à tout niveau d'échelle. Elles se constituent de réservoirs de biodiversités, des espaces dans lesquels la biodiversité est plus riche et mieux représentée et de corridors écologiques, des espaces qui permettent le déplacement des espèces entre les réservoirs.

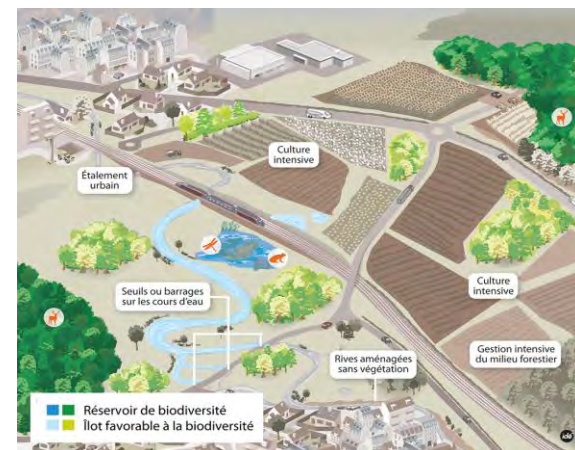
Pour la trame verte le **schéma 1** illustre le principe des réservoirs et des différents types de corridors.

Pour la trame bleue, la spécificité des cours d'eau fait qu'ils sont souvent à la fois des réservoirs et des corridors du fait de leur caractère linéaire. On retrouve toutefois la notion de réservoir surfacique et de corridors en pas japonais avec les réseaux de zones humides et de plans d'eau (mares).

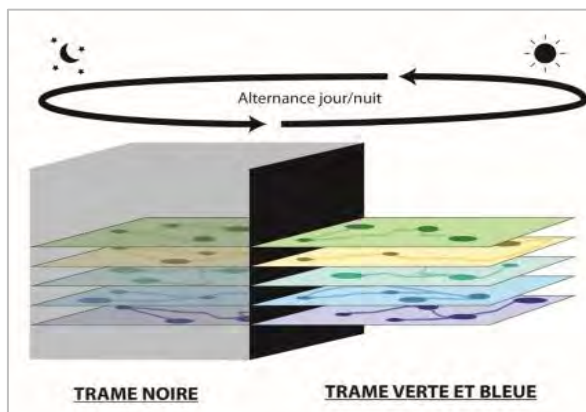
La trame noire apparaît en quelque sorte comme un négatif par rapport à la carte de la pollution lumineuse. Elle vise à protéger les espèces notamment nocturnes avec toujours la notion de réservoirs ou l'impact de la pollution lumineuse est minimal et de corridors permettant le déplacement de ces espèces



Schéma 1 de composition de la trame verte et des différents types de corridors (CAUE56)



Principe de réservoir (CC Touraine Val de Vienne)



Relation entre la trame noire et les autres trames (R. Sordello)



Trame noire (ARB Ile de France)

Trames écologiques

Trames écologiques - SRADDET

Le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires de Normandie

Le SRADDET Normandie, a intégré le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Haute-Normandie et est donc le document de référence en ce qui concerne les continuités écologiques à l'échelle régionale.

Il flèche les objectifs suivants en matière de biodiversité :

- Maintenir et restaurer les ensembles bocagers, identité forte de la Normandie ;
- Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux littoraux ;
- Préserver et restaurer le réseau de pelouses calcicoles ;
- Restaurer la continuité écologique du réseau hydrographique et les milieux naturels associés ;
- Préserver les espaces boisés et leurs fonctionnalités ;
- Promouvoir les actions en faveur de la biodiversité dans les secteurs de grandes cultures ;
- Préserver les milieux rares et singuliers ;
- Rappeler la spécificité des zones Natura 2000.

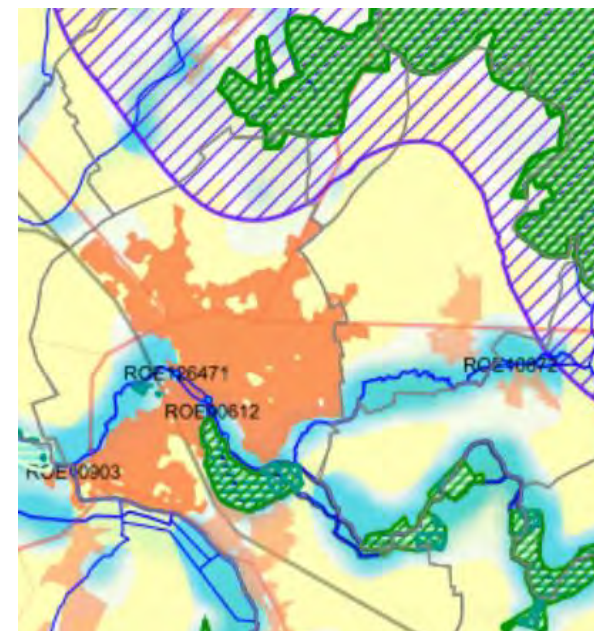
Lors de son élaboration un « Plan d'actions stratégiques en faveur de la cohérence écologique en Normandie » a été défini.

Celui-ci constitue une synthèse des plans d'actions définis dans les SRCE de Haute et Basse Normandie et permet d'aiguiller les actions prioritaires à mettre en œuvre à l'échelle régionale en fléchant notamment les :

- Points de conflits avec les infrastructures routières (points de conflits à étudier, ouvrages à créer, ouvrages existants dont la fonctionnalité est à étudier) ;
- Points de conflits à la continuité écologique des cours d'eau ;
- Secteurs de préservation / restauration prioritaires.

Sur le territoire le SRADDET identifie :

Continuité	Discontinuité
Des ensembles et corridors fonctionnels	Des points de conflit sur infrastructures linéaires Des obstacles sur cours d'eau



Trames écologiques

Trames écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

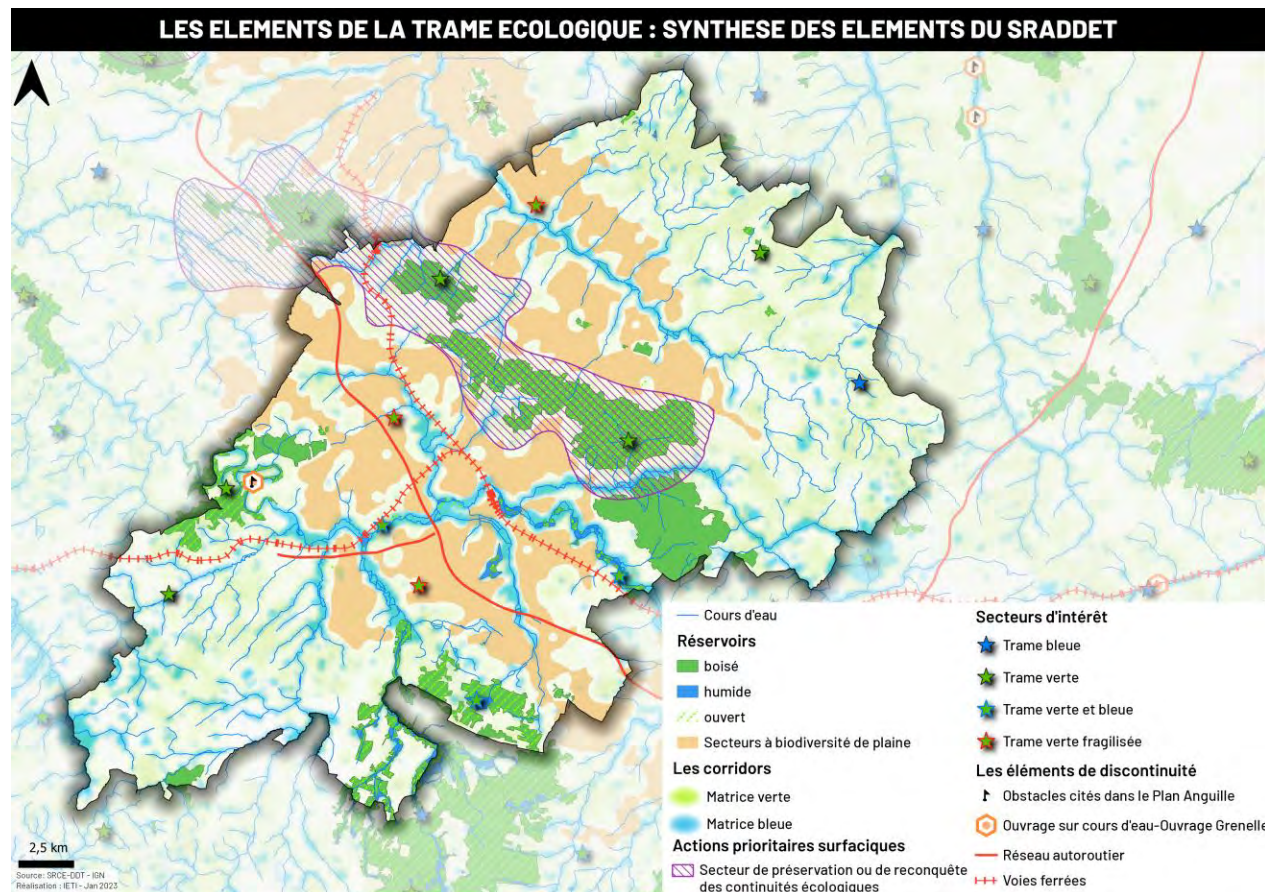
La carte présente les trames vertes et bleues sur le territoire et les enjeux qui en découlent. On remarque sur cette dernière que 3 communes présentent une trame verte fragilisée c'est le cas d'Occagnes, Tanques et Fontaine-les-Bassets. On note aussi un secteur de préservation ou de reconquête des discontinuités écologiques.

Le SRADDET a identifié un obstacle qu'il faut lever sur la commune d'Ecouché-les-Vallées. Cet obstacle cité dans le plan anguille débouche sur la mise en place d'un plan de gestion pour la sauvegarde de l'anguille en France.

→ On identifie de nombreux réservoirs sur le territoire : des milieux boisés, humides, ouverts et des secteurs à biodiversité de plaine. Beaucoup d'éléments qui viennent compléter la trame verte et bleue cependant cette dernière est fragilisée sur certaines communes.

→ Les enjeux identifiés sont :

- Préserver et renforcer la trame verte et bleue
- Restaurer une continuité écologique sur l'ensemble du territoire



Trames écologiques

Trames écologiques

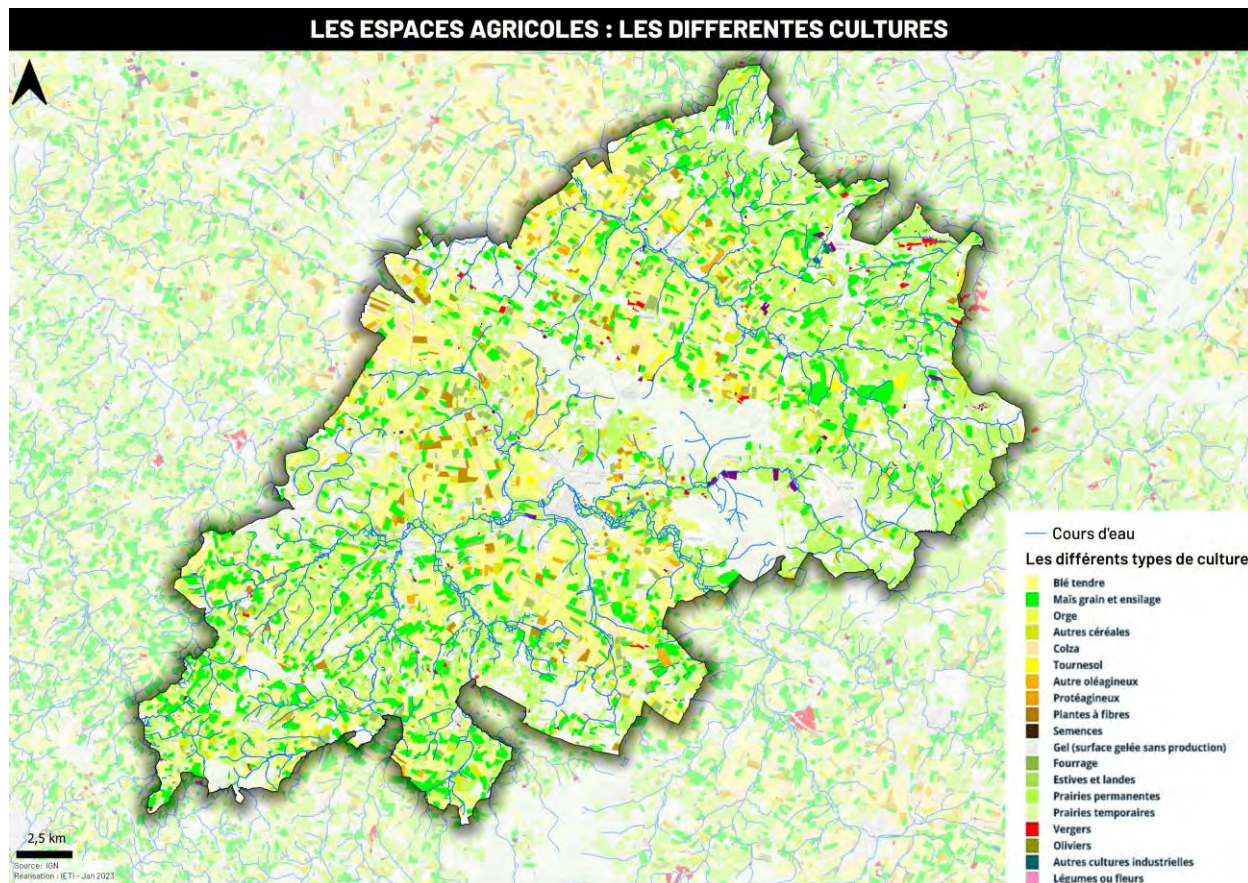
Les espaces agricoles

Les espaces agricoles ont une importance dans le maintien des continuités des milieux ouverts. Sur le territoire de la communauté de communes, les espaces agricoles s'étalaient en 2018, sur 85,2% de la surface totale, plus que dans l'Orne.

Il s'agit d'espaces ouverts qui ne présentent pas toujours une biodiversité intrinsèque très diversifiée (notamment dans les champs de grande culture) mais qui permettent le nourrissage et la survie de certaines espèces et notamment l'avifaune (rapaces etc.)

Il y a une diversité de cultures agricoles sur le territoire mais prédominé par la culture de maïs grain et ensilage, du blé tendre et des prairies permanentes.

→ La présence de cultures agricoles diverses sur le territoire est un atout qu'il faut préserver.



Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

Les espaces agricoles et l'importance du réseau de haies sur le territoire

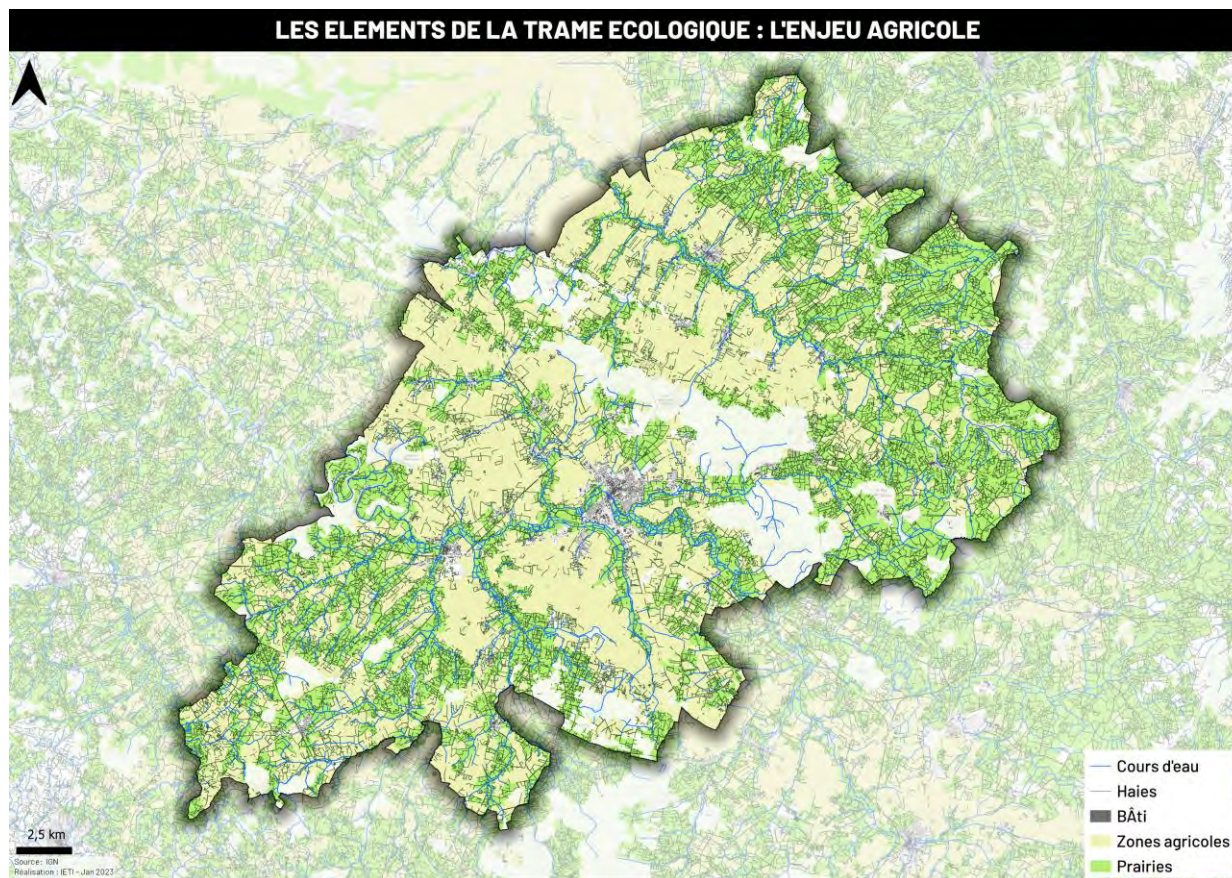
Le réseau de haies sur le territoire est très riche, sa présence est assez homogène même si on observe une concentration massive au nord comme au sud. Les haies façonnent le territoire et permettent l'accueil d'une faune et une flore diversifiée. Elles sont également un moyen de limiter les impacts des phénomènes d'inondations et d'érosion.

Elles jouent également un rôle important dans le milieu agricole car elles permettent d'accueillir et de nourrir la faune et aussi d'abriter du vent.

Enfin les haies ont un grand intérêt énergétique car le bois fourni peut être utilisé en bois de chauffage.

Les haies ont de multiples intérêts sur le territoire tant sur le plan paysager, écologique, hydrologique que climatique.

En ce sens de nombreuses opérations ont été lancées sur le territoire afin de favoriser le maintien des haies. Terres d'Argentan Interco avec le soutien du conseil départemental de l'association Française arbres et haies champêtres et l'appui technique de la chambre d'agriculture ont lancé une opération de plantation de haies en 2018/2019.



Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

La densité de haies sur le territoire

L'agence normande de la Biodiversité et du développement durable de Normandie a calculé l'indice de densité des haies sur le territoire Terres d'Argentan Interco. Cela correspond à la somme de la longueur totale des haies d'un territoire, divisé par la surface de ce territoire.

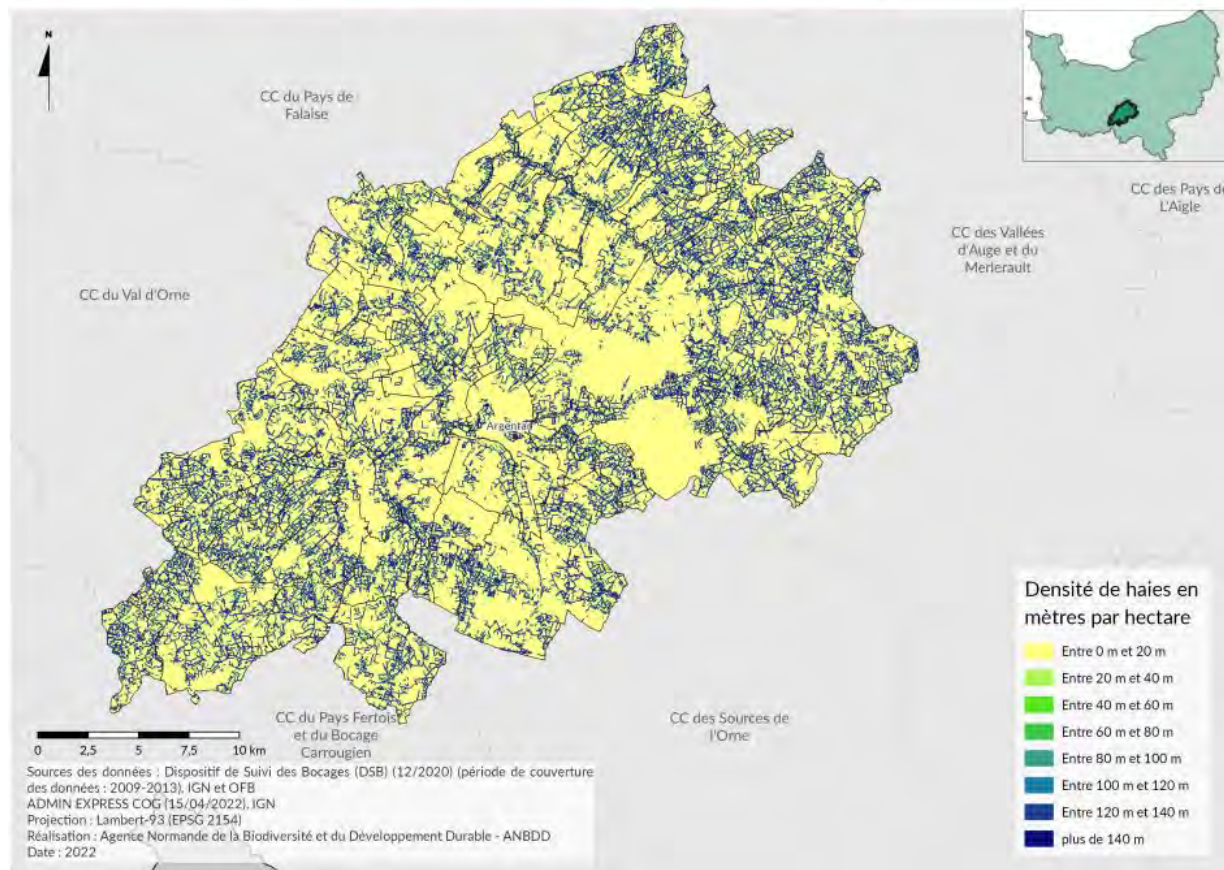
Le linéaire total de haies sur le territoire est de 4770km, l'indice de densité est de 66,1 mètres de haies par hectare contre 56,8 mètres par hectare en moyenne en Normandie. La CC Terres d'Argentan Interco est ainsi le 24e EPCI normand ayant la plus forte densité de haies.

Les cinq communes de la Communauté de communes ayant la densité de haies la plus importantes sont :

- Mont-Ormel, recouverte par 112,8 mètres de haies par hectares
- Sevrai, recouverte par 97,6 mètres de haies par hectares
- Ecorches, recouverte par 96,6 mètres de haies par hectares
- Montreuil-la-Cambe, recouverte par 92,8 mètres de haies par hectares.
- Saint-Lambert-sur-Dive, recouverte par 92,7 mètres de haies par hectares

Les 5 communes les moins denses en haies sont : Villiedieu-lès-Bailleul, Fontaine-les-Bassets, Brioux, Ri et Argentan.

DENSITÉ MOYENNE DES HAIES DANS LA CC ARGENTAN INTERCOM, PAR MAILLE DE 5 000 M²



Trames écologiques

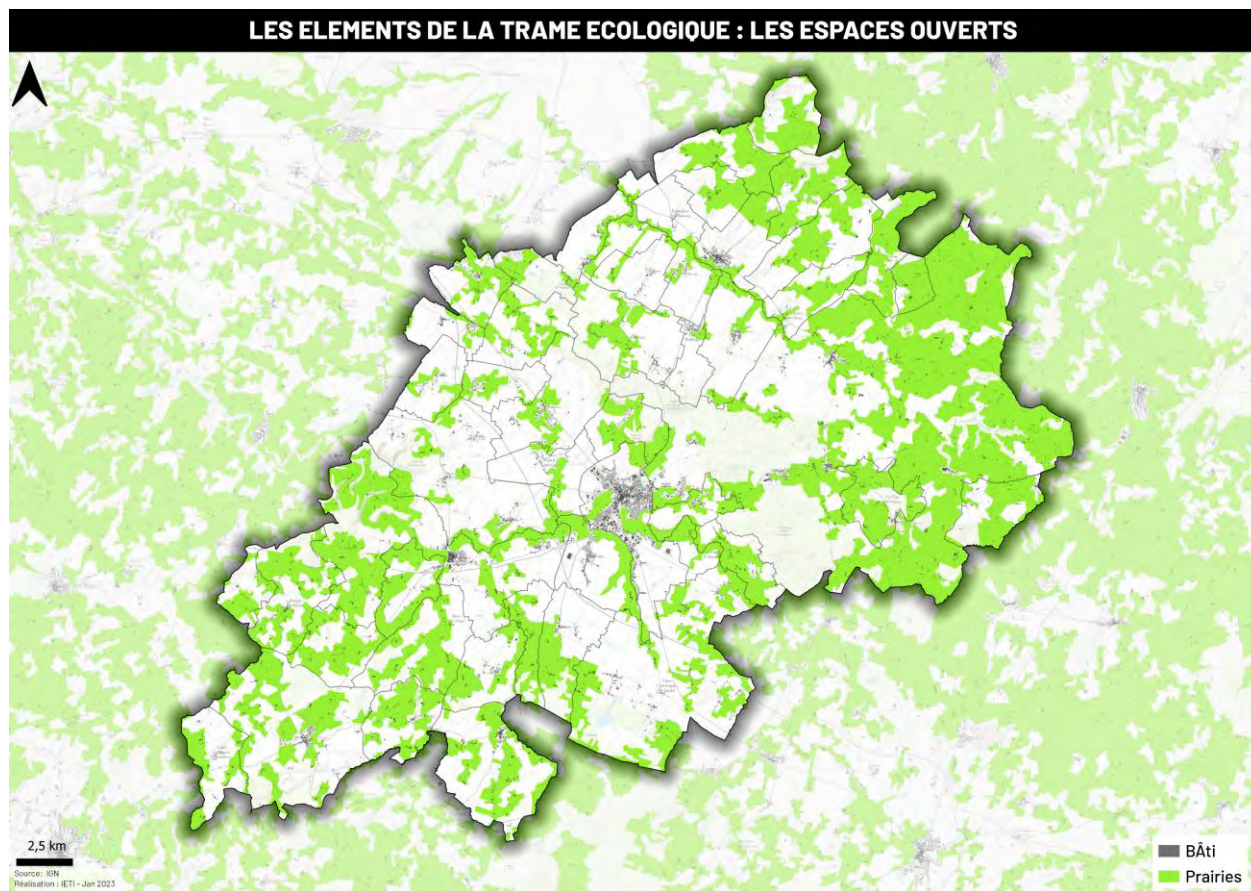
Les éléments de la trame verte, bleue et noire

Les espaces ouverts

En lien avec les espaces agricoles, les espaces prairiaux et de pâtures constituent un milieu favorable pour la biodiversité. Ainsi, comparativement aux grandes cultures, ces espaces bénéficient de pratiques plus extensives qui favorisent à la fois le maintien des espaces ouverts et le développement d'une biodiversité variée.

→ Les espaces ouverts de prairies et de cultures constituent un support de biodiversité majeur qui doit être maintenu et entretenu afin d'éviter la fermeture du milieu.

Aussi, le soutien à l'activité pastorale mais aussi les pratiques de gestion tels que le débroussaillage et la fauche régulière en fonction des secteurs sont à envisager



Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

Les espaces en eau

Sur le territoire intercommunal, les espaces en eau sont constitués par :

- **Des cours d'eau (fleuves, ruisseaux, rivières)**

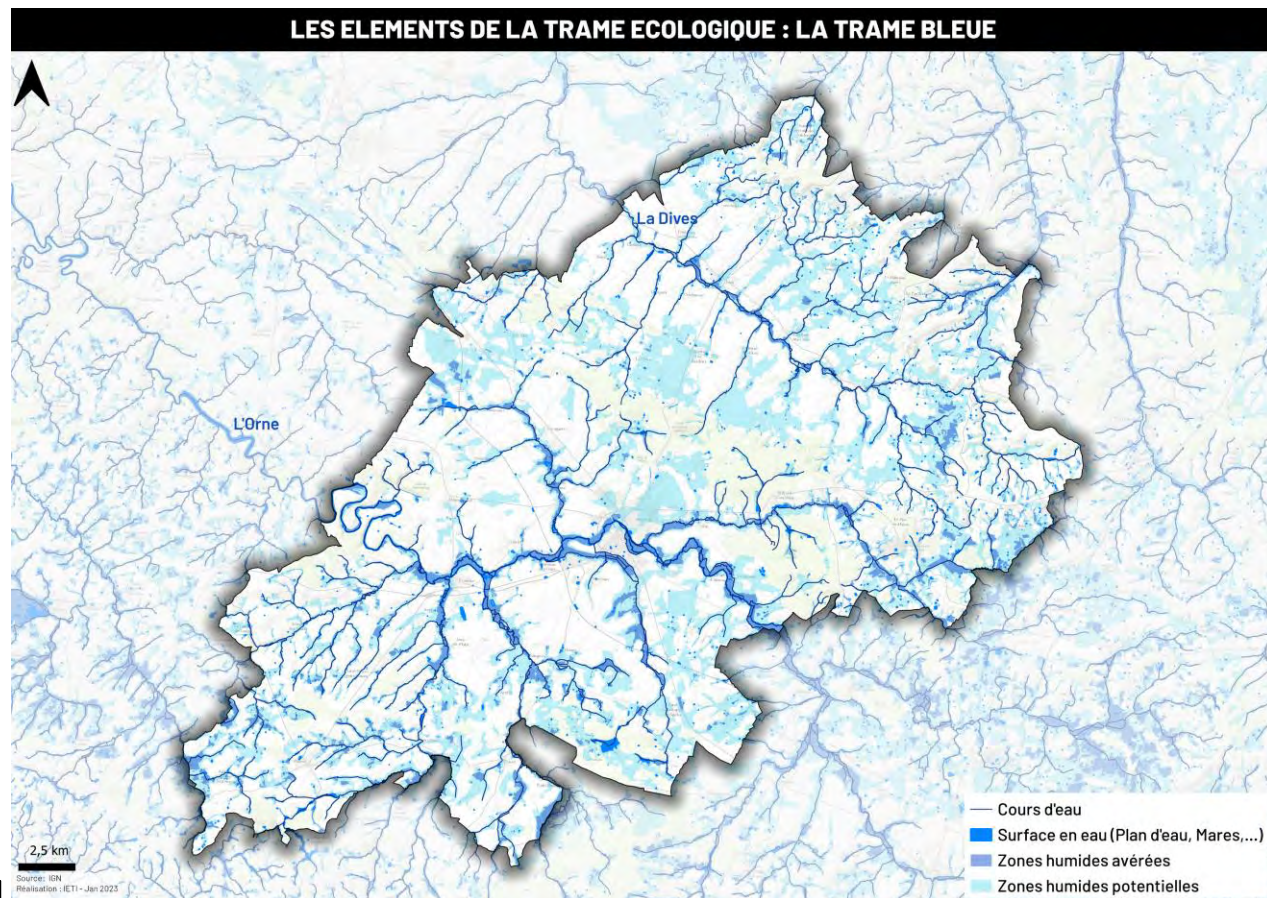
Il s'agit à la fois de réservoirs de biodiversité et d'espaces de déplacements pour les espèces inféodées aux milieux aquatiques mais également pour l'avifaune, les mammifères, les insectes etc...

- **Des mares et les étangs**

Globalement, les espaces en eau, même anthropisés (cours d'eau artificialisé, mares de défense incendie..) permettent d'assurer le maintien de toute une biodiversité sur le territoire en offrant des lieux de reproduction, de nourrissage et des couloirs de déplacements.

En lien avec les zones humides, mais également avec les éléments de la trame verte (haies, boisements, milieux ouverts) ils contribuent à renforcer la qualité écologique du territoire.

→ Le territoire Terres d'Argentan Interco bénéficie d'une diversité de réservoirs et corridors aquatiques qui doivent être préservés et constituer le point de départ pour la densification du maillage hydrographique du territoire. Il est important de protéger ces espaces.



Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

Les espaces boisés

La communauté de communes bénéficie de grands espaces boisés comme c'est le cas avec la Forêt Domaniale de Gouffern, composée par la forêt de Grande Gouffern (181 ha) et la forêt de petite Gouffern (763ha). Cette dernière est séparée par l'Urne, un affluent de l'Orne et la D926.

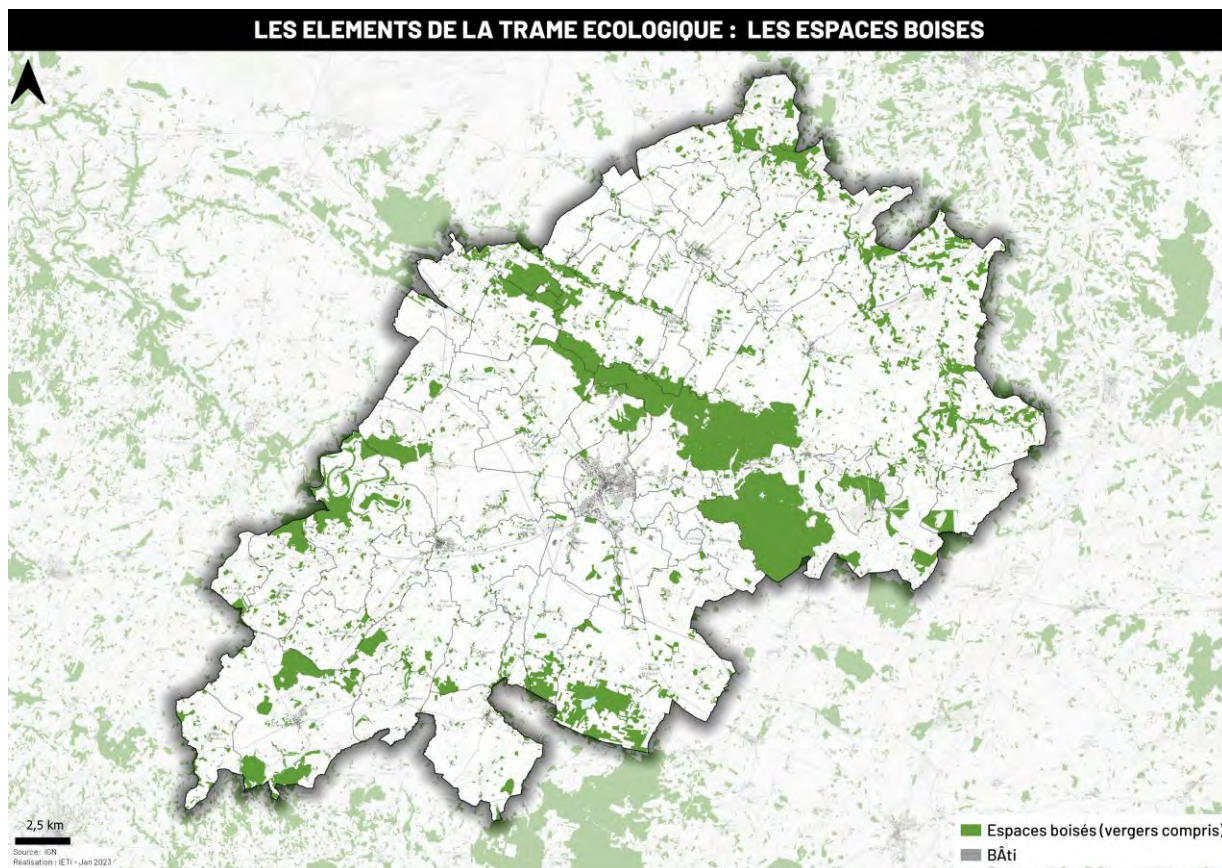


Forêt de petite Gouffern. Terres d'Argentan Interco

La diversité d'essences arborées mais aussi arbustives pouvant être identifiées au sein de ces boisements constitue un atout pour le maintien d'une faune et d'une flore variées. Ainsi, les boisements constituent des zones refuges pour la faune sauvage, la flore et l'entomofaune.

→ Les boisements sur le territoire constituent une trame boisée importante surtout au centre du territoire. La diversité des boisements constitue un atout pour le territoire.

Il s'agit de maintenir les boisements et leur continuité (notamment pour la forêt de Gouffern), d'entretenir l'existant en diversifiant les strates et les essences.



Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

→ La présence de haies sur le territoire est un vrai atout pour le maintien de la biodiversité au sein des espaces agricoles. Leur présence permet de faciliter les déplacements en milieux ouverts.

Il est nécessaire de veiller à :

- Sensibiliser la population à l'intérêt de ces éléments pour les continuités écologiques et pour la gestion des eaux pluviales
- Préserver l'existant (maintien des haies, entretien des haies et des forêts)
- Renforcer et développer le maillage de haies en cohérence avec les besoins identifiés pour la gestion des eaux pluviales



Plantation de haies par Bois négoce énergie

Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

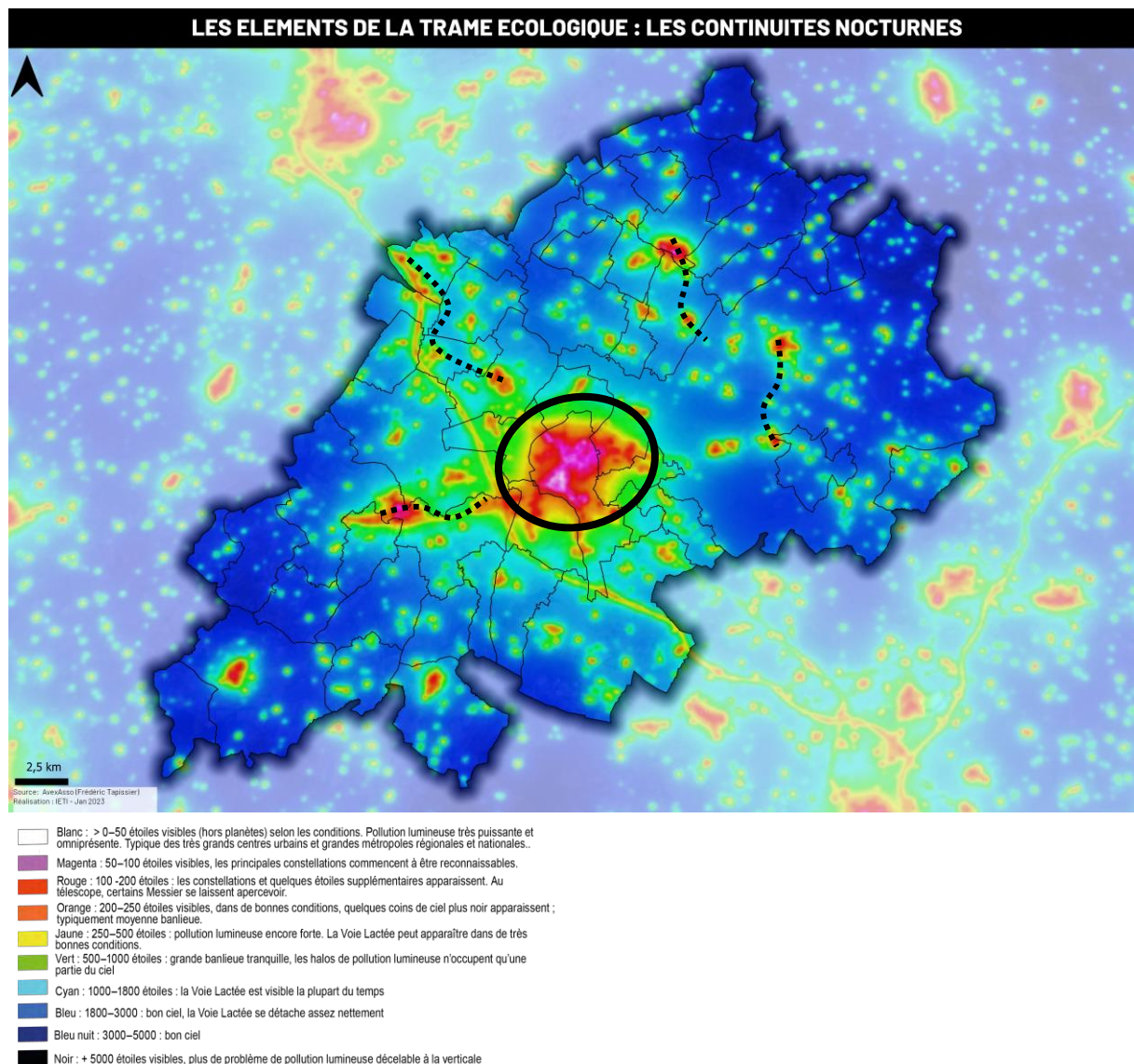
Les continuités nocturnes

La trame noire n'est pas une trame « à part » mais constitue une déclinaison temporelle des trames vertes et bleues. Ainsi, les espèces nocturnes bénéficient autant que les espèces diurnes des réservoirs constitués par les boisements et les cours d'eau.

Par ailleurs, les espèces nocturnes et les chiroptères apprécient particulièrement les vieux bâtiments agricoles, les hangars et plus largement le bâti ancien qui offrent des anfractuosités et des espaces au sein desquels les espèces peuvent trouver refuge.

Sur le territoire de nombreuses fractures sont identifiées dans la trame nocturne :

- Le bourg d'Argentan en raison de sa plus grande densité par rapport aux autres villes de la communauté de communes
- Le territoire est inégalement touché par la pollution lumineuse. La continuité lumineuse, plus présente au nord du territoire, entraîne des conséquences négatives sur les espèces nocturnes comme les chauves-souris. De ce fait il est important de veiller à conserver le plus possible une discontinuité lumineuse



Trames écologiques

Les éléments de la trame verte, bleue et noire

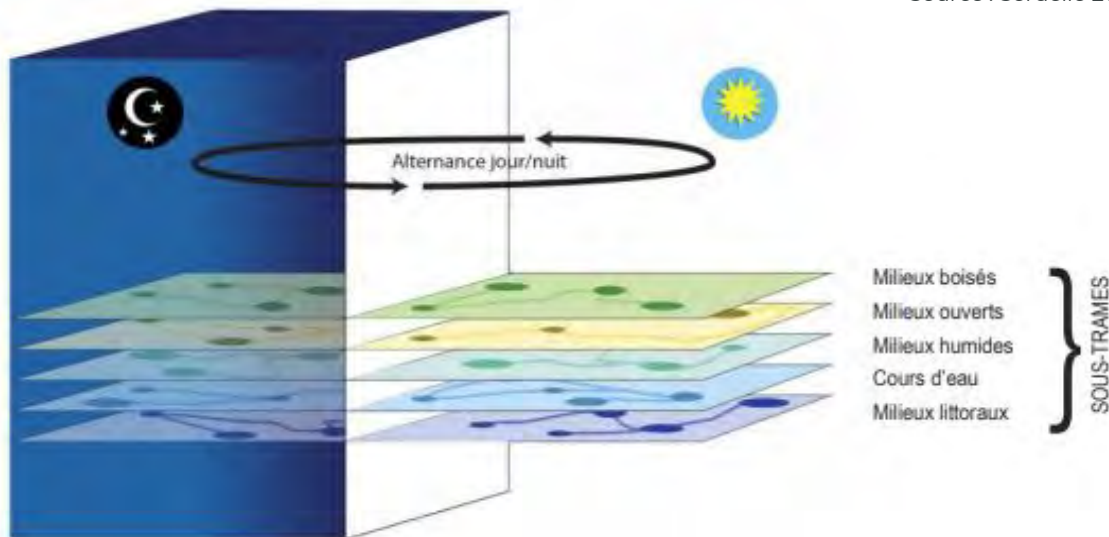
Schéma Alternance jour/nuit
Source : Sordello 2017

Continuités nocturnes

→ La préservation de la trame verte et bleue doit se faire en cohérence avec une volonté de préservation de la trame noire. Il s'agit notamment de veiller, et d'autant plus particulièrement au sein des réservoirs de la trame verte et bleue, à garantir un degré d'obscurité intéressant.

Il s'agit entre autres enjeux de veiller à l'adaptation de l'éclairage :

- En fonction des besoins (abaissement des puissances la nuit, réduction du nombre de point lumineux) ;
- En utilisant des technologies de lampes adaptées (adaptation du spectre lumineux, couleur de lampe plutôt chaude) et des formes de luminaires adaptées (réduction du flux lumineux dirigé vers le ciel).



L. Arthur

Grand rhinolophe
Source : Inpn

Biodiversité

Dispositif de préservation / inventaire existants

Dans le cadre des politiques européennes et françaises, des programmes et dispositifs ont été constitués afin de permettre :

La préservation d'espèces et des milieux remarquables et/ou menacés ;
L'amélioration de la connaissance sur les espèces et les milieux remarquables et / ou menacés.

Le réseau Natura 2000

Ce dispositif européen vise à préserver des espèces protégées et à conserver des milieux tout en tenant compte des activités humaines et des pratiques qui ont permis de les sauvegarder jusqu'à ce jour. Les sites Natura 2000 sont désignés à partir de leurs patrimoines biologiques liés aux annexes de deux directives européennes :

« Oiseaux » qui visent la conservation des espèces d'oiseaux menacées au niveau de l'Union européenne et de leurs habitats.

« Habitats » établit un cadre de conservation et de gestion d'espèces floristiques et faunistiques à travers leurs habitats.

La structuration de ce réseau comprend :

Des Zones de Protection Spéciales (ZPS), visant la conservation des espèces d'oiseaux sauvages figurant à l'annexe I de la Directive "Oiseaux" ou qui servent d'aires de reproduction, de mue, d'hivernage ou de zones de relais à des oiseaux migrateurs. Cette zone est désignée par arrêté ministériel.

Des Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désigné après approbation de la commission européenne et inscription comme site d'intérêt communautaire. Ces zones visent la conservation des types d'habitats et des espèces animales et végétales figurant aux annexes I et II de la Directive "Habitats".

Il conduit bien souvent à reprendre et intégrer tous les autres dispositifs de protection Nationale ou Internationale, en se superposant à eux et notamment aux ZNIEFF (voir partie suivante).

Une fois qu'une Zone est définie, les États membres doivent mettre en œuvre des mesures contractuelles, réglementaires ou administratives appropriées, pour empêcher la détérioration des habitats naturels et des habitats des espèces présents sur ces sites. Le Document d'Objectifs (DOCOB) est l'outil de cette mise en œuvre.

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF)

Le dispositif de ZNIEFF permet de désigner des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation après inventaire.

Un espace inventorié en ZNIEFF ne bénéficie d'aucune protection spécifique, mais l'existence d'une ZNIEFF peut être invoquée pour fonder l'interdiction d'un aménagement ou la légalité d'un acte administratif, soit en raison de la qualité du milieu naturel décrit, soit parce que la ZNIEFF recèle des espèces protégées. Dans ce cas, ce n'est pas la ZNIEFF qui fonde l'interdiction, mais l'intérêt du milieu naturel et/ou la présence d'une espèce protégée.

Il existe deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type I qui sont des secteurs de grand intérêt biologique ou écologique.

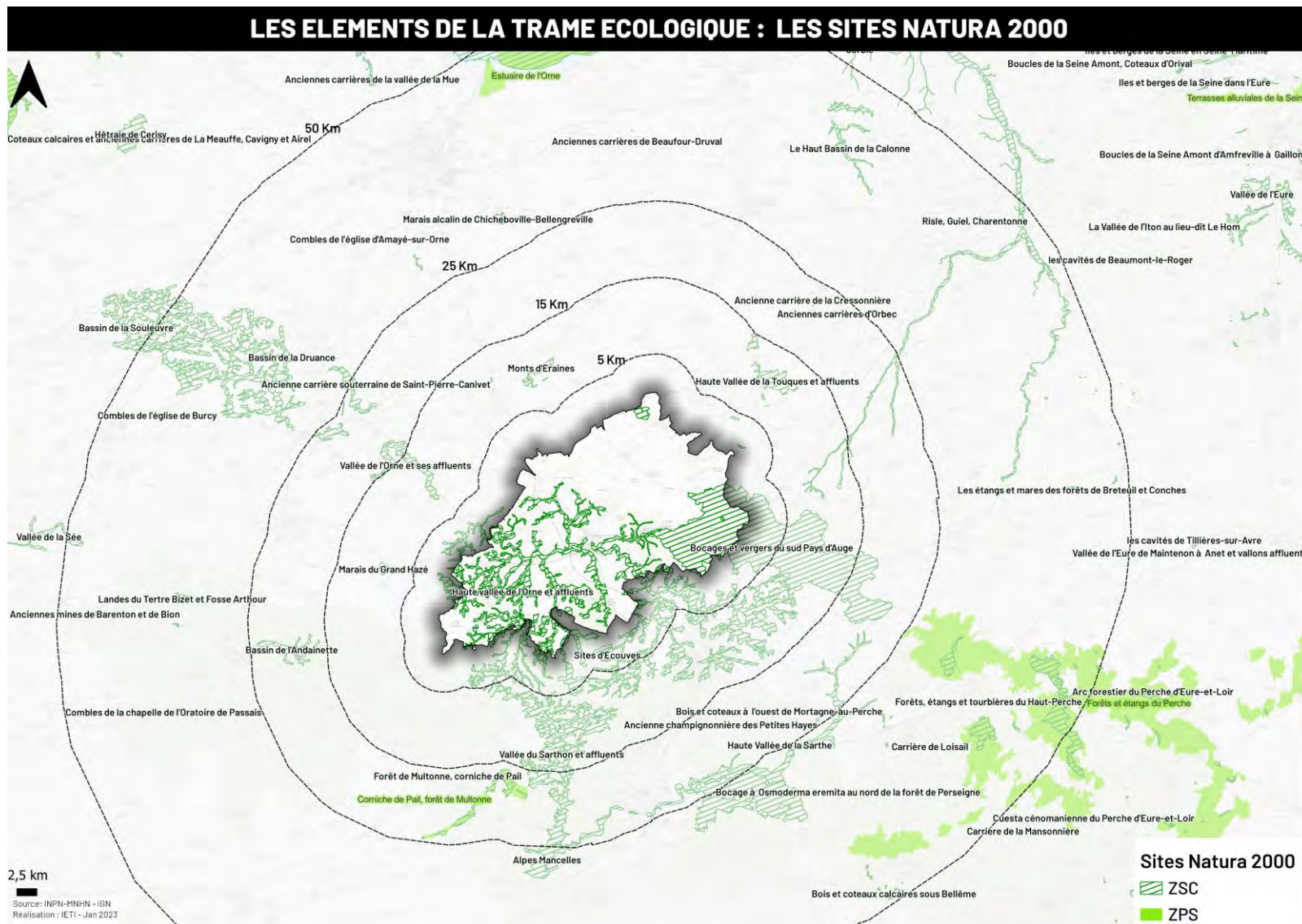
Les ZNIEFF de type II qui recoupent les grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les espaces naturels sensibles sont nés de la loi du 18 juillet 1985, réaffirmé en 2016, donnant aux Conseils Départementaux volontaires la compétence « pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles (compatible avec la préservation des sites), boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels » (article L113-8 du code de l'urbanisme).

Biodiversité

Espaces protégés, préservés ou inventoriés – les sites du réseau Natura 2000



Biodiversité

Les sites du réseau Natura 2000

La communauté de communes d'Terres d'Argentan Interco présente une richesse écologique remarquable. Elle compte sur son territoire 4 zones Natura 2000 directive habitats.

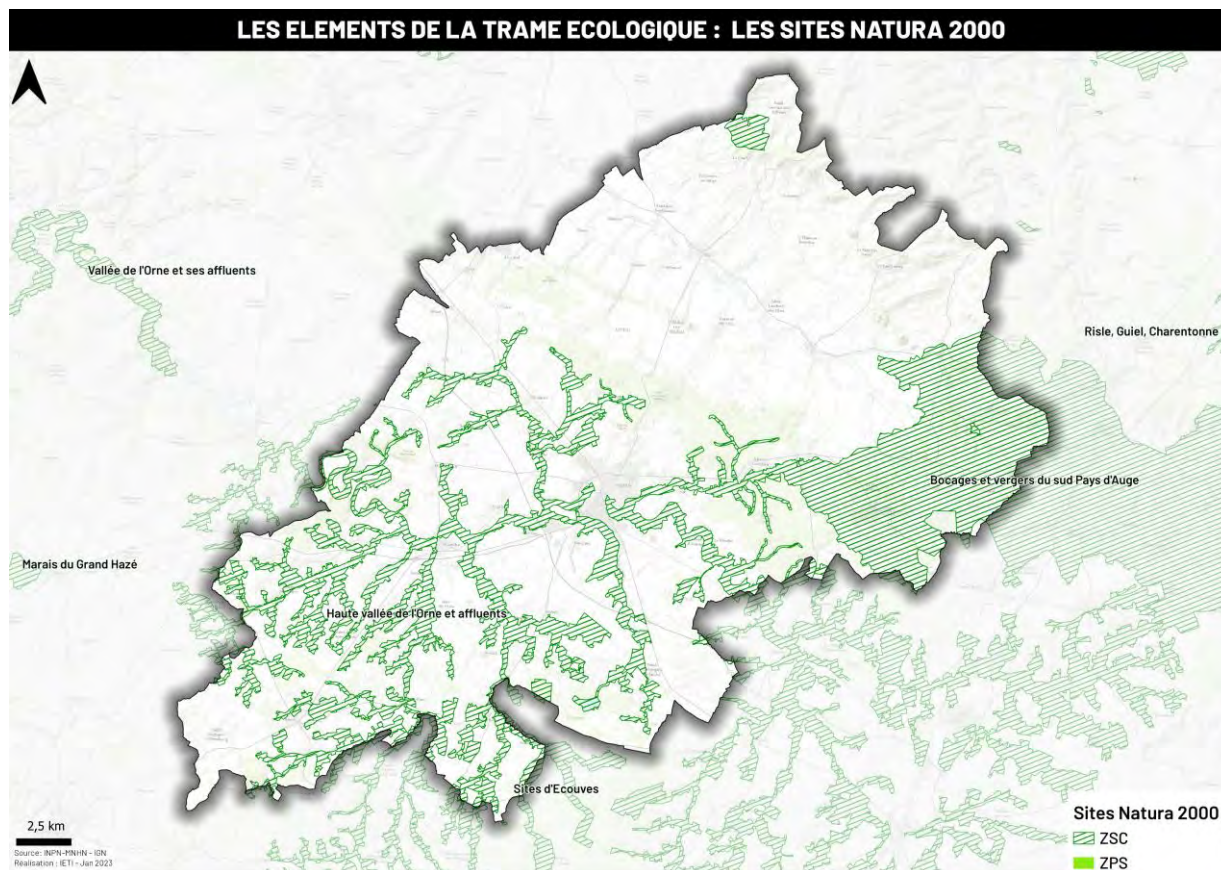
Les sites Natura 2000 sont davantage concentrés au sud du territoire.

Les 4 sites Natura 2000 du territoire sont :

- **La Haute vallée de l'Orne et affluents** (FR2500099)
- **Sites d'Ecouvès** (FR2500100)
- **Bocages et verges du sud pays d'Auge** (FR2502014)
- **Haute vallée de la Touques et affluents** (FR2500103)

Il n'existe pas de sites Natura 2000 directive oiseaux sur le territoire Terres d'Argentan Interco.

→ Terres d'Argentan Interco accueille 4 zones Natura 2000 directive habitats qui vise à assurer le bon état de conservation de certains habitats et espèces considérés comme menacés, vulnérables ou rares.



Biodiversité

Les sites du réseau Natura 2000 (directive habitats) sur le territoire

Nom	Communes	Descriptions, enjeux et objectifs	Habitats	Espèces
1 Haute vallée de l'Orne et affluents (FR2500099)  Source : INPN  Source : INPN	Argentan, Anou-le-Faucon, Avoine, Boischampré Boucé, Commeaux, Ecouché-les-Vallées, Fleuré, Joué-du-Plain, Juvigny-sur-Orne, Lande-de-Lougé, Montabard, Monts-sur-Orne, Moulins-sur-Orne, Occagnes, Ri, Sai, Saint-Brice-sous-Rânes, Sarceaux, Sévigny, Tanques	Description : Surface de 20 593 ha 80% de la couverture du site est de la prairie semi-naturelle, humide, prairie mésophile améliorée . Le sous-sol de ce site est réparti en trois unités. Bassin hydrographique dont les cours d'eau et les zones de lit majeur renferment des habitats et des espèces d'intérêt européen. Vulnérabilité : - Intérêt écologique du site tributaire de la pérennisation des pratiques agricoles extensives - Déprise agricole au niveau des parcelles non viables pour les exploitants (humidité, accessibilité difficile) - Drainage, extension des labours et plantations de peupliers potentiels Objectifs du DOCOB : 1- Garantir la qualité de l'eau ; 2- Garantir des corridors écologiques fonctionnels ; 3- Favoriser une exploitation extensive avec un faible niveau d'intrants ; 4- Lutter contre la déprise et l'embroussaillage ; 5- Adapter les modes de gestion et de production sylvicole ; 6- Maintenir et préserver les zones humides ; 7- Trouver un équilibre entre pratiques de loisirs et maintien des habitats ; 8- Contrôler l'évolution des espèces invasives ; 9- Accompagner la mise en œuvre du DocOb	Habitats prioritaires : - Forêts de pentes, éboulis ou ravins Talio-Acerion (20,62ha) - Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (50ha)	Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 70/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation du site pour celle-ci : ▪ 1 mammifère (<i>Lutra lutra</i>) ▪ 1 amphibien (<i>Titurus cristatus</i>) ▪ 2 poissons (<i>Lampetra planeri</i> et <i>Cottus perifretum</i>) ▪ 8 invertébrés (<i>Vertigo moulinsiana</i>, <i>Unio crassus</i>, <i>Oxygastra curtisii</i>, <i>Coenagrion mercuriale</i>, <i>Euphydryas aurinia</i>, <i>Lucanus cervus</i>, <i>Austropotamobius pallipes</i> et <i>Euplagia quadripunctaria</i>) Autres espèces importantes de faune et de flore : ▪ 2 oiseaux (<i>numenius arquata</i> et <i>streptopelia turtur</i>) ▪ 1 poisson (<i>esox lucius</i>) ▪ 7 plantes (<i>gentianella amarella</i>, <i>parnassia palustris</i>, <i>phyteuma orbiculare</i> subsp <i>tenerum</i>, <i>pinguicula vulgaris</i>, <i>polygonum mite</i>, <i>sanguisorba officinalis</i> et <i>sesleria caerulea</i> subsp <i>caerulea</i>)

Biodiversité

Les sites du réseau Natura 2000 (directive habitats) sur le territoire

Nom	Communes	Descriptions, enjeux et objectifs	Habitats	Espèces
2 Sites d'Ecouves (FR2500100)  Source : INPN  Source : INPN	Boucé, Fleuré	Description : 1 630ha - 38% de prairies semi-naturelles humides - 25% de forêts caducifoliées - 20% de forêt artificielle en monoculture Le site abrite des biotopes diversifiés. Des travaux de restauration ont déjà été mis en œuvre au niveau de certaines tourbières. Vulnérabilité : Le site présente de nombreuses vulnérabilités comme la nécessité d'orienter la gestion courante des zones boisées vers un objectif de diversité maximale et de concilier avec le maintien des populations d'écrevisse. Objectifs du DOCOB : - Maintenir la végétation flottante de renoncules des rivières et maintenir ou améliorer les habitats favorables au Chabot, à la Lamproie et à l'Ecrevisse à pieds blancs - Maintenir les conditions d'équilibre et de fonctionnalité en préservant ou en restaurant les milieux riverains - maintenir les populations de Chabot et de Lamproie de Planer et restaurer les populations d'Ecrevisse à pieds blancs - maintenir la végétation flottante de renoncules des rivières planitaires - maintenir la végétation flottante de renoncules des rivières et maintenir ou améliorer les habitats favorables au Chabot, à la Lamproie et à l'Ecrevisse à pieds blancs - sensibiliser sur le caractère patrimonial des espèces et des habitats présents	Habitats prioritaire s : - Tourbières hautes actives (2,58ha) - Tourbières boisées (0,27ha)	Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 70/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation du site pour celle-ci : ▪ 1 mammifère (<i>Lutra lutra</i>) ▪ 1 amphibien (<i>triturus cristatus</i>) ▪ 2 poissons (<i>lampetra planeri</i> et <i>cottus perifretum</i>) ▪ 4 invertébrés (<i>euphydryas aurinia</i>, <i>lucanus cervus</i>, <i>austropotamobius pallipes</i> et <i>euplagia quadripunctaria</i>) Autres espèces importantes de faune et de flore : ▪ 2 amphibiens (<i>alytes obstetricans</i> et <i>triturus marmoratus</i>) ▪ 7 oiseaux (<i>caprimulgus europaeus</i>, <i>chlidonias niger</i>, <i>dendrocopos medius</i>, <i>dryocopus martius</i>, <i>lanius collurio</i>, <i>pandion haliaetus</i> et <i>streptopelia turtur</i>) ▪ 1 poisson (<i>salmo trutta fario</i>) ▪ 11 plantes ▪ 1 indéterminé (<i>cladonia rangiferina</i>)

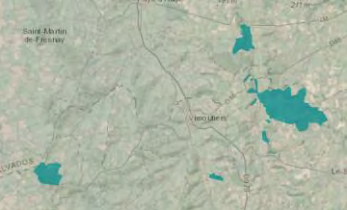
Biodiversité

Les sites du réseau Natura 2000 (directive habitats) sur le territoire

Nom	Communes	Descriptions, enjeux et objectifs	Habitats	Espèces
3 Bocages et vergers du sud pays d'Auge (FR2502014)  Source : Natura 2000  Source : INPN	Gouffern en Auge, Pin-au-Harras	Description : 21 510,91 ha 90% de la superficie est agricole Vaste ensemble bocager dont le réseau de haies de vieux arbres à cavités abritant des populations remarquables d'insectes saproxyliques. Enjeux : - Renouveler le réseau de haies - Entretenir le réseau de haie - Maintenir la connexion entre les haies	Aucune information disponible sur le site de l'INPN	Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 70/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation du site pour celle-ci : - 3 invertébrés (lucanus cervus, osmoderma eremita et cerambyx cerdo) Autres espèces importantes de faune et de flore : - 1 oiseau (streptopelia turtur)

Biodiversité

Les sites du réseau Natura 2000 (directive habitats) sur le territoire

Nom	Communes	Descriptions, enjeux et objectifs	Habitats	Espèces
4 Haute vallée de la Touques et affluents (FR2500103)  Source : Cen Normandie  Source : INPN	Gouffern en Auge, Montreuil-la-Cambe, Saint-Gervais-des-Sablons	Description : Surface 1 399,67 ha - 46% de forêts caducifoliées - 40% de zones de plantations d'arbres (incluant les verges, vignes, dehesas) Ce site regroupe 10 secteurs unitaires représentant les éléments caractéristique et remarquables du Pays d'Auge et de ses abords. Paysage très vallonné, dessiné par les rivières qui ont creusé leur lit dans des formations de calcaires. Ensemble de boisements, de coteaux calcaires secs et de formations hygrophiles sur substrats sourceux ou de fonds de vallée qui renferme des grottes à chiroptères. Enjeux : - Préserver la qualité des eaux - Préserver les boisements - Préserver les grottes à chauves-souris - Surveiller l'extension de l'agriculture sur ces parcelles	habitats prioritaires	Espèces mentionnées à l'article 4 de la directive 70/409/CEE et figurant à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation du site pour celle-ci : - 6 mammifères (des chauves-souris) - 1 poisson (cottus perifretum) - 2 invertébrés (euphydrys aurinia et austropotamobius pallipes) Autres espèces importantes de faune et de flore : - 1 oiseau (streptopelia turtur) dont 5 à 8 couples se situent sur le site - 1 poisson (salmo trutta trutta) - 1 invertébré (maculinea alcon rebeli) - 29 plantes

Biodiversité

Arrêté de protection de biotope

On recense un arrêté de protection de biotope (APB) sur le territoire de l'intercommunalité.

Ces arrêtés sont des actes administratifs qui servent à la préservation d'habitats qui servent à la survie d'espèces protégées.

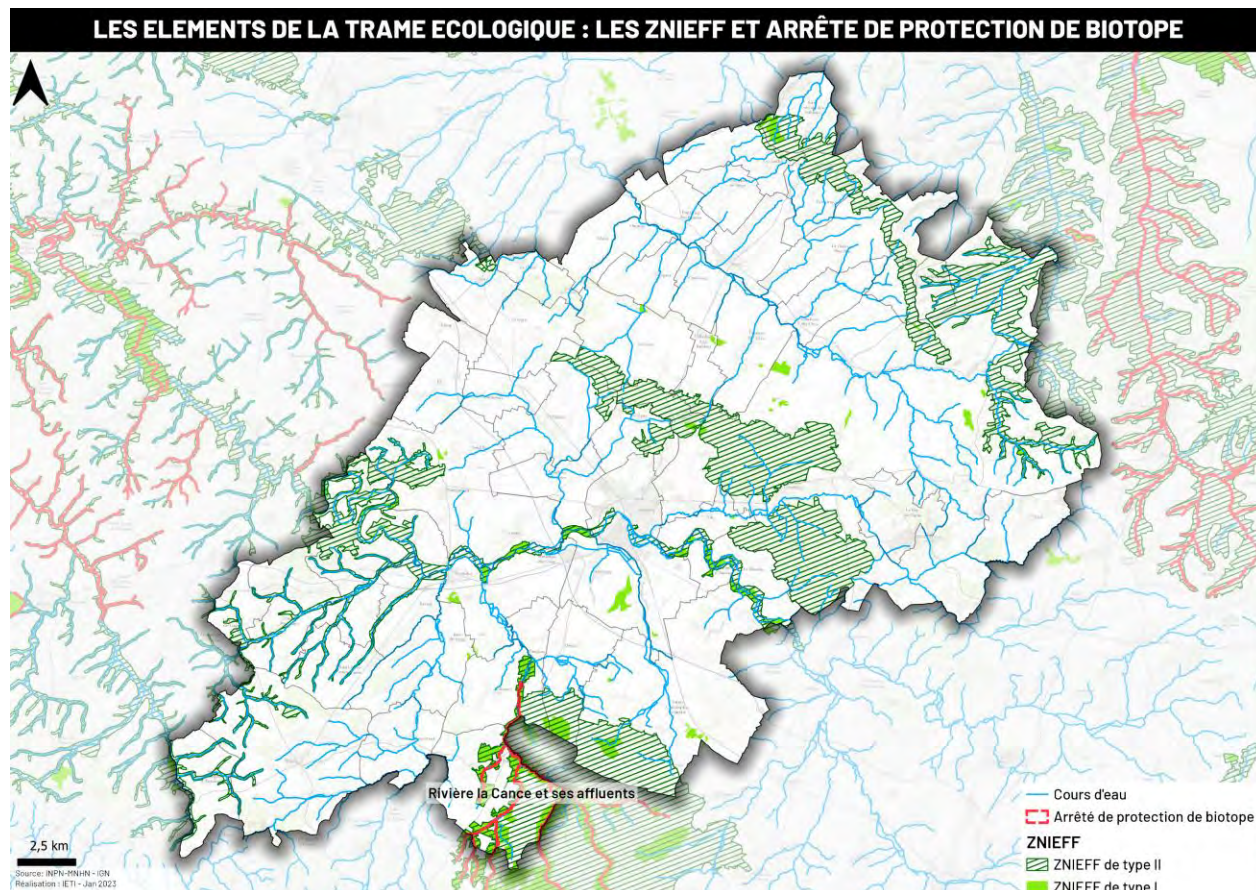
L'arrêté de protection de biotope Rivière la Cance et ses affluents (FR3800076) se situe sur les communes d'Avoine, de Boucé et Tanques. Il permet la protection du lit de la rivière de la Cance et de ses affluents.

Deux espèces ont motivé la création de l'espace : l'écrevisse à pieds blancs et la truite commune.

→ La communauté de commune recense un arrêté de protection de biotope sur son territoire. Il est important de protéger les alentours de cette zone et ainsi de veiller à sa préservation.

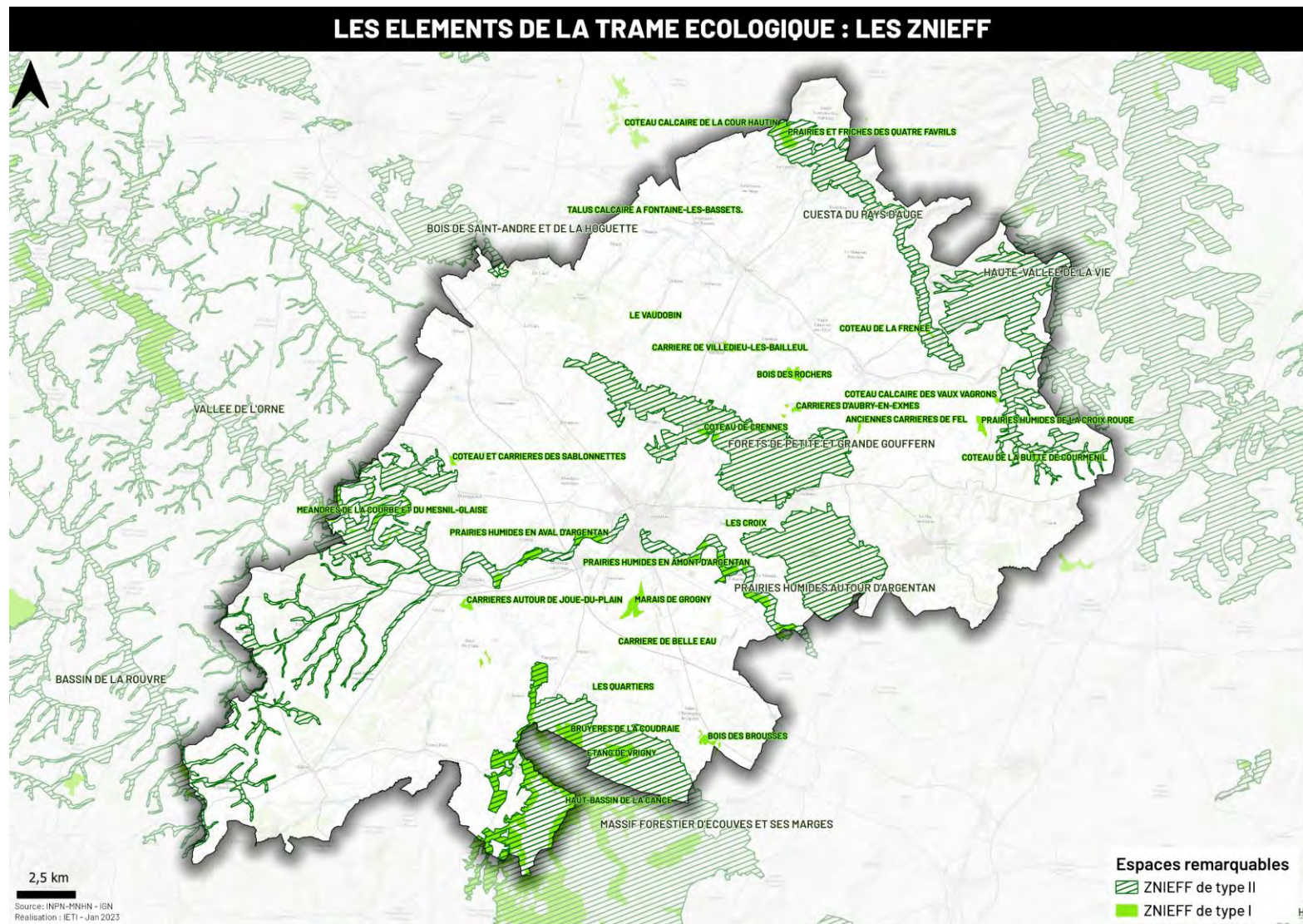
Rivière la Cance et ses affluents (FR3800076)

Description	Le long de la rivière la Cance et ses affluents
Espèce à l'origine de l'arrêté	Écrevisse à pieds blancs et truite commune
Autres espèces présentes sur la zone	Aulne glutineux



Biodiversité

Espaces protégés, préservés ou inventoriés – les ZNIEFF



Biodiversité

Espaces protégés, préservés ou inventoriés – les ZNIEFF

On recense 36 zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) sur le territoire Terres d'Argentan Interco dont 28 de type I et 8 de type II.

ZNIEFF de type I :

- Coteau Calcaire de la cour Hautin (ZNIEFF de type I 250020079)
- Prairies et friches des quatre favrils (ZNIEFF de type I 250008491)
- Coteau de la frenee (ZNIEFF de type I 250009951)
- Coteau calcaire des Vaux Vagrans (ZNIEFF de type I 250030119)
- Prairies humides de la croix rouge (ZNIEFF de type I 250030120)
- Coteau de la butte de Courmenil (ZNIEFF de type I 250013510)
- Anciennes carrières de Fel (ZNIEFF de type I 250002615)
- Carrières d'Aubry-en-Exmes (ZNIEFF de type I 250009950)
- Bois des rochers (ZNIEFF de type I 250002616)
- Carrières de Villedieu-les-Bailleul (ZNIEFF de type I 250013507)
- Le Vaudobin (ZNIEFF de type I 250010766)
- Coteau de Crennes (ZNIEFF de type I 250013514)
- Les croix (ZNIEFF de type I 250010773)
- Prairies humides en amont d'Argentan (ZNIEFF de type I 250010771)
- Carrière de Belle eau (ZNIEFF de type I 250014138)
- Marais de Grogny (ZNIEFF de type I 250008496)
- Prairies humides en aval d'Argentan (ZNIEFF de type I 250010769)
- Coteau et carrières des Sablonnettes (ZNIEFF de type I 250015944)
- Méandres de la courbe et du Mesnil-glaise (ZNIEFF de type I 250020031)
- Carrières autour de Joue-du-Plain (ZNIEFF de type I 250009953)
- Bois des Brousses (ZNIEFF de type I 250014533)
- Etang de Vrigny (ZNIEFF de type I 250016030)
- Bruyères de la Coudraie (ZNIEFF de type I 250002605)
- Haut-Bassin de la Cance (ZNIEFF de type I 250012337)
- La maire et ses affluents (ZNIEFF de type I 250020103)
- Prairies tourbeuses de la fosse (ZNIEFF de type I 250015956)
- Les quartiers (ZNIEFF de type I 250015946)
- Talus calcaire à fontaine-les-bassets (ZNIEFF de type I 250002617)

Biodiversité

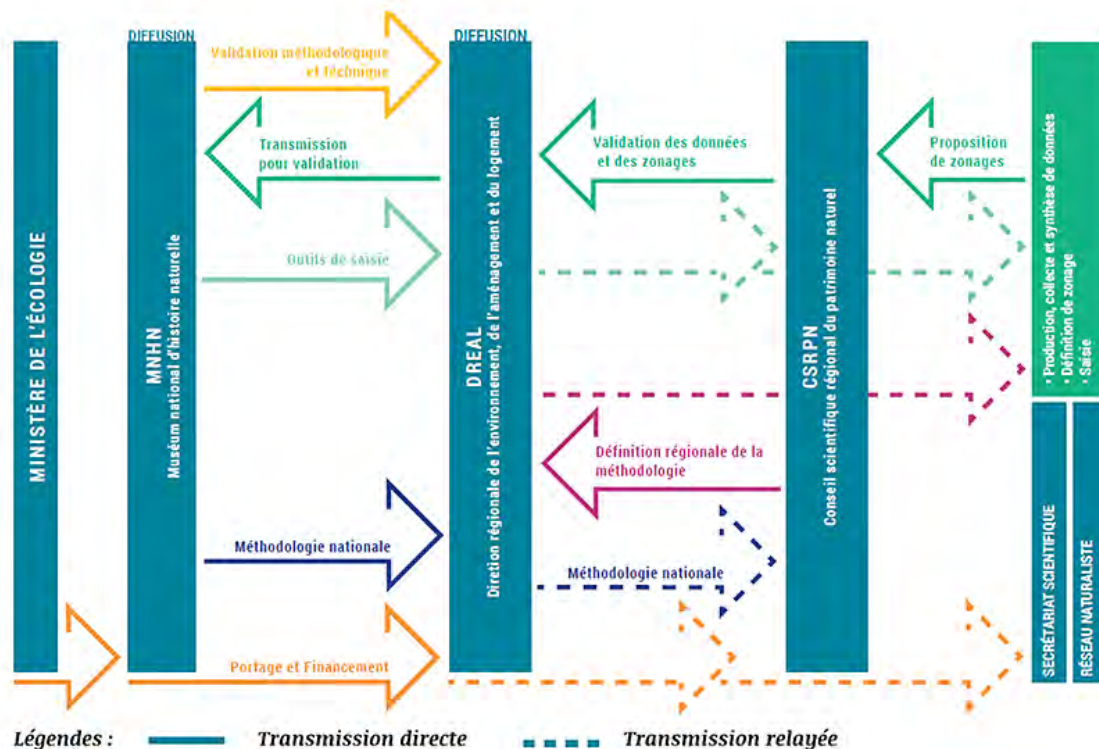
Espaces protégés, préservés ou inventoriés – les ZNIEFF

On recense 36 zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique (ZNIEFF) sur territoire de l'interco dont 28 de type I et 8 de type II.

ZNIEFF de type II :

- Cuesta du pays d'Auge (250008490)
- Haute vallée de la vie (250008492)
- Forêts de petite et grande Gouffern (250008495)
- Prairies humides autour d'Argentan (250010768)
- Vallée de l'Orne (250008466)
- Bassin de la Rouvre (250008499)
- Massif forestier d'Ecouves et ses marges (250002602)
- Bois de Saint-André et de Hoguette (ZNIEFF de type II 250013517)

Organisation de l'inventaire ZNIEFF · Source : INPN



Le détail de chaque zones ZNIEFF est à retrouver dans les pages suivantes.

Biodiversité

Les ZNIEFF

Les 31 zones naturelles d'intérêt écologique floristique et faunistique sont dispersées sur l'ensemble du territoire.

Ces zones permettent d'accueillir une biodiversité riche et diverse. La présence de pelouses de calcaires, prairies ou encore de carrières permettent l'accueil d'une faune et une flore rare et à protéger sur l'ensemble de la communauté de communes.

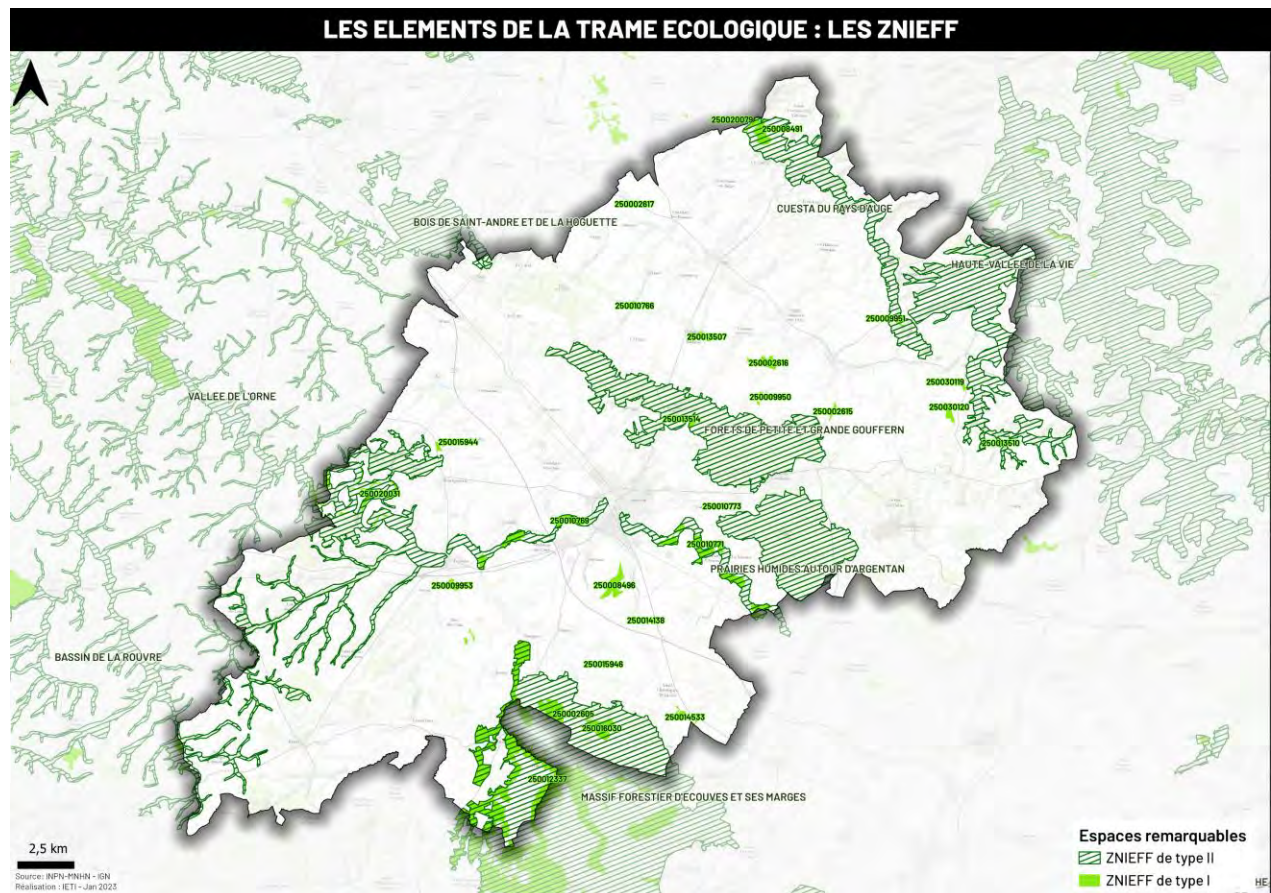
Le territoire accueille une faune et une flore rare dont certains sont à protéger, c'est le cas de la sangisorbe officinale qui est une plante considérée comme rare en Basse-Normandie, elle est sur la liste rouge des espèces menacées en France.



Sangisorbe officinale
(INPN-MNHN)

Les sites sont corrélés avec les autres sites d'accueils de la biodiversité tels que les zones humides et les espaces ouverts. Ils jouent un rôle majeur dans la trame verte du territoire.

→ **Terres d'Argentan Interco bénéficie d'une faune et une flore d'une grande qualité d'un point de vue de la biodiversité dont l'intérêt a été reconnue à l'échelle nationale. Les différents espaces permettent d'accueillir une faune et une flore d'exception qu'il faut protéger.**



Biodiversité

ZNIEFF de type II

Cuesta du pays d'Auge (ZNIEFF de type II 250008490)

Description	Cette ZNIEFF longitudinale s'étale sur 1199 ha. Cette zone bocagère présente une diversité de milieux pour accueillir une riche faune et flore. Ces divers habitats naturels sont d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 37.7 - Lisières humides à grandes herbes 54.1 - Sources
Espèces déterminantes	151 espèces dont : 2 amphibiens, 18 insectes, 1 malacostracé, 2 mammifères, 11 oiseaux et 117 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Coudehard, Ecorches, Mont Ormel, Montreuil-la-Cambe, Neauphe-sur-Dive, Saint-Gervais-des-Sablons, Gouffern en Auge

Haute vallée de la vie (ZNIEFF de type II 250008492)

Description	ZNIEFF d'une superficie de 4714ha, zone caractérisée par une grande variété de reliefs et de biotopes : fonds de vallées larges parcelles et vallons bocagers fermés. On y trouve de nombreuses espèces animales et végétales rares.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 41.13 - Hêtraies neutrophiles 54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines) 65 - Grottes
Espèces déterminantes	220 espèces dont : 4 arachnides, 46 insectes, 28 mammifères, 10 oiseaux, 3 animalia et 129 plantes terrestres, embryotes ou cormophytes
Communes	Mont-Ormel et Gouffern en Auge



Pie-grièche écorcheur (INPN-MNHN)



Epipactide rouge sombre (INPN-MNHN)



Genêt sagitté (INPN-MNHN)



Zygène de l'hippocrévide (INPN-MNHN)



Ozyptila clavetea (INPN-MNHN)



Gentiane croisée (INPN-MNHN)



Coeloglosse vert (INPN-MNHN)



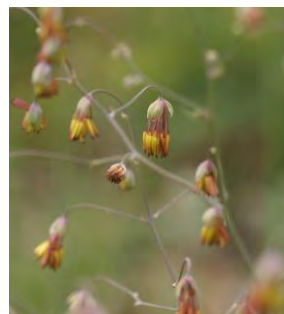
Conocéphale des roseaux (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type II

Forêts de petite et grande Gouffern (ZNIEFF de type II 250008495)

Description	Cette ZNIEFF sur 4104 ha se découpe en deux ensembles : les forêts petites et Grande Gouffern. Ces deux massifs accueillent une faune et une flore d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 41 - Forêts caducifoliées 83.31 - Plantations de conifères
Espèces déterminantes	107 espèces dont : 23 insectes, 1 mammifère, 11 oiseaux et 72 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Argentan, Anou-le-Faucon, Montabard, Occagnes, Sai, Sévigny, Gouffern en Auge, Tournai-sur-Die



Pigamon mineur (INPN-MNHN)



Grimpereau des bois (INPN-MNHN)



Grand Sylvain (INPN-MNHN)



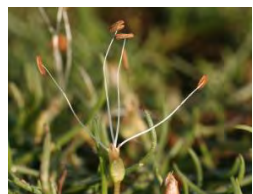
Belladone (INPN-MNHN)

Prairies humides autour d'Argentan (ZNIEFF de type II 250010768)

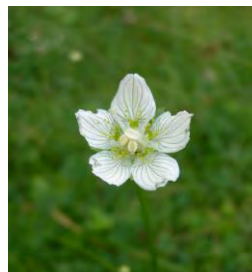
Description	Cette ZNIEFF de 745ha est composée à 40% de prairies de fauche de basse altitude. Elle borde la rivière de l'Orne dans son lit majeur. Ces habitats remarquables à l'échelle européenne (prairies maigres de fauche, prairies tourbeuses alcalines) renferment des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	22.13 - Eaux eutrophes 34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 37.3 - Prairies humides oligotrophes 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude
Espèces déterminantes	77 espèces dont : 2 insectes, 3 mammifères, 10 oiseaux et 62 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Argentan, Anou-le-Faucon, Ecouché-les-Vallées, Monts-sur-Orne, Juvigny-sur-Orne, Sai et Boischampré



Loutre d'Europe (INPN-MNHN)



Littorelle à une fleur (INPN-MNHN)



Parnassie des marais (INPN-MNHN)



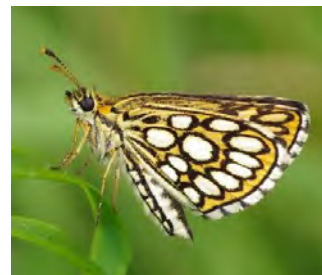
Courlis cendré (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type II

Massif forestier d'Ecoves et ses marges (ZNIEFF de type II 250002602)

Description	ZNIEFF de 23 278 ha, la forêt d'Ecoves est la plus grande forêt de Normandie. Elle contient des habitats remarquables en inter-relation, tourbeux pour la plupart et refermant de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial. Une richesse hydrographique.
Milieux déterminants	22.3 - Communautés amphibies 24 - Eaux courantes 24.41 - Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles 31.1 - Landes humides 31.11 - Landes humides atlantiques septentrionales 31.2 - Landes sèches 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.2 - Prairies humides eutrophes 37.3 - Prairies humides oligotrophes 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles 41.123 - Hêtraies acidiphiles armoricaines 44.A - Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 51 - Tourbières hautes 51.1 - Tourbières hautes à peu près naturelles 51.115 - Tourbières bombées à Erica et Sphagnum 51.2 - Tourbières à Molinie bleue 54 - Bas-marais, tourbières de transition et sources 61.12 - Eboulis siliceux des montagnes nordiques
Espèces déterminantes	633 espèces dont : 4 poissons, 6 amphibiens, 4 arachnides, 50 insectes, 1 lamproie, 3 malacostracés, 19 mammifères, 87 oiseaux, 13 Animalia, 14 fungi lecanoromycetes, 2 fungi, 429 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes et 1 plante charophyceace.
Communes	Avoine, Boucé, Fleuré, Boischampré, Tanques,



Miroir (INPN-MNHN)



Rossolis intermédiaire (INPN-MNHN)



Triton marbré (INPN-MNHN)



Polypore en touffes (INPN-MNHN)



Grande Aesche (INPN-MNHN)

Murin à oreilles échanquées (INPN-MNHN)



Ecrevisse à pieds blancs (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type II

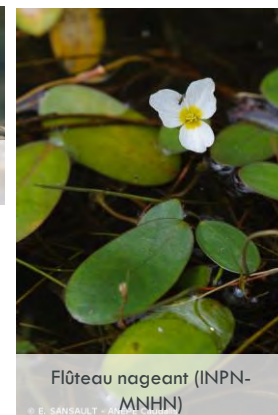
Bois de Saint-André et de Hoguette (ZNIEFF de type II 250013517)

Description	ZNIEFF de 1289 ha qui est constitué de différents écosystèmes (bois acides, tourbières, landes sèches à humides, prairies humides) qui renferment une diversité biologique importante et une présence d'une faune et flore d'intérêt et protégées.
Milieux déterminants	31.11 - Landes humides atlantiques septentrionales 31.2 - Landes sèches 41 - Forêts caducifoliées 44.A - Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères 51 - Tourbières hautes
Espèces déterminantes	32 espèces dont : 4 oiseaux et 28 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Nécy



Bassin de la Rouvre (ZNIEFF de type II 250008499)

Description	ZNIEFF de 4954 ha qui se trouve le long de la Rouvre et de ses affluents qui sont d'une très bonne qualité biologique. Ces espèces renferment des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	22 - Eaux douces stagnantes 24 - Eaux courantes 35 - Pelouses silicoles sèches 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 38 - Prairies mésophiles 41 - Forêts caducifoliées 62.2 - Végétation des falaises continentales siliceuses 62.3 - Dalles rocheuses 84 - Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs
Espèces déterminantes	170 espèces dont : 3 poissons, 6 amphibiens, 2 bivalves, 5 insectes, 17 mammifères, 30 oiseaux, 9 animalia, 2 champignons et 96 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Rânes, Saint-Georges-D'Annebecq



Biodiversité

ZNIEFF de type II

Vallée de l'Orne (ZNIEFF de type II 250008466)

Description	Grande ZNIEFF de 13532ha qui inclut une trentaine de Znieff de type I. Entre bocage et plaine cette Znieff abrite une faune et une flore diversifiées, préservées et rares. Les différents habitats et le biotope offre une valeur haute biologique à la zone.
Milieus déterminants	22 - Eaux douces stagnantes / 24 - Eaux courantes 24.1 - Lits des rivières / 24.2 - Bancs de graviers des cours d'eau 24.4 - Végétation immergée des rivières / 31.2 - Landes sèches 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 35 - Pelouses silicoles sèches 35.2 - Pelouses siliceuses ouvertes médio-européennes 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées 37.3 - Prairies humides oligotrophes 38.1 - Pâtures mésophiles / 41 - Forêts caducifoliées 41.1 - Hêtraies/ 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins 41.5 - Chênaies acidiphiles 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens 62 - Falaises continentales et rochers exposés 62.2 - Végétation des falaises continentales siliceuses 62.3 - Dalles rocheuses 84 - Alignements d'arbres, haies, petits bois, bocage, parcs 86.2 - Villages / 86.41 - Carrières 89.2 - Lagunes industrielles et canaux d'eau douce / 89.22 - Fossés et petits canaux
Espèces déterminantes	638 espèces
Communes	Ecouché-les-Vallées, Monts-sur-Orne, Lande-de-Lougé, Rânes, Saint-Brice-sous-Rânes, Sevrai



Leersie faux riz (INPN-MNHN)



Hydne noir (INPN-MNHN)



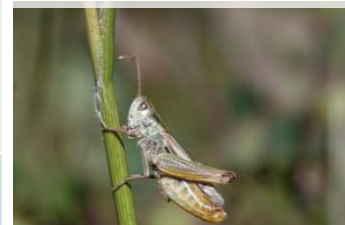
Isopyre faux pigamon (INPN-MNHN)



Aesche paisable (INPN-MNHN)



Petit lamproie (INPN-MNHN)



Criquet bourdonneur (INPN-MNHN)



Pic mar (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type II

Massif forestier d'Ecoves et ses marges (ZNIEFF de type II 250002602)

Description ZNIEFF de 23278 ha sur la forêt d'Ecoves, la plus grande forêt Normandie. Les habitats remarquables en inter-relation, tourbeux pour la plupart renferment de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial.

Milieus déterminants

- 22.3 - Communautés amphibies
- 24 - Eaux courantes
- 24.41 - Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles
- 31.1 - Landes humides
- 31.11 - Landes humides atlantiques septentrionales
- 31.2 - Landes sèches
- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 37.3 - Prairies humides oligotrophes
- 37.312 - Prairies à Molinie acidiphiles
- 41.123 - Hêtraies acidiphiles armoricaines
- 44.A - Forêts marécageuses de Bouleaux et de Conifères
- 44.3 - Forêt de Frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens
- 51 - Tourbières hautes
- 51.1 - Tourbières hautes à peu près naturelles
- 51.115 - Tourbières bombées à Erica et Sphagnum
- 51.2 - Tourbières à Molinie bleue
- 54 - Bas-marais, tourbières de transition et sources
- 61.12 - Eboulis siliceux des montagnes nordiques

Espèces déterminantes 633 espèces

Communes Avoine, Boucé, Fleuré, Boischampré, Tanques



Flûteau nageant (INPN-MNHN)



Scripe à épis ovales (INPN-MNHN)



Ecrevisse à pieds blancs (INPN-MNHN)



Carabe doré (INPN-MNHN)

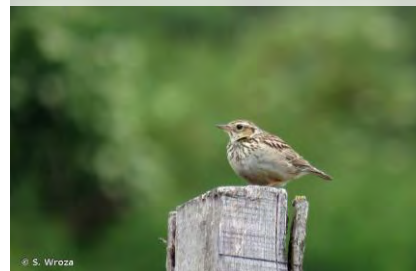


Orchis de Fuchs (INPN-MNHN)



Grand Aesche (INPN-MNHN)

Alouette lulu (INPN-MNHN)

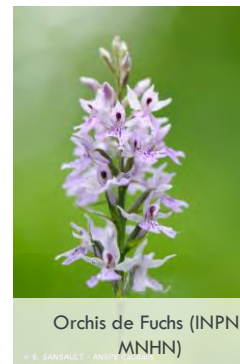


Biodiversité

ZNIEFF de type I

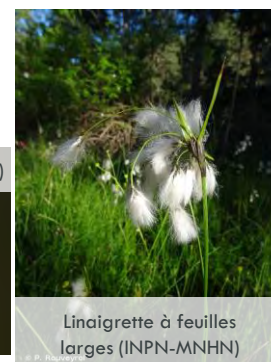
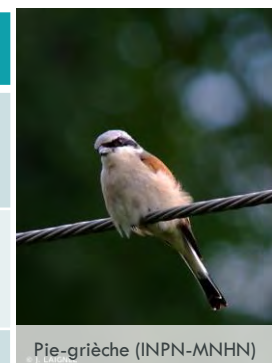
Coteau Calcaire de la cour Hautin (ZNIEFF de type I 250020079)

Description	ZNIEFF de 11ha constituée d'habitats naturels intéressants comme la pelouse et l'ourlet calcaire. Elle est caractérisée comme une picane c'est-à-dire un pré, terrain en pente, plutôt ensoleillé en patois normand. Elle est riche en orchidées et autres espèces d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
Espèces déterminantes	14 espèces dont : 2 insectes et 12 plantes terrestres, embryophytes et cormophytes
Communes	Montreuil-la-Cambe et Saint-Gervais-des-Sablons



Prairies et friches des quatre favrils (ZNIEFF de type I 250008491)

Description	ZNIEFF de 51ha rassemble une grande variété de biotopes des plus humides aux plus secs qui permet l'accueil d'une faune et flore riche. Un ensemble de petits vallons de tête de bassin dans un environnement boisé.
Milieux déterminants	37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 37.7 - Lisières humides à grandes herbes 54.1 - Sources
Espèces déterminantes	36 espèces dont : 5 insectes, 4 oiseaux et 27 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes.
Communes	Saint-Gervais-des-Sablons

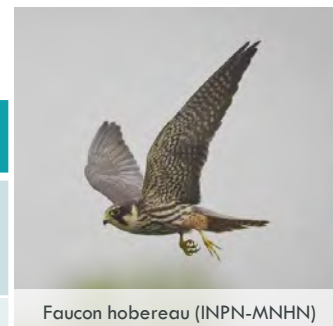


Biodiversité

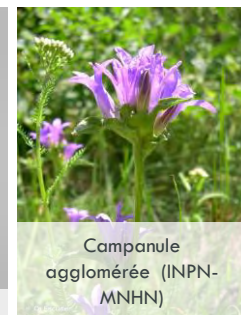
ZNIEFF de type I

Coteau de la frenee (ZNIEFF de type I 250009951)

Description	La ZNIEFF d'une superficie de 4ha accueille un habitat remarquable en raréfaction (pelouse calcaire) qui abrite des espèces d'intérêt patrimonial dont les trois sont protégées au niveau régional ou national.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
Espèces déterminantes	17 espèces dont : 2 insectes et 15 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes.
Communes	Gouffern en Auge



Faucon hobereau (INPN-MNHN)



Campanule agglomérée (INPN-MNHN)



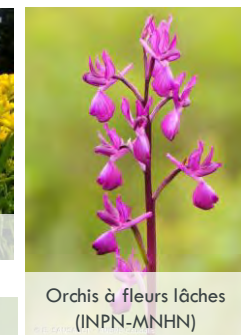
Zygène de l'Hippocrépide (INPN-MNHN)

Coteau calcaire des Vaux Vagrans (ZNIEFF de type I 250030119)

Description	ZNIEFF de 5ha qui s'inscrit dans un vaste ensemble de prairies humides pâturées et/ou fauchées, de prairies mésophiles de pente ainsi que de pelouses calcicoles. Cette zone fait partie de la ZSC Natura 2000 'Bocages et verges du Sud Pays d'Auge'. La présence de la pelouse calcicole qui constitue un habitat naturel reconnu d'intérêt communautaire permet l'accueil d'une flore de fort intérêt.
Milieux déterminants	Pas de milieux déterminants
Espèces déterminantes	6 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes.
Communes	Gouffern en Auge



Genêt sagitté (INPN-MNHN)



Orchis à fleurs lâches (INPN-MNHN)



Brize intermédiaire (INPN-MNHN)

Biodiversité

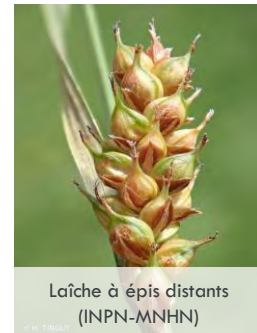
ZNIEFF de type I

Prairies humides de la croix rouge (ZNIEFF de type I 250030120)

Description	Cette ZNIEFF de 24ha appartient à la zone Natura 200 ZSC 'Bocages et verges du sud Pays d'Auge'. Elle s'inscrit dans un ensemble de prairies humides pâturées et/ou fauchées, de prairies mésophiles de pente, ainsi que de pelouses calcicoles. La riche diversité d'habitat permet l'accueil d'une flore d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	37.3 - Prairies humides oligotrophes
Espèces déterminantes	7 espèces de plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Gouffern en Auge



Orchis négligé (INPN-MNHN)



Laïche à épis distants (INPN-MNHN)



Commun des prés (INPN-MNHN)



Orchis tacheté (INPN-MNHN)

Coteau de la butte de Courmenil (ZNIEFF de type I 250013510)

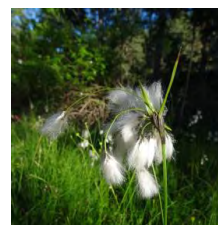
Description	ZNIEFF de 12ha qui par son habitat remarquable en raréfaction (pelouse calcaire) abrite des espèces d'intérêt patrimonial dont deux sont protégées et limite en périphérie par des parcelles plus artificialisées.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies
Espèces déterminantes	16 espèces dont : 3 insectes, 1 oiseau et 12 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Gouffern en Auge



Huppe fasciée (INPN-MNHN)



Orchis grenouille (INPN-MNHN)



Linaigrette à feuilles larges (INPN-MNHN)



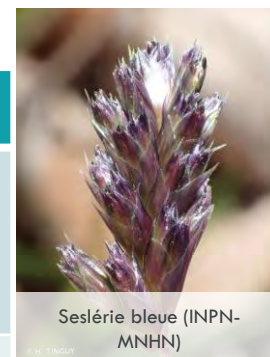
Petit pan (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

Anciennes carrières de Fel (ZNIEFF de type I 250002615)

Description	ZNIEFF d'une superficie de 8ha dont les habitats calcaires résiduels renferment des espèces végétales d'intérêt patrimonial et limités en périphérie par des espaces fortement anthropisés (grandes cultures de plaine, site industriel). Il s'agit d'un ensemble d'anciennes petites carrières installées sur un substrat calcaire du Bathonien moyen.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 34.4 - Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles 86.41 - Carrières
Espèces déterminantes	22 espèces de plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Gouffern en Auge



Seslérie bleue (INPN-MNHN)



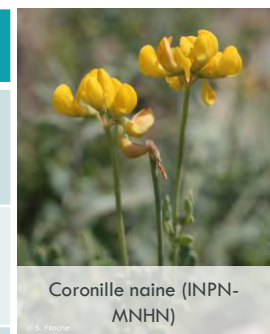
Globulaire ponctuée (INPN-MNHN)



Raiponce tendre (INPN-MNHN)

Carrières d'Aubry-en-Exmes (ZNIEFF de type I 250009950)

Description	ZNIEFF de 10ha, une zone refuge qui abrite des espèces d'intérêt patrimonial au sein d'un espace artificialisé. Ensemble de deux anciennes carrières, un petit plan d'eau occupe de fond de chacune d'entre elles et permet l'accueil d'une faune divers.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires 86.41 - Carrières
Espèces déterminantes	35 espèces dont : 1 amphibien, 4 insectes et 30 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Gouffern en Auge



Coronille naine (INPN-MNHN)



Argus bleu-nacré (INPN-MNHN)



Crapaud accoucheur (INPN-MNHN)



Laîche humble (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

Bois des rochers (ZNIEFF de type I 250002616)

Description	ZNIEFF d'une superficie de 36ha qui est constitué d'une ancienne carrière et d'un petit bois de pins sylvestres. Des pelouses calcicoles et des terres labourables sont également visibles sur le site. Ce dernier abrite des messicoles rares.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 82 - Cultures 83.31 - Plantations de conifères
Espèces déterminantes	19 espèces de plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Gouffern en Auge et Tournai-sur-Dive



Miroir de vénus (INPN-MNHN)



Féole fausse fléole (INPN-MNHN)



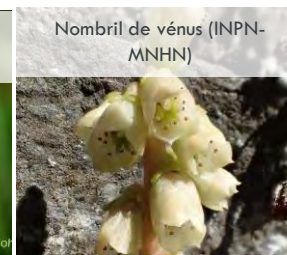
Filasse bâtarde (INPN-MNHN)

Carrières de Villedieu-les-Bailleul (ZNIEFF de type I 250013507)

Description	ZNIEFF d'une superficie de 13ha sur une ancienne carrière qui renferme des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial. Un petit étang occupe un quart de la superficie totale.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires 86.41 - Carrières
Espèces déterminantes	12 espèces dont 2 insectes et 10 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Tournai-sur-Dive et Villedieu-lès-Bailleul



Piéride du Lotier (INPN-MNHN)



Nombri de vénus (INPN-MNHN)



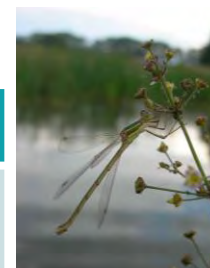
Massette à feuilles larges (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

Le Vaudobin (ZNIEFF de type I 250010766)

Description	ZNIEFF de 7ha se situant à une crête de grès armoricain, traversée par un petit ruisseau. Il renferme des habitats remarquables abritant des populations animales et végétales rares.
Milieux déterminants	62.2 - Végétation des falaises continentales siliceuses 86.41 - Carrières 88 - Mines et passages souterrains
Espèces déterminantes	47 espèces dont : 2 amphibiens, 12 insectes, 12 mammifères, 4 oiseaux, 2 animalia, et 17 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Bailleul



Leste sauvage (INPN-MNHN)

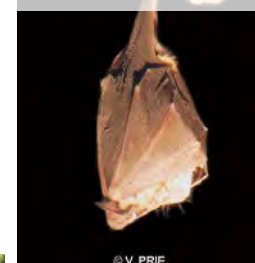


Illécèbre verticillé (INPN-MNHN)



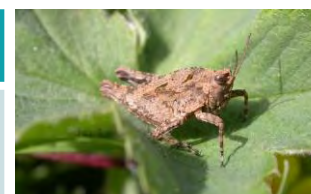
Orvet fragile (INPN-MNHN)

Grand rhinolophe (INPN-MNHN)



Coteau de Crennes (ZNIEFF de type I 250013514)

Description	ZNIEFF de 21ha qui s'étend sur un vaste milieu ouvert légèrement pentu occupé en partie par une pelouse exposée au sud-est et entourée de bois caducifoliés plus ou moins humides et d'une plantation de résineux qui borde un quart de son flanc sud-est. Le site accueille des habitats calcicoles remarquables qui abritent des espèces patrimoniales dont plusieurs sont protégés.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
Espèces déterminantes	36 espèces dont : 13 insectes, 1 oiseau et 22 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Gouffern en Auge



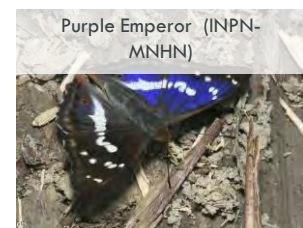
Tétrix des carrières (wikipedia)



Dompte-venin (INPN-MNHN)



Gentiane amère (CBN Bailleul)



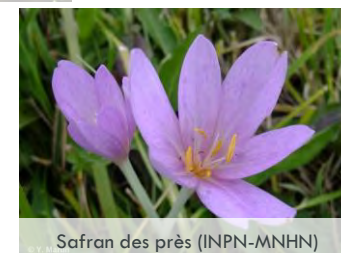
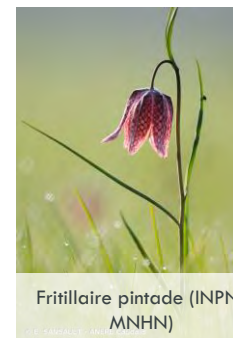
Purple Emperor (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

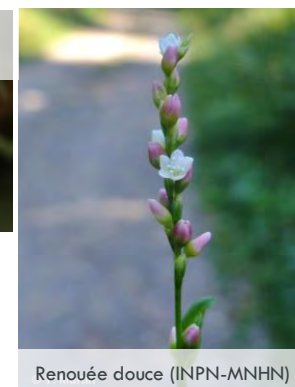
Les croix (ZNIEFF de type I 250010773)

Description	ZNIEFF de 4ha composée d'une prairie humide qui abrite une espèce floristique remarquable du patrimoine naturel bas-normand. Elle contient une plante protégée au niveau région : la fritillaire pintade. De ce fait cette zone est d'un grand intérêt floristique.
Milieux déterminants	37 - Prairies humides et mégaphorbiaies
Espèces déterminantes	4 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Sai



Prairies humides en amont d'Argentan (ZNIEFF de type I 250010771)

Description	ZNIEFF de 172 ha qui correspond à un chapelet de prairies humides situées dans le lit majeur de l'Orne. Par ses habitats remarquables en grande régression au niveau européenne (prairies maigres de fauche, prairies tourbeuses alcalines) elle abrite des espèces présentant un fort intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	37.3 - Prairies humides oligotrophes 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude 89.22 - Fossés et petits canaux
Espèces déterminantes	25 espèces dont : 3 oiseaux et 22 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Argentan, Anou-le-Faucon, Juvigny-sur-Orne, Sai



Biodiversité

ZNIEFF de type I

Carrière de Belle eau (ZNIEFF de type I 250014138)

Description	D'une superficie de 3ha cette ancienne carrière contient un habitat particulier qui abrite des espèces animales et végétales intéressantes et limité en périphérie des cultures. La gestion de ce site revient sous convention à l'Association Faune Flore de l'Orne, mais une partie du site est également suivie en co-gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie.
Milieux déterminants	22.15 - Eaux oligo-mésotrophes riches en calcaire 22.5 - Masses d'eau temporaires 31.831 - Ronciers 34.3225 - Mesobromion crétacé du Bassin parisien 34.35 - Pelouses à fétuque pâle 44.921 - Saussaies marécageuses à Saule cendré 61.3 - Eboulis ouest-méditerranéens et éboulis thermophiles 86.41 - Carrières
Espèces déterminantes	58 espèces dont : 3 amphibiens, 6 arachnides, 25 insectes, 1 mammifère et 23 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Argentan



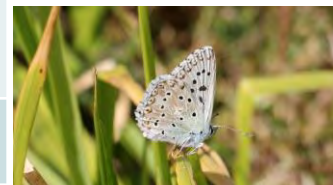
Murin de Daubenton (INPN-MNHN)



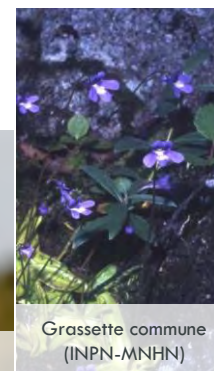
Prunier mahaleb (INPN-MNHN)



Petite ivette (INPN-MNHN)



Argus belu-nacré (INPN-MNHN)



Grassette commune (INPN-MNHN)



Hibou moyen duc (INPN-MNHN)

Marais de Grogny (ZNIEFF de type I 250008496)

Description	Cette ZNIEFF de 60ha constitue l'une des zones humides majeures de la plaine d'Argentan. Le marais offre ainsi une mosaïque de milieux à tendances alcalines et humides. Ces nombreux habitats permettent la présence d'espèces rares dont certaines sont protégées.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 37.31 - Prairies à Molinie et communautés associées 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude 54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)
Espèces déterminantes	49 espèces dont : 1 gastéropode, 8 insectes, 6 oiseaux et 34 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Sarceaux



Courlis cendré (INPN-MNHN)

Biodiversité

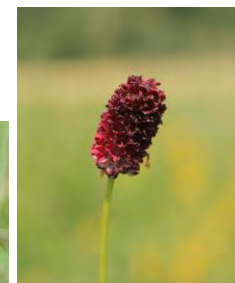
ZNIEFF de type I

Prairies humides en aval d'Argentan (ZNIEFF de type I 250010769)

Description	Cette ZNIEFF de 94ha borde directement la rivière de l'Orne. Ce chapelet composé de prairies maigres de fauche plus ou moins humides ainsi que des terres de labours. La proximité avec le cours d'eau explique que cette zone est inondable. Elle abrite des espèces animales et végétales de fort intérêt.
Milieux déterminants	22.13 - Eaux eutrophes 37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 38.2 - Prairies de fauche de basse altitude
Espèces déterminantes	21 espèces dont : 1 mammifère, 1 oiseau et 19 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Argentan, Ecouché-les-Vallées, Monts-sur-Orne, Moulins-sur-Orne et Sarceaux



Laïche cuivré (INPN-MNHN)



Sanguisorbe officinale (INPN-MNHN)



Loutre d'Europe (INPN-MNHN)



Courlis cendré (INPN-MNHN)

Coteau et carrières des Sablonnettes (ZNIEFF de type I 250015944)

Description	Cette ZNIEFF de 8ha est composée de deux zones implantées sur un vaste coteau, le substrat est constitué de sables et de grès secondaires du Pliensbachien et de calcaires secondaires bajociens et bathoniens. Il renferme une diversité biologique remarquable par la présence d'insectes et de plantes phanérogamiques rares et/ou protégées.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides 86.41 - Carrières
Espèces déterminantes	29 espèces dont : 3 insectes, 1 oiseau et 26 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Monts-sur-Orne



Orchis de Fuchs (INPN-MNHN)



Hirondelle de rivage (INPN-MNHN)



Argus bleu-nacré (INPN-MNHN)



Mélitte à feuilles de mélisse (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

Méandres de la courbe et du Mesnil-glaise (ZNIEFF de type I 250020031)

Description	Cette ZNIEFF de 95ha est située à un endroit où la rivière forme des méandres serrés et encaissés. Elle est composée d'habitats remarquables (coteau abrupt siliceux, prairies humides oligotrophes) abritant des espèces d'intérêt patrimonial.
Milieus déterminants	35 - Pelouses silicicoles sèches 37.3 - Prairies humides oligotrophes 41.4 - Forêts mixtes de pentes et ravins 62 - Falaises continentales et rochers exposés
Espèces déterminantes	31 espèces dont : 1 mammifère et 30 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Ecouché-les-Vallées, Monts-sur-Orne



Cenanthe faux boucage (INPN-MNHN)



Fritillaire pintade (INPN-MNHN)



Loutre d'Europe (INPN-MNHN)

Carrières autour de Joué-du-Plain (ZNIEFF de type I 250009953)

Description	ZNIEFF de 22ha d'anciennes carrières qui par ses carrières souterraines accueille de nombreuses chauves-souris. Elle accueille une flore typique des milieux calcaires mais aussi une diversité intéressante comme des orchidées.
Milieus déterminants	31.8 - Fourrés 34 - Pelouses calcicoles sèches et steppes 62.1 - Végétation des falaises continentales calcaires 86.41 - Carrières
Espèces déterminantes	17 espèces dont : 1 insecte, 6 mammifères, et 10 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Avoine, Ecouché-les-Vallées, Joué-du-Plain



Herbe au diable (INPN-MNHN)



Coronelle lisse (INPN-MNHN)



Jonc des chaisiers (INPN-MNHN)



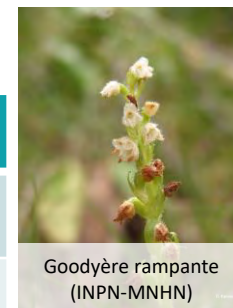
Murin à oreilles échancrées (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

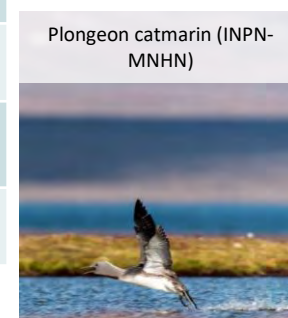
Bois des Brousses (ZNIEFF de type I 250014533)

Description	ZNIEFF de 25ha composé d'un bois de pins et d'arbustes abrite des espèces d'intérêt patrimonial dont de nombreuses orchidées.
Milieux déterminants	83.31 - Plantations de conifères
Espèces déterminantes	6 espèces dont : 1 insecte, 1 oiseau et 4 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Boischampré



Etang de Vrigny (ZNIEFF de type I 250016030)

Description	Cette ZNIEFF de 65ha repose sur l'étang de Vrigny qui est l'un des plus grands étangs du département de l'Orne. Ses abords bien délimités dans l'espace abritent des espèces d'intérêt patrimonial dont beaucoup sont protégées au niveau régional ou national.
Milieux déterminants	22.3 - Communautés amphibies
Espèces déterminantes	46 espèces dont : 3 insectes, 7 oiseaux et plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Boischampré

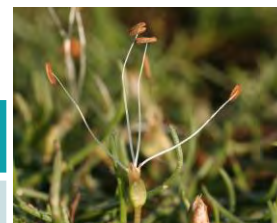


Biodiversité

ZNIEFF de type I

Bruyères de la Coudraie (ZNIEFF de type I 250002605)

Description	ZNIEFF de 81ha dont une partie au sud fait partie du périmètre du Parc Naturel Régional Normandie-Maine. De plus la quasi-totalité du site s'inscrit dans le dispositif Natura 2000 (FR2500100). Ce massif forestier est l'un des plus riches du département pour l'avifaune des landes.
Milieux déterminants	31.2 - Landes sèches
Espèces déterminantes	24 espèces dont : 8 oiseaux, 1 animalia et 15 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Fleuré, Tanques

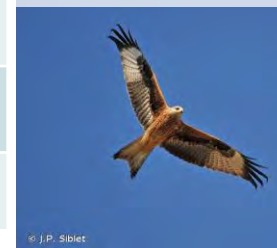


Littorelle à une fleur (INPN-MNHN)

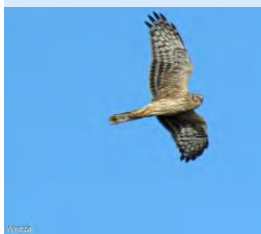


Lobélie brûlante (INPN-MNHN)

Milan royal (INPN-MNHN)



Busard Saint-Martin (INPN-MNHN)

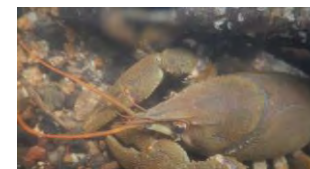


Haut-Bassin de la Cance (ZNIEFF de type I 250012337)

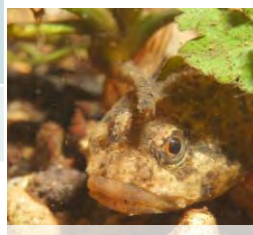
Description	ZNIEFF d'une surface de 1662 ha sur une vallée humide qui accueille des habitats variés (prairies oligotrophes, landes plus ou moins humides, milieux aquatiques) en interrelation. Elle renferme des espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	24 - Eaux courantes 31.11 - Landes humides atlantiques septentrionales 37.3 - Prairies humides oligotrophes
Espèces déterminantes	49 espèces dont : 2 poissons, 2 insectes, 1 malacostracé, 2 mammifères, 6 oiseaux, 2 animaux, 2 champignons et 32 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Avoine, Boucé, Tanques



Violette des marais (INPN-MNHN)



Ecrevisse à pieds blancs (INPN-MNHN)



Chabot (INPN-MNHN)



Vulpin roux (INPN-MNHN)

Biodiversité

ZNIEFF de type I

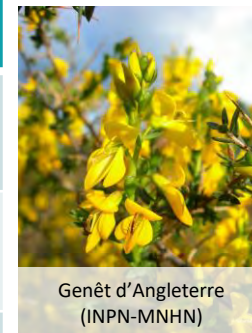
La maire et ses affluents (ZNIEFF de type I 250020103)

Description	ZNIEFF de 55ha se situant le long des cours d'eau, un linéaire d'environ 71km. L'ensemble des ruisseaux clairs et rapides s'écoulant dans un paysage bocager préservé qui renferme des espèces d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	24.1 - Lits des rivières 24.2 - Bancs de graviers des cours d'eau
Espèces déterminantes	5 espèces dont : 2 poissons, 1 lamproie, 1 malacostracé et 1 mammifère
Communes	Lande-de-Lougé, Lougé-sur-Maire, Saint-Brice-sous-Rânes, Sevrai



Prairies tourbeuses de la fosse (ZNIEFF de type I 250015956)

Description	Deux zones de marais tourbeux acides de 25ha qui s'inscrivent dans la zone alluvionnaire de la vallée de la Rouvre. Les habitats tourbeux permettent l'abri d'espèces d'intérêt patrimonial.
Milieux déterminants	37 - Prairies humides et mégaphorbiaies 54.4 - Bas-marais acides 89.22 - Fossés et petits canaux
Espèces déterminantes	13 espèces dont : 1 oiseau et 12 plantes terrestres, embryophytes ou cormophytes
Communes	Saint-Georges-D'Annebecq



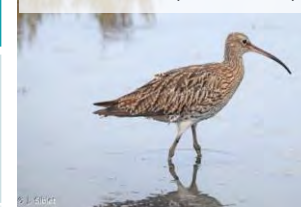
Biodiversité

ZNIEFF de type I

Les quartiers (ZNIEFF de type I 250015946)

Description	ZNIEFF de 3ha situé au cœur de terres agricoles. Il s'agit d'un petit marais tourbeux alcalin qui occupe une zone de dépression située en bordure de la plaine d'Argentan-Sées. Il abrite une flore rare et possède un fort intérêt faunistique, en particulier ornithologique.
Milieux déterminants	54.2 - Bas-marais alcalins (tourbières basses alcalines)
Espèces déterminantes	13 espèces dont 10 plantes terrestres et/ou d'eau douce, 2 mollusques et un oiseau
Commune	Boischampré

Courlis cendré (INPN-MNHN)



Samole de Valérand (INPN-MNHN)



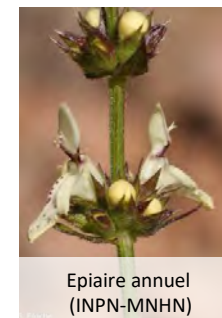
Grande loche (INPN-MNHN)



Vulpin rouge (INPN-MNHN)

Talus calcaire à fontaine-les-bassets (ZNIEFF de type I 250002617)

Description	Il s'agit d'un talus calcaire avec roche en place, éboulis et colluvions. La pente, atteignant trente degrés, et l'exposition au sud, déterminent la présence d'espèces végétales xérophiles. On note la présence d'une flore rare.
Milieux déterminants	34.32 - Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides
Espèces déterminantes	23 espèces déterminantes et plus de 100 autres espèces de phanérogrames
Commune	Fontaine-les-Bassets



Epiaire annuel (INPN-MNHN)



Ammi élevé (INPN-MNHN)



Lysimaque bleue (INPN-MNHN)



Cérise nain (INPN-MNHN)

Biodiversité

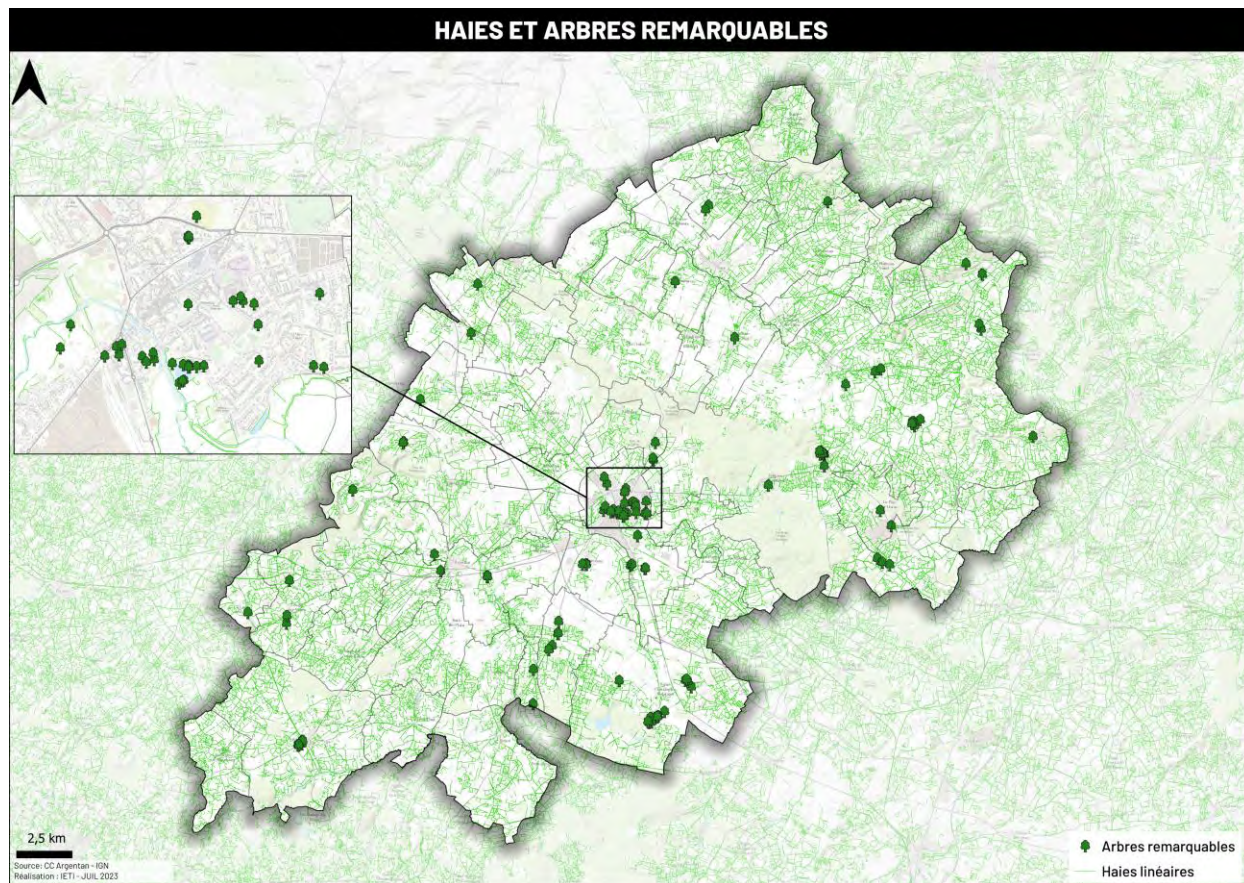
Arbres remarquables

La présence d'arbres remarquables sur le territoire

Terres d'Argentan Interco a commencé un travail de recensement des arbres remarquables sur le territoire. Dans ce sens ont pu être recensés 138 arbres remarquables en 2023. Ce référencement est très important pour la commune et pour la biodiversité.

En effet, il permet de mettre en lumière des arbres à préserver.

-> La communauté de commune a recensé 138 arbres remarquables sur l'ensemble de son territoire. Cela permet de mieux appréhender et mieux connaître la qualité écologique de son périmètre.



Biodiversité

Zones humides

Le rôle des zones humides

Les zones humides se définissent, d'après la Loi sur l'eau du 3 Janvier 1992/ Article. L.211-1 du code de l'environnement, comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ». Ces milieux ont largement été modifiés, perturbés voire créés par l'homme ayant pour principales fonctions la régulation de l'hydrologie, l'épuration, le maintien de la biodiversité et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

L'arrêté du 24 juin 2008 a précisé les critères de définition et de délimitation d'une zone humide en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 afin de faciliter une appréciation partagée de ce qu'est une zone humide en vue de leur préservation par la réglementation.

La loi sur l'eau de 1992 affirme le principe selon lequel l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation : « sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général ».

Elle a pour objet l'institution d'une gestion équilibrée de la ressource en eau, qui vise notamment, en respect de la convention RAMSAR de 1971, des Directives européennes comme la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) de 2000 ainsi que des principes de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) de 2006, à assurer la préservation des zones humides, telles que définies ci-dessus.



Mare (Ieti 2021)



Construction au sein d'une zone humide (Ieti 2021)

Biodiversité

Zones humides

Les zones humides sur le territoire

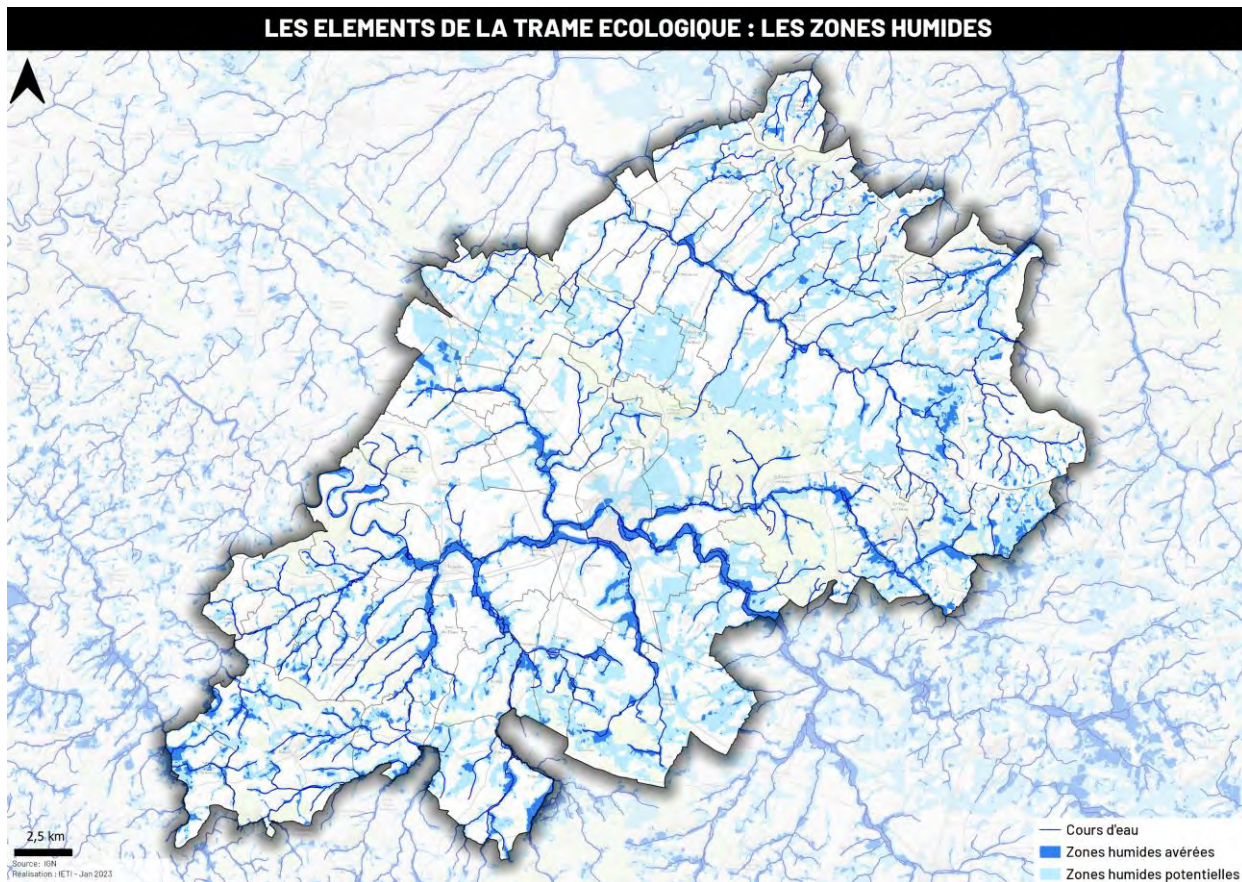
Le territoire Terres d'Argentan Interco comporte des zones humides avérées et des zones humides potentielles. La plupart des zones humides avérées se situent le long des cours d'eau tandis que les zones humides potentielles sont plus disparates mais toujours proche des cours d'eau.

On regroupe 2 grandes catégories de zones humides :

- Les zones humides liées aux eaux courantes (berges rivières, prairies inondables ou humides, annexes hydrauliques) ;
- Les zones humides liés aux eaux stagnantes (marais, tourbières, étangs et mares, berges des lacs...)

L'ensemble du territoire est concerné par les zones humides qui jouent un rôle important pour la biodiversité. En effet, ces zones atténuent les inondations et abritent une faune et une flore diversifiée.

-> Le territoire d'Argentan Interco est dans son ensemble concerné par les zones humides. Ces zones sont très importantes pour la biodiversité. Il est important de les préserver en les identifiant et en les protégeant. Il s'agit également de sensibiliser la population de son rôle.



Biodiversité

Zones humides

Les mares

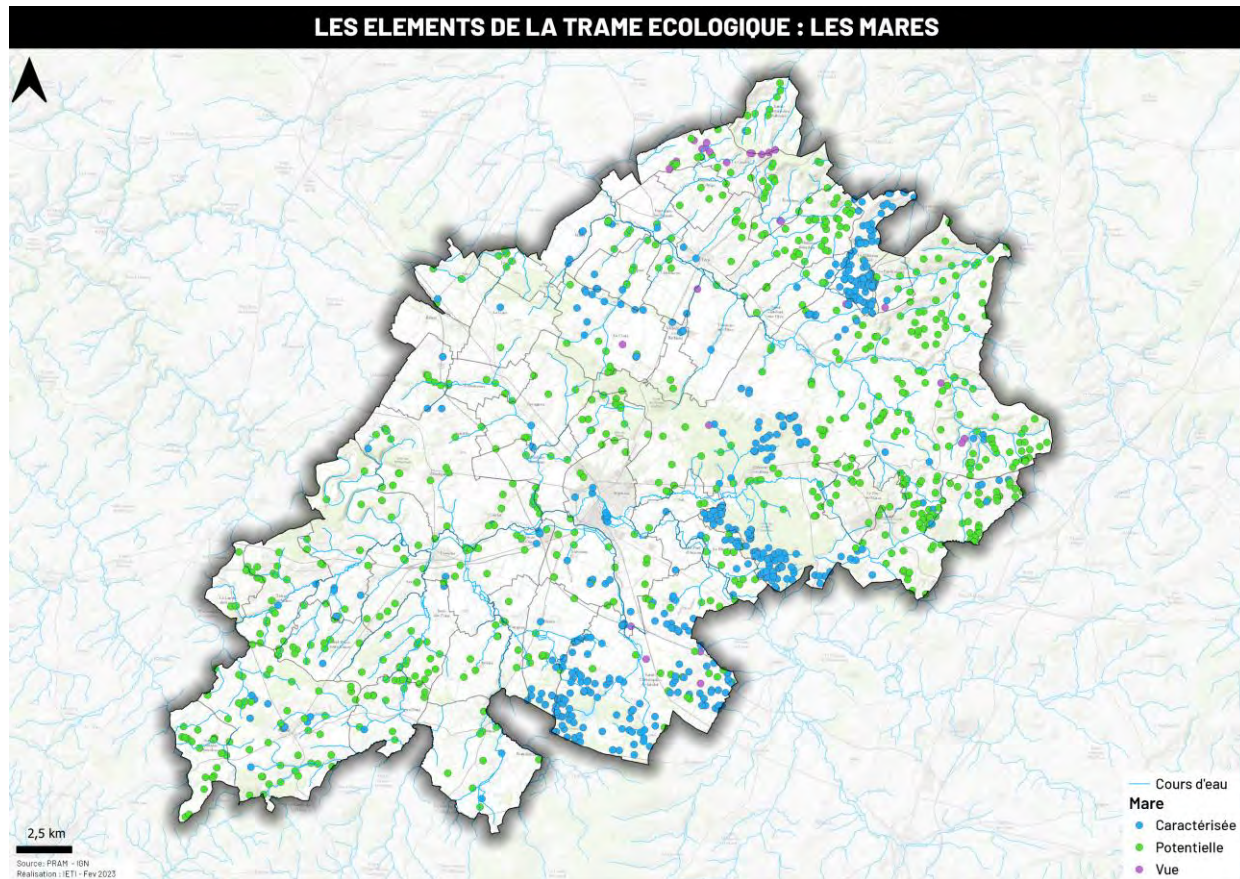
On recense de nombreuses mares sur le territoire de l'interco. 48 des 49 communes recensent des mares caractérisées, potentielles ou vues.

Le travail de recensement des mares mené par le PRAM est un état des lieux des connaissances actuelles. Il est de ce fait possible que toutes les mares n'aient pas été identifiées. Pour l'instant seule la commune de Rônai n'a pas de mares identifiées.

Le conservatoire d'espaces naturels Normandie anime le programme régional d'actions en faveur des mares de Normandie (PRAM). Ce programme vise à enrayer le processus de disparition et de dégradation des mares de Normandie. Le PRAM a d'ailleurs mené des actions de sensibilisations auprès des habitants et à restaurer de nombreuses mares sur le territoire de la communauté de communes d'Argentan Interco. Le PRAM a restauré 12 mares en 2021 sur la seule commune de Coudehard.

Les mares jouent un rôle important de réservoirs pour la biodiversité (inféodée ou non aux milieux aquatiques). Elles peuvent constituer des espaces de relais intéressants pour les différentes espèces.

-> La communauté de communes bénéficie d'une diversité de réservoirs et corridors aquatiques qui doivent être préservés et constituer le point de départ pour la densification du maillage hydrographique du territoire.



Biodiversité

Mesures compensatoires

Les mesures compensatoires

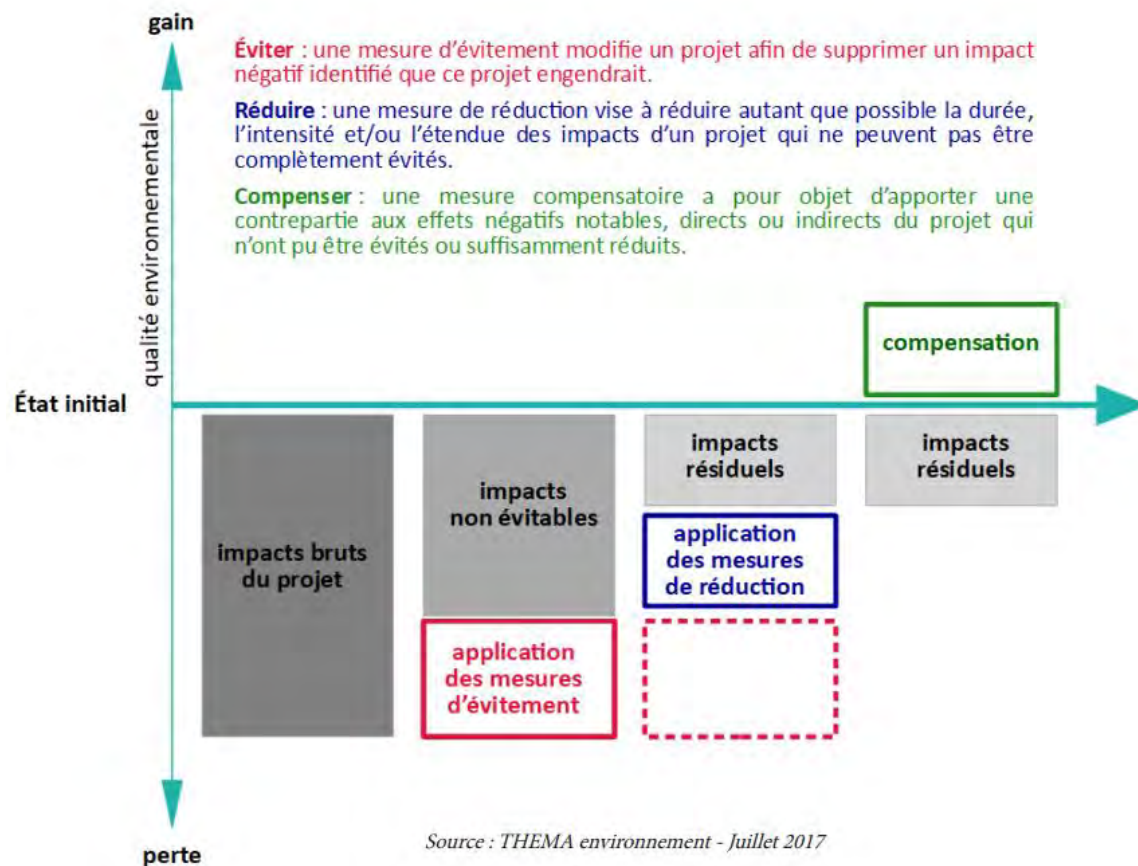
A l'échelle nationale, afin de lutter contre la perte de biodiversité et l'artificialisation des milieux naturels un dispositif réglementaire, la séquence ERC « Eviter, Réduire, Compenser » a été introduite par la loi relative à la protection de la nature de 1976.

Le principe de cette séquence est le suivant : (voir schéma à droite)

Ainsi, les mesures compensatoires des atteintes à la biodiversité sont mises en œuvre lorsque les impacts d'un projet d'aménagement sur le milieu naturel n'ont pas été suffisamment évités et réduits.

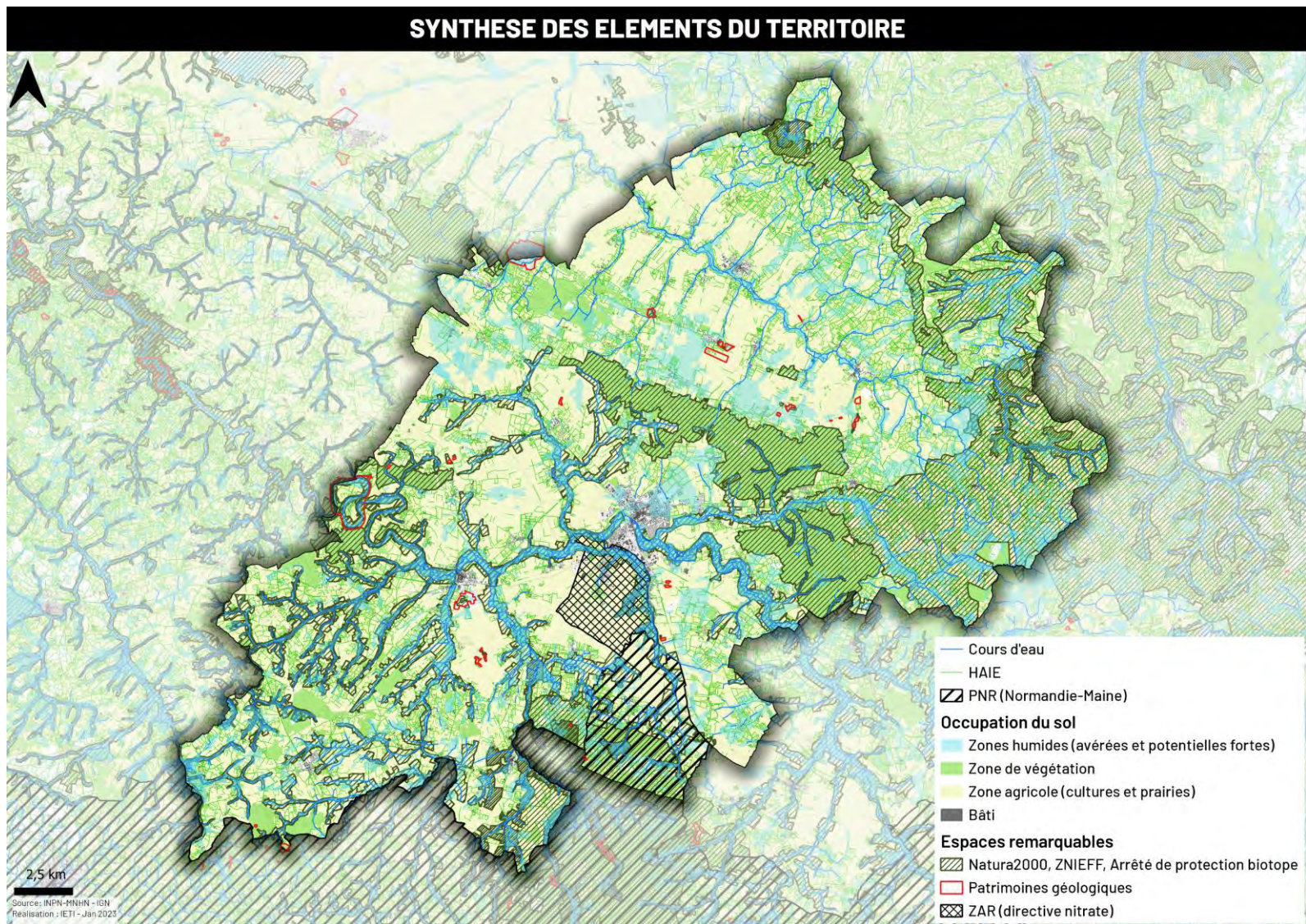
Sur le territoire intercommunal, il n'existe pas de sites concernés par des mesures compensatoires.

-> A l'heure actuelle il n'existe pas de mesures compensatoires sur la communauté de communes.



Biodiversité

Synthèse des éléments de protection sur le territoire



Biodiversité et trames écologiques

Synthèse



- Une faune et une flore riche, diversifiée et rare
- Une diversité d'habitats (zones humides, forêts, prairies, coteaux, mares)
- Un couvert boisé diversifié qui maille fortement le territoire (espaces boisés, haies, etc...)
- Une proximité pour les habitants à une diversité d'espaces de nature
- Une forte présence de cultures agricoles
- Une diversité de réservoirs et de corridors aquatiques
- Nombreuses zones protégées sur le territoire



- Une trame verte et bleue fragilisée par des infrastructures du territoire
- Une faible connaissance des milieux humides sur le territoire



- La pression anthropique qui menace les habitats et milieux naturels
- Les effets du dérèglement climatique sur la ressource en eau (dégradation de la qualité de l'eau et diminution de sa ressource) et les milieux (sécheresse, évolution des périodes de floraison)

Biodiversité et trames écologiques

Synthèse

ENJEUX

- La préservation et la mise en valeur des zones Natura 2000 et des ZNIEFF
- Le renforcement de la continuité de la trame verte et bleue fragilisée
 - Préservation du réseau de haies
 - Maintien de la mosaïque de milieux
 - Maintien des boisements et diversifications des strates et des essences
 - Préservation et restauration des cours d'eau en mauvais état
 - Densification du maillage hydrographique du territoire
 - Préservation et renforcement de la trame noire
- L'intégration de la biodiversité dans les projets d'aménagements
- La sensibilisation des acteurs du territoire aux techniques favorables à la biodiversité dans les pratiques agricoles (activités pastorales, fauche tardive, agriculture maraîchère et variée) et aux maintiens des zones humides



5.4

La gestion de l'énergie

La gestion de l'énergie

Documents cadres

La loi énergie climat

Au niveau national la LTECV (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte) a fixé des objectifs à moyen et long terme de production et de consommation d'énergie pour le pays.

La LTECV rénove également les outils et moyens d'action au niveau national et territorial pour l'atteinte de ces objectifs. Au niveau national les principaux outils sont la stratégie nationale bas carbone (SNBC), d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Au niveau local elle complète et renforce 2 outils : les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) à l'échelle régionale et les plans climat air énergie (PCAET) à l'échelle intercommunale.

Les objectifs de LTECV ont été actualisés dans la loi énergie et climat du 8 novembre 2019 qui comporte 4 axes principaux:

- La sortie progressive des énergies fossiles et le développement des énergies renouvelables

- la réduction de 40% de la consommation d'énergies fossiles - par rapport à 2012 - d'ici 2030 (contre 30% précédemment) ;
- l'arrêt de la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2022;
- l'obligation d'installation de panneaux solaires sur les nouveaux entrepôts et supermarchés et les ombrières de stationnement ;
- la sécurisation du cadre juridique de l'évaluation environnementale des projets afin de faciliter leur aboutissement, notamment pour l'installation du photovoltaïque ou l'utilisation de la géothermie avec pour objectif d'atteindre 33% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2030, comme le prévoit la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) ;
- le soutien à la filière hydrogène.

- La lutte contre les passoires thermiques

Le deuxième volet de la loi porte sur les passoires thermiques, avec l'objectif de les rénover toutes d'ici dix ans par la mise en place d'un plan d'actions en trois phases, de 2021 à 2028.

- 2021-2022, encadrement des conditions de location et de vente
- 2023, qualification de logement indécent
- D'ici 2028, les travaux dans les passoires thermiques deviendront obligatoires

- L'instauration de nouveaux outils de pilotage, de gouvernance et d'évaluation de la politique climatique

- Instauration d'un Haut Conseil pour le climat chargé d'évaluer en toute indépendance la stratégie climatique de la France et l'efficacité des politiques mises en œuvre pour atteindre ses ambitions.
- La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est confirmée comme étant l'outil de pilotage des actions d'atténuation du changement climatique.
- Une loi de programmation quinquennale viendra fixer, à partir de 2023, les grands objectifs énergétiques en termes d'énergies renouvelables, de consommation d'énergie, de sortie des énergies fossiles et du niveau minimal et maximal d'obligation des certificats d'économies d'énergie.

Le gouvernement doit dorénavant élaborer un "budget vert" (rapport annuel sur les incidences du projet de loi de finances en matière environnementale).

La gestion de l'énergie

Documents cadres

- La régulation du secteur de l'électricité et du gaz

Organisation de l'évolution des tarifs réglementés de vente (TRV) et de la transposition des textes européens.

Plafond de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh) porté de 100 à 150 térawattheures.

Réduction la dépendance au nucléaire et renforcement des contrôles pour lutter contre les fraudes aux certificats d'économie d'énergie (CEE).

La stratégie nationale bas carbone

Publiée en novembre 2015, la Stratégie Nationale bas Carbone (SNBC) est une feuille de route pour la France, qui vise la transition énergétique vers une économie et une société « décarbonées », c'est-à-dire ne faisant plus appel aux énergies fossiles. Il s'agit de réduire la contribution du pays au dérèglement climatique et d'honorer ses engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) aux horizons 2030 et 2050. Pour cela, la SNBC vise à porter ces émissions à 140 millions de tonnes en 2050 (réduction de 75% par rapport à 1990), l'objectif intermédiaire pour 2030 étant une réduction de 40% (également par rapport à 1990).

Ces objectifs se déclinent par secteurs avec pour l'horizon 2015-2028 :

- **Transport : baisse de 29 % des émissions de GES**
- **Bâtiment : baisse de 54% d'émissions de GES**
- **Agriculture : baisse de 12% des émissions**
- **Industrie : baisse de 24% des émissions de GES**
- **Gestion des déchets : baisse de 33% des émissions de GES**

Loi climat-résilience

Issue des travaux de la convention citoyenne pour le climat, la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 22 août 2021.

Cette loi a pour objectif d'accélérer la transition écologique dans tous les domaines du quotidien : consommation, production et travail, déplacements, logements, nourriture, protection judiciaire de l'environnement.

Elle a notamment pour objectifs :

- L'amélioration de l'isolation des logements avec une interdiction progressive de mise en location des logements mal isolés (étiquettes G en 2025, étiquettes F en 2028 et E en 2034)
- La réduction de la pollution des villes
- Un meilleur encadrement de la publicité (possibilités de réglementation des dispositifs publicitaires lumineux via le règlement local de publicité)
- Une division par 2 du rythme d'artificialisation des sols
- L'interdiction d'implanter de nouveaux centres commerciaux dans des surfaces naturelles ou agricoles
- Un soutien aux énergies renouvelables (obligation d'installer des panneaux solaires ou des toits végétalisés lors des constructions ou rénovations lourdes de grands bâtiments)

La gestion de l'énergie

Documents cadres : le SRADDET

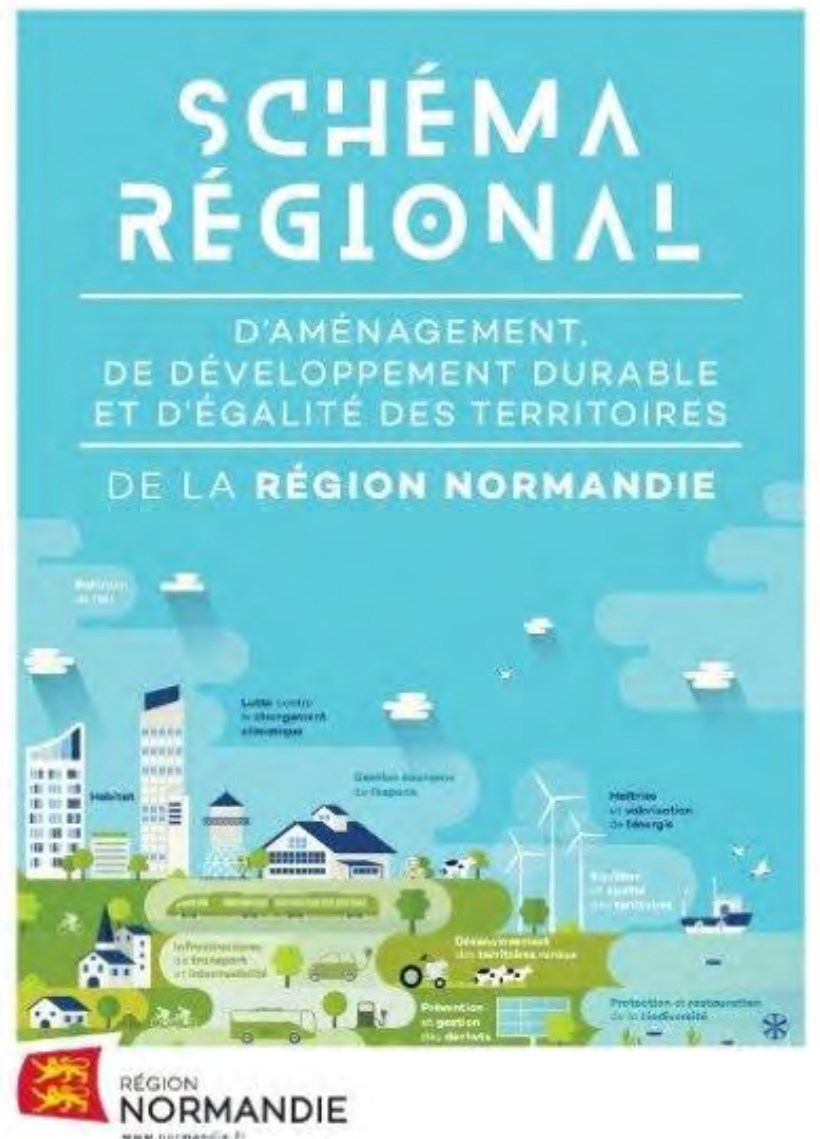
Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

La loi NOTRe (loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015) a rendu obligatoire la réalisation des SRADDET. Il s'agit d'un document prospectif (fixation des objectifs de moyen et long terme), prescriptif (les documents d'urbanismes doivent être compatibles avec les objectifs du SRADDET) et intégrateur (il intègre les différents schémas existants). Il constitue un projet de territoire qui doit permettre la mise en cohérence des politiques publiques et le développement durable.

Le SRADDET Normandie a été approuvé le 2 juillet 2020.

Il flèche les objectifs suivants en ce qui concerne la gestion de l'énergie :

- Améliorer le confort et la qualité environnementale des logements ;
- Economiser l'énergie grâce à la sobriété et l'efficacité énergétique ;
- Augmenter la part des énergies renouvelables dans les consommations énergétiques de la Normandie ;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine non énergétique ;
- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de Gaz à effet de serre ;
- Produire et stocker de l'énergie à partir de sources renouvelables et développer des réseaux adaptés.



La gestion de l'énergie

Le PCAET Terres d'Argentan Interco

Le PCAET de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco a été approuvé en mars 2025.

En effet, l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie est obligatoire pour toute intercommunalité de plus de 20 000 habitants ce qui est le cas pour Terres d'Argentan Interco.

Ce document permet de faire un état des lieux et d'établir ainsi un plan d'action pour réduire les émissions de GES sur le territoire.

La communauté souhaite également obtenir le label européen CLIMAT-AIR-ENERGIE (anciennement CIT'ERGIE) afin de compléter et enrichir la démarche de PCAET.

Ce dernier impose une méthodologie afin d'organiser la gouvernance du projet, de se doter d'un cadre stratégique avec des objectifs précis et un programme pluriannuel cohérent.

Le PCAET Terres d'Argentan Interco s'articule en 9 axes :

- Adaptation et résilience : faire face à l'urgence climatique
- Sobriété et efficacité : massifier la rénovation ;
- Une mobilité durable participant à l'objectif national de neutralité carbone en 2050 ;
- Développer l'autonomie énergétique du territoire ;
- Appliquer les principes de transition énergétique sur le patrimoine et les compétences de la CC Terres d'Argentan
- Intégrer le développement durable et la sobriété dans l'organisation interne de la ville et de l'interco
- Accompagner la transition des acteurs économiques
- Sensibiliser, communiquer et coopérer avec les acteurs de la transition ;
- Développer l'axe « écocitoyenneté » dans le cadre des missions de cohésion sociale et des services de proximité avec les habitants.



La gestion de l'énergie

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre

Au niveau régional la communauté de communes d'Terres d'Argentan Interco est l'une des moins émettrices en termes de GES. Elle est de fait avancée sur les solutions mises en place et doit poursuivre dans ce sens.

Sur le territoire de la communauté de communes, les émissions de gaz à effet de serre ont représenté 341 865 teqCO₂ en 2021.

Les principaux postes émetteurs sont :

- L'agriculture est le poste le plus important qui représente 52% des émissions de GES sur le territoire (baisse de 1% par rapport à 2019)

La présence marquée de l'agriculture sur le territoire, et notamment l'agriculture conventionnelle favorise les émissions de gaz à effet de serre (utilisation de produits pétroliers).

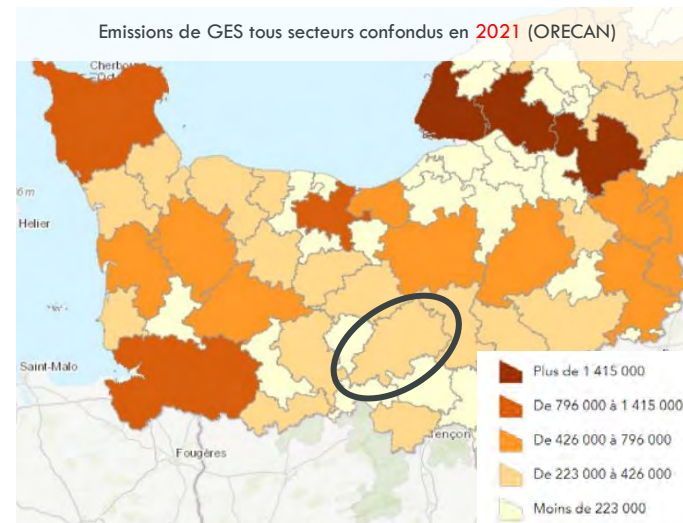
- Le transport routier qui représente 19% des émissions de GES (augmentation de 1% par rapport à 2019)

Ces dernières sont liées aux déplacements carbonés.

- Le secteur résidentiel qui représente 10% (baisse de 3% par rapport à 2019)

Les émissions liées au secteur résidentiel sont principalement liées au besoin de chauffage.

Tonne équivalent CO₂ (teqCO₂)^{*} : il s'agit d'une mesure qui permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement. Elle correspond à la quantité émise de dioxyde de carbone (CO₂) qui aurait le même potentiel de forçage radiatif (capacité à retenir le rayonnement solaire) que le gaz concerné.



Répartition par secteurs d'activités d'émissions de GES en 2021 en Tonnes pour CO₂ et TEQCO₂ pour N₂O, CH₄ et HFC



Source: Orecan

La gestion de l'énergie

Emissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre

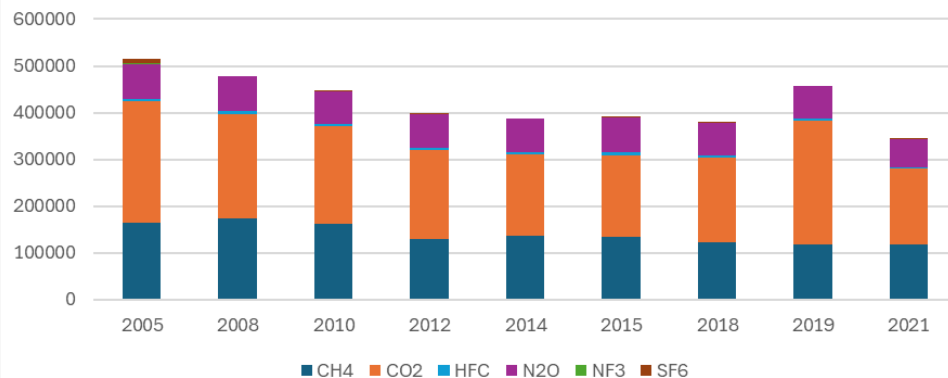
Le territoire Terres d'Argentan Interco voit ses émissions de GES en baisse depuis 2005. L'agriculture et le transport routier sont les principaux postes émetteurs. Le secteur résidentiel produit également une part non négligeable des émissions de GES du territoire.

Depuis 2015 le territoire travaille avec l'aide de l'ADEME dans l'accompagnement vers un territoire plus résilient. De ce fait la commune a bénéficié d'aides pour les 'territoires à énergie positive et pour la croissance verte'. De ce fait une nouvelle politique d'éclairage public a été mis en place et 1200 points lumineux ont ainsi été changés. Enfin 400m2 de panneaux solaires et une station d'épuration ont été installés.

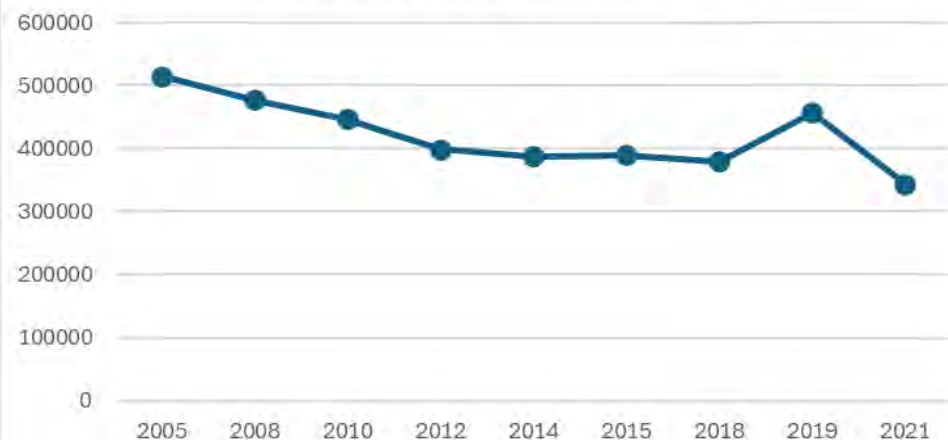
Ainsi, les enjeux identifiés sont :

- Le développement de modes alternatifs à la voiture individuelle ;
- Accompagner le changement de pratiques agricoles ;
- L'amélioration de la performance énergétique des logements.

Evolution des émissions de GES tous secteurs confondus en TEQCO2 en 2021



Evolution des émissions de GES tous secteurs confondus en TEQCO2 (Orecan)



La gestion de l'énergie

Les émissions de GES liés à la mobilité

Les émissions de gaz à effet de serre en provenance des mobilités

Transport en commun

Nomad Car



Nomad car, mise à jour en juillet 2024

Source: NOMAD

La gestion de l'énergie

La mobilité électrique sur le territoire

Le territoire d'Terres d'Argentan Interco cherche des solutions pour réduire la production de GES induites par les mobilités et la dépendance à la voiture individuelle carbonée.

Borne de voitures électriques

On recense 4 points de recharges sur le territoire Terres d'Argentan Interco. Les stations sont situées sur la commune d'Argentan donc en zone urbaine, soit là où l'on manque le moins de solutions alternatives à la voiture individuelle. Ces points restent donc assez inaccessibles sur le reste du territoire.

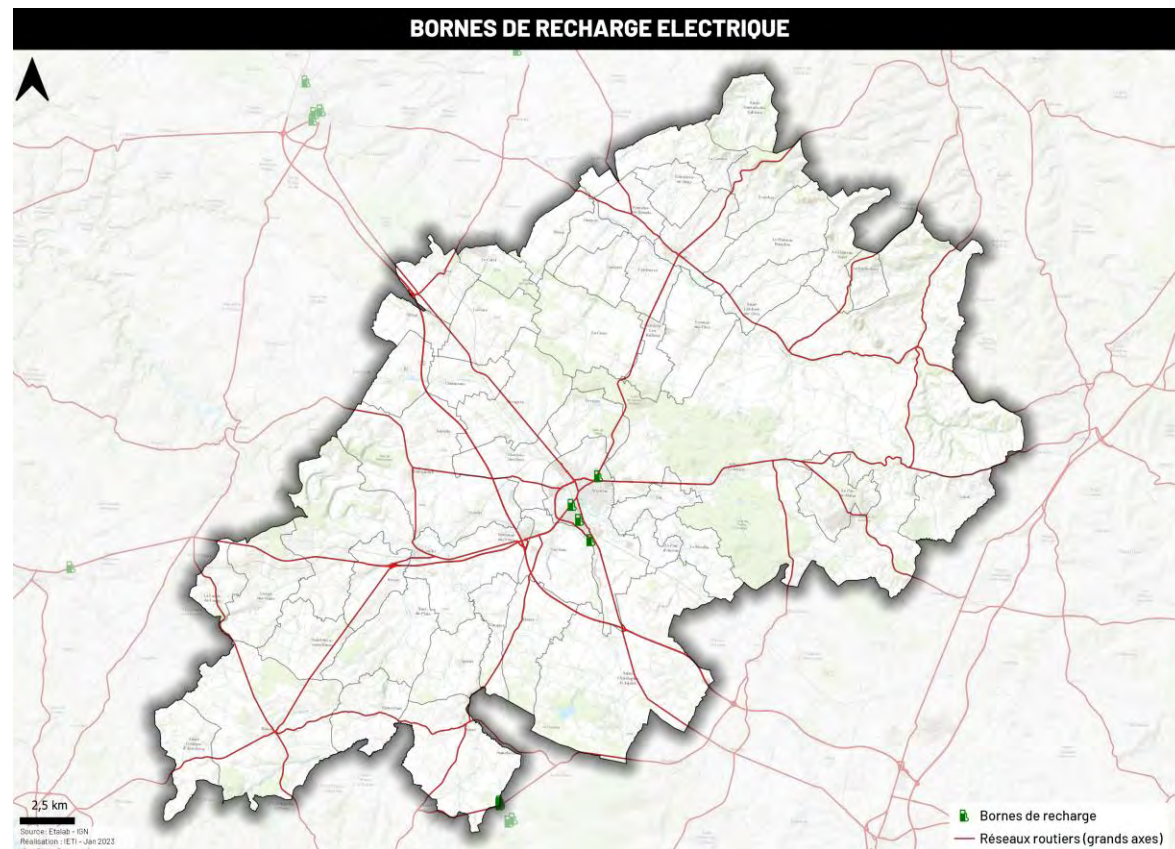


Autopartage

En plus des bornes de recharges électriques le département a décidé d'électrifier ses véhicules de fonctions et d'en mettre 4 en autopartage sous le nom d'autofree61. Les 4 Renault Zoe sont situées rue du Tramway à Argentan.



Source : actu.fr



La gestion de l'énergie

Consommation d'énergie

Consommation d'énergie en 2021

A l'échelle départementale le territoire n'est pas l'un des plus émetteurs. En 2021 Terres d'Argentan Interco a consommé 909 GWhs tous secteurs confondus. Les produits pétroliers et l'électricité sont les principales sources d'énergie.

Les principaux postes de consommations sont :

- Le secteur résidentiel qui représente 29% de la consommation

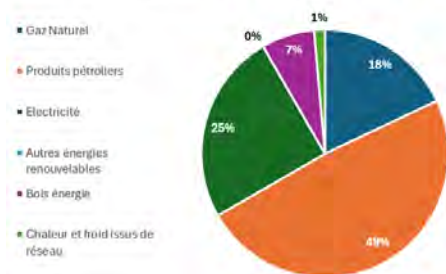
Les émissions liées au secteur résidentiel sont principalement liées au besoin de chauffage et d'utilisation des appareils électro ménagers.

- Le secteur du transport routier qui représente 26% de la consommation

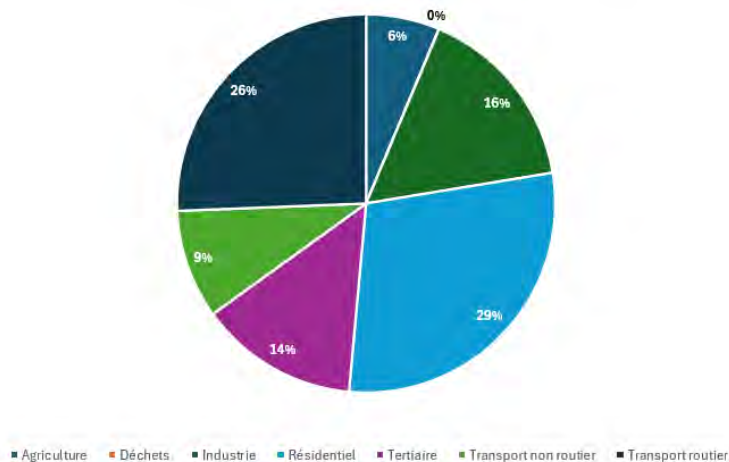
La présence d'axes majeurs comme l'autoroute A88 ainsi que la dépendance à la voiture individuelle peut expliquer cette représentation du transport routier dans les consommations.

- Le secteur industriel représente 16 %

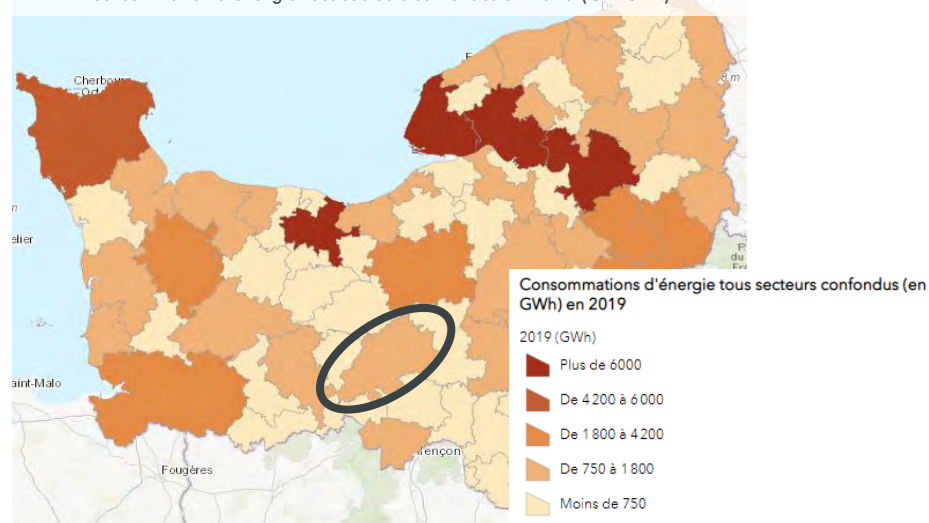
Répartition des énergies utilisées sur le territoire



Répartition de la consommation par secteurs d'activités en 2021



Consommation d'énergie tous secteurs confondus en 2019 (ORECAN)



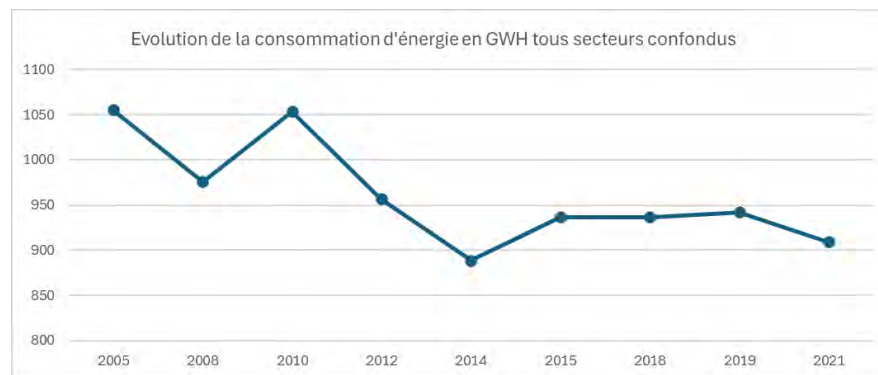
La gestion de l'énergie

Consommation d'énergie

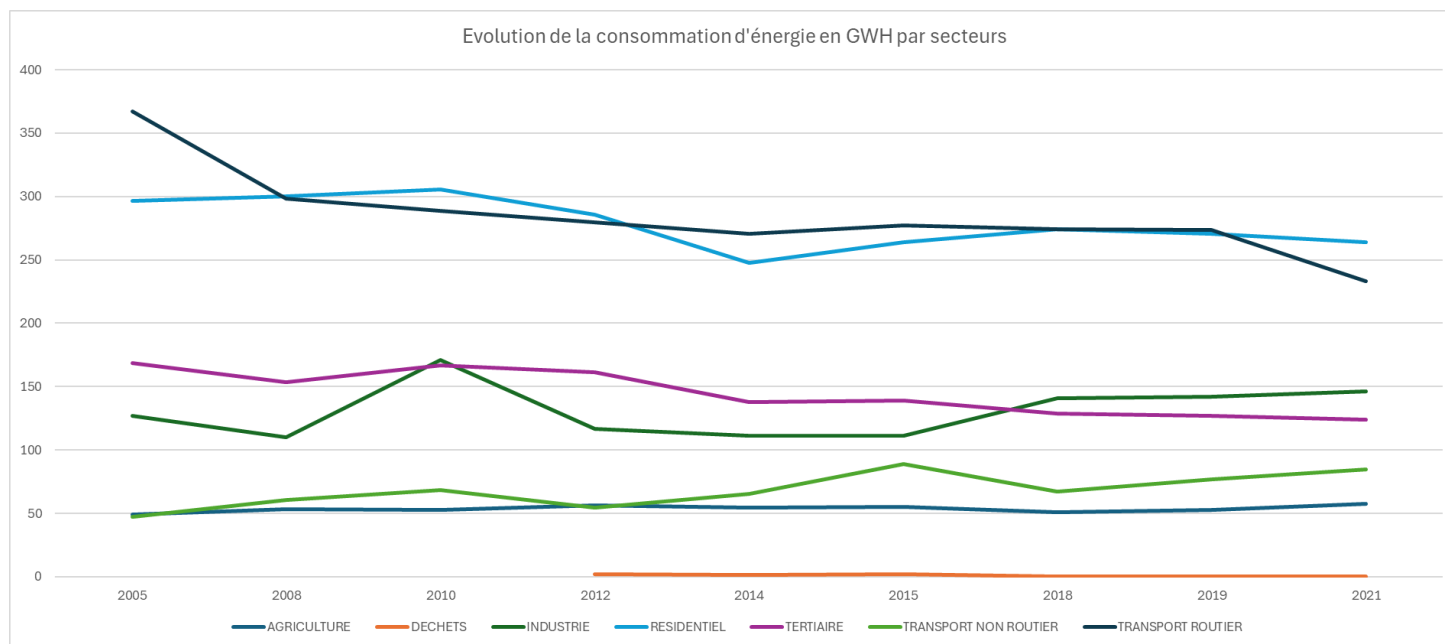
Evolution de la consommation d'énergie 2005-2021

La consommation d'énergie est en baisse depuis 2020. Cependant il est important de suivre l'évolution de la consommation d'énergie par secteurs. Les transports routiers et le secteur résidentiel sont les deux postes les plus consommateurs. Il s'agit de trouver des solutions alternatives pour continuer de diminuer ces consommations.

Attention, la consommation d'énergie du transport non routier et de l'industrie est en hausse.



Source : ORECAN



La gestion de l'énergie

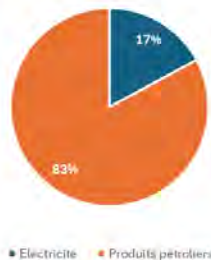
Consommation d'énergie

AGRICULTURE

La consommation d'énergie en 2021 s'élevait à **57 GWh**.

Celle-ci provient en grande majorité de produits pétroliers.

Origine de l'énergie consommée en 2021

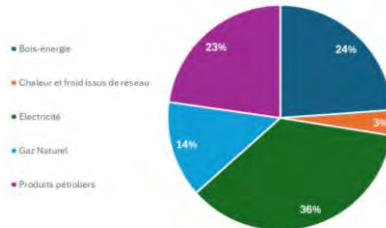


RESIDENTIEL

La consommation d'énergie en 2021 s'élevait à **264 GWh**.

Celle-ci provient en grande majorité de l'électricité et du bois.

Origine de l'énergie consommée en 2021

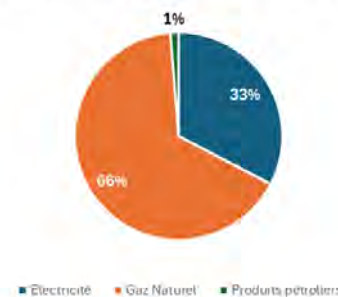


INDUSTRIE

La consommation d'énergie en 2021 s'élevait à **146 GWh**.

Celle-ci provient en grande majorité du gaz naturel et pour une part importante de l'électricité.

Origine de l'énergie consommée en 2021



Source : ORECAN

La gestion de l'énergie

Consommation d'énergie

Consommation d'énergie

Le territoire de la communauté de communes a une consommation relativement constante voire en légère baisse depuis quelques années et celle-ci correspond à une certaine « sobriété énergétique » à l'échelle régionale et départementale.

Les énergies utilisées sur le territoire sont principalement : les produits pétroliers et l'électricité.

Les produits pétroliers sont majoritairement utilisés dans le secteur agricole, les transports routiers, le tertiaire et le résidentiel. Ces derniers sont dépendants des produits pétroliers, ce qui en fait la consommation d'énergie la plus répandue sur la communauté de communes.

→ Les enjeux identifiés sont donc :

- L'amplification du caractère « sobre » du territoire ;
- L'augmentation de la part d'énergies non fossiles dans le mix énergétique.

TRANSPORT ROUTIER

La consommation d'énergie en 2019 s'élevait à **249GWh**.

Celle-ci provient en totalité des produits pétroliers.

Origine de l'énergie consommée en 2021

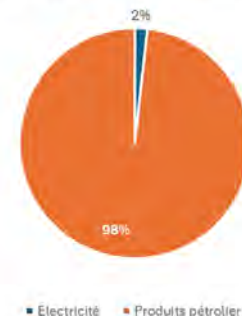


TRANSPORT NON ROUTIER

La consommation d'énergie en 2021 s'élevait à **84 GWh**.

Celle-ci provient en grande majorité de produits pétroliers

Origine de l'énergie consommée en 2021

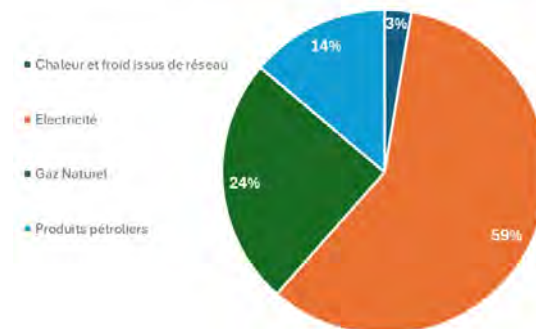


TERTIAIRE

La consommation d'énergie en 2021 s'élevait à **123 GWh**.

La majorité de la consommation vient de l'électricité. Le gaz naturel et les produits pétroliers ont aussi une part importante.

Origine de l'énergie consommée en 2021



La gestion de l'énergie

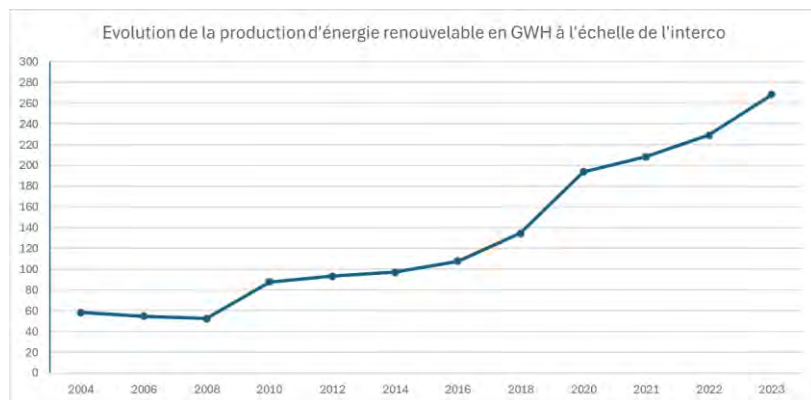
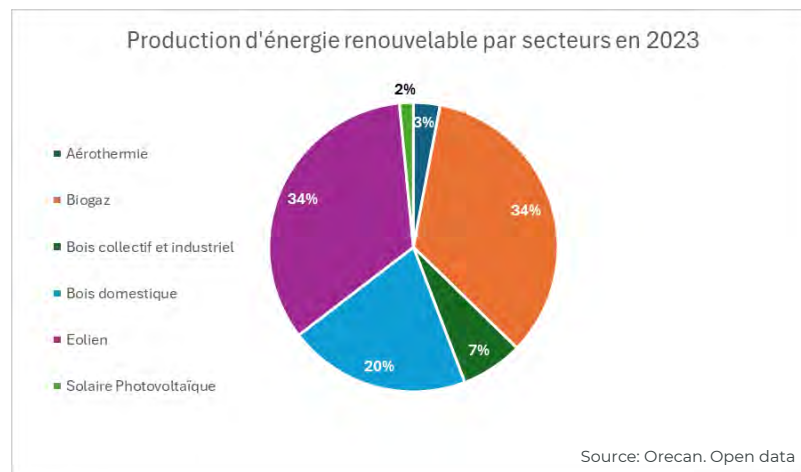
Production d'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes

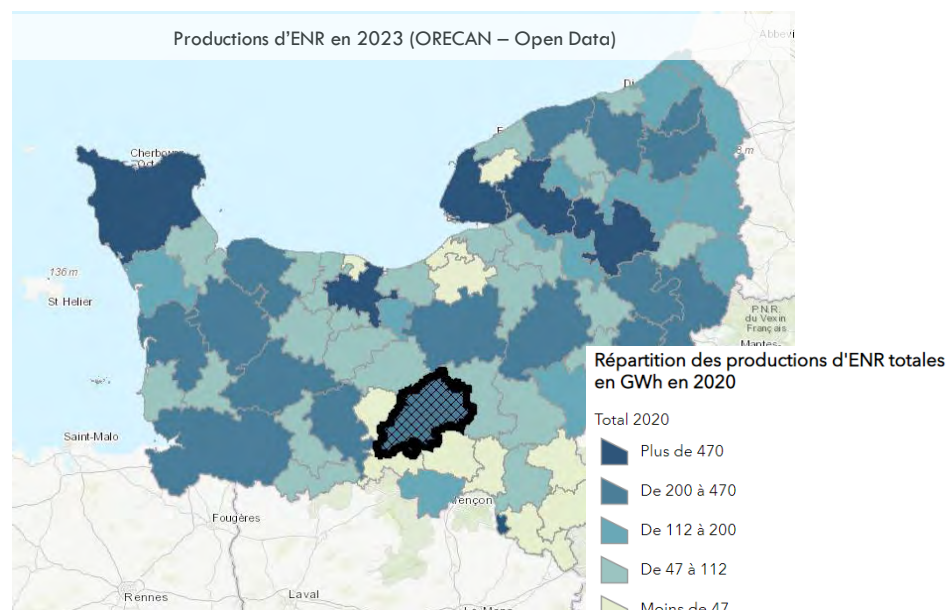
En 2021 sur la communauté de communes la production d'énergies renouvelables (production de chaleur, production d'électricité et production de biogaz injecté) a représenté 208,5 GWh soit près de 23% de la consommation totale. En 2023 la production monte à 268,3 GWh. La production d'énergies renouvelables a doublé en 10 ans sur le territoire. La communauté de communes a notamment installé des éoliennes et des panneaux solaires.

A l'échelle régionale c'est l'une des intercommunalités les plus productives en EnR. L'énergie la plus produite provient à 34% d'éoliennes et de biogaz.

Les haies sur le territoire peuvent servir pour produire une énergie renouvelable locale.



Source: Orecan Open Data



La gestion de l'énergie

Production d'énergie renouvelable

La production d'énergie renouvelable sur le territoire de la communauté de communes

En 2021, la consommation électrique annuelle à l'échelle de l'interco était de plus de 226,8 GWhs pour une production locale de 75,1 GWhs environ (soit 33%).

On compte 3 sites de panneaux solaires sur le territoire : un à Argentan sur une bâtiment de stockage, un sur une école maternelle à Ecouché les vallées et un sur le pôle de santé ambulatoire d'Argentan. Le 4 mai 2023 a été inauguré un nouveau parc éolien à Moulins-sur-Orne, à proximité de l'A88.

En 2023, la production d'électricité d'origine éolienne augmente pour atteindre 90,8 GWhs.



Source : Terres d'Argentan Interco



La gestion de l'énergie

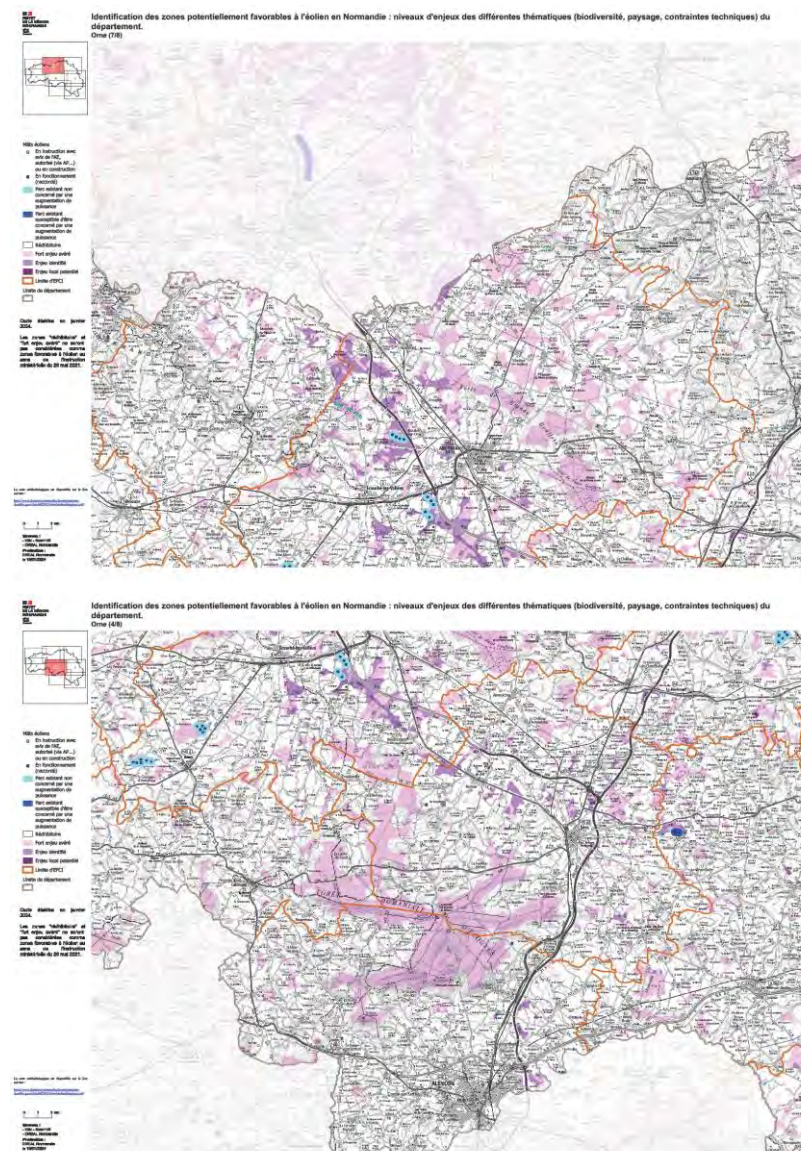
Zones potentiellement favorables à l'éolien

La région Normandie a identifié les zones potentiellement favorables à l'éolien

Par circulaire du 26 mai 2021, la ministre de la transition écologique a demandé aux préfets de région d'établir une cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre en vue de sécuriser l'atteinte des objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie. En Normandie, le processus d'élaboration des cartes est réalisé par la DREAL Normandie sous l'égide du SGAR

Cette carte a permis d'identifier des zones potentiellement favorables à l'implantation d'éoliennes et notamment sur le territoire Terres d'Argentan Interco. A noter que cette cartographie a un caractère non contraignant, c'est-à-dire qu'elle constitue un outil d'aide à la décision et n'est pas opposable.

Plusieurs zones à forts enjeux avérés ont été identifiées sur le territoire de l'intercommunalité.



La gestion de l'énergie

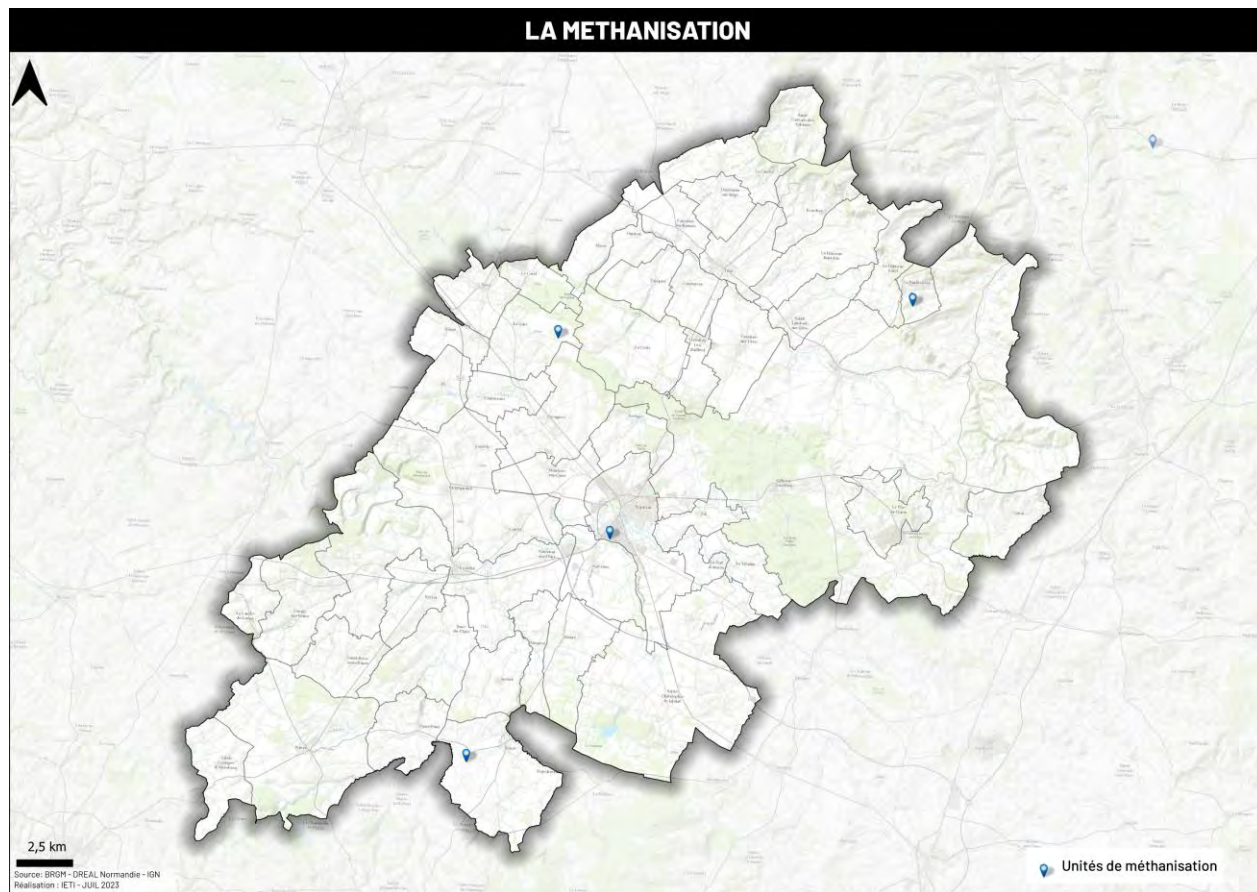
Production d'énergie renouvelable

La méthanisation

Le territoire d'Argentan compte 2 unités de méthanisation agricole qui permettent la production de biogaz. On trouve ces unités sur les communes d'Argentan au lieu-dit de Beaulieu et à Fontenai-sur-Orne (Ecouché-les-Vallées). Les deux unités alimentent en totalité les 3650 foyers raccordés au gaz naturel.

Ce gaz 100 % renouvelable est fait à partir de la fermentation de la matière organique des sous-produits agricoles et des déchets. Il est localement produit et facilement stockable. Ainsi le biogaz est réinjecté dans le réseau de distribution de GRDF.

De plus l'intercommunalité s'est équipée en 2021 de trois bus roulant au biogaz, dont les véhicules s'alimentent à la station de charge installée au centre technique municipal.



La gestion de l'énergie

Production d'énergie renouvelable

→ Terres d'Argentan Interco a développé de nombreuses infrastructures d'énergies renouvelables : parc éolien, panneau photovoltaïque, bois collectif, bois domestique. Ces dernières participent à l'accompagnement de la transition vers un territoire plus résilient et autonome en énergie. Afin de poursuivre vers ces objectifs la communauté de communes doit poursuivre sa transition et développer davantage d'EnR sur le territoire.

Ainsi les objectifs identifiés sont :

- Continuer le développement d'EnR sur le territoire (méthanisation, solaire, éolien);
- Utiliser le réseau de haies et son entretien pour développer davantage le bois domestique comme première ressource d'EnR sur le territoire (une ressource locale).

59% bois domestique
20% bois collectif/industriel
12% biogaz chaleur
9% pompe à chaleur

Production de
chaleur



88% éolien
8% biogaz électricité
4% solaire photovoltaïque

Production
d'électricité



Source: Orecan
Données 2023

La gestion de l'énergie

Synthèse



- Un territoire qui présente de nombreuses initiatives de développement des EnR
- Une augmentation de la production d'EnR au fil des années
- Une certaine sobriété énergétique du territoire
- Un réseau de haies sur le territoire qui offre un potentiel de développement du bois-énergie
- Un PCAET en cours d'élaboration



- Un recours majoritaire à l'énergie carbonée (produits pétroliers)
- La dépendance à la voiture individuelle sur le territoire



- L'augmentation des besoins énergétiques et des émissions de GES liés au développement du territoire

ENJEUX

- Accélération de la transition vers des mobilités moins polluantes et plus collectives : transports en communs, électrification du parc automobile, solutions alternatives à la voiture individuelle, développement du vélotourisme, renforcement des mobilités douces et actives
- Développement de filières énergétiques locales
- Développement des connaissances sur les potentiels EnR sur le territoire (PCAET, études)
- Accompagnement vers la sobriété du territoire



5.5

Risques naturels

Risques naturels

Les documents réglementaires concernant le territoire

DICRIM (Document d'Information Communale sur les Risques majeurs)

Ce présent document fait état des risques majeurs sur la commune d'Argentan. Document qui a été établi en avril 2017. Les risques naturels identifiés dans ce document sont :

- Le risque inondation par débordement de cours d'eau
- Le risque inondation par débordement de nappe phréatique
- Le risque de retrait-gonflement des argiles, notamment au nord de la commune

PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) de l'Orne amont

Le plan couvre partiellement l'intercommunalité. En effet, approuvé en 2012 il ne concerne que 13 des 49 communes d'Argentan Interco. Sur les 30 dernières années la majorité des communes a subi des désagréments liés au risque inondation.

ALMENECHES	FRANCHEVILLE	SAINT-HILAIRE-LA-GERARD
ARGENTAN	GOULET	SAINT-LOYER-DES-CHAMPS
AUNOU-LE-FAUCON	JOUE-DU-PLAIN	SAINTE-MARIE-LA-ROBERT
AVOINE	JUVIGNY-SUR-ORNE	SARCEAUX
BATILLY	LOUCE	SEES
BELFONDS	MACE	SFRANS
BOISSEI-LA-LANDE	MARMOUILLE	SEVRAI
BOUCE	MEDAVY	SILLY-EN-GOUFFERN
LE BOURG-SAINT-LEONARD	MONTGAROULT	TANQUES
LE CERCUEIL	MONTMERREI	TANVILLE
LE CHATEAU-D'ALMENECHES	MORTREE	UROU-ET-CRENNES
ECOUCHE	MOULINS-SUR-ORNE	VIEUX-PONT
FONTENAI-SUR-ORNE	SAI	

Les 38 communes concernées par le PPRI Orne Amont

Risques naturels

Inondation

Inondation

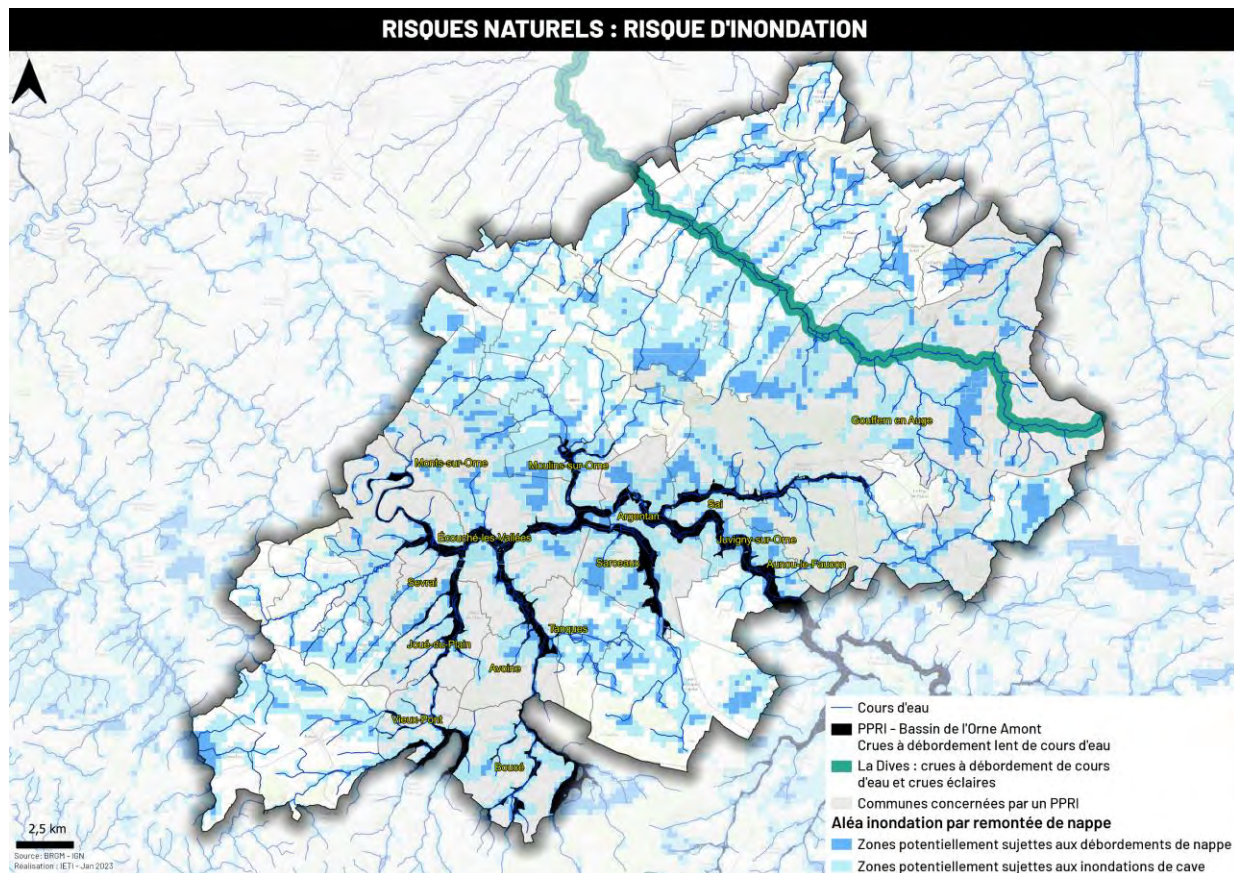
Le territoire Terres d'Argentan Interco est concerné par le risque inondation.

Le phénomène d'inondation est défini comme étant une « *submersion temporaire par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, qu'elle qu'en soit l'origine (crues de rivières, torrents de montagnes, cours d'eau intermittents ; remontées de nappes ; ruissellement urbains et agricoles)* » (Source : gouvernement)

Sur le territoire Terres d'Argentan Interco ce risque inondation peut revêtir trois formes :

- Inondation par débordement de cours d'eau, dans les secteurs des fonds de vallée de La Seulles crues éclairées sur la DIVES et lent sur d'autres cours d'eau mentionnés sur la carte
- Inondation de cave
- Inondation par remontées de nappes

Dans le cadre des inondations par débordement de cours d'eau, des inondations de caves et débordements de nappes ces derniers sont encadrés par le PPRI Orne Amont (Gouffern en Auge, Anou-le-Faucon, Juvigny-sur-Orne, Sai, Argentan, Moulins-sur-Orne, Sarceaux, Tanques, Ecouché-les-Vallées, Monts-sur-Orne, Avoine, Joué-du-Plain, Sevrai, Vieux-Pont et Boucé).



Risques naturels

Inondation

Remontée de nappes

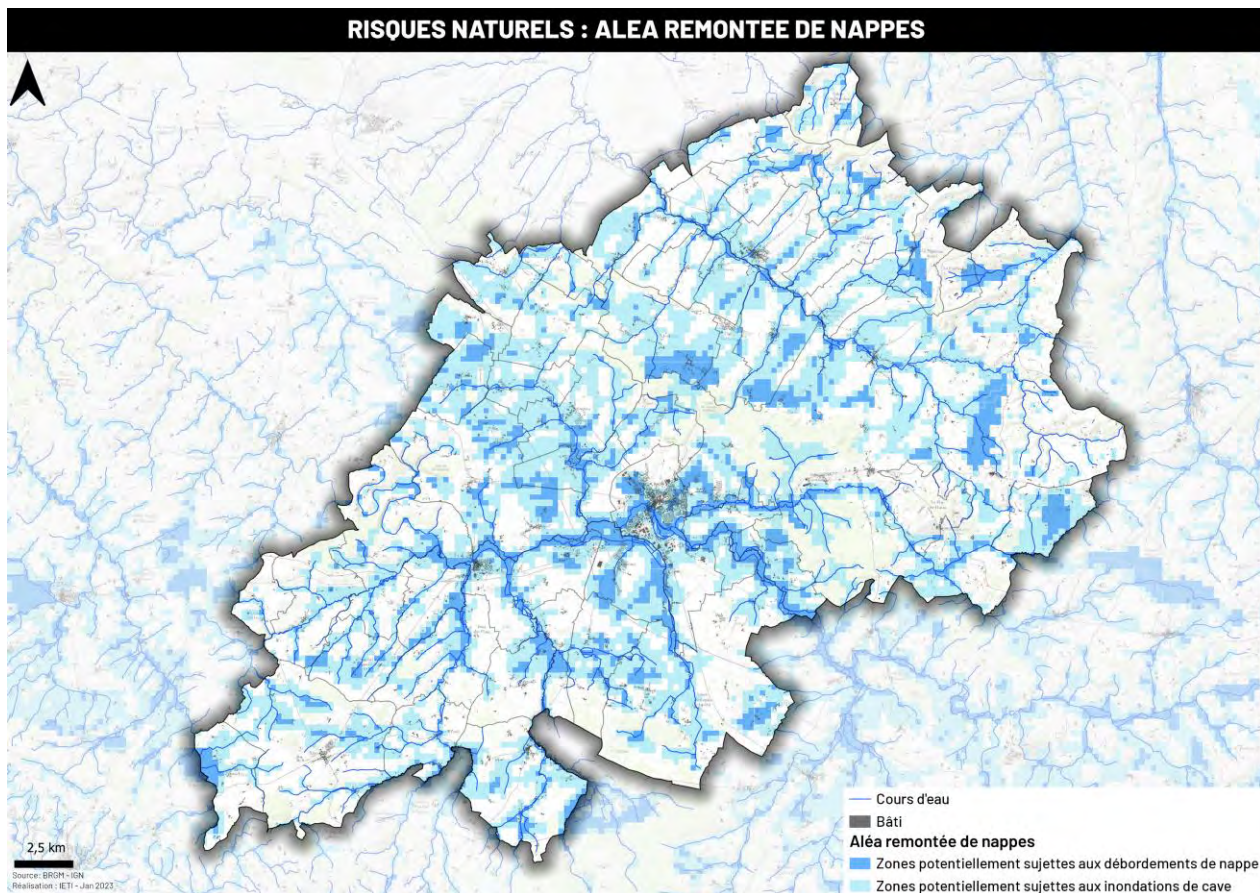
Le phénomène de remontée de nappes concerne l'ensemble du territoire. Ce dernier se manifeste sous deux formes différentes :

- Par débordements de nappe
- Par inondations de cave

→ Sur le territoire, le risque inondation est très marqué. Il impacte l'ensemble des communes du territoire et est lié principalement à la topographie et aux phénomènes de ruissellement. Les débordements de cours d'eau sont, eux, beaucoup plus localisés et sont réglementés via le PPRI Orne Amont.

Aussi, les enjeux identifiés sur le territoire sont :

- Le développement de la résilience du territoire ;
- Le développement d'éléments d'hydraulique douce (notamment en zone agricole) pour freiner la vitesse de l'eau ;
- La prise en compte des axes de ruissellement et du PPRI Orne Amont dans les choix de développement urbain ;
- Le développement d'une culture du risque par la sensibilisation des citoyens ;
- La gestion des eaux pluviales dans les programmes d'aménagement.



Risques naturels

Erosion

Le territoire d'Terres d'Argentan Interco est concerné par le phénomène d'érosion (faible à fort)

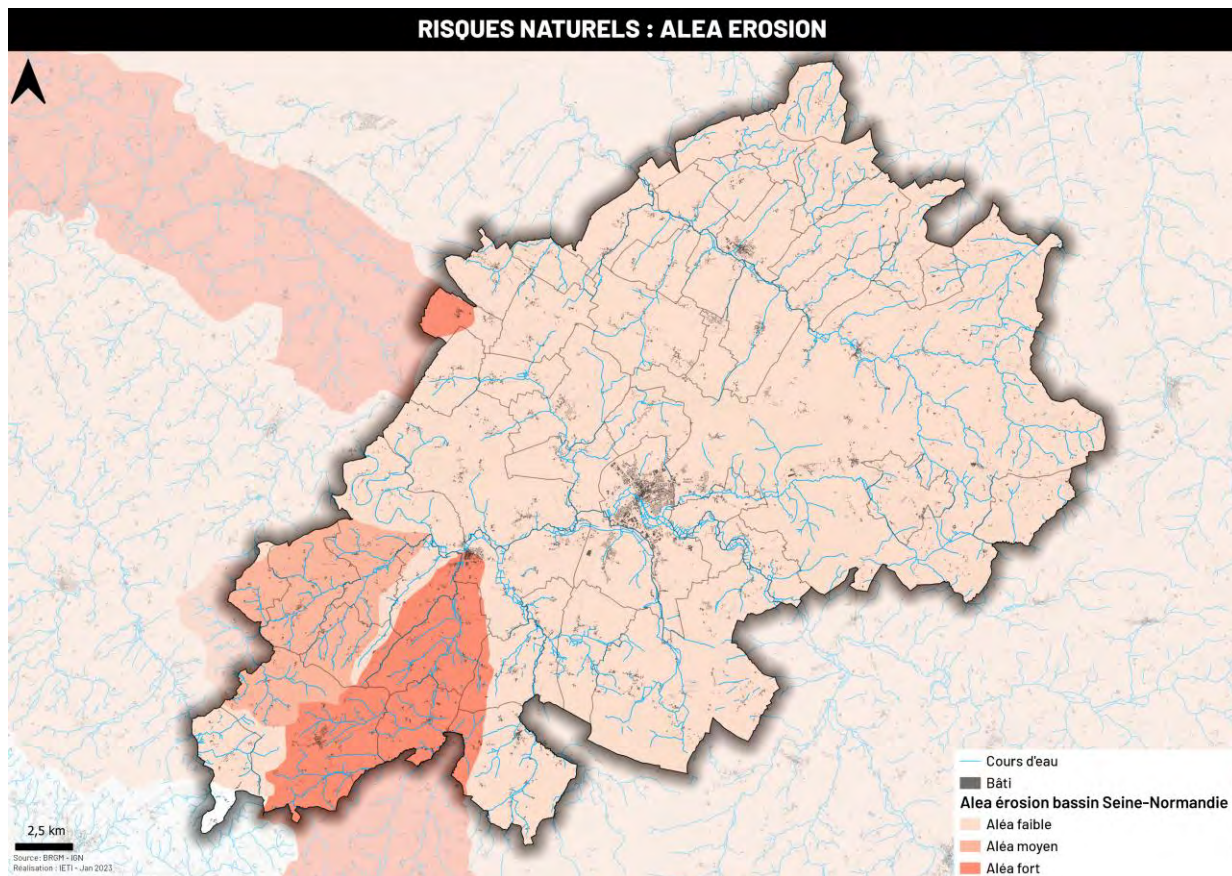
Ce phénomène peut avoir comme conséquence la modification de la forme de l'hydrologie des milieux et peut aller jusqu'à provoquer des mouvements de terrains.

Le risque érosion peut entraîner des répercussions irréversibles sur la biodiversité et les habitations. Le dérèglement climatique accentue ce risque.

→ **Les communes de Rônai, Ecouché-les-Vallées, Joué-du-Plain, Sevrai, Saint-Brice-sous-Rânes, Avoine, Boucé, Vieux-Pont, Rânes sont fortement sujettes à l'aléa érosion.**

Les enjeux sont les suivants :

- **Limitier l'artificialisation des sols ;**
- **Prendre en compte le risque érosion dans les projets d'aménagements.**



Risques naturels

Mouvements de terrains

Les mouvements de terrains

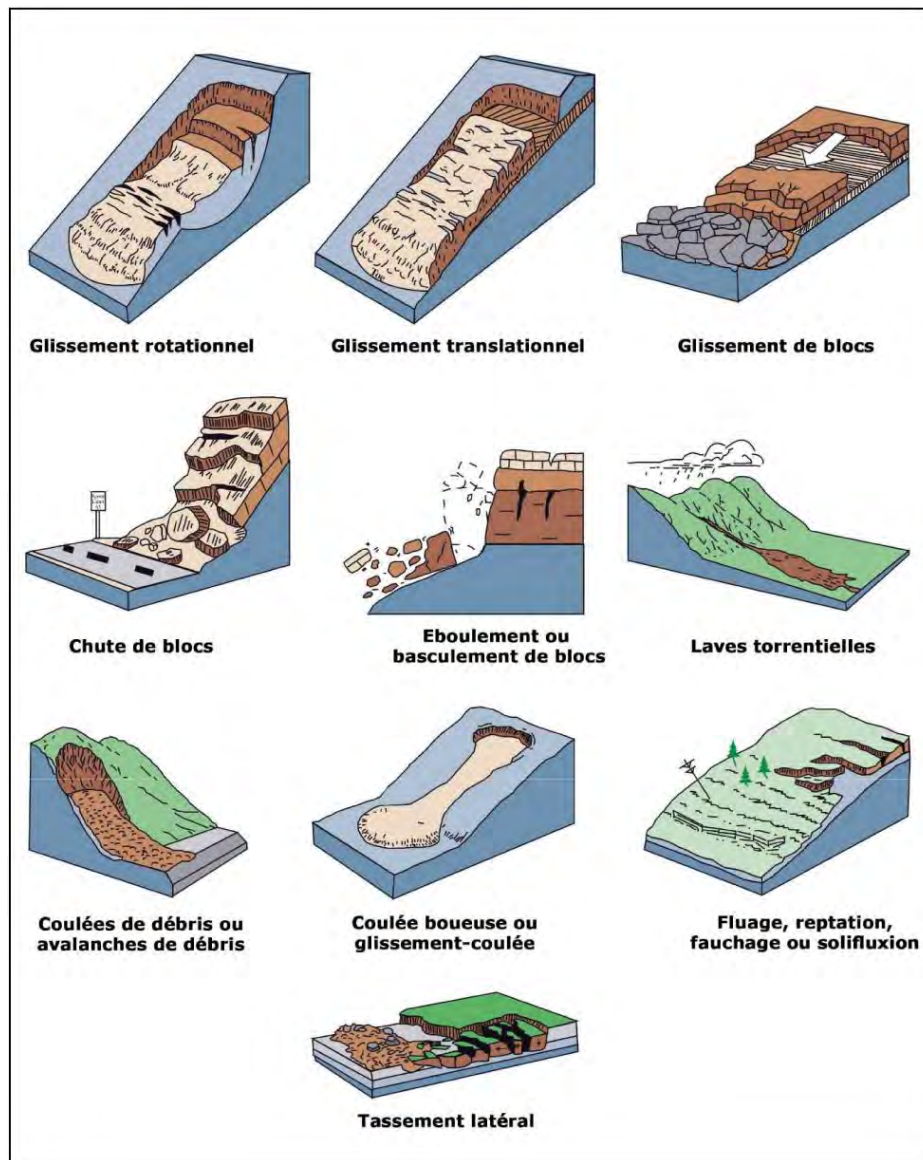
Les mouvements de terrain recourent des phénomènes naturels dont les origines peuvent être très variées glissements de terrains, éboulements, effondrements, coulées de boue...

Il est possible de distinguer 2 catégories principales de mouvement de terrain :

- Les mouvements lents, ils déforment progressivement les terrains et se traduisent par des affaissements (sous forme de bêttoires par exemple), des tassements, des glissements ou des retraits-gonflements des argiles
- Les mouvements rapides, qui surviennent de manière brutale et peuvent être imprévisibles et regroupent les effondrements, les chutes de pierre et de blocs, les éboulements et les coulées de boues.

Ce risque mouvement de terrain se traduit sur le territoire au travers de phénomènes d'effondrement, de coulée ou d'éboulement.

Au total 7 Des 49 communes de l'intercommunalité sont concernées par le risque mouvement de terrain.



Source : gouv.nc

Risques naturels

Mouvements de terrains recensés sur le territoire

Les mouvements de terrains

On recense sur le territoire :

7 glissements :

- 3 sur Ecorches
- 2 sur Gouffern en Auge
- 2 sur Montabard

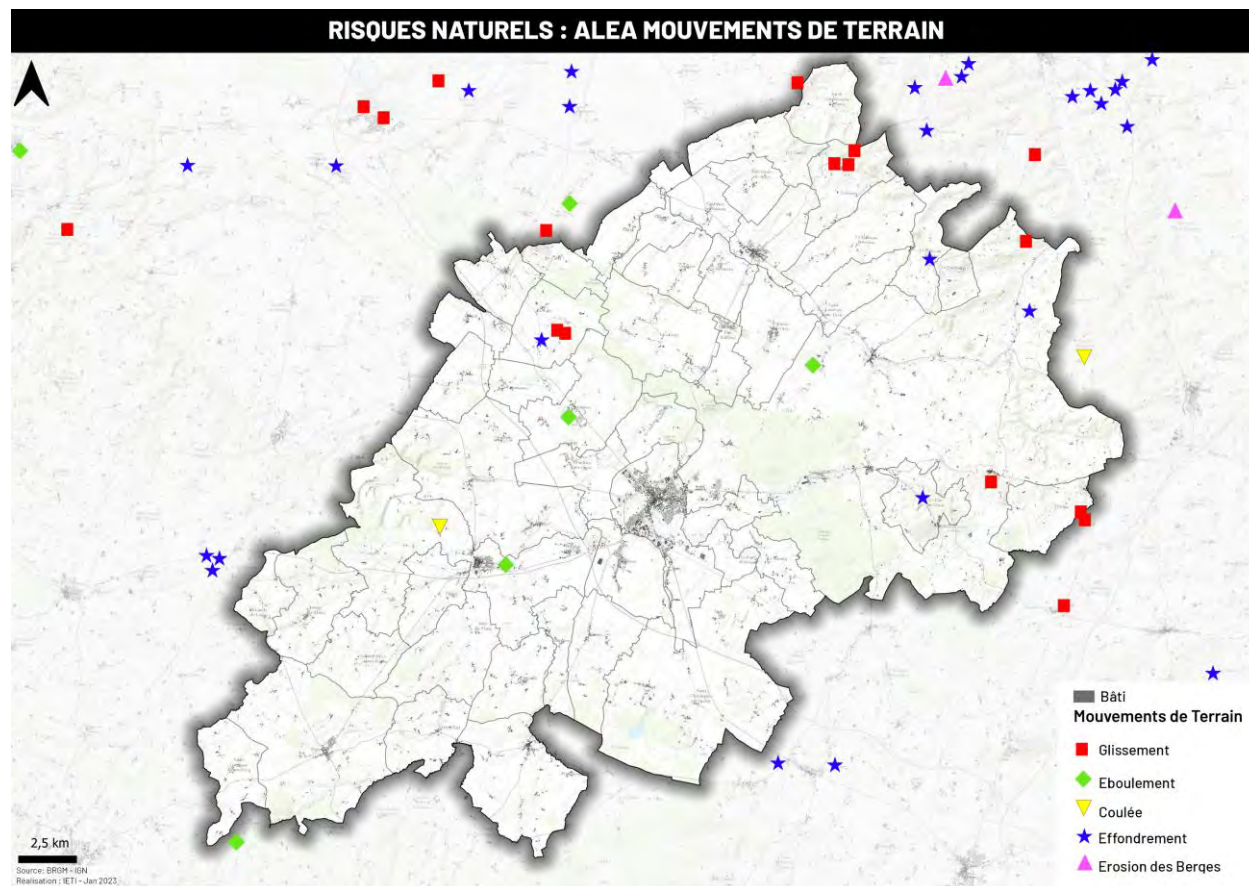
3 éboulements :

- 1 sur Gouffern en Auge
- 1 sur Ecouché-les-Vallées
- 1 sur Occagnes

4 effondrements :

- 1 sur Gouffern en Auge
- 1 au Pin-au-Haras
- 1 à Montabard
- 1 à Coudehard

1 coulée à Ecouché-les-Vallées



→ Ce risque est inégalement réparti sur le territoire intercommunal il ne touche que 7 des 49 communes. C'est la commune de Gouffern en Auge qui est la plus concernée par la diversité de ces risques, en comptabilisant 1 éboulement, 2 glissements et 2 effondrements.

Risques naturels

Cavité

Le risque cavité sur le territoire

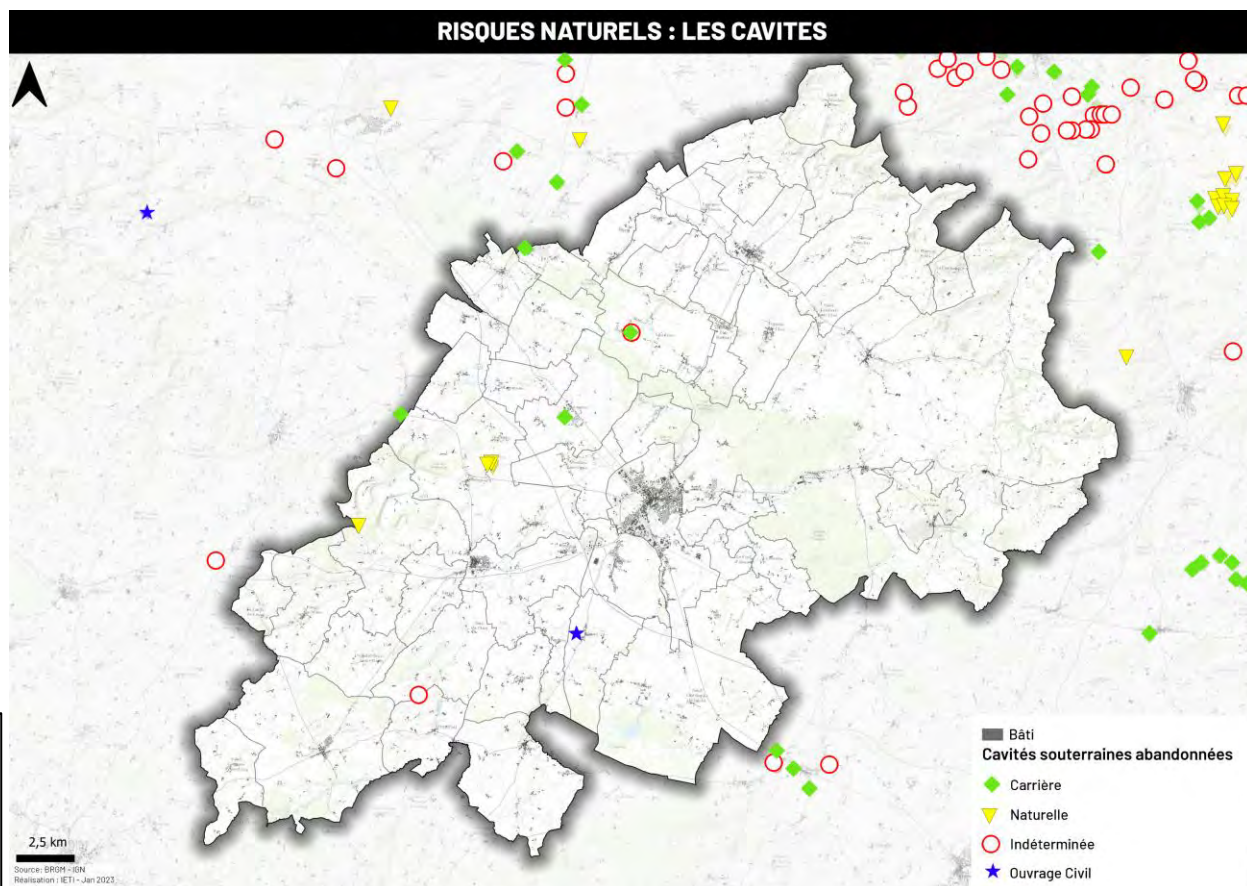
Sur le territoire, on recense quelques cavités. Certaines sont d'origines naturelles, certaines sont issues de l'exploitation de carrières et certaines ont une origine indéterminée.

Les cavités souterraines, qu'elles soient d'origine anthropique ou non sont un facteur de mouvements de terrain. Elles peuvent en effet provoquer des effondrements comme le montre le schéma ci-dessous.

A noter que, les cavités représentent un risque souterrain et donc « caché » dont la mémoire, même pour les cavités d'origine anthropiques, n'est pas toujours assurée.

→ Sur le territoire on distingue 3 cavités d'origines naturelles, 1 ouvrage civil donc d'origine humaine, 2 carrières indéterminées et enfin 2 cavités qui proviennent d'anciennes carrières.

→ Il s'agit de surveiller ces cavités qui peuvent provoquer des effondrements.



Risques naturels

Radon

Le risque radon sur le territoire

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans le sol. Son accumulation dans des lieux confinés, notamment les bâtiments, peut conduire à une exposition des occupants à des seuils favorisant l'apparition de cancers du poumon. Le radon entre dans les bâtiments par les parties en contact avec le sol (cave, vide-sanitaire, plancher-bas...) et se répand dans les pièces habitées par les fissures, passages de canalisations, etc.

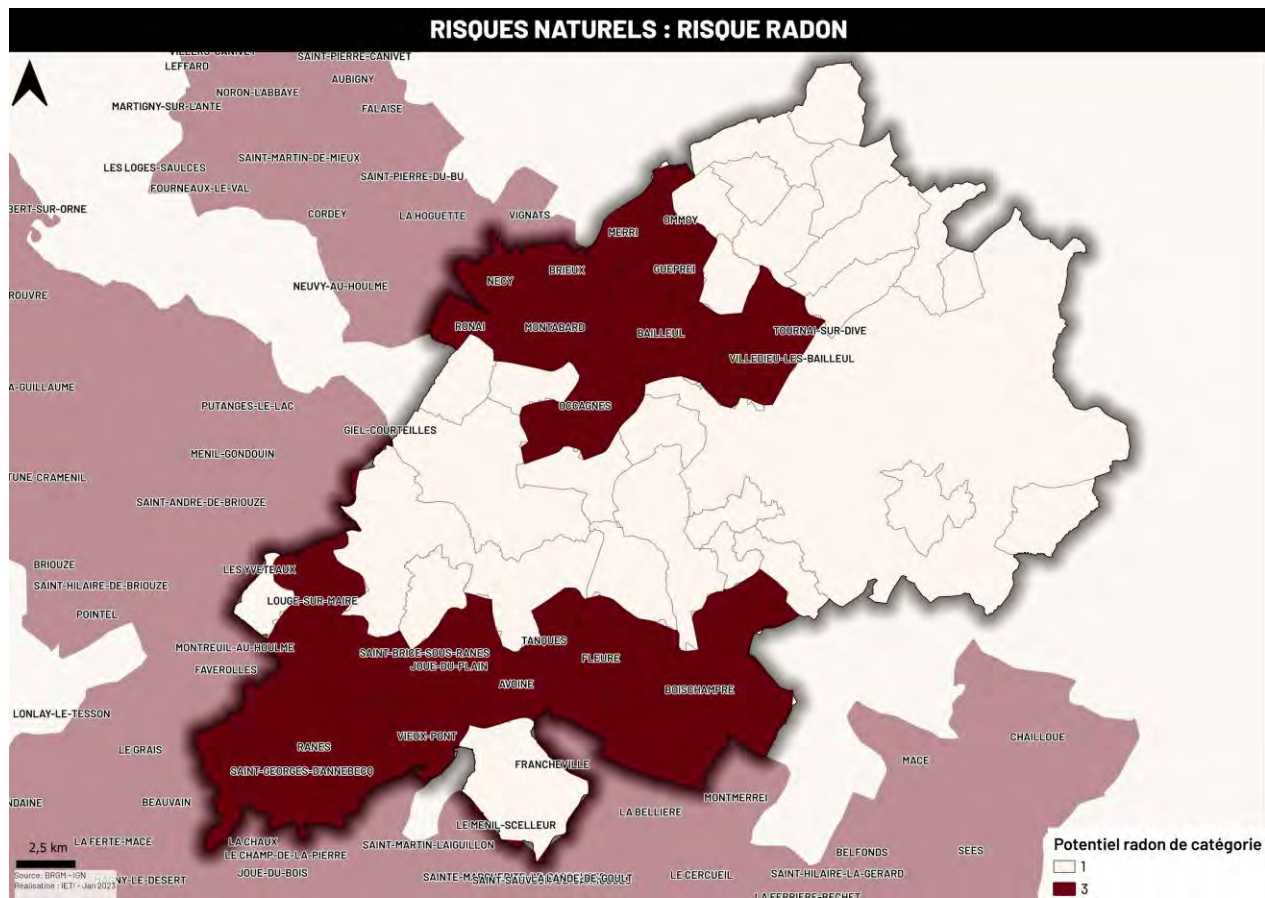
Son accumulation est favorisée par une mauvaise ventilation.

Les zones les plus concernées correspondent aux formations géologiques naturellement les plus riches en uranium.

À partir de la connaissance de la géologie de la France, l'IRSN a établi une carte du potentiel radon des sols. Elle permet de déterminer les communes sur lesquelles la présence de radon à des concentrations élevées dans les bâtiments est la plus probable.

Elle conduit à classer les communes en 3 catégories :

Catégorie 1 : commune localisée sur des formations géologiques présentant les teneurs en uranium les plus faibles



Le territoire Terres d'Argentan Interco est concerné par le risque radon avec un potentiel de catégorie 1 et 3.

Risques naturels Radon

Le risque radon sur le territoire

Catégorie 2 : commune localisée sur des formations géologiques présentant des teneurs en uranium faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Catégorie 3 : commune dont une partie au moins est située sur des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

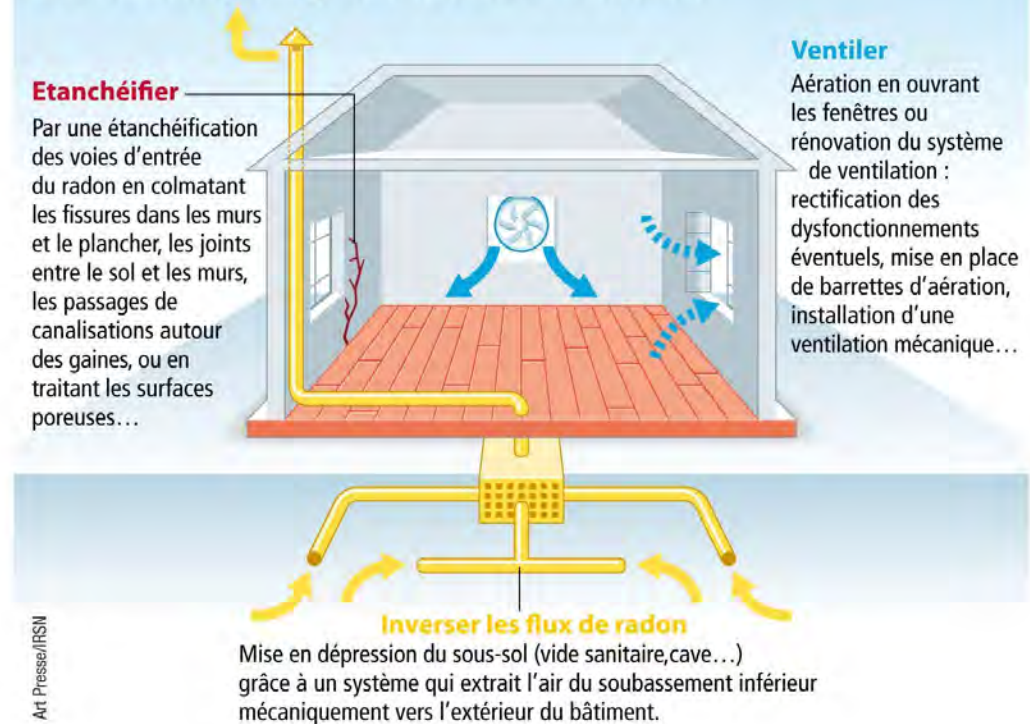
→ Au total on compte 21 communes sur les 49 de l'interco qui est touché par le phénomène radon.

→ Une partie du territoire est concerné par le risque radon catégorie 3 ce qui implique une précaution particulière à mettre en œuvre.

Pour se faire il est possible de mettre en place des solutions pour diminuer ce risque en :

- Disposer les logements d'une ventilation adaptée ;
- Assurer l'étanchéité entre le sol et l'habitation ;
- Adapter le système de chauffage.

Les techniques pour réduire le radon



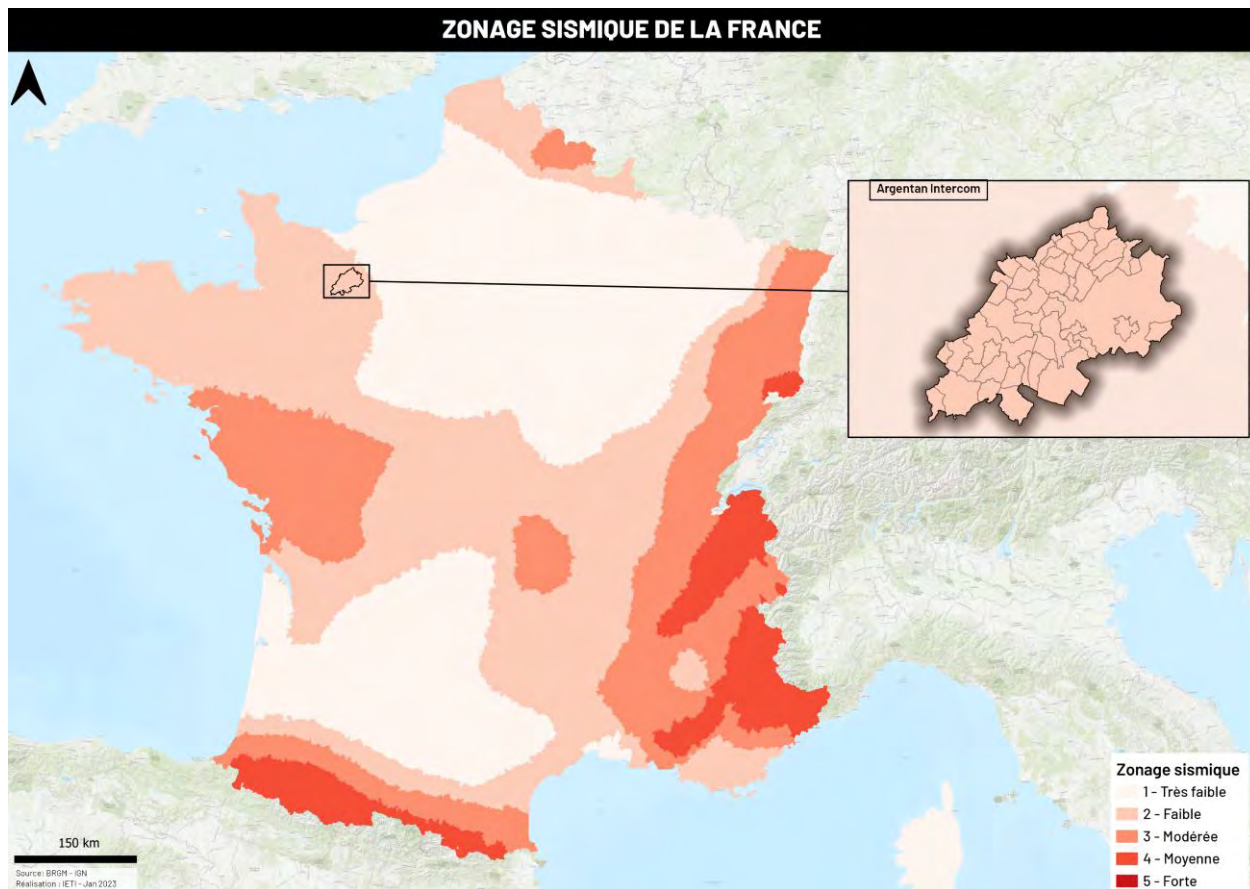
Risques naturels

Séisme

Le risque séisme sur le territoire

Les séismes sont liés à la tectonique des plaques : en se déplaçant les différentes plaques de la croûte terrestre engendrent des phénomènes de friction qui permettent une accumulation d'énergie au niveau du point de friction. Cette énergie se libère parfois brutalement, ce qui résulte en un séisme ou tremblement de terre.

→ En Normandie, l'activité tectonique est faible ainsi, l'ensemble de la communauté de communes est donc concerné par un risque « faible » ce qui n'engendre aucune mesure spécifique à mettre en œuvre.



Risques naturels

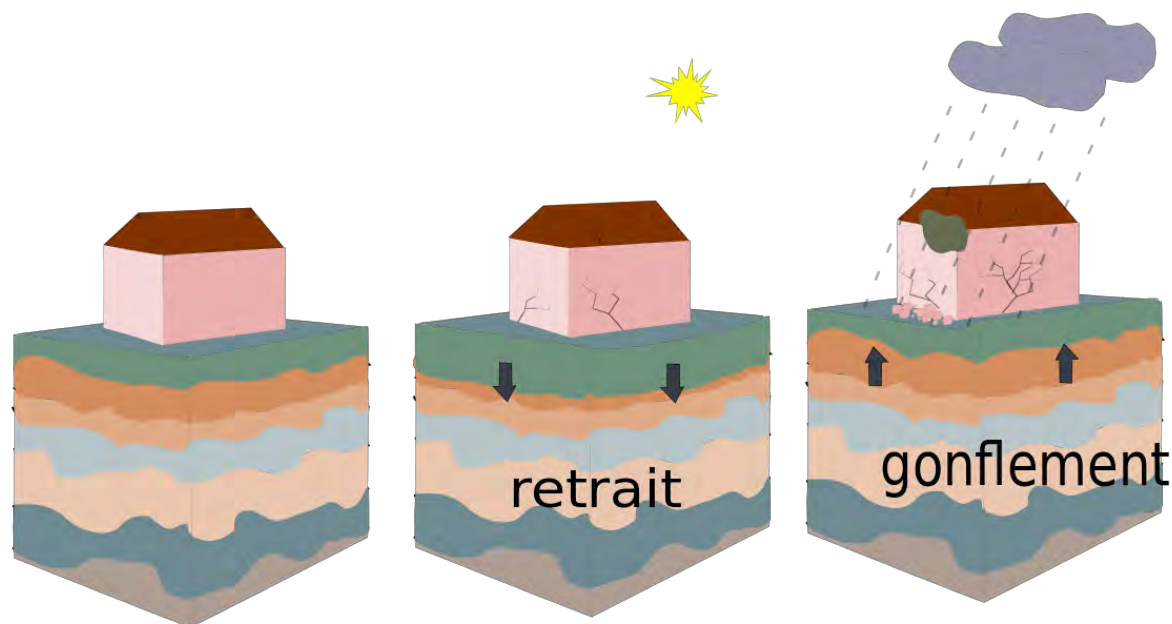
Argiles

Le retrait gonflement des argiles

L'aléa de retrait-gonflement des argiles désigne le phénomène au cours duquel les terrains argileux superficiels voient leur volume varier en fonction de la teneur en eau du sol. En période de sécheresse le volume diminue à la suite d'un effet de rétractation ou de « retrait » tandis qu'en période de pluie le volume augmente à la suite de leur hydratation ou « gonflement ».

L'ensemble de la France a fait l'objet d'une cartographie qui identifie si l'exposition à ce phénomène est forte, moyenne ou faible. Celle-ci vise à alerter et à encourager la réalisation d'études géotechniques spécifiques afin de définir les principes constructifs adaptés dans les zones les plus sensibles.

Globalement, l'ensemble du territoire de la communauté de communes est impacté par le phénomène de retrait gonflement des argiles. L'ensemble des communes font l'objet d'une exposition forte (de manière localisée), moyenne (de manière étendue) à faible (de manière globale).



Source : preventimmo

Risques naturels

Argiles

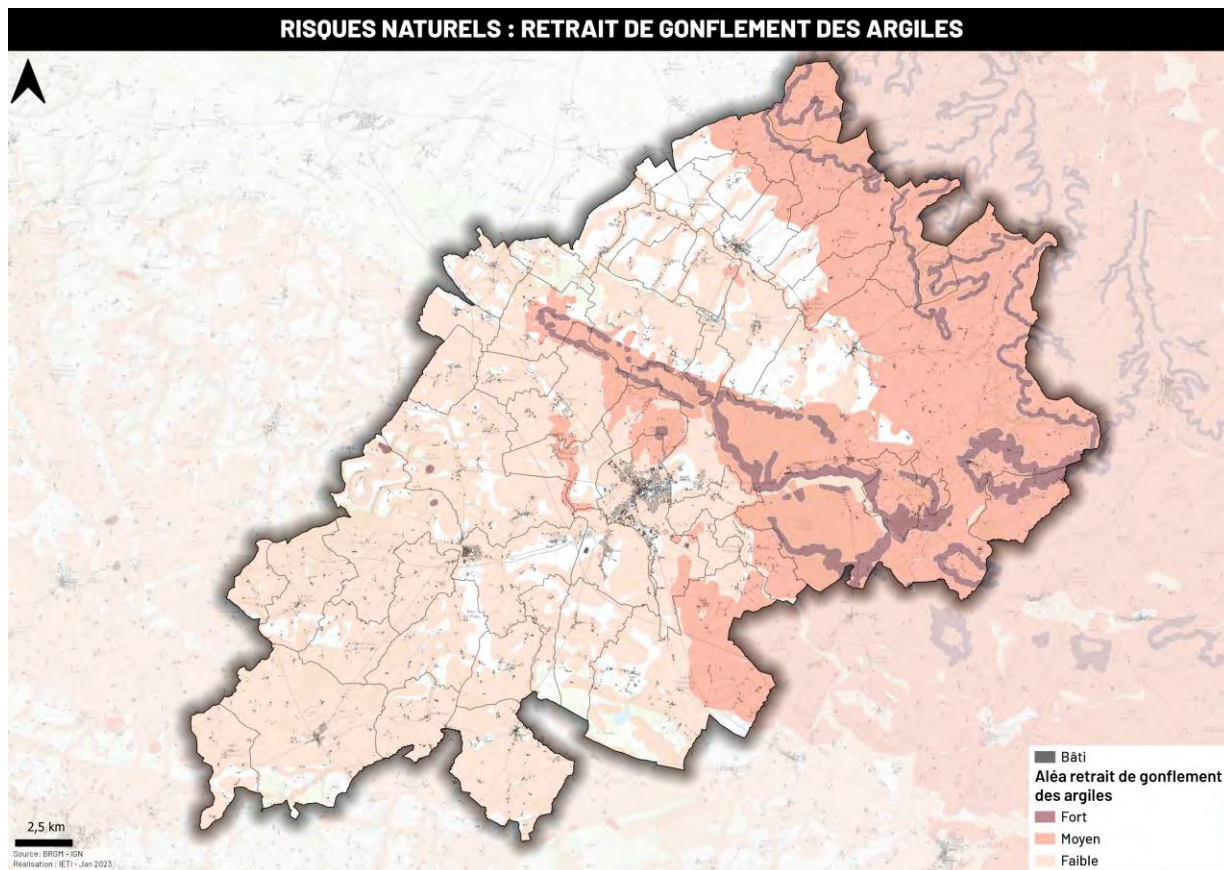
Le retrait gonflement des argiles

L'ensemble du territoire est concerné par un aléa de retrait-gonflement des argiles de faible à fort sur le territoire.

D'après le schéma directeur d'assainissement des eaux usées : l'aléa faible touche 45% des communes, l'aléa moyen 17% des communes et l'aléa fort 38% des communes.

La construction de bâtiments sur un sol argileux peut augmenter les risques de dégradation rapide de ces derniers.

→ **Terres d'Argentan Interco est exposé au phénomène de retrait-gonflement des argiles qui peut entraîner des risques sur les bâtiments du territoire.**



Risques naturels

Arrêté de catastrophes naturelles

Les arrêtés de catastrophes naturelles

Les risques sont présents sur le territoire et engendrent régulièrement des phénomènes d'inondations, coulées de boues, etc. Néanmoins il arrive que l'intensité en soit particulièrement forte et que les mesures habituelles n'aient pas suffi à prévenir les dommages (ou qu'elles n'aient pas pu être prises).

Dans ces cas-là, l'état de catastrophe naturelle est constaté via un arrêté interministériel. Cela permet l'indemnisation des dommages directement causés aux biens assurés, en vertu de la loi du 13 juillet 1982, relative à l'indemnisation des victimes de catastrophe naturelle.

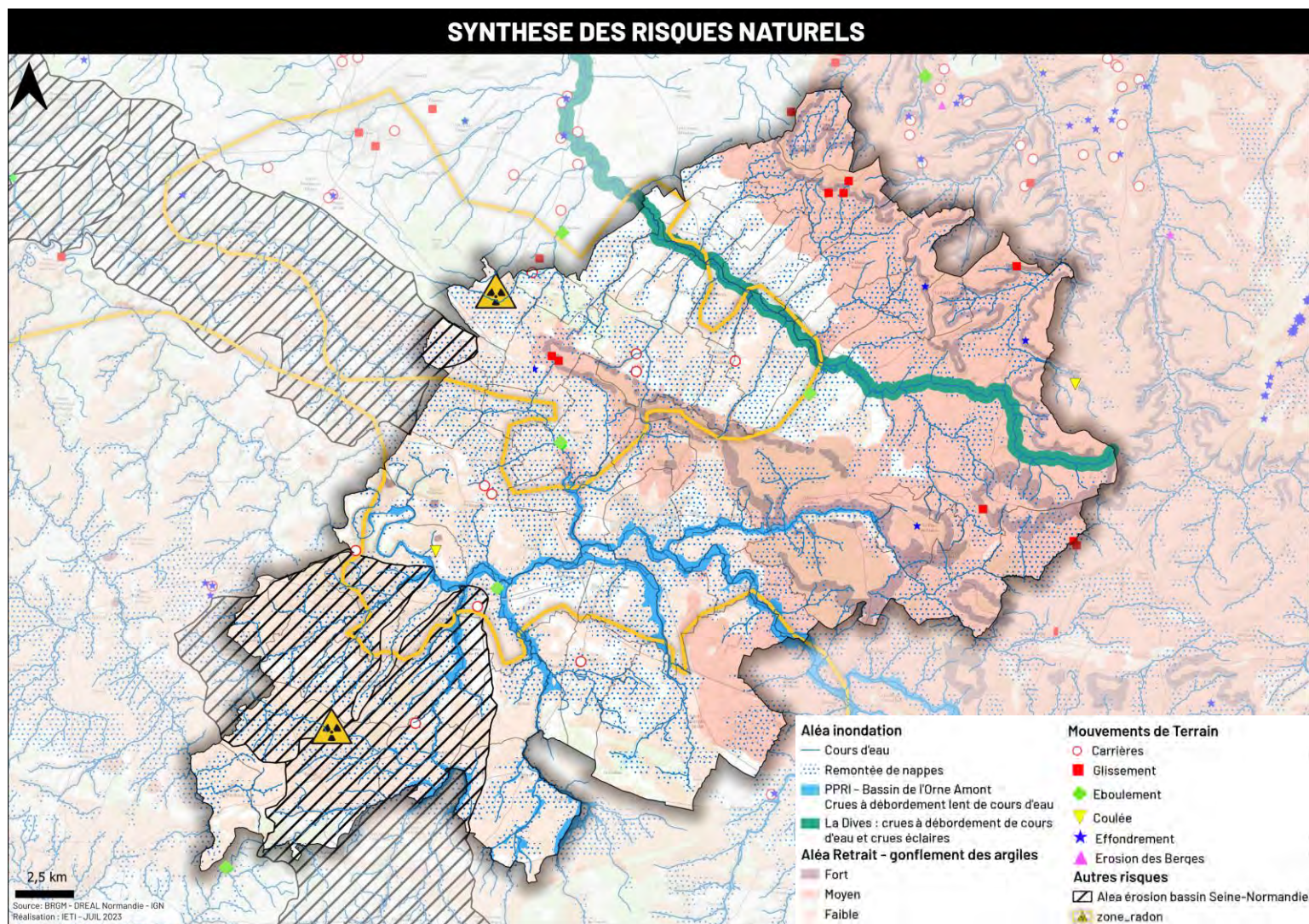
Type de catastrophe naturelle	Début le	Fin le	Arrêté du	Nombre de communes concernées
Inondations et coulées de boue	13/02/1990	18/02/1990	16/03/1990	1
Inondations et coulées de boue	10/01/1993	15/01/1993	23/06/1990	5
Inondations et coulées de boue	27/04/1994	24/07/1994	15/11/1994	1
Inondations et coulées de boue	04/11/1994	06/11/1994	03/05/1995	1
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	06/02/1995	2
Inondations et coulées de boue	17/01/1995	31/01/1995	21/02/1995	3
Inondations et coulées de boue	20/01/1995	10/02/1995	20/04/1995	2
Eboulement, glissement et affaissement de terrain	01/02/1995	31/03/1995	18/07/1995	1
Inondations, coulées de boues et mouvements de terrains	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	52
Inondations et coulées de boue	06/05/2000	06/05/2000	30/11/2000	1
Inondations et coulées de boue	06/05/2000	06/05/2000	25/09/2000	1
Inondations et coulées de boue	23/07/2000	23/07/2000	06/11/2000	2
Inondations et coulées de boue	03/09/2011	03/09/2011	28/11/2011	2
Inondations et coulées de boue	26/05/2016	29/05/2016	15/06/2016	3
Inondations et coulées de boue	26/05/2016	26/05/2016	28/06/2016	1
Inondations et coulées de boue	12/06/2016	12/06/2018	23/07/2018	5
Inondations et coulées de boue	20/06/2021	22/06/2021	26/07/2021	1
Inondations et coulées de boue	12/07/2021	13/07/2021	26/07/2021	2
Inondations et coulées de boue	05/2024 06/2024	05/2024 06/2024	14/10/2024	1

Source: Via le Schéma directeur d'assainissement du 21.01.2021 et orne.gouv Consulté pour la dernière fois le 16/04/25

Risques naturels

Synthèse des risques naturels

→ Le territoire Terres d'Argentan Interco est touché par de nombreux risques naturels. En effet, ce dernier présente des risques d'inondations, de retrait-gonflement des argiles, de mouvements de terrains, d'érosion et de radon.

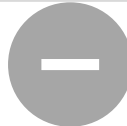


Risques Naturels

Synthèse



- Connaissance des risques



- Risque d'inondation important
- Risque de mouvement de terrain sur 7/49 communes
- Retrait gonflement des argiles: moyen à fort sur plus de 50% des communes.
- Risque d'érosion fort sur certaines communes
- Risque radon niveau 3 sur une vingtaine de communes



- Surveiller l'évolution des risques naturels sur le territoire, notamment en lien avec le changement climatique
- Développer une culture du risque pour sensibiliser les habitants
- Utiliser les documents d'urbanisme pour prendre en compte les risques

ENJEUX

- La prise en compte des risques dans le développement du territoire afin d'en développer la résilience :
 - Prendre en compte le risque de ruissellement (haies, aménagements enherbés) et le PPRI Orne Amont dans les choix de développement urbain
 - Prendre en compte le risque aléa retrait/gonflement des argiles dans les principes constructifs
 - Limiter l'urbanisation dans les zones sujettes aux phénomènes d'inondations
 - Intégration de la gestion des eaux pluviales et dans les documents réglementaires (règlement, OAP, PADD)
 - Désimperméabiliser les sols, conserver les espaces de pleine terre
 - Développer des éléments d'hydraulique douce (notamment en zone agricole) pour freiner la vitesse de l'eau
- Sensibiliser la population face aux risques naturels présents sur la commune et aux mesures de préventions et la conduite à tenir en cas d'évènements



5.6

Risques technologiques

Risques technologiques

Transport de matières dangereuses

Transport routier

Sur le territoire d'Terres d'Argentan Interco de nombreuses infrastructures routières maillent le territoire et peuvent permettre le transport de substances dangereuses. Sont identifiées les routes suivantes : l'A88 qui coupe le territoire en deux, la D958 qui relie Argentan, la D924, la D926 et enfin la D916.

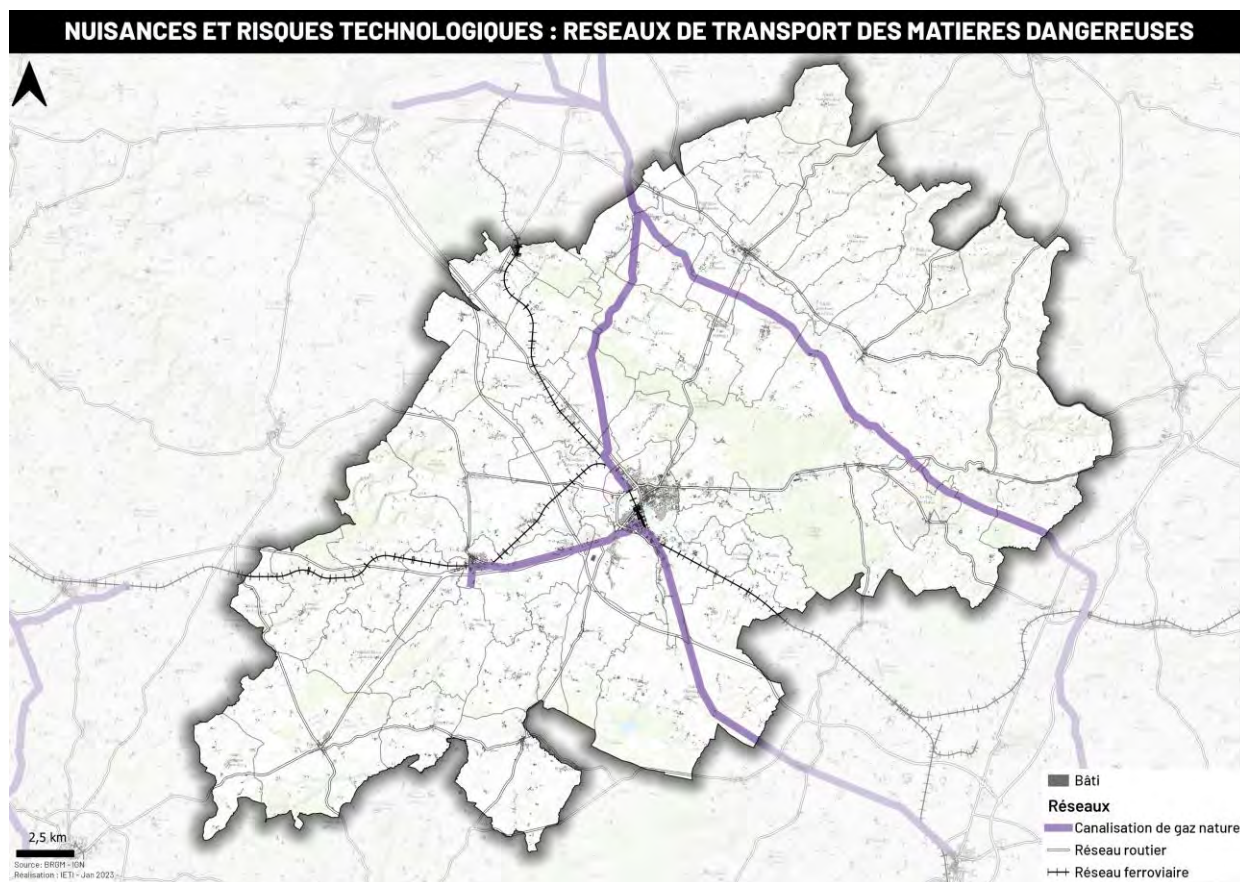
Canalisations

Sur le territoire français, de nombreux réseaux permettent le transport ou la distribution de gaz naturel, d'hydrocarbures ou de produits chimiques.

Leur présence doit être identifiée car en cas d'endommagement les conséquences peuvent être importantes sur la santé, l'environnement, les biens, etc.

A l'échelle de la communauté de communes il existe **plusieurs canalisations dédiées à l'acheminement de gaz naturel**. Sont ainsi concernées les communes de : Merri, Ommoy, Guèprei, Coulonces, Tournai-sur-Dive, Gouffern en Auge, Le Pin-au-Haras, Ginai, Bailleul, Montabard, Occagnes, Moulins-sur-Orne, Argentan, Boischampré, Sarceaux et Ecouché-les-Vallées. Soit 15 communes sur les 49.

Ces canalisations sont gérées par GRT Gaz et font l'objet de servitudes d'utilité publique. Des périmètres de protection y sont affectés au sein desquels des règles de constructions spécifiques sont définies afin de limiter l'exposition au risque.



Risques technologiques

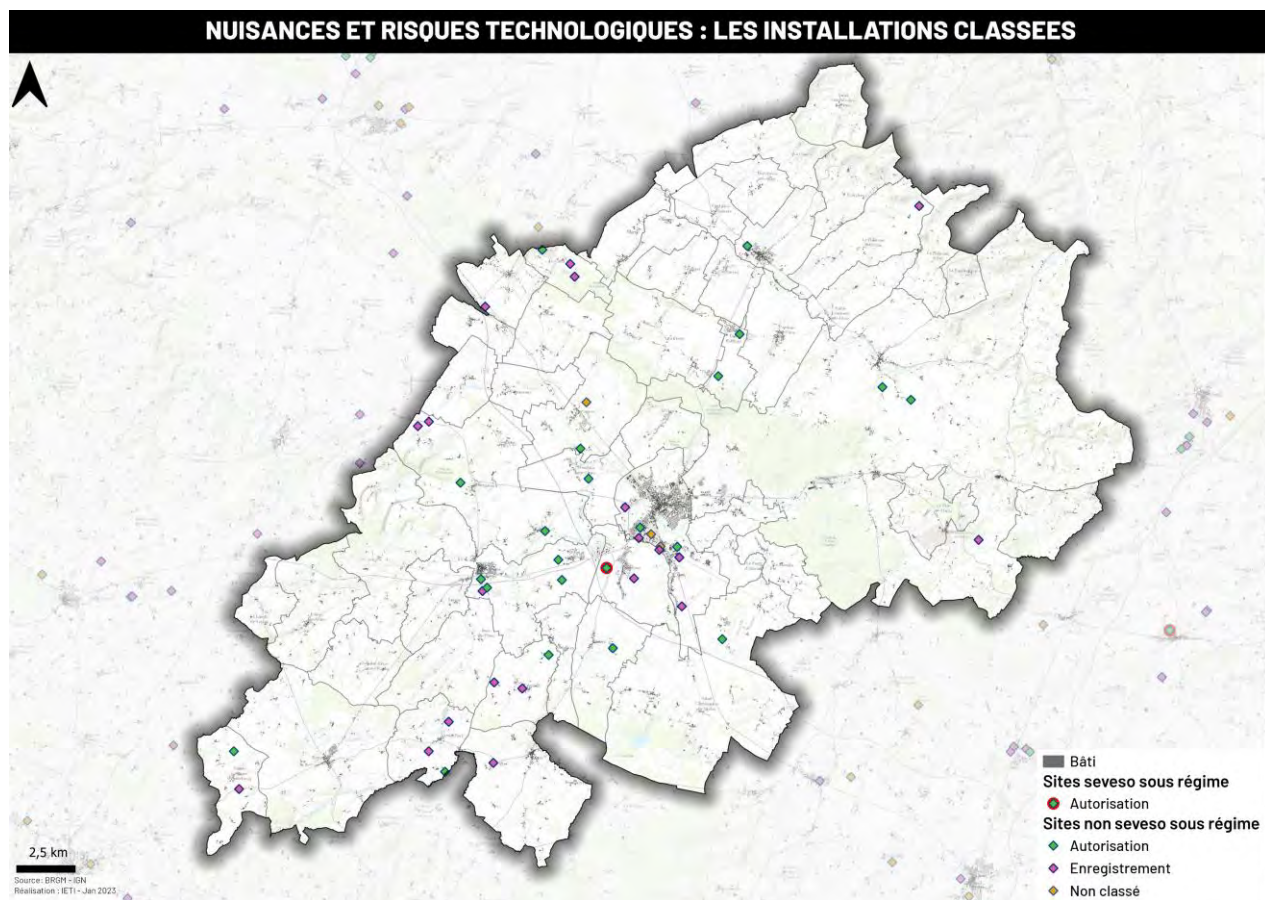
Installations classées

Installations classées

Les exploitations industrielles ou agricoles sont susceptibles, en raison de leurs activités, de représenter un risque pour la sécurité ou la santé des riverains. Au-delà du risque, ces installations peuvent être source de pollutions et de nuisances qui peuvent dégrader non seulement la sécurité et la santé des riverains mais également l'environnement. Ces exploitations, qui peuvent représenter un risque font partie des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). A ce titre, elles font l'objet d'une réglementation spécifique en matière de prévention des risques et font l'objet d'un classement spécifique.

On identifie 3 types de régime sur le territoire :

- **Régime d'enregistrement (E)** : il s'agit de certaines installations (élevages, stations-services, entrepôts de produits combustibles, entrepôts frigorifiques) pour lesquelles une autorisation est nécessaire pour la mise en service et pour lesquelles l'exploitant doit justifier du respect des mesures de prévention des risques et des nuisances
- **Régime d'autorisation (A)** : il s'agit des installations qui présentent de graves risques ou nuisances pour l'environnement. Une autorisation doit être faite avant la mise en service et l'acceptabilité du risque doit être démontrée par une étude d'impact et de danger
- **Autres régimes**



Risques technologiques

Installations classées

Installations classées

- Régime d'autorisation (A)

On identifie ainsi 23 sites sous régime d'autorisation sur la communauté de communes.

Site	Caractéristiques	Commune
GAEC Couve et fils	Elevage bovin	Gouffern en Auge
GAEC Douet-fils	Elevage bovin	Fleuré
EARL de la Louviere	Elevage de porc	Brieux
EARL Plise-Sim	Elevage de volailles	Avoine
SUEZ RV Normandie	Stockage bois, métaux et déchets dangereux et non dangereux	Gouffern en Auge
Lepicard Agriculture	Silos autres que plats autorisés, dépôts d'engrais liquides et solides	Trun
Tertu	Stockage bois	Villedieu les Bailleul
Agrial	Silos autres que plats autorisés, stockage engrais et liquides inflammables	Ronai
Parc de loisirs d'Occagnes	Présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques	Occagnes
Le Bail Honoré	Piscicultures	Occagnes
Ysco France	Entrepot enregistré	Argentan
Samifi Babcock Equipment	Emploi de matières abrasives supérieur à 1000 l	Argentan
Sitcom d'Argentan	collecte de déchets dangereux-DC	Argentan
Sermix	Entrepot déclaré	Argentan
Herivel Emilien	Elevage de volailles avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles	Saint-Loyer-des-Champs
Visserias Assanissement	Traitement de déchets dangereux	Ecouche-les-Vallees

Risques technologiques

Installations classées

Installations classées

- Régime d'autorisation (A)

Site	Caractéristiques	Commune
GAEC Couve et fils	Elevage bovin	Gouffern en Auge
Agrial	Silos autres que plats autorisés, stockage engrais	Ecouche-les-Vallées
Verescence Orne	Travail chimique du verre ou cristal, toxicité aiguë catégorie 3	Ecouche-les-Vallées
Rousseau Colette		Fleuré
EARL de l'Udon	Elevage de porc avec plus de 2 000 emplacements pour les porcs de production (de plus de 30 kg)	Vieux Pont
Madame Clara Bettini	Elevage de chiens	Ranes
Marelli Argentan France (ex Magnet)	Gaz inflammables liquéfiés (stockage)	Argentan

Risques technologiques

Installations classées

Installations classées

- Régime d'enregistrement (E)

On identifie ainsi 23 sites sous régime d'enregistrement sur la communauté de communes.

Site	Caractéristiques	Commune
EARL ferme de Secqueville	Elevage bovin	Neauphe sur Dive
Station élevage INRAE	Elevage bovin	Gouffern en Auge
GAEC des Blandinieres	Elevage bovin	Argentan
GAEC Charles	Elevage bovin	Sarceaux
Rousseau Alain	Elevage bovin	Fleuré
EARL Besselièvre	Elevage bovin	Avoine
GAEC de la croisière	Elevage bovin	Boucé
Montaufray Patrick	Elevage bovin	Vieux-Pont
EARL de l'Udon	Elevage de porc	Vieux-Pont
Ferrand Louis	Stockage, dépollution, démontage de VHU	St Lambert sur Dive
Lefevre Romuald	Stockage, dépollution, démontage de VHU	St Lambert sur Dive
Toffulutti	Centrale d'enrobage à chaud	Briex
SAS Methabio Normandie	Installations de méthanisation de déchets non dangereux	Necy
DPE Dubois Kass Auto	Stockage, dépollution, démontage,... de VHU	Monts-sur-Orne
DALKIA	Liquides inflammables (stockage)	Argentan
Newcold Argentan SAS	Entrepôt (ammoniac, regroupement de déchets non dangereux)	Argentan

Risques technologiques

Installations classées

Installations classées

- Régime d'enregistrement (E)

Site	Caractéristiques	Commune
Zinc Elec SAS	Traitement de surface (très toxique)	Argentan
Gilles Raymond	Stockage, dépollution, démontage,... de VHU	Sarceaux
Groupe MEAC	Broyage, concassage,...et autres produits minéraux ou déchets non dangereux inertes	Ecouche-les-Vallées
Eurovia Basse Normandie	Installation de stockage de déchets inertes	Avoine
SG Automobiles	Stockage, dépollution, démontage,... de VHU	St Georges d'Annebecq
Beaulieu Methanergie	Installations de méthanisation de déchets non dangereux	Argentan
SITCOM d'ARGENTAN	collecte de déchets dangereux-DC	Argentan

Risques technologiques

Installations classées

Installations classées

- Autres régimes

Sur le territoire il y a 10 sites identifiés en autres régimes. Si statut exact de l'entité est inconnu, ce dernier est soumis à un régime déclaratif ou un statut en dessous.

Site	Caractéristiques	Commune
Garnier François	Elevage de volailles	Avoine
Surface Electrolytique et de Revêtement		Argentan
Mairie d'Argentan (aire accueil voyage)		Argentan
Borney		Argentan
Recyouest		Argentan
Celine Pressing	Service de pressing	Argentan
Ancienne carrière de Belle eau		Argentan
ENEDIS		Argentan
Eurovia Basse-Normandie		Avoine
GAEC du Bois au Brun		Vieux Pont

Risques technologiques

Site SEVESO

Site SEVESO

Le statut SEVESO des ICPE est introduit par la directive n° 2012/18/UE du 04/07/12 dite "SEVESO 3" entrée en vigueur en France le 1er juin 2015.

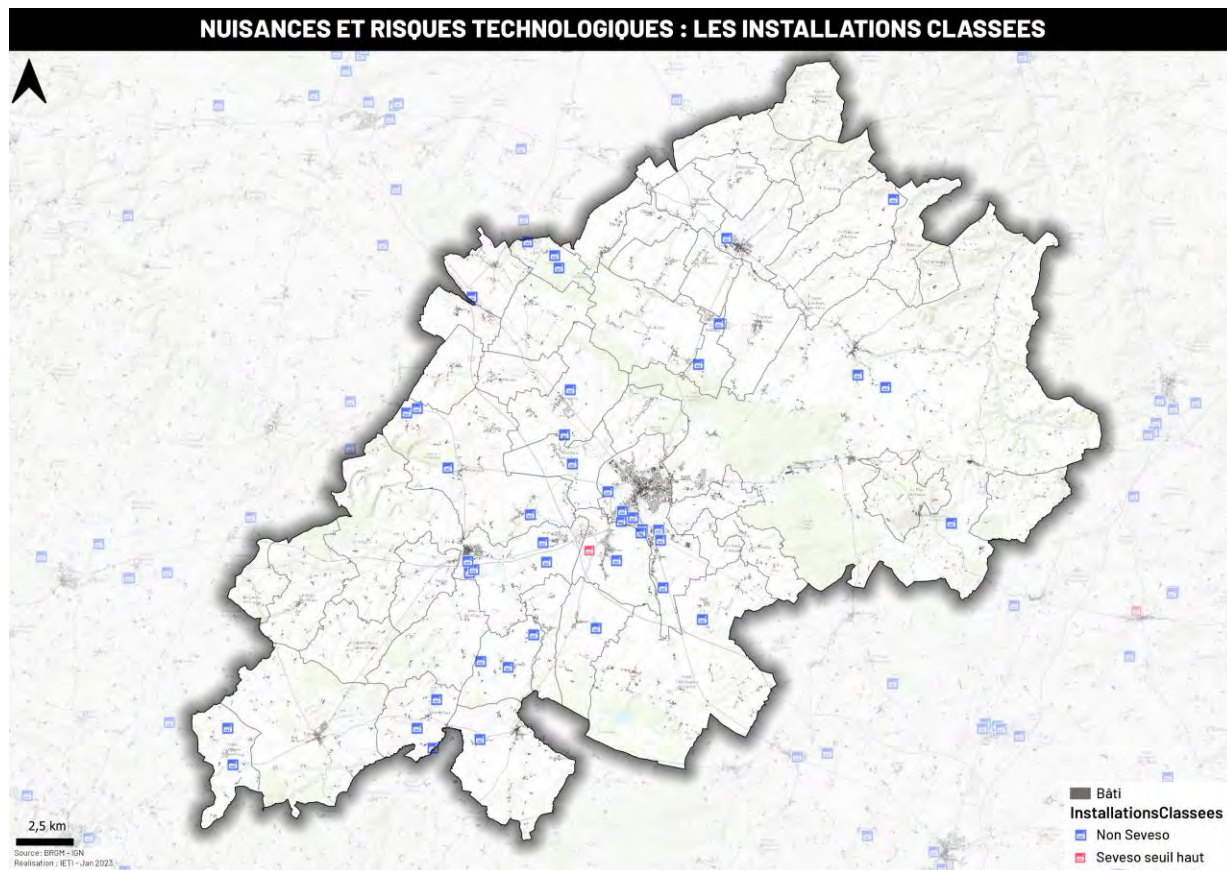
Cette directive, dont l'application relève de l'Inspection des installations classées, impose de nouvelles exigences aux établissements afin de prévenir et de mieux gérer les accidents majeurs impliquant des produits chimiques dangereux.

Le statut SEVESO s'applique aux installations utilisant les substances ou mélanges énumérés dans la nomenclature des installations classées sous les rubriques 4xxx.

Le statut SEVESO distingue deux types d'établissements, selon la quantité totale de matières dangereuses susceptible d'être présente dans l'installation : les établissements Seveso seuil bas et les établissements Seveso seuil haut.

A chacun de ces statuts correspondent des mesures de sécurité et des procédures particulières définies dans la directive Seveso III.

On identifie un site SEVESO seuil haut sur le territoire.



Risques technologiques

Site SEVESO

Un site SEVESO seuil haut sur la communauté de communes.

Le site DISTRISERVICES situé sur la commune de Sarceaux (61200) a été classé site SEVESO seuil haut. Cet entrepôt de 35 000m² stocke notamment des produits agro-pharmaceutiques ou encore des aérosols. Un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est en cours sur AGRIAL qui possède DISTRISERVICES. L'arrêté préfectoral prévoit une mise en place d'un outil de maîtrise de l'urbanisation aux abords de cette installation.

Il a ainsi été jugé comme une installation industrielle où sont manipulés des matières dangereuses, seuil haut car les dites en question sont jugés très dangereuses.

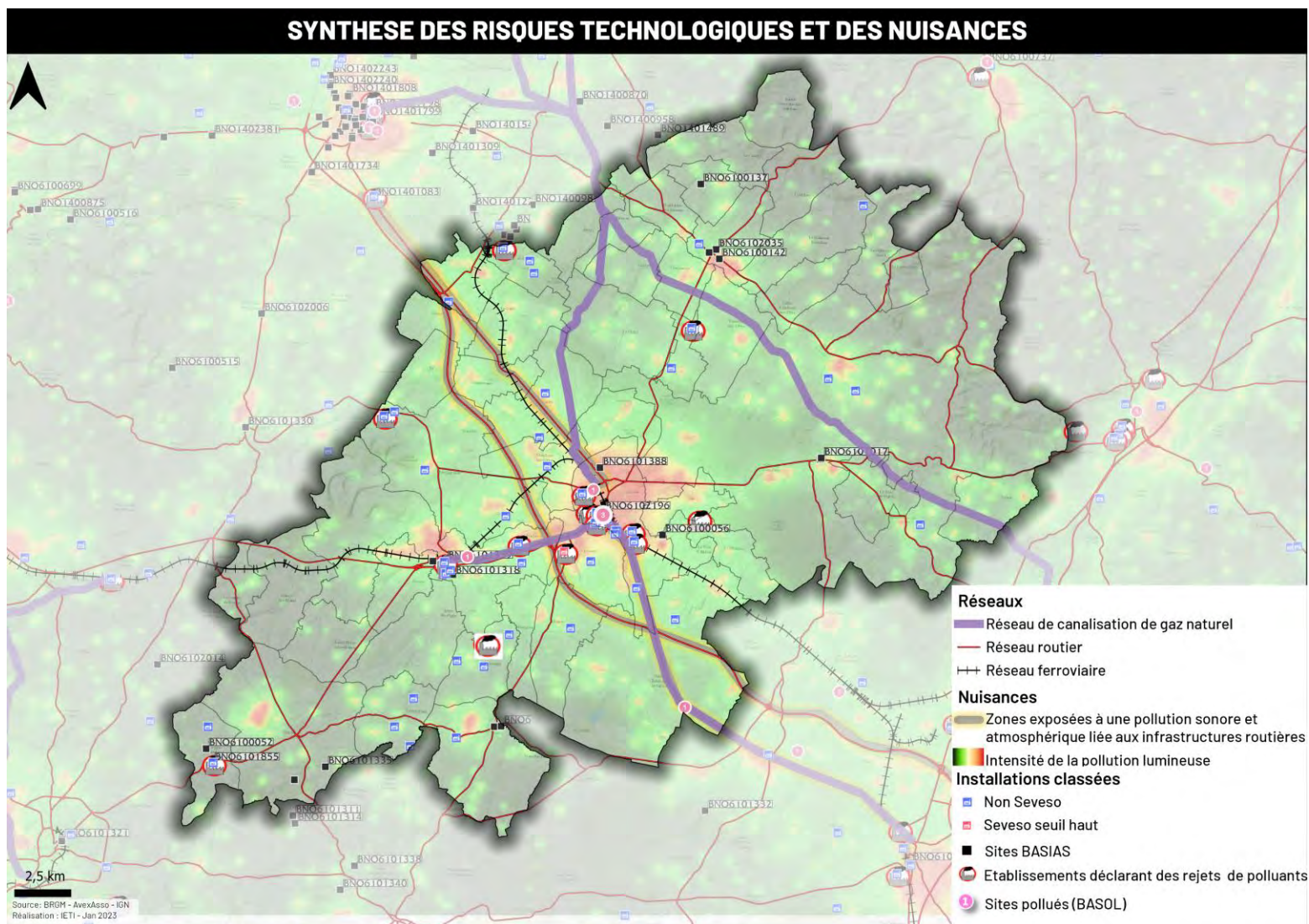
Le risque identifié par la DREAL : incendie et des dégagements de fumées toxiques.



Site SEVO distriservices / Source : ouestfrance

Risques technologiques

Synthèse



Risques technologiques

Synthèse



- Connaissances des sites même si elles restent à approfondir



- Un site Seveso seuil haut
- Un territoire traversé par des canalisations de gaz naturel
- Plusieurs installations classées à proximité de zones urbaines



- Surveiller l'évolution des risques technologiques
- Croiser l'analyse des risques technologiques avec celle des risques naturels
- Développer une culture du risque pour sensibiliser les habitants

ENJEUX

- L'approfondissement de la connaissance des sites classés (pollutions, nuisances)
- La prise en compte des risques dans le zonage et les choix d'aménagements
 - La maîtrise de l'installation de nouvelles populations ou activités dans les secteurs exposés aux risques
- La sensibilisation des habitants face aux risques liés au site SEVESO seuil haut, leur apporter les outils pour réagir en cas d'accident



5.7

Nuisances et pollutions

Nuisances

Nuisances sonores

Nuisances sonores

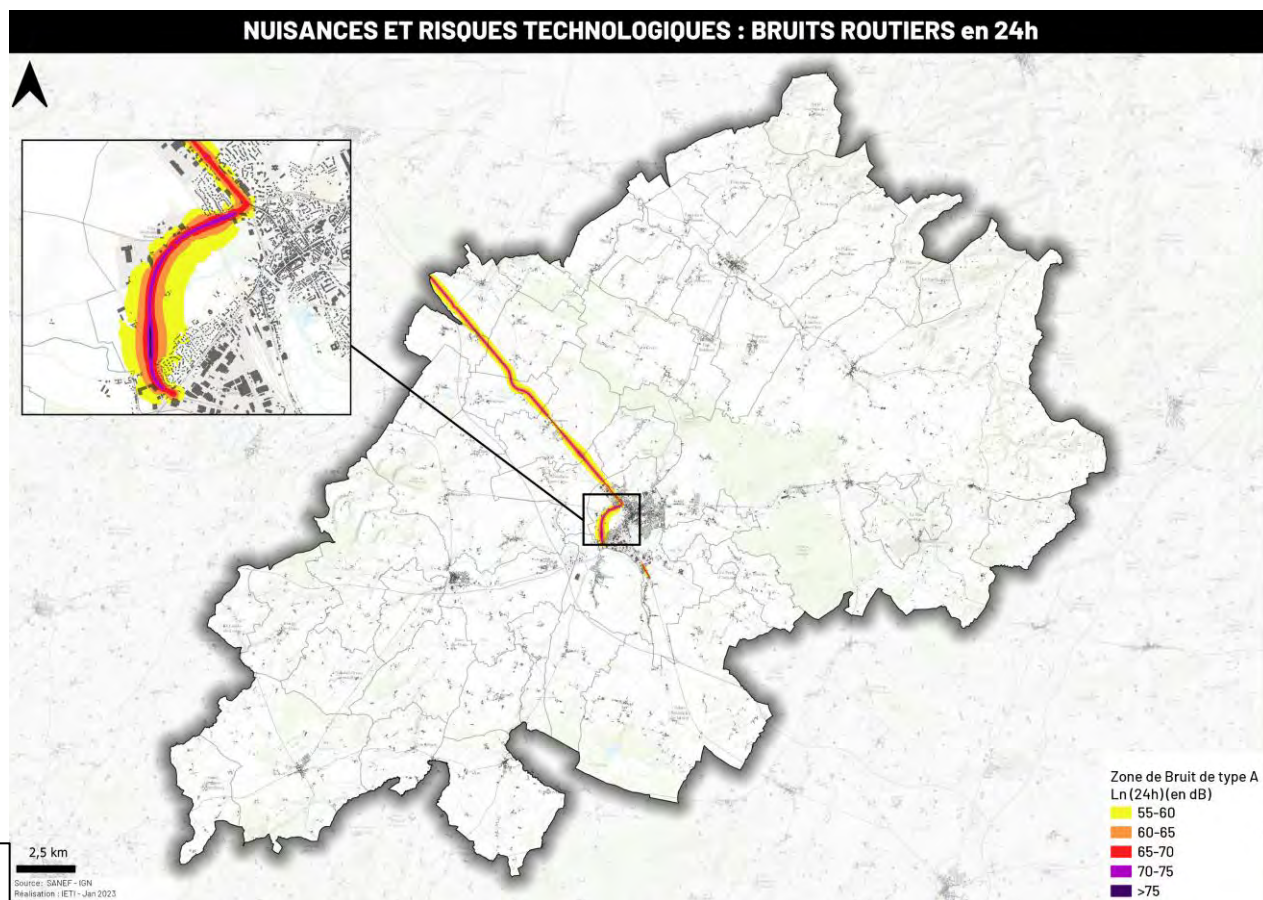
La loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit a conduit notamment à un recensement et un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. Sur la base de ce classement sont déterminés :

- des secteurs affectés par le bruit situé au voisinage de ces infrastructures,
- les niveaux sonores que les constructeurs seront tenus de prendre en compte pour la construction des bâtiments inclus dans ces secteurs,
- les isollements acoustiques de façade requis.

La largeur des secteurs affectés par le bruit est fixée à 30, 100, 250 ou 300 mètres en fonction de la catégorie de l'infrastructure (cette distance est comptée de part et d'autre de l'infrastructure à partir du bord extérieur de la chaussée la plus proche).

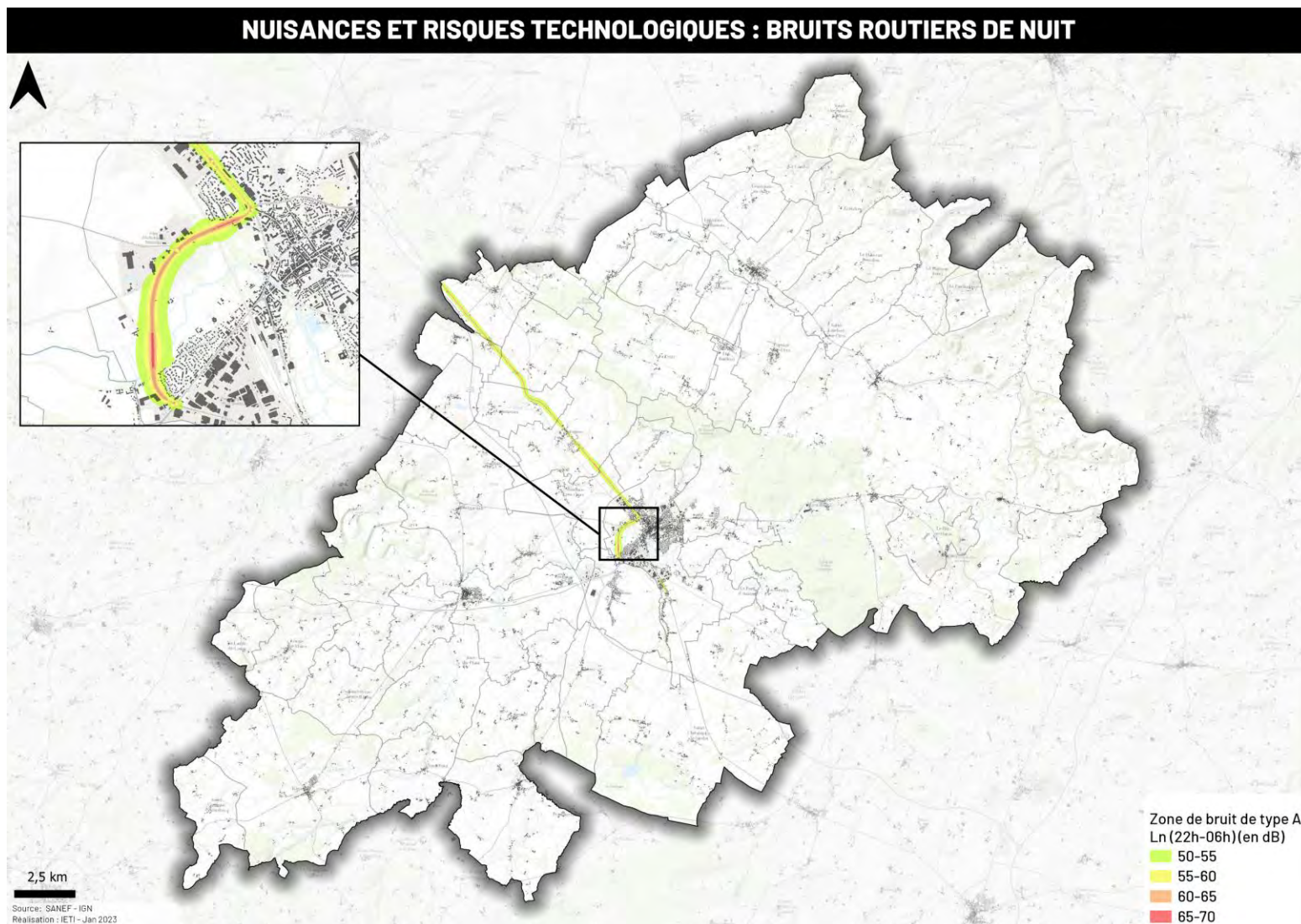
Le territoire de la communauté de communes est peu concerné par des nuisances sonores caractérisés.

Seule la départementale 958 est à l'origine de nuisances sonores allant de 55 à 75 dB sur 24h. Pendant la nuit l'intensité du bruit est moindre; elle oscille entre 50 et 65dB.



Nuisances

Nuisances sonores



Nuisances

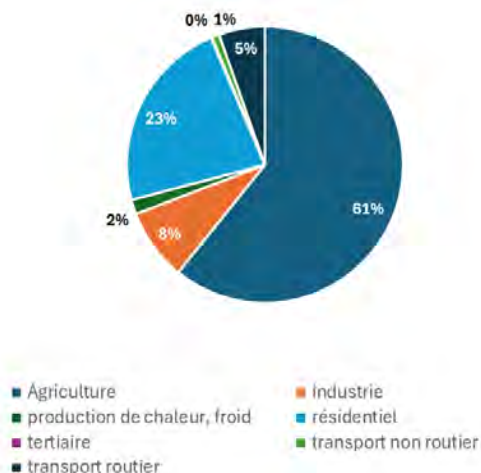
Pollution de l'air

Particules fines (PM10)

En 2021, sur le territoire Terres d'Argentan Interco environ 265 tonnes de particules fines PM10 ont été émises. Elles ont principalement été issues de l'agriculture (61%). Celles-ci peuvent être liées aux pratiques agricoles conventionnelles qui utilisent des engrais azotés et favorisent la formation de composés et de particules fines (nitrate d'ammonium et sulfate d'ammonium).

Le secteur résidentiel (23%) est ensuite le deuxième producteur d'émissions de particules fines PM 10

Répartition des émissions de PM10 par secteurs d'activité en 2021

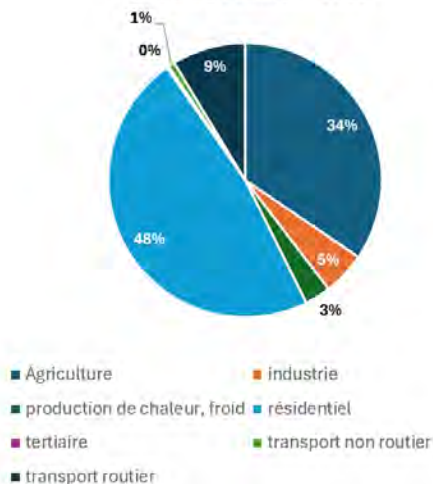


Particules très fines (PM2,5)

En 2021, 122 tonnes de PM2,5 ont été émises sur le territoire d'Argentan Interco. Les particules très fines PM2,5, sont principalement issues du secteur résidentiel (48%), du secteur agricole (34%) et du secteur routier (12%).

Celles-ci sont liées aux phénomènes de combustion (moteurs, chauffage)...

Répartition des émissions de PM2,5 par secteurs d'activité en 2021

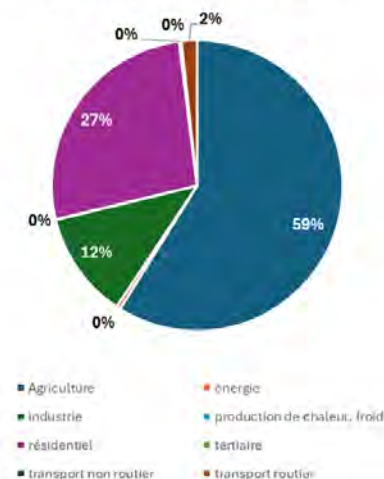


Composés Organiques Volatiles Non Mécaniques (COVM)

En 2021, en ont été émises 687 tonnes sur l'interco. Le secteur agricole est le principal contributeur de ces émissions (59%).

Le secteur résidentiel y contribue à hauteur de 27% en raison des moyens de chauffage (chauffage au bois). Et l'industrie représente 12% des émissions totales.

Répartition des émissions de COVM par secteurs d'activité en 2021



Nuisances

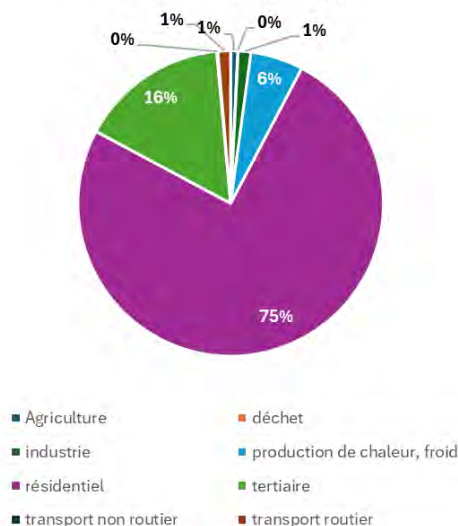
Pollution de l'air

Dioxyde de soufre (SO₂)

En 2021, les émissions de SO₂ ont été de 13,6 tonnes sur la communauté de communes d'Argentan.

Le dioxyde de soufre (SO₂) provient principalement du secteur résidentiel (75%) et du secteur tertiaire (16%). Ceci s'explique par la part importante dans le mix énergétique du résidentiel et du tertiaire du gaz naturel. Lors de sa combustion si celui-ci contient du soufre il y a formation de dioxyde de soufre.

Répartition des émissions de SO₂ par secteurs d'activité en 2021



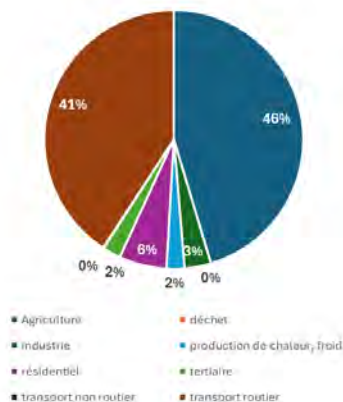
Oxyde d'azote (NO_x)

En 2021, ils ont représenté 509 tonnes. Les principales émissions d'oxyde d'azote sont produites par l'agriculture (46%) et les transports routiers (41%).

L'agriculture est source d'oxyde d'azote en raison de l'utilisation d'intrants (produits apportés aux terres et aux cultures : fertilisants, phytosanitaires, activateurs de croissance, semences).

Le transport routier concerne à la fois les voyageurs et les marchandises. L'utilisation de produits pétroliers, l'importance de la voiture individuelle sur le territoire et la présence de routes principales sont les raisons de l'importante émission d'oxyde d'azote.

Répartition des émissions de NO_x par secteurs d'activité en 2021



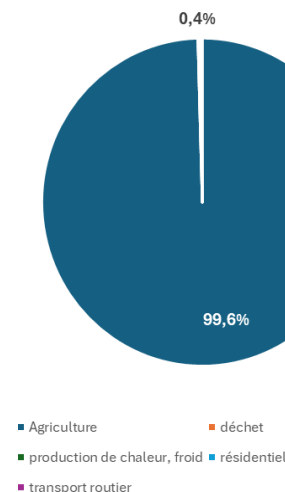
Ammoniac (NH₃)

Les émissions de NH₃ en 2021 ont été de 1 748 tonnes sur Terres d'Argentan Interco.

Le secteur agricole est responsable de la quasi-totalité des émissions d'ammoniac - . Cette production d'ammoniac est provoquée par la gestion des déjections animales ainsi que l'épandage pour les cultures.

Il y a une part aussi une part très faible qui provient des produits pétroliers et du bois.

Répartition des émissions de NH₃ par secteurs d'activité en 2021



Nuisances

Pollution de l'air

→ La qualité de l'air sur l'ensemble de l'intercommunalité est plutôt bonne. Cependant les épisodes de pollutions sont de plus en plus fréquents surtout ceux liés aux particules fines.



Déclenchement procédure d'alerte sur persistance à la pollution de l'air par ozone (O3) dans l'Orne



Dispositif mis en place par le département de l'Orne pour un épisode de forte pollution PM10

Nuisances

Pollution des sols

Pollution des sols liés à des anciens sites industriels et activités de service (BASIAS)

Depuis les années 1980, la France a conduit des inventaires visant à recenser les sites pollués ou susceptible de l'être afin :

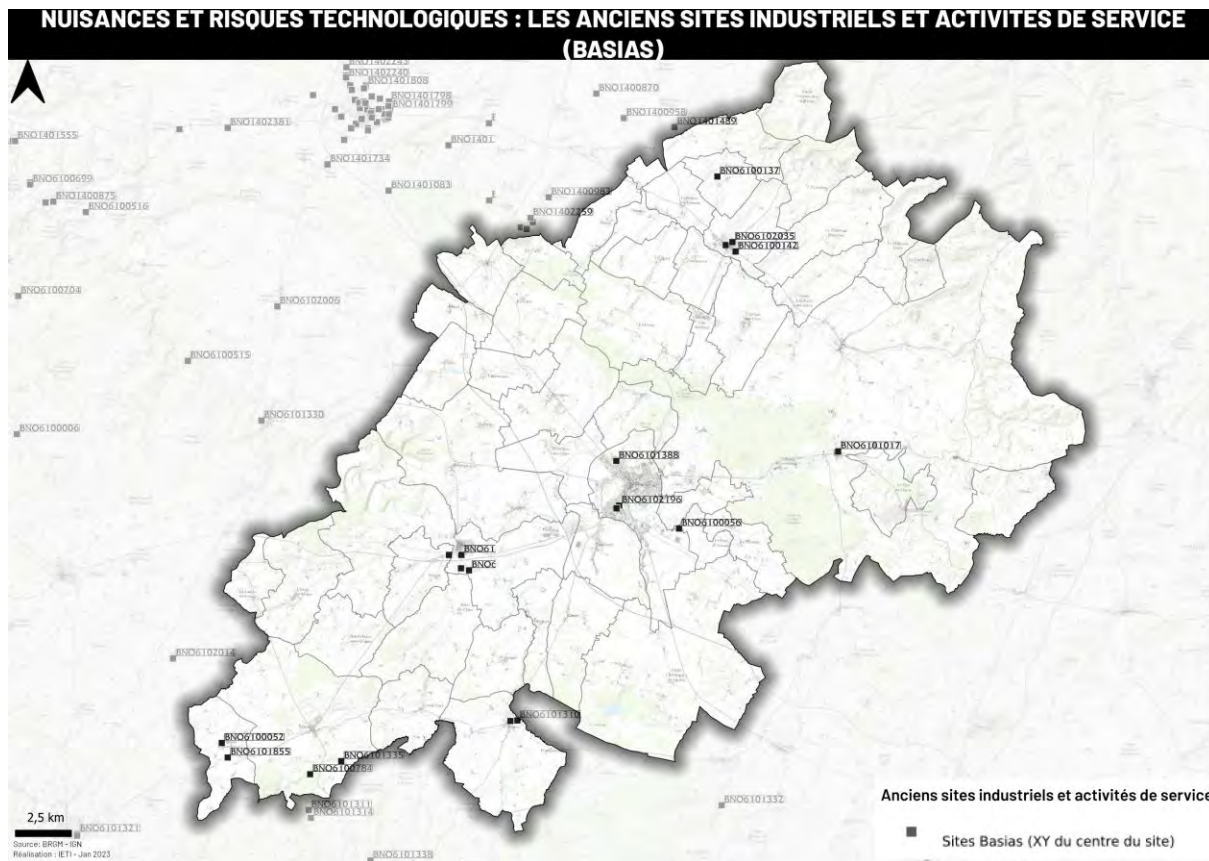
- d'identifier les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement
- de conserver la mémoire de ces sites.

Cet inventaire a amené la constitution de la Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Services (CASIAS).

Le territoire a connu une activité industrielle modérée ce qui se traduit par un nombre relativement faible de sites recensés dans le référentiel CASIAS. Il est ainsi possible d'en identifier 18 sur le territoire de l'intercommunalité.

La liste des sites est précisée dans le tableau sur la page suivante.

→ Il existe des anciens sites industriels sur le territoire, ceux-ci peuvent engendrer une pollution des sols / sous-sols et nappes. Il est important d'améliorer la connaissance sur les sites industriels présents sur le territoire.



Nuisances

Pollution des sols : anciens sites industriels (référentiel BASIAS)

Identifiant	Site	Adresse	Commune	Caractéristiques
BNO6100137	Yvonne	Bourg	Louvières-en-Auge	En activité, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants.
BNO6102035	Lafosee Marcel	12 avenue Cavée d'Auge	Trun	Carrosserie, atelier d'application de peinture sur métaux
BNO6100142	Germain Auguste	Bras de la rivière de dives	Coulonces	Activité terminée, apprêt et tannage des cuirs
BNO6101358	Heller SA	ZI la PORTE	Trun	En activité, fabrication de chaussures, de jeux et de jouets
BNO6101017	Viel Georges	Bourg	Le Bourg-Saint-Léonard	Activité terminée, garages, ateliers, mécanique et soudure
BNO6101998	Gosselin Lucien	Bourg	Le-Bourg-Saint-Leonard	En activité, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants.
BNO6101388	Cie General de chauffe	NC	Argentan	Production et distribution de vapeur (chaleur) et d'air conditionné et dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)
BNO6100056	Sté MIC (Mécanique Industrie Chimie)	NC	Argentan	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, balances, frigos, ventilateurs...) Traitement et revêtement des métaux ; usinage ; mécanique générale
BNO6102196	APM Argentan, SA Waeles, SA Valfond, SA Granfils	6 - 10, Avenue de l'industrie	Argentan	Fonderie d'autres métaux non ferreux et stockage de produits chimiques
BNO6100055	Usine Moulinex	25 rue du commerce	Argentan	Fabrication d'appareil ménagers
BNO6101318	Quincaillerie (anciennement usine de Chaux)	Lieu-dit « Bellevue »	Ecouche	Fabrication de coutellerie et de ciment, chaux et plâtre
BNO6100037	Sté Chaux et engrais	La sablonnière	Ecouché	Fabrication d'engrais, de ciment, chaux et plâtre
BNO6101359	Les verreries de l'Orne	A proximité du cours d'eau l'Udon	Ecouché	En activité et partiellement réaménagé. Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie.
BNO6101351	SARL Roger	En écart sur l'Udon	Sevrai	Activité terminée, travail des grains (farine), chaudronnerie
BNO6101335	Affinerie de fer	Isolé sur le couillard	Rânes	Activité terminée, fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier

Nuisances

Pollution des sols : anciens sites industriels (référentiel BASIAS)

Identifiant	Site	Adresse	Commune	Caractéristiques
BNO6100784	Usine a fer ou forges et haut fourneau de Rânes	Sur la rivière de la Bigotière	Rânes	Activité terminée, sidérurgie
BNO6100052	Lemarchand	RC	Saint-Georges-d'Annebecq	Activité terminée, commerce de gros, de détail, de desserte de carburants, station-service
BNO6101855	Lecornu	RC	Saint-Georges-d'Annebecq	En activité, démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables

Nuisances

Pollution des sols : pollution suspectée ou avérée (ex BASOL)

Informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex BASOL)

En complément du CASIAS, les informations de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) permettent d'identifier les sites pollués ou potentiellement pollués qui appellent une action des pouvoirs publics à titre curatif ou préventif.

Les emprises retenues sont associées à : des sites ayant fait l'objet de diagnostic de sol, de recherches historiques documentaires.

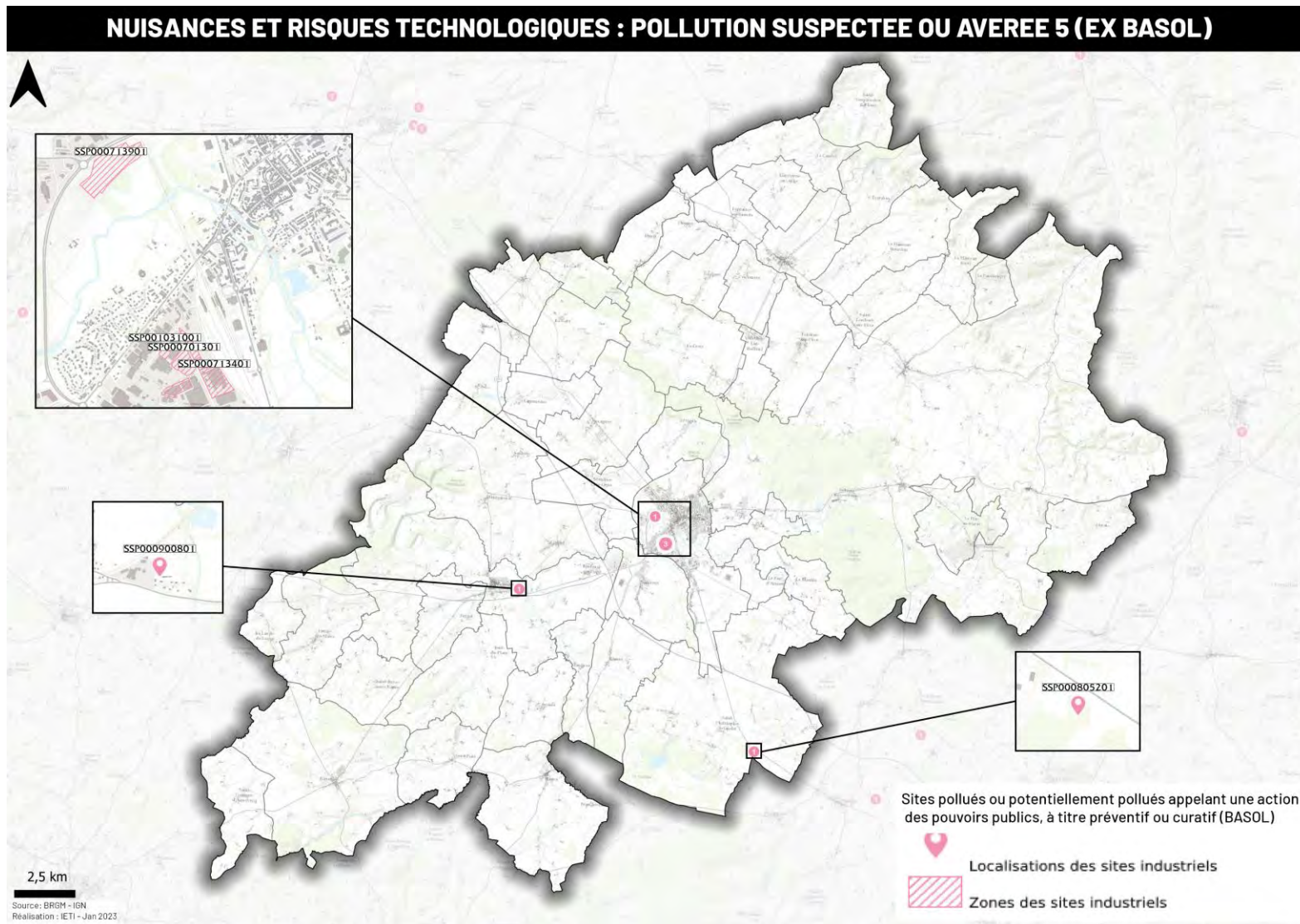
Ils peuvent être liés à des pollutions liées à l'activité ou à une pollution accidentelle.

Il existe 6 sites sur le territoire Terres d'Argentan Interco, le détail est présenté dans le tableau suivant.

Identifiant	Site	Commune	Emprise	Caractéristiques
SSP0010310	SER (Surface Electrolytique et de Revêtement)	Argentan	ZE0289	Atelier de traitement de surface de pièces métalliques, exploité depuis 1973. De nombreux polluants ont été identifiés sur le site : cyanures libres, somme de benzène, toluène, éthylbenzène, xylenes (BTEX,), COHV, solvants chlorés, fréons / Trichloroéthylène, Hydrocarbures et indices liés, cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb, zinc.
SSP0007013	APM Argentan	Argentan	Les parcelles concernées sont les suivantes : ZE0439, ZE0767, ZE0768, ZE0744, ZE0610, ZE0391, ZE0693, ZE0609 et ZE0276	La société a fermé mais elle est susceptible d'avoir été à l'origine d'une pollution éventuelle du sol. Ce site passera bientôt dans la base de données BASIAS après un passage en août 2002.
SSP0007134	AMCRO FLEXIBLES (SPEED)	Argentan	Pas d'emprise d'instruction délimitée/ parcelle 0347	Fondée en 1961, des études réalisées en 1995 ont révélé la présence d'une pollution des sols et des eaux souterraines par des solvants chlorés.
SSP0009008	Les verreries de l'Orne	Ecouche	NC	Implanté depuis avant 1970, spécialisée dans le dépolissage et la sérigraphie sur des flacons en verre.
SSP0007139	Aire d'Argentan	Argentan	Pas d'emprise d'instruction délimitée/ parcelle 0205	Le site accueille depuis 1999 les gens du voyage. Des analyses ont été réalisées sur l'aire d'accueil ; ces dernières ont montré la présence d'hydrocarbures et de PCB (Polychlorobiphényle) dans le sol et dans la nappe.
SSP0008052	Decharge de Marcei	Saint Christophe le Jajolet	Z09	Ancienne carrière d'une surface de 8 510m ² . Les activités ont entraîné une pollution des sols.

Nuisances

Pollution des sols : pollution suspectée ou avérée (ex BASOL)



Nuisances

Pollution des sols : anciens sites industriels

Anciens sites industriels (secteurs d'information sur les sols)

Les référentiels BASIAS et BASOL permettent de fournir des informations sur la pollution potentielle et avérée des sols. Si, dans le cadre du référentiel BASOL, les pouvoirs publics sont alertés sur le besoin de mettre en œuvre des actions à titre curatif ou préventif il s'agit uniquement d'une information de l'administration.

Dans certains cas, sur la base des données de l'inventaire BASIAS et BASOL il est possible que des obligations réglementaires liées aux parcelles cadastrales aient été définies à travers la mise en place de :

- Secteurs d'Information sur les Sols (SIS)

- Les SIS comprennent les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement. (Source : Géorisques)

Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

- La restriction d'usage en matière de sols pollués est une limitation du droit de disposer de la propriété d'un terrain. Cette limitation attachée à une parcelle consiste en un ensemble de recommandations, de précautions, voire d'interdictions sur la manière d'utiliser, d'entretenir, de construire ou d'aménager, compte tenu de la présence de substances polluantes dans les sols. (Source : Géorisques)

Il n'est recensé aucun SIS ou SUP sur le territoire communal à l'heure actuelle.

Nuisances

Registre des émissions polluantes

Le registre des émissions polluantes constitue une mise à disposition du public des principaux rejets et transferts de polluants dans l'eau, l'air, les déchets déclarés par certains établissements.

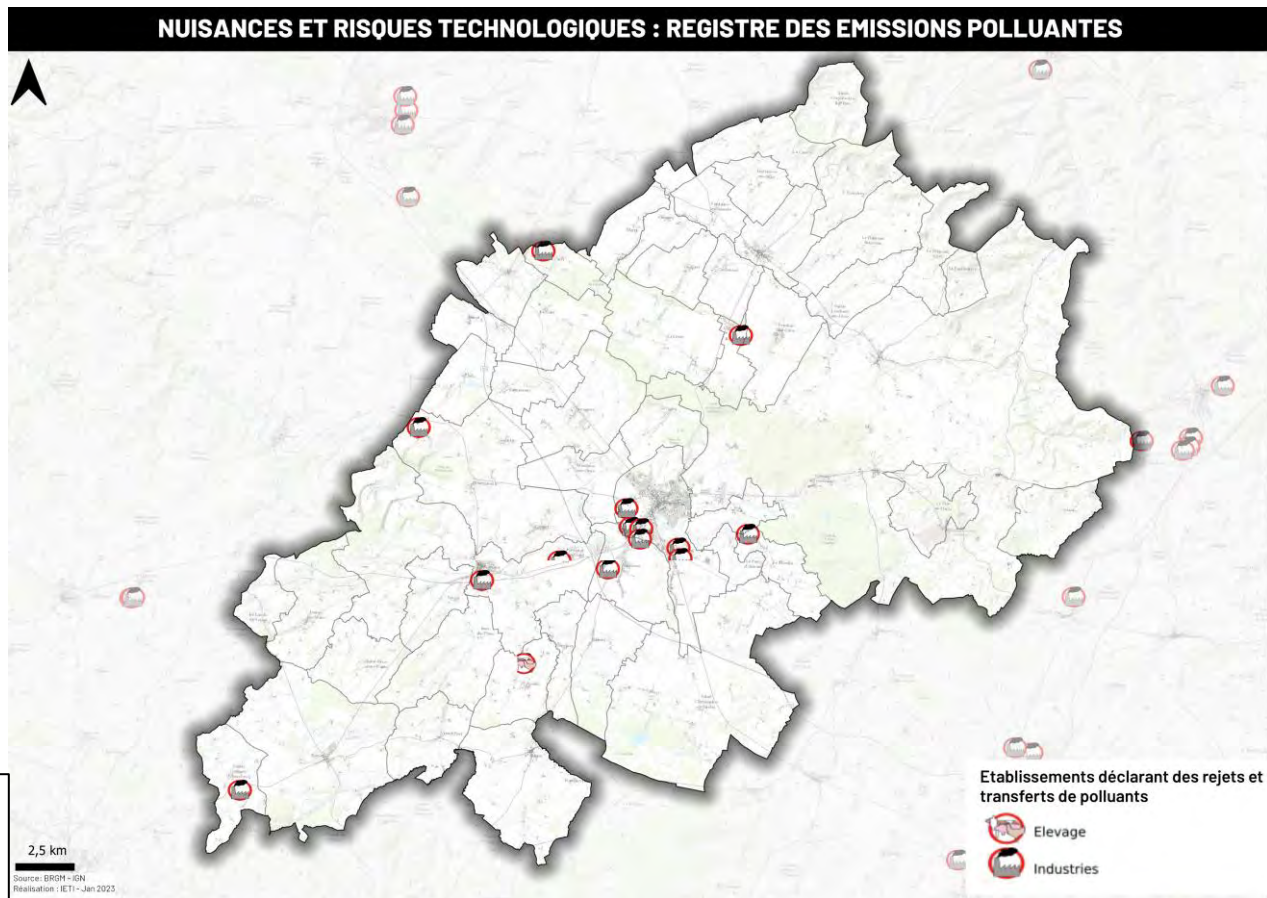
Ce registre intègre, entre autres :

- Les principales installations industrielles,
- Les stations d'épuration urbaines de plus de 100 000 équivalents habitants,
- Certains élevages.

Sur le territoire il existe 15 sites industriels qui déclarent des rejets polluants.

Ces derniers sont identifiés dans le tableau page suivante.

→ L'existence de sites identifiés au registre des émissions polluantes est potentiellement source de dégradation de la qualité de vie des habitants et de l'environnement.



Nuisances

Registre des émissions polluantes

Etablissement	Commune	Activité principale	Emissions et polluants	Milieu de rejet
Baglione SAS	Tournai-sur-Dive	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Production de déchets dangereux	NC
SARL Agridispro	Aunou-le-Faucon	Fabrication de produits azotés et d'engrais	Traitement de déchets non dangereux	NC
Sermix	Argentan	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme	Production de déchets dangereux	NC
Mareilli Argentan France (Ex Magneti)	Argentan	Fabrication d'autres équipements automobiles	Production de déchets dangereux	NC
ZINC ELEC SAS	Argentan	Traitement et revêtement des métaux	Oxydes de soufre (Sox/SO2) Oxydes d'azote (Now/NO2) Ammoniac (NH3) Fluor et composé inorganiques (en tant que HF)	NC
YSCO France	Argentan	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces Traitement et transformation du lait d'une capacité de traitement de 200 tonnes de lait/jour	Hydrochlorofluorocarbures	NC
AMCOR Flexibles	Argentan	Fabrication d'emballages en papier	Composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	NC
Newcold Argentan SAS	Argentan	Entreposage et stockage frigorifique	Production de déchets dangereux	NC
Distriservices	Sarceaux	Centrales d'achat non alimentaires	Production de déchets dangereux	NC
Visseria assainissement	Ecouché	Collecte et traitement des eaux usées	Production et traitement de déchets dangereux	NC
Verescence Orne	Ecouché	Fabrication de verre creux	Acide fluorhydrique (fluore d'hydrogrène) et composés organiques volatils non méthaniques (COVNM)	Émission dans l'eau direct : acide fluorhydrique

Nuisances

Registre des émissions polluantes

Etablissement	Commune	Activité principale	Emissions et polluants	Milieu de rejet
DPE Dubois Kass auto	Montgaroult	Commerce de gros (commerce interentreprises de déchets et débris	Production et traitement de déchets dangereux	NC
SG Automobiles	Saint-Georges-d'Annebecq	Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers	Production et traitement de déchets dangereux	NC
Eurovia Basse-Normandie (ISDI Avoine)	Avoine	Construction de routes et autoroutes	Traitement de déchets non dangereux	NC
Earl Plise.Sim	Avoine	Elevage de volailles	Ammoniac (NH3)	NC

Nuisances

Pollution lumineuse

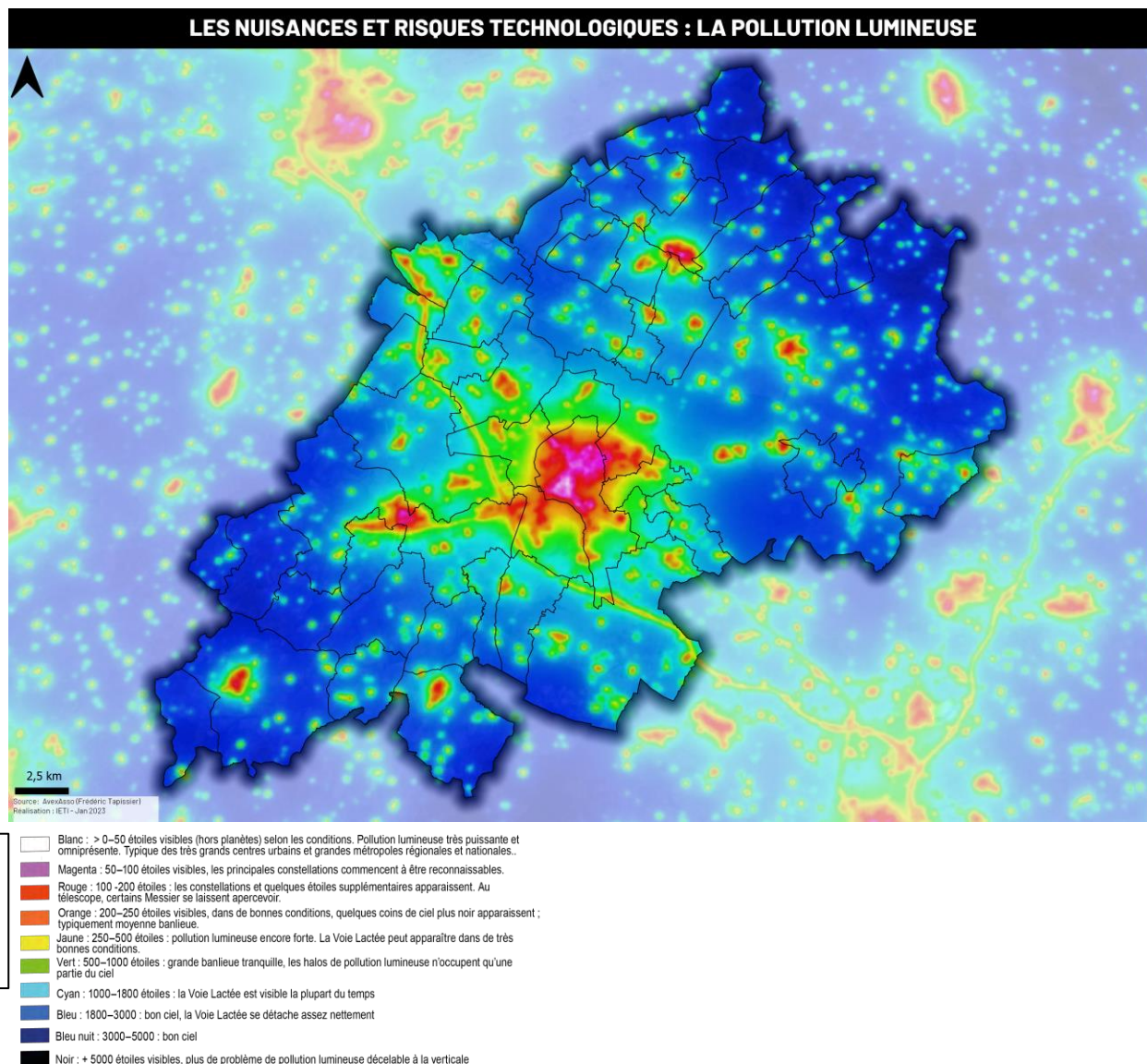
La pollution lumineuse liée à la pression anthropique est source de perturbations pour la biodiversité, prive l'observation du ciel étoilé et représente un certain gaspillage énergétique.

Sur le territoire de la Communauté de communes cette pollution lumineuse est limitée.

Quelques spots de pollutions lumineuses sont recensés et localisés sur des centres bourgs et un plus important par sa taille sur la commune d'Argentan et sa périphérie. En effet, la présence de l'autoroute A88 au sud de la commune d'Argentan et le centre urbain de ce dernier participe à cette pollution.

Toutefois à l'ensemble du territoire de l'intercommunalité la pollution lumineuse n'est pas très importante. La qualité du ciel est dans l'ensemble bonne à très bonne. Le caractère préservé du territoire rend les conditions de vie des habitants plus agréables.

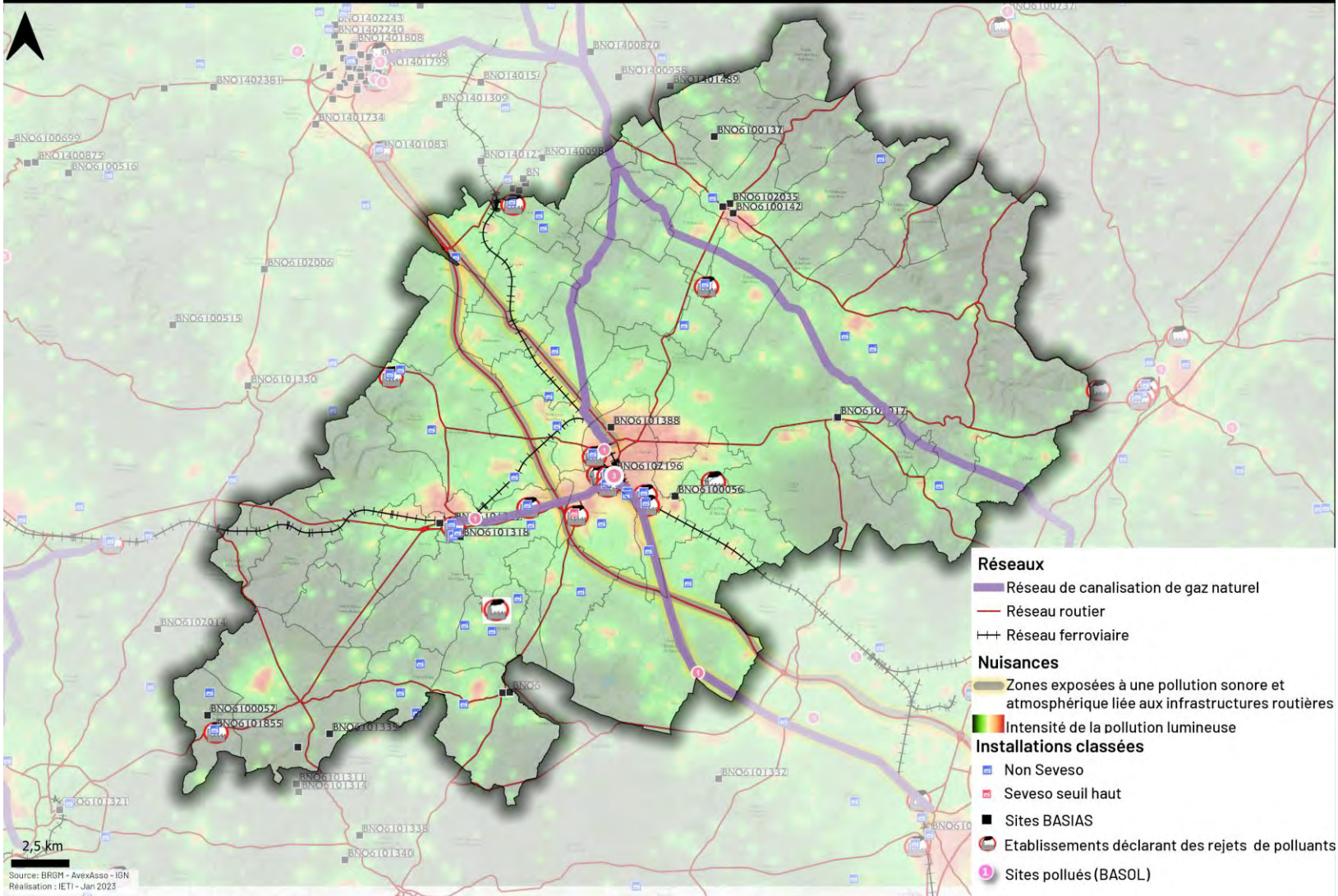
→ **Terres d'Argentan Interco est préservé de la pollution lumineuse. Il s'agit de conserver ce caractère préservé tout en diminuant les spots de pollutions lumineuses.**



Risques technologiques et nuisances

Synthèse

SYNTHESE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET DES NUISANCES



Nuisances

Synthèse



- Très peu de pollution sonore
- Bonne qualité de l'air
- Très bonne qualité de ciel
- Relativement peu de sols pollués par d'anciens sites industriels activités de service



- Quelques habitations concernées par une pollution sonore notamment à proximité des axes routiers
- Une agriculture polluante: émet la totalité des NH₃ et entre 1/3 et 2/3 des polluants (sauf SO₂)
- 15 sites industriels qui déclarent rejeter des polluants
- Des épisodes de pollutions plus fréquent (surtout liés aux particules fines)



- Suivre l'évolution de la pollution en lien avec le changement climatique
- Améliorer la connaissance des sites industriels présents sur le territoire

ENJEUX

- La sauvegarde du caractère préservé et rural du territoire (pollution lumineuse limitée, bonne qualité de l'air, calme)
- L'adaptation des choix de développements urbains aux contraintes posées par les industries émettant des polluants



5.8

La gestion des déchets

Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Communauté de Communes Terres d'Argentan Interco

La gestion des déchets

Documents cadres

Loi NOTRE

La loi n° 2015-11 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république a institué un plan régional de prévention et de gestion des déchets, prenant en compte les déchets de toute nature (dangereux et non-dangereux, déchets du BTP).

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

La loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire entend transformer l'économie linéaire (produire, consommer, jeter) en économie circulaire. Celle-ci se décline en 5 grands axes :

- Sortir du plastique jetable ;
- Mieux informer les consommateurs,
- Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- Agir contre l'obsolescence programmée ;
- Mieux produire.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires Normandie (2030-2050)

Le SRADDET met en avant les objectifs suivants en matière de gestion des déchets à l'échelle régionale :

- Adapter les objectifs nationaux de prévention et de gestion des déchets aux particularités régionales ;
- Planifier les installations de gestion des déchets pour atteindre les objectifs du territoire ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux en matière de prévention et de gestion des déchets ;
- Décliner des objectifs spécifiques de prévention des déchets pour la Normandie
- Décliner des objectifs spécifiques de recyclage et valorisation des déchets pour la Normandie

La gestion des déchets

Gestion sur le territoire

La gestion des déchets au sein de l'intercom d'Argentan

La gestion des déchets sur Terres d'Argentan Interco est effectuée par le Syndicat Intercommunal de Tri et de Collecte des Ordures Ménagères de la Région d'Argentan (SITCOM). Ce dernier assure la collecte et le traitement des déchets de 85 communes dont les 49 d'Argentan Interco. La collecte est réalisée en porte à porte pour les ordures ménagères et en bacs pour le recyclage.

Evolution des déchets recyclables et ordures ménagères

Entre 2011 et 2021 les déchets recyclables sont passés de 70kg par an et par habitants à 100kg alors que la population a augmenté de 8,16%. La part des ordures ménagères est passé de 250kg à moins de 200kg.

En 2023, chaque habitant a produit 256,53 kg/hab./an d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères et tri sélectif)

→ On observe une baisse de la production totale de déchets ménagers mais une hausse des déchets triés.

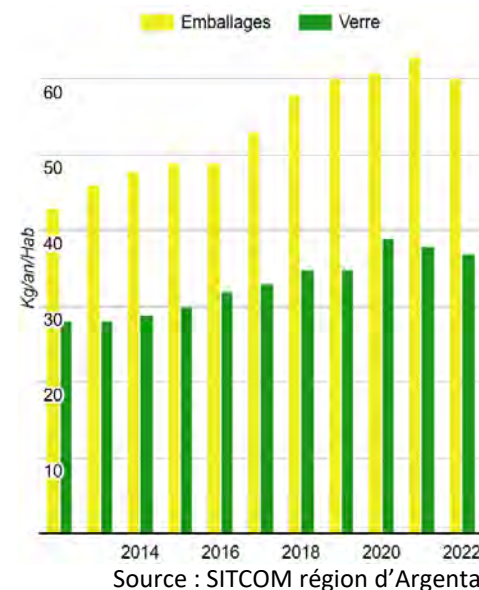


Source : SITCOM région d'Argentan

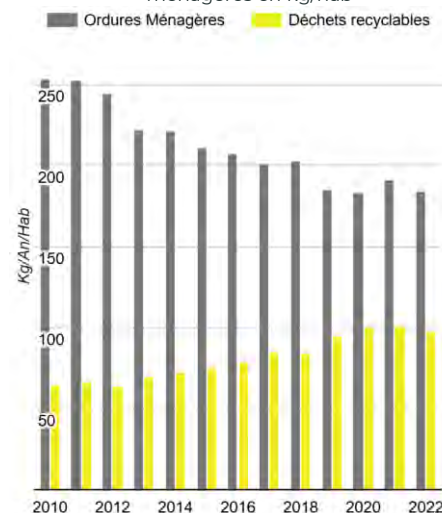
→ Au niveau national la production de déchets ménagers augmente en moyenne de 2% par an. Sur la communauté de communes on remarque que la part des déchets ménagers diminuent progressivement chaque année. La production de déchets a diminué de plus de 18% en 15 ans sur le territoire du SITCOM Région d'Argentan. On voit une augmentation des déchets recyclables.

→ Les nombreux points de collectes et la diversité de ces derniers permet l'accueil plus important de déchets (meubles, textiles, végétaux, compostage..etc.).

Evolution de la production de déchets recyclables en kg/hab



Evolution de la production d'ordures ménagères en kg/hab



La gestion des déchets

Tri obligatoire

Les équipes de collecte seront désormais plus attentives sur le contenu et la conformité des sacs qui seront présentés par les usagers. De ce fait, si un sac d'ordures ménagères contient des déchets recyclables, il ne sera pas collecté.

→ Le syndicat est très attentif au tri et à la collecte des déchets. Depuis quelques années il incite les usagers à mieux trier, il se réserve désormais le droit de ne pas ramasser certains sacs si ces derniers ne sont pas conformes.

→ L'année 2023 est marquée par l'arrivée des sacs gris translucides pour la collecte des ordures ménagères lors d'une expérimentation sur 4 communes dont 2 sur l'EPCI. Ces sacs de 30 litres obligent désormais l'utilisateur à trier ses emballages et ses papiers



Sources :
SITCOM région d'Argentan

La gestion des déchets

Collecte des textiles

La collecte des textiles au sein de l'intercom d'Argentan

Au sein de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco les points de collectes de textiles permettent de trier, réutiliser ou recycler les textiles selon leur état.

Terres d'Argentan Interco dispose de conteneur textile afin de faciliter la collecte. Des points sont disposés sur les communes d'Argentan, Gouffern en Auge (3), Fleuré, Nécy, Rânes, Boucé, Ecouché, Occagnes, Trun, Sarceaux. Au total on comptabilise 23 des 46 conteneurs du SITCOM sont sur la communauté de communes.

De plus chaque déchèterie du SITCOM est équipée de conteneur textile.

→ La collecte de textiles augmente chaque année. Les différents points de collectifs, déchèterie et sur l'espace public, permet de simplifier le ramassage et d'inciter au tri.

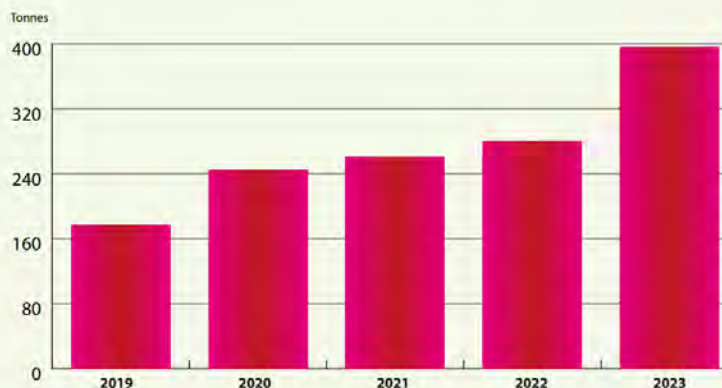


Bac à textile présent sur l'intercom



Source : SITCOM région d'Argentan

Evolution de la collecte textile sur le territoire du SITCOM



Source : SITCOM région d'Argentan

La gestion des déchets

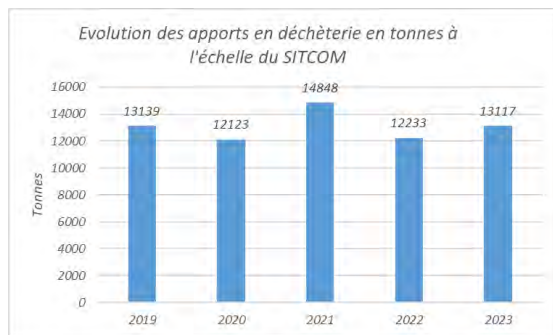
Déchèteries et tonnages

Quatre des six déchèteries de la SITCOM se trouvent sur le territoire : à Argentan, Ecouché, Rânes et Trun. En 2023, elles accueillent 83,3% de la fréquentation totale.

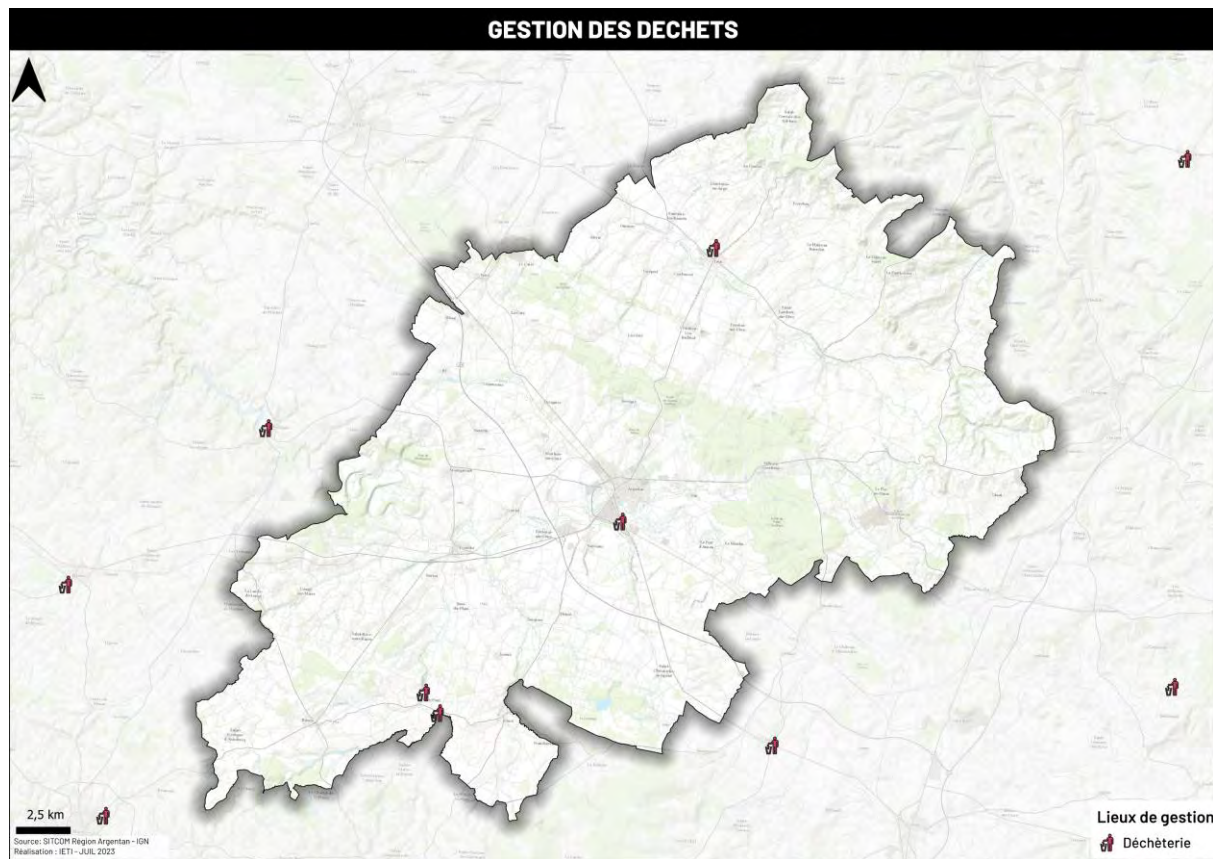
Les apports

En 2022 les 4 déchèteries ont recueils **10 172** tonnes de déchets tous confondus. Celle d'Argentan est celle dont le volume est le plus important (71,6%). Les encombrants et les déchets verts représentent la grande majorité des déchets apportés, suivi de près par les gravats. L'apport de mobilier est en hausse.

Les apports en en déchèterie en tonnages sont assez constants sauf en 2020 où l'on observe à une diminution (période du confinement).

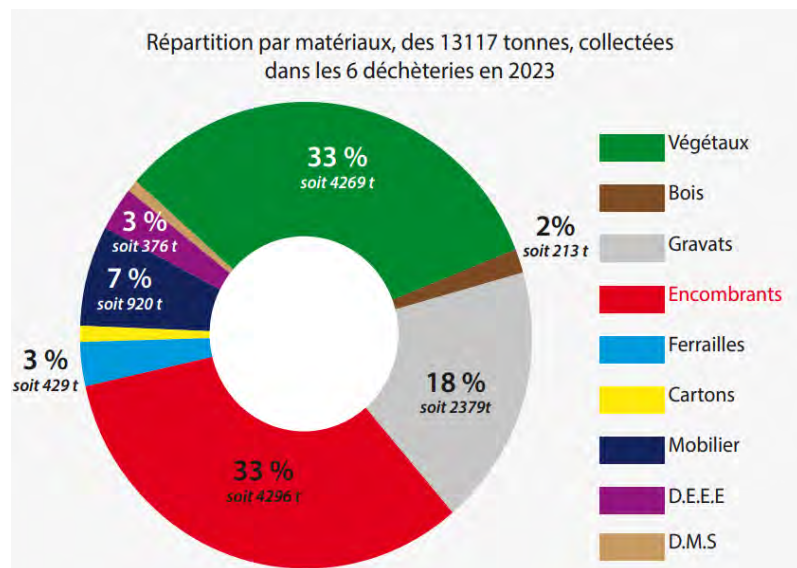


Source : SITCOM région d'Argentan rapport d'activité 2023



La gestion des déchets

Evolution des tonnages



Source : SITCOM région d'Argentan

Ce graphique prend en compte la répartition pour les 6 déchèterie du SITCOM. Seules quatre sont présentes sur le territoire de l'EPCI.

Collecte de mobilier

La collecte de mobilier n'a cessé d'augmenter ces dernières d'années, surtout à la déchèterie d'Argentan qui possède un espace suffisant. En partenariat avec la filière Eco Mobilier ce dispositif permet de traiter et revaloriser ces déchets et ainsi d'éviter nombreux dépôts sauvages de meubles. En 2016 les déchèteries du SITCOM collectaient 245t de mobilier contre 728t en 2021.

Il est désormais possible d'apporter des jouets, des articles de sports et de loisirs ainsi que des articles de bricolage et de jardin en déchèterie.

La gestion des déchets

Perspectives de travail et d'évolution

Une gestion des déchets sur le territoire pouvant être améliorée

Toutes les communes d'Argentan Interco font partie du SITCOM région d'Argentan. Il y a donc une harmonie sur l'ensemble de la communauté de communes dans la gestion des déchets ce qui facilite largement ce paramètre.

De nombreuses animations de prévention et sensibilisations sont organisées par le SITCOM auprès des habitants. Ce dernier réalise un *journal de tri et de la prévention des déchets*.

En 2021 SITCOM a lancé une consultation citoyenne pour faire suite au programme local de prévention des déchets ménagers assimilés (PLPDMA). Ce programme est obligatoire, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement pour les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui assurent la collecte des déchets des ménages.

→ Terres d'Argentan Interco doit continuer en ce sens à sensibiliser ses habitants à réduire la production de déchets et à mettre en place des moyens de réduction et de continuer la diversification des bacs de recyclage.



La gestion des déchets

Valorisation de déchets végétaux

Compostage

Depuis plus de 10 ans, le SITCOM a entrepris une campagne de distribution de composteurs individuelles et collectifs. En 2023, le SITCOM a distribué 1087 composteurs (sur l'ensemble de son territoire) et ambitionne la distribution de 15 000 composteurs dans les 10 prochaines années.

En 2022, un composteur a été installé au pied d'un immeuble de la rue Noé à Argentan. Avec plus de 3 000 L de déchets déposés en deux ans, le premier compost a été étalé au pieds des arbustes. Deux autres sont installés, respectivement au camping d'Argentan et au foyer des jeunes travailleurs d'Argentan.

De nouvelles structures sont équipées pour développer le compostage en restauration comme au collège F. Truffaut d'Argentan et à la maison de retraite de Trun.



Source: Sitcom Argentan

Broyat

Une opération « broyage pour plus de paillage » a été lancée en 2022 par le SITCOM et sur les quatre communes concernées, trois font partie de l'EPCI. L'opération s'est poursuivie en 2023 avec treize autres communes. Elle a été fortement appréciée des habitants.

Gestion des déchets

Synthèse



- Une augmentation des volumes triés (déchets recyclables)
- La mise en place d'un tri obligatoire et la possibilité pour la commune de refuser un sac non trié
- Instauration de bacs de compostages
- Des initiatives lancées pour acheter mieux et faire soi-même
- Augmentation de la collection textile
- Possibilité d'apporter de nouveaux objets en déchèterie



- Un manque d'approche de la gestion des déchets issus des chantiers
- Déchets électroniques des entreprises non pris en compte pour l'instant



- Suivi des capacités de traitement du territoire
- Continuer les bonnes pratiques (broyat, réutilisation de livres, etc)
- Explorer de nouvelles approches, notamment pour la gestion des déchets alimentaires*
- Renforcer la sensibilisation des habitants, notamment dans la prévention des déchets.

ENJEUX

- Accélération de la revalorisation des déchets organiques
- Poursuite de la politique de réduction des déchets
- Promotion des circuits courts
- Gestion innovante des déchets dans les projets urbains
- Sensibilisation des habitants face au tri et à la réduction des déchets



5.9

La couverture numérique

La couverture numérique sur l'intercom d'Argentan

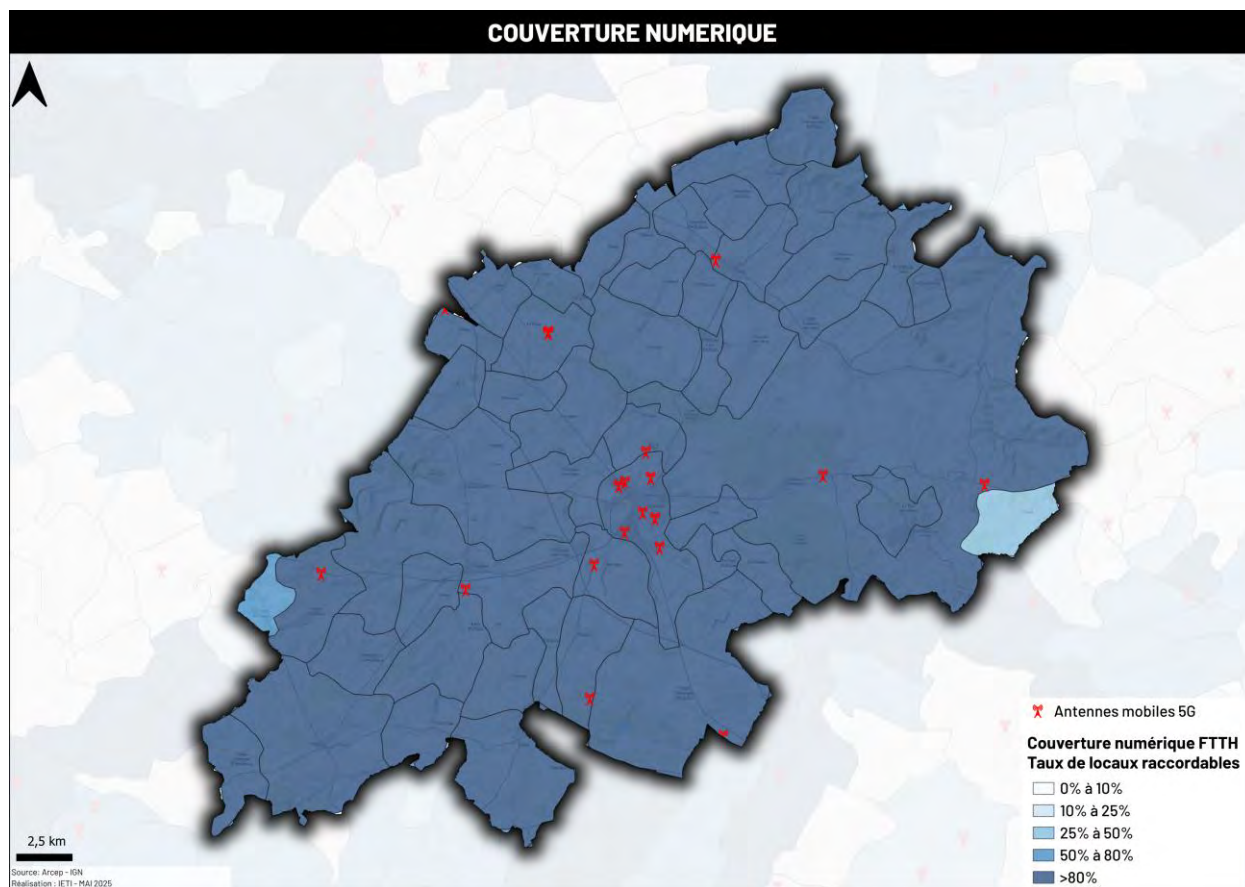
Accessibilité au réseau de fibre optique

En 2013 le département a adopté le Plan Numérique Ornaïs (PNO), qui prévoit de réduire la fracture numérique et de garantir l'attractivité du territoire. L'opérateur Orange a créé une filiale 'Orne Métropole Très Haut Débit' qui a pour objectif de donner accès à la fibre optique à tous les Ornaïs d'ici fin 2023.

On compte 17 antennes mobile 5G sur le territoire (Argentan, Rônai et Ecouché-les-Vallées).

Sur la communauté de communes d'Argentan Interco tous les habitants ne sont pas raccordables à la fibre optique.

En 2023, 95% des locaux du territoire étaient raccordables à la fibre optique contre 59,9% à l'échelle nationale, 49,6% en Normandie et seulement 24,4% dans l'Orne.



Ressource pour tester son éligibilité à la fibre sur le territoire / Source : Terres d'Argentan Interco

La couverture numérique sur l'intercom d'Argentan

Synthèse



- 95% des locaux du territoire raccordables à la fibre
- Plan numérique ornaïs (PNO) adopté en 2013 pour réduire la fracture numérique



- Inégalité de raccordement à la fibre optique



ENJEUX

- Accélération du déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de la communauté de communes

LES ENSEIGNEMENTS DE L'EIE

ATOUTS

- **Un territoire préservé** : faible pollution atmosphérique et lumineuse, nuisances sonores peu impactantes
- **Une faune et une flore reconnue pour sa qualité à l'échelle nationale** : de nombreux secteurs inventoriés au titre de Natura 2000 et de Znieff
- **Une ressource en eau** qui couvre l'ensemble du territoire et se manifeste sous diverses formes : souterraines et superficielles (rivière, fleuve, ruisseau)
- **Des zones humides diverses** qui accueillent une faune et une flore qualitatives. Ces zones jouent également un rôle contre le réchauffement climatique
- **Un réseau de haies important** qui assure le maintien d'une biodiversité, réduit le risque ruissellement, limite l'érosion des sols et l'effet du vent
- **Un développement des EnR sur le territoire** qui se caractérise par une certaine sobriété énergétique à l'échelle régionale et une diversité des solutions

POINTS DE FRAGILITÉ

- **Des risques naturels divers et prédominants** sur l'intercommunalité
- **Des déplacements carbonés sur le territoire** qui pèse dans les émissions de GES de l'intercommunalité → une dépendance à la voiture individuelle
- Une **agriculture** pouvant participer aux émissions de polluants
- **Une dégradation de certains cours d'eau et une pollution des masses d'eaux souterraines**
- **Une trame verte et bleue fragilisée** à certains endroits



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Communauté de Communes Terres d'Argentan Interco